

Jure Georges Vujic¹



DOSSIER

LE GÉOCONSTRUCTIVISME

L'ART DE FAIRE ET DE DÉFAIRE

LES ÉTATS

Pour tenter de comprendre la nature et les raisons de l'approche géoconstructiviste et les causes véritables de la disparition de nombreux États, cette étude se propose tout d'abord de présenter les origines et les fondements philosophiques et métapolitiques du géoconstructivisme, ses postulats théoriques, épistémologiques et scientifiques, son discours de légitimation, (une sorte de discours sur la méthode géoconstructiviste). Ces élucidations devraient permettre enfin rendre compte des résultats catastrophiques de la mise en pratique de cette approche mécaniciste et uniformisatrice sur le terrain, appliquée à des ensembles macro-régionaux souvent ethno-confessionnellement complexes. Il s'agira aussi bien sûr, de faire l'inventaire de la « boîte à outil » de cette méthode géoconstructiviste, en mettant en exergue une véritable panoplie de moyens de coercition et de persuasion et de déconstruction. Cette méthode mêle en effet, les moyens et les dispositifs à la fois du *softpower* culturel, informationnel-médiatique et sociétal, et celui du *hardpower* militaire, alliant les dispositifs de guerre irrégulières asymétriques aux opérations militaires conventionnelles.

To try to understand the nature and reasons for the geoconstructivist approach and the real causes of the disappearance of many states, this study proposes, first, to present the origins and the philosophical and metapolitical foundations of geoconstructivism, its theoretical, epistemological and scientific postulates, its legitimating discourse, (a kind of discourse on the geoconstructivist method). These elucidations

1. Écrivain franco-croate, diplomate et géopoliticien, directeur de l'Institut de géopolitique et de recherches stratégiques de Zagreb et chef du département de politologie de l'Association Matica Hrvatska. Diplômé de droit de l'Université de Paris II, diplômé de la Haute école de guerre des forces armées croates, collaborateur de l'Académie de géopolitique de Paris et contributeur aux revues *Géostratégiques*, *Krisis* et *Polémia*. Il est l'auteur de plusieurs livres dans le domaine de la géopolitique et la politologie parmi lesquels : *Fragments de la pensée géopolitique* (ITG, Zagreb), *Éloge de l'Esquive* (Ceres-Zagreb), *Le terrorisme intellectuel-Bréviaire hérétique* (Hasanbegovic-Zagreb), *La guerre des mondes-Eurasisme contre Atlantisme* (Minerve-Zagreb), *La Croatie et la Méditerranée, aspects géopolitiques* (Éd. de l'Académie diplomatique du MAE-AE, Zagreb), *Un ailleurs européen-Hestia sur les rivages de Brooklyn* (Avatareditions), *La modernité face à l'image. Essai sur l'obsession visuelle de l'Occident* (L'Harmattan, Paris, 2012), *Géopolitique du monde multipolaire. Comprendre le monde au XXI^e siècle* (croate), *La pensée radicale. Introduction à la phénoménologie de la radicalité politique* (Alpha, 2015).

should finally make it possible to account for the catastrophic results of the implementation of this mechanistic and standardizing approach in the field, applied to macro-regional units that are often ethnically and confessionally complex. It will also be a question, of course, of making an inventory of the "toolbox" of this geoconstructivist method, by highlighting a veritable panoply of means of coercion, persuasion and deconstruction. This method mixes the means and devices of both cultural, informational-media and societal soft power and military hard power, combining asymmetric irregular warfare devices with conventional military operations.

Introduction

À la suite de l'effondrement des grands empires coloniaux européens, et deux décennies après la disparition de l'empire soviétique, les années 1990 avec le triomphe du modèle de la démocratie de marché et du monde américano-centré, loin d'avoir réglé et stabilisé l'ordre international, ont ouvert une nouvelle ère d'instabilité croissante. En effet, on assiste à une convergence parfois paradoxale entre d'une part, un phénomène de réveil identitaire et de prolifération de micro-États sur les décombres des anciens empires de tutelle, et d'autre part, surtout après les attentats du 11 septembre et la guerre contre le terrorisme, au démantèlement successif d'États viables et stables jusqu'à nos jours au Moyen-Orient, et en Afrique. Cette nouvelle dynamique qui participe plus d'une morphogenèse et politogenèse artificialistes et constructivistes, à la fois accoucheuse et destructrice d'entités étatiques, semble confirmer la nature éphémère de toute construction étatique fondée sur le modèle de l'État-nation moderne, surtout lorsque la dite entité étatique est prise pour cible par les acteurs internationaux dominants, voire hégémoniques comme les États-Unis, dont les capacités de nuisance, de déconstruction et de reconstruction, sur le plan géopolitique macro-régional et global, ont jusqu'à présent fait preuve. Le développement récent des institutions internationales dans un monde voué à une multipolarisation accrue, n'est que l'écho indirect de ce phénomène majeur de la seconde moitié du xx^e siècle. Le nombre des États souverains dans le monde est passé de 85 en 1950 à 192 en 2000, alors que parallèlement le monde a été témoin de la disparition d'États jugés stables par la communauté internationale, tels que la Lybie de Kadhafi, l'Irak de Saddam Hussein, la Syrie de Bachar, etc. Désormais, nul État, nulle nation constituée en organisation étatique n'est éternelle, voir à l'abri d'une « révolution de couleur », induite et commanditée de l'extérieur et menée de l'intérieur, voire d'être la cible d'une opération « hybride » de déstabilisation, d'affaiblissement, destinée à influencer sur le sort de tel ou tel régime politique jugé indésirable. En outre, si l'on fait exception des États fantoches taillés de toute

pièces par les grandes puissances, les États qui ont une véritable assise nationale et une légitimité historique, ne sont pas voués fatalement à disparaître en raison d'un déterminisme naturel, même si selon un modèle explicatif spenglerien, les civilisations qui englobent les entités étatiques, seraient soumises à la succession de cycles de naissance, de jeunesse, de maturation, de vieillesse et de dépérissement. Les États ne s'effondrent jamais d'eux-mêmes, même si le degré de décomposition politique sociale interne est élevée, et sont souvent la cible parfois affaiblie, de déconstruction et de déstabilisation préparées par des acteurs externes. « D'innombrables pays ont disparu ou ont été engloutis par d'autres qui ont été capables d'en prendre le contrôle », écrit Zero Hedge². Il existe des listes de pays éphémères et disparus, liste qui n'est pas définitive et exhaustive et de nouveaux États jugés jusqu'à présent stables, pourraient très bien être susceptibles de disparaître au cours des deux prochaines décennies. Bien sûr, la décolonisation s'est accompagnée au xx^e siècle d'une désagrégation et d'une fragmentation ethno-confessionnelle voire tribale, inévitable par exemple en Afrique subsaharienne laquelle a battu tous les records de coups d'État et de guerres civiles. Un long processus de déstabilisation s'est produit sur d'autres continents, en Asie et dans le Pacifique mais aussi en Europe. La chute de l'empire soviétique a engendré un processus similaire de revendications identitaire et de fragmentation ethno-confessionnelle sur fond de réactivation de conflits gelés et de dysfonctionnements comparables en nature à ceux qui avaient marqué la fin des constructions impériales des pays européens.

Les attentats du 11 septembre 2001 semblent marquer une rupture épistémique dans la manière de penser la guerre, et ont ouvert la voie à l'unilatéralisme américain sur le devant de la scène internationale, ainsi qu'un renforcement de la présence stratégique et politique des États-Unis au Moyen-Orient. Confrontés pour la première fois à une attaque terroriste sur leur propre territoire, les États-Unis et l'administration néoconservatrice de Bush n'ont pas tardé à élaborer et mettre en pratique une nouvelle stratégie géoconstructiviste au Moyen Orient. L'interventionnisme américain dans le monde de 1990 jusqu'en 2000 s'est cristallisé autour d'enjeux apparus dans les années 1990 : changer le régime irakien, contrer le terrorisme islamique et la prolifération des armes de destruction massive, promouvoir de par le monde comme une sorte de prêt à porter idéologique le modèle du libéralisme politique, de la démocratie de marche et, concocté dans les laboratoires d'idées néoconservateurs. La vision manichéenne de la guerre contre le terrorisme et de « l'axe du mal », ainsi que le discours de légitimation politique l'accompagnant, furent sous-jacent à une

2. <https://www.delitdimages.org/ces-10-pays-pourraient-disparaître-dici-20-ans/>

vision géoconstructiviste sur le plan géopolitique, avec l'idée du remodelage intégral d'un « Grand Moyen-Orient » (“*Great Middle East*”), projet géoconstructiviste qui ne constituait pas uniquement une doctrine stratégique parmi tant d'autres, mais également était révélateur d'une vision géopolitique constructiviste de l'ordre mondial. C'est à cette époque qu'apparaissent les nombreux outils sémantiques, conceptuels et stratégiques qui devaient démontrer la nocivité d'un « mal intrinsèque » à la nature même de certains États et régimes politiques : les « rogues states » les fameux « États voyous » qu'il fallait déconstruire et rayer de la carte internationales, les « *Failed states* », les fameuses « démocraties faibles » ou « États manqués », les « États fantômes », etc. destinés à discréditer et disqualifier aux yeux de l'opinion internationale, comme préalables à une intervention militaire. Ces outils devaient d'autres part légitimer l'emploi de tout un arsenal de méthodes sophistiquées d'opérations spéciales militaires, combinant dans la cadre d'une guerre asymétrique et hybride, les opérations psychologiques de propagande et de désinformations, avec les opérations militaires conventionnelles sous l'égide d'opérations d'essence humanitaires, ou sous couvert du devoir d'ingérence, de « protection des civils ». Ainsi sous l'administration néoconservatrice Bush, de nombreux laboratoires d'idées tenteront d'appliquer à cette région si complexe du monde, le nouveau concept idéologico-utopiste de la « nation building », à savoir la transposition paradigmatique (si besoin est, par la force) dans cette partie du monde des principes de démocratie occidentale et du libéralisme libre échangiste. Force est de constater la filiation évidente entre le nouvel interventionnisme wilsonnien botté (en rupture avec la conception isolationniste de la « *homeland security* »), souvent teintée de jeffersonnisme et de rhétorique protestante capitaliste et télé-évangéliste, et l'idéologie progressiste des lumières de la Révolution française.

De nombreux États jusqu'alors reconnus internationalement et jugés stables et viables, l'Irak, la Somalie, plus tard la Lybie, la Syrie, ont été le théâtre de ces manœuvres géoconstructivistes militaires. Au fil des échecs militaires États-Uniens sur le terrain, et la débâcle de la mise en pratique pratique du “*State Buldingstrategy*” au Moyen Orient, on a assisté depuis l'administration obamienne et la nouvelle administration de Donald Trump, à une certaine inflexion du discours moralisateur et messianique des États-Unis « gendarme bienveillant dans le monde », mais des éléments de continuité restent visibles dans leur doctrine d'intervention et dans la vision américaine géopolitique constructiviste du monde depuis 1990. Jusqu'à nos jours. Dans leur projets géoconstructivistes, les États-Unis se heurteront irrémédiablement à l'opposition entre théorie et pratique, entre la distinction faite par Agnew et Corbridge de l'« ordre géopolitique » et la « géopolitique-discours ».

La géopolitique-discours américaine, qui combine des éléments de géopolitique civilisationnelle et de développement (mission civilisatrice et propagation des valeurs de la démocratie et du néolibéralisme), laquelle reflète leur interprétation mécaniciste de l'organisation de l'espace territorial, s'opposera dans la pratique à l'instauration viable et juste d'un ordre géopolitique dans cet espace territorial donné. Ce géoconstructivisme américain fait dangereusement abstraction, du reste comme tous les constructivismes idéologiques, des pesanteurs de la géographie, de l'enracinement des histoires comme continuités, concrétudes et dynamiques dialectales inhérentes à tous les peuples, du pluralisme culturel et ethno-religieux, puissants vecteurs irrationnels de la conflictualité, ainsi que des différents axes géopolitiques régionaux en présence : Israël/Turquie, Syrie/Irak/Iran, qui constitueront autant d'obstacles à l'édification d'un moloch « unificateur » pseudo-géopolitique, aux allures « pharaoniques », qui, à la lumière des réactions négatives et l'hostilité virulente du monde arabe, semble succomber à la prédestination d'un projet mort-né.

Pour tenter de comprendre la nature et les raisons de cette approche géoconstructiviste et les causes véritables de la disparition de nombreux États, cette étude se propose tout d'abord de présenter les origines et les fondements philosophiques et métapolitique du géoconstructivisme, ses postulats théoriques, épistémologiques et scientifiques, son discours de légitimation (une sorte de discours sur la méthode géoconstructiviste), pour enfin rendre compte des résultats catastrophiques de la mise en pratique de cette approche mécaniciste et uniformisatrice sur le terrain, appliquée à des ensembles macro-régionaux souvent ethno-confessionnellement complexes. Il s'agira aussi bien sûr, de faire l'inventaire de la « boîte à outil » de cette méthode géoconstructiviste, en mettant en exergue une véritable panoplie de moyens de coercition et de persuasion et de déconstruction, mêlant les moyens et les dispositifs à la fois du *soft power* (politique d'influence) culturel, informationnel-médiatique et sociétal, et celui du *hard power* (politique de la force) militaire, alliant les dispositifs de guerres irrégulières asymétriques aux opérations militaires conventionnelles. Dans un premier temps, avant de remonter aux origines philosophiques de la pensée constructiviste, il convient de constater que presque depuis plus d'un siècle, nous assistons à une contamination progressive de la pensée stratégique et de la science géographique classique par le paradigme constructiviste, qui intervient en termes de rupture épistémologique que certains spécialistes appellent le « tournant géographique ». Il s'agit là d'un processus à la fois théorique et herméneutique qui se fait l'écho sur le plan du discours scientifique et universitaire, de l'influence croissante de la théorie des régimes

internationaux, marquée par le passage d'une conception réaliste classique des relations internationales, vers une approche post-réaliste combinant les paradigmes constructivistes appliqués à la géopolitique et la géographie. Cette approche géoconstructiviste et post-réaliste serait en quelque sorte l'aboutissement sur le terrain des relations internationales d'une longue succession de paradigmes occidentaux des relations internationales : le paradigme grotien, la géopolitique classique (hobbésien), idéaliste (kantien), réaliste (hobbésien), libéral-transnationaliste (lockéen-smithien), marxiste/néomarxiste, constructiviste (dans ses deux variantes principales, néokantienne/habermasienne et pragmatiste). Pour ce faire c'est avec raison que Philippe Braillard constate que « l'étude des relations internationales renvoie plus aujourd'hui l'image d'un champ déstructuré, dans lequel s'affrontent des modèles explicatifs et des approches théoriques difficilement conciliables, que celle d'un domaine éclairé par un savoir dont les éléments s'inscrivent dans un tout cohérent et procédant d'une démarche cumulative³ ».

Cette approche constructiviste « postmoderne » mettant en exergue une logique contradictoire qui se retrouve dans la pensée hétérodoxe occidentale minoritaire (anti-essentialiste et anti-manichéenne), s'inscrit dans un vaste cadre de pensée du monde qui va des présocratiques à Stéphane Lupasco et Edgar Morin (la pensée complexe), une vision postmoderniste et systémiste de la géopolitique et des relations internationales, marquée par la prise de distance radicale avec le *Nomos* de type schmittien. En effet, Carl Schmitt considérerait que tout ordre politique ou juridique du monde est d'abord un ordre spatial ; chaque époque de l'histoire a son *nomos*, son organisation spatiale de la terre.

Aux origines du géoconstructivisme

Géoconstructivisme et théorie des régimes

Avant d'identifier à quel type de régime international le géoconstructivisme correspond le plus, il est important de se demander pourquoi les régimes internationaux sont-ils nécessaires. En effet, que ce soit le réalisme, le libéralisme ou le constructivisme⁴ ces trois théories des relations internationales reconnaissent à divers degrés que « les relations internationales sont en « état d'anarchie » ce qui

3. https://www.persee.fr/doc/espat_0339-3267_1999_num_71_1_4075

Jean-Jacques Roche, « Changements de système ou changement dans le système ? », *Espace Temps*, Année 1999, n° 71-73 p. 132-146

4. http://www.glocalismjournal.net/issues/global-polity-and-policies/articles/la-theorie-des-regimes-dans-un-monde-globalisee-entre-evolutions-et-resistances-by-f-t-zoungni.kl_-_edn4

rendrait difficile voire impossible la coopération entre les principaux acteurs du système international à savoir les États⁵.

Toutefois, en dépit de cette anarchie qui caractérise les relations internationales, force est de constater que « des périodes de concert entre puissances succèdent à des périodes de guerre, que les courses aux armements n'empêchent pas des processus de contrôle des armements voire de désarmement, que le libre-échange organisé se dispute au libre-échange prédateur etc. ». Autrement dit, malgré l'absence d'un gouvernement centralisé qui puisse régir les relations internationales, les États arrivent parfois à coopérer dans divers domaines tels que la paix et la sécurité internationales, les échanges commerciaux, les relations monétaires et financières, la course aux armements etc. Il va sans dire que la coopération internationale est possible sous certaines conditions : l'existence de régimes internationaux.

En effet, à la suite de la disparition du modèle westphalien et du modèle bipolaire de l'équilibre des pouvoirs (équilibre de la peur) durant la guerre froide, la globalisation croissante en tant que phénomène multidimensionnel technocommunicationnel, géopolitique, économique, social et culturel, a rendu obsolète le discours réaliste sur d'une part, la toute-puissance souveraine de l'État-nation et ses velléités autarciques, et d'autre part a mis l'accent sur le phénomène de l'interdépendance, ainsi que sur la nécessité d'internationaliser d'avantage les institutions de coopération interétatique. Bien sûr, dans un premier temps, la théorie des régimes restera fortement imprégnée par la conception réaliste hobbesienne, en postulant que la nature intrinsèquement anarchique du système international incite les États à institutionnaliser leurs rapports avec leurs homologues dans certains domaines d'intérêts communs. Ainsi, l'édification d'un régime leur permet de coopérer par l'entremise d'un cadre régulé et d'atteindre des objectifs autrement inaccessibles dans un environnement anarchique. Les régimes peuvent alors être considérés comme le résultat de calculs utilitaires de la part d'acteurs étatiques rationnels et de conjonctures particulières. Logiquement, on comprend que lorsque des États ont des intérêts convergents, la coopération s'avère plus profitable que la confrontation, car les coûts de l'autarcie s'avèrent trop élevés par rapport aux bénéfices possibles de la coopération.

5. F. T. Zoungni, « La théorie des régimes dans un monde globalisé : entre évolutions et résistances », *Abstract*: 1982, *Journal International Organization*

Si l'on s'en tient à la définition de Stephen D. Krasner⁶ qui prévaut plus ou moins dans les cercles scientifiques, le régime international constituerait un ensemble de « principes, normes, règles et procédures de prise de décision implicites ou explicites, autour desquels les attentes des acteurs convergent dans un domaine donné des relations internationales ». Ainsi, il s'agirait d'appliquer une dimension behavioriste typiquement anglo-saxonne aux régimes de coopération internationale, laquelle devrait être calquée sur le modèle occidental-centriste « consensuel » des institutions sociales, en vertu duquel les régimes internationaux constitueraient « des modèles de comportement ou de pratique autour desquels convergent des attentes reconnues ». Sur le plan opérationnel, Puchala et Hopkins⁷ identifient de leur côté cinq caractéristiques à partir desquelles l'on peut reconnaître un régime : a) un régime est un comportement, un phénomène, une attitude qui découle de l'adhésion aux principes, normes et règles et qui reflètent parfois des codes juridiques. Mais ils existent principalement comme un arrangement, des attentes ou des convictions des participants sur un comportement légitime, approprié ou moral ; b) un régime international comprend des principes concernant les procédures appropriées pour la prise de décisions ; c) la description d'un régime doit inclure une caractérisation des grands principes qu'il défend ; d) chaque régime dispose d'un ensemble d'élites qui sont les acteurs clés en son sein ; e) et un régime existe dans chaque domaine clé des relations internationales où il y a un comportement visiblement motivé (Puchala and Hopkins 1983 : 62-63). Néanmoins, on constate qu'en dépit du fait que ladite théorie des régimes est conçue et présentée sous le vernis d'une sorte de « *gentlemen agreement* » consensuel de comportement (sous la forme d'un arrangement répondant aux attentes d'acteurs donnés), elle se garde bien de définir quels sont d'une part les critères pris en compte pour édicter qu'un comportement est légitime ou non en relations internationales, approprié ou moral ou non. Cette aporie pose, bien sûr, la question préalable de la nature de la puissance ou instance internationale qui pose les critères de comportements en relations internationales, ce qui justifie en quelque sorte la légitimité de l'analyse critique structurelle qui « relie la création et le maintien des régimes internationaux à l'existence d'une puissance dominante et l'affaiblissement des régimes internationaux à une hégémonie décroissante ».

6. Krasner, Stephen D. 1983c, *Structural Causes and Regime Consequences: Regimes as Intervening Variables*. In *International Regimes*, NY, S. D. Krasner. Ithaca, Cornell University Press.

7. Donald J. Puchala, Raymond F. Hopkins, "International Regimes: Lessons from Inductive Analysis International Organization", Vol. 36, n° 2, *International Regimes* (Spring, 1982), p. 245-275

Le constructivisme : un « caméléon » dans les théories des relations internationales

Afin de mieux comprendre les excès actuels de la pratique géoconstructiviste, particulièrement dans sa prétention axiologique à formuler et exporter le « bienfaits de la démocratie de marché » dans le monde, il convient de revenir aux sources philosophiques du constructivisme dans la théorie des relations internationales, qui dans un premier temps se fondent sur la pensée de Max Weber, concernant l'importance de la contextualisation des phénomènes sociaux, lequel s'efforcera toujours de séparer le *Verstehen* du modèle explicatif ou interprétatif. La sociologie wébérienne imprègnera la sociologie politique des notions interdisciplinaires telles que le « caractère situé » (*situatedness*) ou « enchâssé » (*embeddedness*), ou le « contexte » (*context*). Dans le domaine des relations internationales, le constructivisme sera une réponse critique à la théorie classique, en se fondant sur les thèses critiques d'Habermas avec l'importance qu'il attache aux arrangements intersubjectifs, et celles d'Anthony Giddens avec son concept de structuration, qui met l'accent sur les lacunes du réalisme structurel et du rationalisme. Le constructivisme avance l'apport d'une théorie sociale critique pour mettre en question les éléments politiques et discursifs du pouvoir.

En relations internationales, le terme « constructivisme », est apparu à la fin des années quatre-vingt, avec Nicholas Onuf qui fut parmi les premiers à utiliser ce concept dans *World of Our Making*⁸, lequel s'appuyait sur les travaux critiques du réalisme structurel qu'on retrouve dans la théorie des régimes, le transnationalisme, l'école de droit international de McDougal, la théorie du système-monde et divers courants de la théorie sociale. La plupart de ces théoriciens critiques reprochaient au réalisme structurel d'être a-historique et incapable d'expliquer le phénomène de changement. En mettant l'accent sur l'importance des « arrangements intersubjectifs », les théories critiques constructivistes affirmeront que les règles et les normes jouent un rôle essentiel pour guider le comportement des acteurs internationaux et structurent la vie internationale en général. L'influence qu'exercent le comportement des agents et la formation des institutions en politique internationale, ainsi que l'entente intersubjective sur une économie mondiale « enchâssée dans le libéralisme » seront mis en exergue par de nombreux théoriciens tels que John Ruggie, Friedrich Kratochwil, Audie Klotz. D'un autre côté, la critique constructiviste chez certains penseurs et théoriciens prendra les formes néomarxistes du matérialisme structurel.

8. https://www.persee.fr/doc/criti_1290-7839_1999_num_2_1_1540

Audie Klotz, Cecelia Lynch, « Le constructivisme dans la théorie des relations internationales », *Critique internationale*, 1999.

En dépassant le caractère ordonnateur et régulateur des normes, le constructivisme se distingue également des approches néolibérales des relations internationales et du rationalisme en général. Les normes dépassent les seuls calculs coûts-bénéfices des acteurs, et constituent des « règles du jeu » et les « arrangements intersubjectifs » qui encadrent les comportements mais aussi les rendent possibles⁹. Ainsi dans l'esprit des constructivistes, le changement dans la politique mondiale se produit lorsque « les acteurs, par leurs pratiques, changent les règles et les normes constitutives de l'interaction internationale ». Le constructivisme est aussi une remise en cause des fondements mêmes de l'universalisme réaliste, car il insiste sur le caractère historiquement contingent de la souveraineté comme principe permanent des relations internationales : Le discours constructiviste (multi)causal privilégie l'analyse conjoncturelle historique dans l'explication des transformations internationales, déplaçant leur centre d'intérêt vers une épistémologie non positiviste, mettant l'accent sur une méthodologie de repérage de processus historiques. À l'opposé des théoriciens tels que Hedley Bull la notion de « société internationale » souvent associée à l'école anglaise qui placent les États au centre en tant que sujet international, les constructivistes avancent l'idée d'une structure sociale mondiale. Dans son article-événement "*Anarchy is what states make of it*", Alexander Wendt¹⁰ soutient que l'interaction entre États conduit à la construction des intérêts. Mais au-delà de cette approche méta-théorique, les constructivistes s'efforcent de démontrer comment la structure sociale mondiale influe sur le comportement des États, et s'intéressent à leur « socialisation » dans une société internationale, en mettant l'accent sur la conceptualisation de la co-constitution d'agents et de structures, un processus itératif par lequel les agents redéfinissent sans cesse des normes par la pratique. Alors que la théorie classique en relations internationales privilégie l'État en tant qu'agent central des relations internationales, le constructivisme plaide pour la reconnaissance d'une pluralité d'acteurs-agents à l'œuvre sur la scène internationale, lesquels peuvent être tour à tour les États et les élites, mais aussi les communautés épistémiques, les mouvements sociaux, voire la société elle-même (conceptualisée nationalement ou transnationalement). À l'opposé de Wendt, qui se concentre sur l'État en tant qu'agent central¹¹, ce qui peut faciliter la théorie en relations

9. *Ibid.* https://www.persee.fr/doc/criti_1290-7839_1999_num_2_1_1540

Audile Klotz, Cecelia Lynch, « Le constructivisme dans la théorie des relations internationales », *Critique internationale*, 1999,

10. Dans son article « *Anarchy is what states make of it* », Alexander Wendt soutient que l'interaction entre États conduit à la construction des intérêts.

11. « L'anarchie est ce que les États en font » c'est ainsi qu'Alexander Wendt définit le climat international au xx^e siècle. Wendt et d'autres chercheurs tels que Nicholas Onuf, Peter J. Katzenstein,

internationales, les constructivistes s'appuient sur le caractère socialement construit – des concepts « fondateurs » tels que le pouvoir et la sécurité, mettent en avant une multitude d'agents-acteurs : les catégories sexuées, les mouvements sociaux, les réseaux d'ONG en tant que mécanisme de formation identitaire sociale et de mécanisme de transformation. Contrairement à la théorie réaliste qui renvoie aux choix et comportements rationnels ou réalistes, le constructivisme souligne l'importance de l'intentionnalité. Le comportement des agents ne doit pas être considéré comme simplement instrumental, ni pour autant comme utopique ou altruiste, et se doit d'être analysé en relation avec la « signification sociale » et non avec ce qui passe pour rationnel ou réaliste. Ainsi le rôle des agents est primordial pour comprendre et interpréter la création des identités, la formulation et la légitimation des revendications, le développement des normes dans les sociétés. La pluralité des intentions étant le reflet des structures sociales d'une société donnée. Thierry Braspenning, estime que ce troisième paradigme constructiviste est né à la fin des années 1980, « de l'opposition entre post-positivistes/réflexivistes et positivistes/rationalistes après la lutte et le non aboutissement des deux grands paradigmes. De plus, il répond à l'absence de recherches empiriques des post-positivistes. Il faut le distinguer de la théorie critique et du postmodernisme même s'ils ont des similitudes notamment quant à leur visions d'un monde qui serait « essentiellement construit »¹². Il remplace le marxisme dans une perspective radicale en relations internationales. Robert Keohane faisait remarquer que le constructivisme apparaissait au moment où sévissait une division irréductible de la discipline des relations internationales en deux camps, et le dialogue de sourds qui prévaut entre approches positivistes et post-positivistes. Cette ignorance mutuelle qui s'expliquait non seulement par la conception post-positiviste/réflexiviste de la démarche scientifique, incompatible avec la conception positiviste/ rationaliste, mais aussi par l'absence de recherches empiriques de la part des post-positivistes¹³. Le constructivisme constitue un apport critique et théorique indéniable quant à la compréhension des relations

Michael Barnett, Kathryn Sikkink, John Ruggie et Martha Finnemore, ont, sur une période de temps assez courte, adapté une école née en sociologie dans les années 1960 pour établir le constructivisme comme une nouvelle approche et non un nouveau paradigme en importance dans le domaine. Les constructivistes sont contre la caractérisation de leur courant comme étant l'émergence d'un troisième paradigme.

12. Thierry Braspenning, « Théorie des Relations Internationales Constructivisme et Réflexivisme » <https://www.etudier.com/dissertations/Constructivisme-Et-R%C3%A9flexivisme-Th%C3%A9orie-Des-Relations/162640.html>

13. Dario Battistella, « Le projet constructiviste », *Théorie des Relations Internationales*, 2009. <https://www.cairn.info/theories-des-relations-internationales--9782724611243-page-315.htm>

internationales, qui ne peuvent plus être expliquées par le seul intérêt matériel ou financier, en se limitant à l'examen de l'équilibre global des forces militaires, mais en analysant plus largement la complexité de la structure sociale et des comportements politiques indépendamment des contextes historiques. Néanmoins, appliquée au terrain de la géopolitique, l'approche constructiviste qui met l'accent sur le rôle autonome des acteurs sociaux et des ONG qui sont le plus souvent dépendants de certains centres de pouvoirs politiques et financiers, peut très bien favoriser telle ou telle conception du monde, telle ou telle conception du bien et du mal, telle ou telle modèle désirable de la société internationale qui sont indéniablement sous l'influence de ces acteurs sociaux, surtout dans la mesure où ils prétendent être des agents révolutionnaires et transformateurs du monde, comme c'est le cas dans les fameuses « révolutions de couleurs ».

Du post-réalisme au géoconstructivisme

Le post-réalisme intègre et combine de nombreuses écoles et théories des relations internationales, parmi lesquelles la pensée réaliste, la théorie du libéralisme international ou le néolibéralisme, mais lorsque l'on parle de géoconstructivisme, l'approche post-réaliste fait surtout appelle au constructivisme international, qui a succédé au fonctionnalisme international et à la théorie des régimes, et constitue une autre forme de post-réalisme. Le constructivisme international qui se distancie du réalisme classique lequel se concentre exclusivement sur la question des intérêts, met en avant les idées le plus souvent en tant que constructions abstraites et concepts-modèles, les normes qui seraient des facteurs importants de construction de la réalité sociale au niveau international mais aussi dans la création de régimes internationaux qui structurent la politique mondiale. Le post-réalisme prend appui sur la théorie réaliste tout en questionnant les limites, ses grilles de lectures et d'interprétation stratégiques et épistémologiques. Selon le post-réalisme, les acteurs mondiaux sont réunis et œuvrent dans le cadre d'un réseau mondial de pensées, d'actions et de discussions. Le post-réalisme se concentre particulièrement sur le discours et le débat dans la conduite et l'étude des relations internationales. Pour les post-réalistes, le réalisme international est une forme de rhétorique sociale, scientifique et politique¹⁴. Les théories classiques en matière de relations internationales se fondent sur les perspectives et analyses élaborées par les historiens et théoriciens politiques tels Thucydide, Machiavel et Hobbes et, au xx^e siècle, Raymond Aron, Hedley Bull, Hans Morgenthau, Henry Kissinger, Kenneth Waltz et John

14. Francis A. Beer, Robert Hariman, eds., *Post-Realism: The Rhetorical Turn in International Relations*, East Lansing, Michigan State University Press, 1996.

Mearsheimer. Puisant ses racines dans les règles canoniques du réalisme, cette théorie s'inspire fortement des domaines liés à l'histoire diplomatique et à la science militaire. L'économie politique a aussi exercé récemment une forte influence, en particulier par l'accent qui y est mis sur l'étude de l'importance des bases matérielles dans l'action politique et l'interaction des préférences interdépendantes dans les processus de prise de décision. La théorie réaliste a donné naissance, ces dernières années, à de nombreuses variantes qui vont du néoréalisme au réalisme structurel, en passant par le rationalisme, les réalistes défensif et offensif, et l'hyperréalisme. Un grand nombre de travaux récents, sous la plume d'auteurs se définissant comme néo-conservateurs, se sont fondés sur ces analyses réalistes pour dessiner les contours d'une politique étrangère agressive pour les États-Unis du XXI^e siècle, sous le nom de *Projet pour le nouveau siècle américain* ("Project for the New American Century")¹⁵.

S'éloignant de la vision d'un monde qui se limite à des États-nations optimisant la défense des intérêts propres et la résolution des conflits par la force, le post-réalisme inclut de nouveaux acteurs et un ensemble de motivations additionnelles qui opèrent sur le mode du discours de persuasion. Le post-réalisme ne se fonde pas sur un ensemble de descriptions et d'explications basées essentiellement sur le postulat de la connaissance positive ; il se développe en tant que science sociale interprétative et vise à rendre compte des relations existant entre le sens et l'action. Il propose ainsi des modèles d'analyse stratégique plus réflexifs et intègre un vaste ensemble d'acteurs et de contraintes tout en identifiant – et contredisant – certaines formes de pouvoir « post-nationales »¹⁶. À l'instar des écoles réalistes, il existe aussi de nombreuses formes de post-réalisme. La plupart des théoriciens des relations internationales sont à la fois réalistes et post-réalistes. Ils ont intégré la culture réaliste, mais ils sont aussi conscients de ses manquements. Ils ont, à des degrés divers, une approche prudente et critique de l'histoire du réalisme et de sa lecture du monde. Le réalisme offre le grand avantage d'être concis et de pouvoir proposer de vastes champs d'investigation à partir d'un très petit nombre de concepts. Mais le réalisme présente

15. Vt. notamment James Mann, *The Vulcans*, New York, Viking, 2004 ; Robert Kagan, *Of Paradise and Power. America and Europe in the New World Order*, New York, Alfred A. Knopf, 2003 ; Robert D. Kaplan, *Warrior Politics. Why Leadership Demands a Pagan Ethos*, New York, Random House, 2002 ; Glenn H. Snyder, « Mearsheimer's World. Offensive Realism and the Struggle for Security », *International Security*, vol. 27, no 1, été 2002, p. 149-173 ; John J. Mearsheimer, *The Tragedy of Great Power Politics*, New York, Norton, 2001 ; Michael E. Brown, Sean M. Lynn-Jones, Steven E. Miller (dir.), *The Perils of Anarchy. Contemporary Realism and International Security*, Cambridge, MIT Press, 1995 ; *Project for the New American Century*, www.newamericancentury.org

16. Francis A. Beer, *Meanings of War and Peace*, College Station, University of California Press, 2001.

de graves faiblesses en tant que théorie positive. Il ne peut fournir de descriptions, explications et perspectives globales et précises en matière de comportements à l'échelle de la planète. Les événements du mur de Berlin ont ainsi montré que les dirigeants d'une grande nation pouvaient abandonner volontairement le pouvoir. Les attentats contre le World Trade Center ont impliqué, quant à eux, des membres d'un groupe subnational agissant comme des acteurs internationaux majeurs.

Le post-réalisme prenant appui sur la théorie réaliste, en interroge les limites et implique une réévaluation de la façon dont le réalisme décrit et influence la politique mondiale. En effet, il se développe en tant que science sociale interprétative et vise à rendre compte des relations existant entre le sens et l'action. Il propose ainsi des modèles d'analyse stratégique plus réflexifs et intègre un vaste ensemble d'acteurs et de contraintes tout en identifiant – et contredisant – certaines formes de pouvoir « post-nationales ». Même si elle ne renonce jamais au recours à la force, l'herméneutique post-réaliste, visible sur le plan du discours post-réaliste¹⁷ néo impérial des États-Unis, introduit un discours auto-référentiel avec le besoin de reconnaissance et de « prudence » comme modèle de raisonnement politique contrebalançant l'arrogance du pouvoir.

Il convient de rappeler que l'approche post-réaliste des États-Unis qui combine les éléments de polarisation macro-régionaux (en tant que conglomérats multi-ethniques peu viables mais concentrés autour de pôles attractifs et géopolitiques dominants) et la théorie des régimes internationaux, convient le mieux à l'approche géoconstructiviste. En effet, le monde est conçu comme un vaste système international en tant que réseau comprenant une multitude d'institutions liées entre elles et de processus se subdivisant en trois grandes tendances : polarisation, militarisation et agrégation. Au niveau d'analyse de l'acteur politique, le post-réalisme qui intègre l'approche des acteurs et agents pluriels (acteur collectif, individuel, étatique-non étatique, social, culturel) privilégie néanmoins les modèles d'explication fondés sur les régimes, en se fondant sur les États et la répartition du pouvoir en leur sein. Le sacrosaint modèle de la « paix démocratique globale » sous-jacent au discours géoconstructiviste post-réaliste, qui n'exclut pas l'existence de zones chaotiques (zones fortement polémogènes et militarisées), présuppose pour les États qui ne se font pas la guerre, la transposition paradigmatique du modèle occidental et néo-libéral de la démocratie de marché, des droits de l'homme, critère dominant d'une démocratie « mature et avancée ». Ainsi, dans la mesure où cette

17. <https://www.erudit.org/fr/revues/ei/2004-v35-n4-ci859/010487ar/>
Francis A. Beer, Robert Hariman, « Le post-réalisme après le 11 septembre ».

théorie des régimes prescrit l'adoption préalable et uniforme de la démocratie de marché, le post-réalisme et le géoconstructivisme postulent que la pacification et la « normalisation » des États et des acteurs belliqueux construisent la démocratie. Ainsi, l'accent mis par les États-Unis sur le « changement de régime » et la « libération » lors de la seconde guerre du Golfe, reflète bien cette théorie, tout comme les théories et politiques actuelles en matière de nation-building (l'aide à la reconstruction d'une nation) et d'instauration de la paix. Si les États-Unis instaurent la démocratie en Irak et l'étendent au Moyen-Orient, une telle démocratie aura sans doute une influence pacificatrice. Mais il reste à définir de façon claire comment on peut instaurer la démocratie « à la force des baïonnettes », si les États-Unis, dans leur enthousiasme pour la démocratie, incorporeront des régimes shiites issus du suffrage direct, ou bien encore quel type de politique étrangère sera mené par une démocratie au Moyen-Orient.

La question des sanctions et de leur extraterritorialité qui se trouve au cœur d'un bouleversement du droit international public, reste intimement liée à la question du choix du modèle de l'ordre international, entre d'une part l'ordre mondial et l'ordre international d'autre part, lesquels au delà de la dimension juridique et politique, constituent comme l'avait souligné le philosophe Michel Foucault deux épistémès, deux conceptions du monde différentes, dans la manière de percevoir la communauté internationale et de régir les relations entre les États. L'interventionnisme unilatéral des grandes puissances et leur ingérence systématique dans les affaires intérieures des États souverains sous les diverses formes de sanctions, de rétorsions, d'ingérence humanitaire, de guerres proxy-irrégulières, prouvent au fil de la genèse et l'évolution des relations internationales depuis l'ordre westphalien du droit des gens, de « l'équilibre des puissances » et surtout depuis la conception wilsonienne de la société des nations et de l'ordre ONU-sien, l'influence majeure de la philosophie politique constructiviste et positiviste sur les relations internationales au profit du modèle de l'Ordre mondial.

Ordre mondial et ordre international : deux « épistémès » du monde différentes

Il convient de rappeler que les dilemmes et les controverses autour du choix entre un ordre interétatique fondé sur le respect de l'égalité et de l'égalité des États ou de l'ordre unifié supranational au sein d'un « gouvernement mondial » sont en fait, depuis la fin de l'ordre Westphalien, intimement liés dans l'ensemble des cercles politiques et scientifiques, à la préoccupation d'instaurer un modèle stable et viable de coexistence pacifique entre États (une sorte de règlement de locataires dans une

« maison commune ») tout en entérinant le rapport de force interétatique dans un contexte géopolitique donné et précis. Cependant, si nous prenons en compte le fait que tout ordre international représente une conception et une projection spécifique de l'Oïkos (maison commune), dans un temps et espace donné, alors se pose la question de savoir si un tel ordre international est principalement basé sur les principes d'équité et d'égalité entre tous les membres de cet Oïkos commun, cette communauté internationale, où tout simplement un instrument de mise en œuvre d'une volonté d'hégémonie géopolitique au sein d'une maison commune ? Or il est important de souligner que l'ordre mondial contemporain ne constitue une construction sui generis ni en tant que résultat d'un processus évolutif ou déterministe de modèles successifs de relations internationales, mais au contraire constitue l'aboutissement d'un long processus de transformation de l'ancien modèle interétatique international post-Westphalien vers un la consécration du modèle suprarnational unifié de l'ordre mondial. Sur un plan théorique proche de l'interprétation réaliste, l'ordre international, constitue un système, une « société » dont les acteurs ou les unités les plus importantes sont les États-nations, ce qui renvoie à un principe clés de l'ordre westphalien : la souveraineté nationale et, par conséquent, l'absence d'autorité supérieure à elle, d'où la situation d'anarchie (au sens étymologique) des relations internationales. Raymond Aron estime dans cette perspective que les relations internationales ne peuvent connaître que deux états : la guerre ou la paix. « La paix nous est apparue, jusqu'à présent, comme la suspension, plus ou moins durable, des modalités violentes de la rivalité entre unités politiques. On dit que la paix règne quand le commerce entre nations ne comporte pas les formes militaires de la lutte. » Ainsi cette conception aronienne de la paix est proche de l'ordre interétatique dans la mesure où elle comprend « trois types de paix, équilibre, hégémonie, empire : en un espace historique donné, les forces des unités politiques sont en balance, ou bien elles sont dominées par celles de l'une d'entre elles, ou enfin elles sont surclassées par celles de l'une d'entre elles au point que toutes les unités, sauf une, perdent leur autonomie et tendent à disparaître en tant que centres de décisions politiques. L'État impérial, finalement, se réserve le monopole de la violence légitime »¹⁸.

D'un autre côté, en faisant référence à l'Organisation des Nations unies (ONU) et à la Société des Nations (SDN), Hedley Bull, l'un des chefs de file de l'École anglaise, élabore une distinction entre ordre international et ordre mondial à partir d'une approche pourtant traditionnelle, c'est-à-dire interétatiste, de la "world

18. Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 8^e éd., 1984,

politics»¹⁹. Un système international existe dès lors que « deux États au moins sont en contact et interagissent de telle sorte qu'ils sont des facteurs nécessaires dans les calculs de l'autre ». Ce système devient une « société internationale » au sens premier, c'est-à-dire une « société d'États », lorsqu'un groupe d'États, conscients de certains intérêts communs et de valeurs communes, forment une société dans la mesure où ils se conçoivent comme limités dans leurs relations les uns avec les autres par un ensemble commun de règles et participent à l'activité d'institutions communes ». Selon lui, alors que l'ordre international est fondamental et primordial, l'ordre mondial, lui serait moralement supérieur à l'ordre international » puisque ses valeurs sont celles de toute l'humanité, et pas seulement celles qui prient dans la société internationale, ce qui renvoie aux « biens publics mondiaux » (*“global public goods”*) lesquels comprennent, outre les droits de l'homme, la justice pénale internationale et surtout l'environnement naturel. John W. Burton²⁰, mettra en exergue l'émergence d'une « société mondiale » avec l'intrusion des acteurs non étatiques sur la scène mondiale (et par conséquent plus seulement internationale). L'émergence de cette société mondiale marquerait le glissement de la globalisation-mondialisation économique et technologique vers la mondialité, un fait social total qui serait le résultat du progrès des communications et de la mondialisation du capitalisme au niveau planétaire.

Les différents discours de légitimation ont joué un rôle important dans le choix et la détermination parfois arbitraire de « l'ordre mondial » ou le « désordre mondial ». À travers l'histoire, la perception de l'ordre et du désordre dans la communauté internationale a varié : un ordre impérial articulé autour d'un centre hégémonique de dimension continentale ou régionale, puis un système équilibré visant à empêcher l'instauration de toute forme d'hégémonie, cet équilibre prenant les formes d'accords et de compromis interétatiques, comme le fameux « Concert des nations » ou l'ordre de « la paix armée » de type bismarckien, ou l'ordre bipolaire de la guerre froide. Le modèle de l'ordre mondial et supranational, inauguré à la fin de la première guerre mondiale, résulte d'une aspiration idéaliste et constructiviste, telle que la Société des nations wilsonienne, l'ordre ONU-sien des relations internationales, après la seconde guerre mondiale. D'autre part, l'histoire des relations internationales dans un contexte spatio-temporel donné est toujours le reflet des relations de force, d'équilibre des pouvoirs ou de situations d'hégémonie. Ainsi,

19. Hedley Bull, *The Anarchical Society. A Study of Order in World Politics*, Londres, Macmillan, 1977.

20. W. Burton, John Wear Burton, *World Society*, Cambridge, Cambridge University Press, 1972.

il existe une multitude de paradigmes géopolitiques qui représentent une certaine organisation géopolitique du monde et qui découlent des discours géopolitiques et des guerres symboliques de représentations géopolitiques, le plus souvent idéologiques : le monde unipolaire américanocentré, la théorie de « fin de l'histoire » de Fukuyama, le paradigme du monde multipolaire, le paradigme du « choc des civilisations » huntingtonnien, le paradigme « Nord-Sud », la théorie de l'ordre a-polaire.

L'ordre post-Westphalien de la société des nations « Wilsonienne, ainsi quelques expériences du « Nouvel ordre mondial » anglo-américain des années 1990 avec la parenthèse néoconservatrice unilatéraliste de l'administration Bush, reflètent en réalité la consécration et la suprématie du projet idéaliste et universaliste politique hérité de la Révolution française, qui visait à construire de manière constructiviste un ordre mondial plus ordonné, non plus ordonné autour d'un « *Polis* » différencié et enraciné, mais autour d'un « *Kosmopolis* » abstrait, supraterritorial et constructiviste, privé de toute localisation territoriale, de topos concret, et en fait libéré d'un ordre tellurique spécifique, de que Carl Schmitt appelle un « *Nomos* » de la terre. À cet égard, il n'est pas étonnant que Carl Schmitt, dans le *Nomos* et la Terre, s'est opposé à cette conception positiviste de l'ordre mondial (mise en exergue en particulier par la critique Schmittienne de l'influence d'Auguste Comte et de Hans Kelsen sur la création d'un cadre normatif positiviste pour les relations entre États). Au contraire de l'ordre mondial qui correspondrait à la conception Schmittienne de l'ordre anglo-saxon thalassocratique, l'ordre européen continental du *jus publicum europeaeum*, repose sur compréhension de l'ordre international basée sur les réalités concrètes de l'enracinement de la terre. Le concept Schmittien du *Nomos* de Schmitt (en tant que contraction sémantique entre la notion de *nomos* (loi) et de l'allemand *der Erde* – la Terre) suppose qu'aucune institution (étatique ou même internationale) ni aucune législation ne peuvent exister sans enracinement préalable dans le *nomos* de la terre, la terre étant génératrice d'un droit préalable, préexistant au droit positif. Schmitt, en sa qualité de défenseur des principes du droit public européen, est un critique acerbe de l'ordre mondial cosmopolite et constructiviste, qui repose davantage sur des traditions juridiques distinctes, mais aussi sur des normes supranationales universalistes et unidimensionnelles. Il considère que l'ordre mondial constructiviste est le fruit de la pensée « extra-terrestre » et artificialiste qui depuis la Révolution française jusqu'à la « Société des nations Wilsonienne » et l'ordre international ONUien, nie la pluralité de l'ordre juridique et spatial. Cette rupture épistémologique avec l'ordre interétatique européen, est concomitante avec le rejet de la conception théologique et juridique de la figure de l'ennemi en tant que *justus hostis*, en tant qu'ennemi légitime dans la guerre, en faveur de la conception sécularisée post-westphalienne de

l'ennemi en tant qu'ennemi criminalisé à éliminer par tous les moyens. En raison de l'absence d'un ordre international clairement visible et stable, le monde est confronté au chaos qui s'oppose au *nomos* (ordre juridique étatique ancré dans le sol). Le chaos que certains politologues associent au modèle a-polaire de l'ordre international en tant que processus anarchique de dissolution, parfois visible, parfois latent et difficile à comprendre. La guerre moderne au nom de la démocratie du marché devient une nouvelle forme de « guerre juste » mondiale où l'ennemi est moralement discrédité et criminalisé et doit définitivement être détruit au nom de « la véritable humanité » qui repose sur la nouvelle religion des droits de l'homme. La forme contemporaine de la guerre mondiale est éminemment une forme de « guerre juste et universelle » qui est essentiellement discriminatoire et dérogoatoire au regard du droit international. Il n'est donc pas étonnant de chercher sa légitimité juridique en dehors du cadre classique du droit international. Au nom du droit d'ingérence et d'extraterritorialité, qui nie le principe de souveraineté des États, les démocraties contemporaines diabolisent leurs ennemis pour légitimer leur intervention en raison d'intérêts géopolitiques sous couvert d'établissement de la démocratie et des droits de l'homme. Carl Schmitt estime en particulier qu'insister sur un idéal universaliste abstrait de paix durable ne suffit pas pour établir un ordre international durable, l'ordre de la société des nations wilsonnien est en contradiction avec le principe de « paix juste », alors que plus tarda partir de 1945 et la paix des grands gagnants le principe de « guerre juste discriminatoire » sera promu en tant que règle pratique, le plus souvent dérogoatoire au droit public international. La chute du mur de Berlin en 1989 et les attentats du 11 septembre 2001 ont ouvert un nouveau chapitre de la quatrième guerre mondiale, une guerre asymétrique contre un ennemi islamique invisible. Le nouvel ordre mondial est un concept géopolitique qui a émergé immédiatement après la fin de la guerre froide et marque la période d'alignement idéologique et politique des gouvernements mondiaux et des organisations internationales sur l'unilatéralisme américain. Aujourd'hui, ce terme sert souvent à légitimer la consolidation de la gouvernance mondiale. L'autre trait distinctif de cet ordre mondial supranational contemporain est l'irruption dans les relations internationales des acteurs non étatiques (ONG, corporations multinationales et firmes mondiales) dans une perspective transnationale. Selon J. N. Rosenau²¹, nous sommes à l'ère du « *post-international politics* », c'est-à-dire que les États ne sont plus les seuls acteurs sur la scène mondiale. Le « système stato-centré » est au contraire confronté à la constitution d'un système parallèle, « multi-centré », aussi « puissant mais plus décentralisé ».

21. James N. Rosenau, *Turbulence in World Politics. A Theory of Change and Continuity*, Princeton (NJ), Princeton University Press, 1990.

De l'extraterritorialité juridique à l'irrégularité militaire

La disproportion entre la quasi-inexistence d'une extraterritorialité juridique européenne et la prédominance de l'extraterritorialité du droit américain en Europe en dans le monde surtout dans le domaine des sanctions internationales économiques, démontrent à quel point l'ordre mondial est instrumentalisé par les grandes puissances, le plus souvent par les États-Unis.

En vertu l'extraterritorialité du droit américain, les États Uni se donnent sous les auspices du droit international public et l'assentiment de la communauté internationale, le droit d'édicter des normes applicables à des personnes, physiques ou morales, non américaines, et cela dans des domaines divers comme celui de la corruption internationale où les standards américains se sont imposés grâce à une application récurrente du *Foreign Corrupt Practice Act (FCPA)*, adopté en 1977. Cet acte permet aux autorités américaines, notamment le *Department of Justice (DOJ)* et la *Securities and Exchange Commission (SEC)*, de sanctionner des entreprises ayant commis des faits de corruption internationale pouvant se rattacher au pouvoir juridictionnel des États-Unis. Ce texte a permis aux États-Unis de sanctionner plusieurs entreprises européennes : Siemens en 2008, Technip en 2010, Alstom en 2014... En 2018, Sanofi a été contrainte de payer une amende d'environ 25 millions de dollars en 2018, au titre du *FCPA*. Dernière affaire en date, Airbus serait sous le coup d'une procédure judiciaire américaine pour corruption. Dans le domaine des sanctions économiques internationales, l'extraterritorialité permet sous la forme de pression diplomatique et économique d'étouffer l'économie d'un pays souverain, et les États-Unis ont le quasi-monopole de cet outil de pression extraterritorial, mesures de sanction et de rétorsion qui sont assimilables à des mesures de guerre économique et qui devraient en théorie être prises au sein d'une organisation multilatérale comme les Nations unies (ONU). Le Conseil de sécurité de l'ONU peut notamment prendre des sanctions économiques contre un pays pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales. Lorsque l'un des États adopte des sanctions économiques plus importantes que l'organisation, ces dernières peuvent alors être qualifiées de décisions individuelles de rétorsion, ou encore de contre-mesures. C'est précisément ce que font les États-Unis en décidant unilatéralement d'interdire aux autres États le commerce avec un État tiers, comme c'est le cas avec l'Iran aujourd'hui et comme ce fut le cas pour Cuba en 1996²².

22. <https://www.toutteleurope.eu/actualite/extraterritorialite-du-droit-americain-l-europe-face-aux-etats-unis.html>

Le concept d'extra-territorialité en tant que *lex specialis* risque de légitimer la constitution ou la reconnaissance de puissances hégémoniques au niveau international, et de légitimer les expansions territoriales et les pressions économiques, sous prétexte du devoir d'ingérence humanitaire ou sous le couvert de « l'obligation de protéger les civils ». C'est ce qui s'est passé avec l'instrumentalisation de cette extra-territorialité durant l'administration de Bush après le 11 septembre sous prétexte de « guerre contre le terrorisme ». Avec l'application militaire de la théorie du « chaos contrôlé » ou du « chaos constructif » en Irak et au Moyen-Orient, la nouvelle administration néoconservatrice a tenté de redéfinir la notion de guerre, qui marque un glissement conceptuel de guerre préventive vers la notion de « guerre irrégulière ».

Les États-Unis entendent prendre de l'avance en ce qui concerne ce qu'on appelle communément les guerres « asymétriques » du futur, à supposer qu'elles ne soient pas déjà engagées comme celle d'Afghanistan où l'armée américaine, avec ses alliés, a tenté sans succès de réduire une insurrection ou plus clairement une opposition armée. Une directive d'importance stratégique du Pentagone signée par le vice-secrétaire à la Défense, Gordon England, déclare que « la guerre irrégulière est stratégiquement aussi importante que la guerre traditionnelle », et affirme la nécessité d'« améliorer les compétences (du Pentagone) en matière de guerre irrégulière ». Ainsi la notion de « guerre irrégulière » contre des insurgés et des terroristes, est mise au même plan que la « guerre conventionnelle » entre États. Le 10 janvier 2007, le président Bush annonçait une nouvelle stratégie militaire pour l'Irak appelée « *the surge* » (« la montée en puissance »). Dans le guide des pratiques contre-insurrectionnelles (*Counter-Insurgency Guidance*) (2), le général Petraeus donne les instructions suivantes : « Mettez-vous au service de la population et assurez sa sécurité », « vivez au contact de la population locale », « promouvez la réconciliation », « marchez », « nouez des relations avec la population », « utilisez l'argent comme une arme », « responsabilisez vos subordonnés ».

Ce qui n'est pas une guerre de type conventionnel. En possession d'une position hégémonique incontestée, les États-Unis ont mené quatre guerres interétatiques de types conventionnels majeures depuis l'effondrement de l'Union Soviétique, les deux guerres contre l'Irak (celle de 1991 et celle de 2003), celle contre la Serbie (1999) et celle contre l'État taliban (2001-2002). En outre, ils ont recouru à la force en Somalie (1992-1993), en Bosnie (1995) et menacé d'intervenir en Haïti (1996). Contrairement à de nombreuses prophéties insistant sur l'existence d'interdépendances multiples conduisant à la disparition progressive des conflits armés classiques, la guerre conventionnelle est donc loin d'être morte. La redéfinition

conceptuelle américaine de « guerre irrégulière » n'est un épiphénomène conceptuel et pragmatique d'une « guerre impériale globale » étasunienne en panne de moyens financiers et de « ressort offensif » et de légitimité internationale. Ainsi, la théorie de l'équilibre de l'offensive et de la défensive est susceptible d'éclairer l'incitation des États-Unis à marquer une pause dans la stratégie « préemptive » et d'entamer une phase défensive de « guerre irrégulière ». L'efficacité d'une posture offensive américaine est largement critiquée et remise en cause par de l'élite politique américaine et la communauté internationale. En d'autres termes, les conditions « matérielles » a elles seules ne facilitent mais ne déterminent pas une attitude américaine offensive. D'autres facteurs plus subjectifs, comme l'opinion publique nationale et internationale, l'identification avec les pays européens et la confiance accordée dans la coopération contre le terrorisme jouent également un rôle. Tous les réalistes s'accordent cependant sur l'idée que la suprématie incite l'« hegemon » à multiplier ses revendications adressées à la communauté internationale. Il semble que l'hypothèse de la « guerre par inflation » étasunienne des revendications hégémoniques qui éclairait partiellement les confrontations armées dans l'après-guerre froide, semble aujourd'hui obsolète ou les forces américaines engagées dans le monde sur plusieurs fronts ne semble plus gérer leur situation stratégique d'hegemon. L'image que les dirigeants américains ont de leur nation – *chapel of the hill ou manifest destiny* – détermine ainsi en grande partie la définition conceptuelle de « guerre juste », « guerre contre le terrorisme » et leur préférence pour des interventions extérieures ou leur rejet de celles-ci. D'autre part, l'usage de la force est également inhibé par l'identité organisationnelle de l'armée américaine, plus attachée à l'ethos du combattant héroïque qu'au référentiel du soldat « polyvalent » assurant des missions de miliciens d'opération de maintien de l'ordre et pouvant assumer des tâches plus civiles lors des opérations du maintien de la paix. Enfin la réticence de l'armée à consentir des pertes lors des opérations militaires limite l'ardeur interventionniste des États-Unis. L'administration Obama avait anticipé sur de nouveaux foyers d'insurrections et entendait les reclasser sous ce label de guerres insurrectionnelles ou guerres terroristes dans l'espoir de cimenter l'Alliance américaine qui est impliquée dans le conflit en Afghanistan. Les conflits dans le monde islamique s'intensifient, depuis les Philippines et l'Indonésie jusqu'au Maghreb. De nouvelles guerres pourraient bien être en gestation dans toute cette immense zone. Cette constellation conflictuelle internationale s'ajuste mal avec la doctrine de la Domination à tous les Niveaux (*Full Spectrum Dominance*), qui était la doctrine militaire officielle des États-Unis durant ces dernières années » Cet objectif de force commune du futur, annonçaient-elles dans leur « Vision commune 2020 » publiée en juin 2000,

s'accomplira à travers la domination à tous les niveaux – la capacité des forces américaines, opérant unilatéralement ou en combinaison avec des partenaires et des services spéciaux multinationaux, à défaire n'importe quel adversaire et à contrôler n'importe quelle situation à travers une gamme complète d'opérations militaires.²³

Géoconstructivisme et « tournant géographique »

L'approche et la conception constructiviste du territoire ou de l'espace, et surtout dans le domaine de la science géographique et la discipline géopolitique, ont fait l'objet de mutations épistémologiques considérables avec l'introduction et l'influence de la nouvelle géographie culturelle « *Neue Kulturgeographie* »²⁴ germanophone, et à la fin des années 1990 par l'influence des travaux en géographie anglophone issus de la *new cultural geography*. Ce « tournant géographique » dans la façon de penser le territoire, l'espace, est marqué par la rupture avec la *Kulturgeographie* classique de la première moitié du xx^e siècle, au sein de laquelle la manière dont les relations entre culture et nature étaient conçues, conduisaient à l'identification de différents « *Kulturräume* » (espaces culturels) ou « *Landschaften* » (paysages). Dans le contexte de la fin des années 1990, de nouvelles approches et paradigmes constructivistes émergent dans le domaine scientifique de la géographie, lesquels procèdent d'une nouvelle conception du monde, et du rôle des sciences humaines et sociales à travers l'adoption des principes constructivistes et dans une direction anti-essentialiste (avec le refus des approches déterministes, positivistes ou réalistes) ; avec pour conséquence, une redéfinition du concept de culture et du concept d'espace. En proclamant le postulat constructiviste que l'espace n'explique pas la culture ; et en séparant l'« espace » de la « culture » en tant que phénomènes autonomes, le constructivisme spatial ouvre la voie à l'importation et l'implantation mécanique et expérimentale, non seulement de cultures étrangères à un espace donnée mais aussi la construction d'ordre étatique et social, de « *Nomos*-hybrides » ne coïncidant plus aux traditions politiques, culturelles voir religieuses des communautés humaines autochtones présentes sur un espace donné, le plus souvent durant des siècles. Sous l'influence des *cultural studies* britanniques au sein du tournant culturel, la culture n'est plus une catégorie innée ou acquise par une longue phase de sédimentation temporelle et spatiale (morphogénèse territoriale et culturelle identitaire), mais est définie comme

23. <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2004-2-page-99.htm>
<https://www.touteleurope.eu/actualite/extraterritorialite-du-droit-americain-l-europe-face-aux-etats-unis.html>

24. Jean-Jacques Bavoux, « Qu'est-ce que la « nouvelle géographie » ? », *Revue La géographie* (2009), <https://www.cairn.info/la-geographie--9782200243517-page-134.htm>

un processus en gestation, fluide et mouvant, par lequel le monde social est interprété, doté de sens, processus dans lequel la communication joue un rôle essentiel. D'autre part, la négation de la certitude d'un regard « objectif » sur le monde, et d'une relation étroite entre espace et culture, résulte aussi de l'influence du discours déconstructiviste et postmoderniste de la *French theory* – Derrida et Foucault – qui livreront des outils conceptuels au constructivisme spatial pour le développement d'une conception critique des rapports de pouvoir, mais également des identités.

En partant du postulat que la réalité n'étant pas unique et évidente résultant d'une construction sociale (les choses ne sont pas ce que l'on pense, elles ne sont pas données), espace et culture sont donc aussi par voie de conséquence des constructions sociales instables, et donc des productions historiquement contingentes. Le constructivisme spatial et la géographie postmoderne tout comme la *Neue Kulturgeographie* se livreront à une redéfinition révolutionnaire et rupturaliste de l'idée d'identité, de culture et d'espace, tout en se fondant sur une recontextualisation et une conceptualisation de l'espace, s'orientant vers un anti-déterminisme spatial, un anti-essentialisme spatial. En ce sens le constructivisme spatial trouvera dans les années 2000 des déclinaisons diverses dans diverses approches géographiques voir géopolitiques, lesquelles s'ancreront dans la théorie des discours, la théorie des systèmes, la théorie de l'action ou bien la théorie critique-néomarxiste²⁵ « distance », ni « configuration » ni « territoire », mais avant tout forme signifiante.

Dans le cadre de cette approche, l'espace étant toujours un produit social contingent libéré de ses assises identitaires, culturelles et historiques, on distingue une intention flagrante de dévoiler et de déconstruire le fétichisme spatial (*Raumfetischismus*) de l'approche géographique classique, mais aussi de critiquer la thèse du *Raumcontainer* qui consiste à penser l'espace comme un contenant, c'est-à-dire à attribuer à des catégories spatiales des propriétés fixes avec une tendance à l'essentialisation. Pourtant à force de dé-essentialiser et dé-fétichiser le discours sur l'espace, le réduisant à un simple signe, ou une trace l'espace est considéré également comme le moyen détourné par lequel le social se déguise, se transforme (par lequel le pouvoir et la domination s'exercent), cette nouvelle sémantique spatiale finira par nier les réalités géographiques spatiales, culturelles et historiques de la territorialité. En effet, dans le cadre de cette même territorialité géopolitique, les espaces,

25. L'espace n'est pas considéré comme une chose en soi, précédente et donnée, existant d'abord à l'extérieur de la société, et à partir de laquelle, avec laquelle, sur laquelle les sociétés, les hommes, les groupes, les cultures agissent. L'espace n'est pas donné (*gegeben / Gegebenheit*) : cela implique que l'espace n'est ni « environnement », ni « distance », ni « configuration » ni « territoire », mais avant tout forme signifiante.

les territoires sont pensés en tant que vecteurs d'appartenance et de cristallisations culturelles et identitaires, mais aussi révélateurs de différence, d'agonalité et de conflits potentiels. Il ne faut pas oublier que la spatialité, les lieux et le territoire sont les porteurs des nombreux métarécits historiques, les fameuses mythistoires que l'historien William McNeill met en exergue, et qui permettent aux nations de façonner leurs mémoires collectives et de construire une identité. La réalité et l'espace n'étant plus pensés en tant que catégories stables et intrinsèques, on aboutit à une vision fongible du réel, qui permet la mise en œuvre des dynamiques prédatrices du marché et du néo-libéralisme capitaliste global. Le constructivisme néolibéral conduirait alors à une déréalisation de la société en s'attaquant aux liens de socialité et de solidarité, mais aussi appliqué à la géopolitique il conduirait à une déréalisation de l'espace. L'enjeu du néolibéralisme n'est pas seulement – comme l'a souligné Wendy Brown²⁶ – de conduire à la « dé-démocratisation » politique, mais d'engendrer un processus de déréalisation : aussi bien de la société que de l'homme lui-même. Non seulement le néolibéralisme provoque le repli sur soi, mais il appauvrit le champ de la réalité objective et notre attachement à un monde commun, en faisant apparaître comme non-rentable toute une série de conduites pourtant fondamentales de la condition humaine et en rabattant l'individu sur un égocentrisme possessif, suspendu au fantasme d'une maîtrise économique totale de la vie. La définition du capitalisme comme « destruction créatrice » par Schumpeter trouve ici son aboutissement caricatural, avec le triomphe néolibéral d'un capitalisme financier spéculatif qui détruit le capitalisme industriel. Alors que l'économie néolibérale revendique la mondialisation de l'économie, nous assistons plutôt à une véritable « démondéisation » de l'homme, puisque l'hégémonie de la puissance de l'argent rend tous les acquis humains fongibles. Ce rétrécissement des horizons implique également la perte du sens. Si l'homme est bien toujours en « dette de sens », le triomphe du pragmatisme opérationnel conduit à l'obscurcissement définitif des fins. Simmel l'avait pressenti : « Telle est la destinée de l'humain sans amarres qui a abandonné ses dieux, et dont la "liberté" ainsi gagnée ne fait qu'ouvrir la voie à l'idolâtrie de n'importe quelle valeur passagère. » Désespérément en manque de sens, l'homme postmoderne s'est émancipé des « dieux » (Götter), pour s'aliéner à des « idoles » (Götzen).

Les fondements philosophiques du géoconstructivisme

Le concept polymorphe de constructivisme recouvre plusieurs dimensions et sa polysémie peut prêter à confusion. Appliquée à la philosophie de la connaissance,

26. Wendy Brown, *Undoing the Demos: Neoliberalism's Stealth Revolution*, Zone Books, 2015.

l'épistémologie, il renvoie à la formation de la connaissance et des savoirs scientifiques, alors qu'employé dans le domaine de l'anthropologie et la sociologie il se rapporte à un modèle explicatif des faits humains et sociaux. En philosophie, on retrouve le constructivisme en tant que concept pour la première fois, chez Emmanuel Kant dans la Critique de la raison pure qui renvoie à la connaissance de réalité par l'expérience laquelle est « un composé de ce que nous recevons des impressions sensibles et de ce que notre propre pouvoir de connaître produit de lui-même ». C'est le début du constructivisme empirique dans le champ philosophique, en vertu duquel la réalité résulte de l'interaction entre le monde et l'activité de connaissance.

L'influence des Lumières

Le constructivisme s'oppose à une certaine tradition dite réaliste, comme l'indique Ernst von Glasersfeld²⁷, qui marque « une rupture avec la notion traditionnelle selon laquelle toute connaissance humaine devrait ou pourrait s'approcher d'une représentation plus ou moins "vraie" d'une réalité indépendante ou "ontologique". Au lieu de prétendre que la connaissance puisse représenter un monde au-delà de notre expérience, toute connaissance est considérée comme un outil dans le domaine de l'expérience ». La philosophie des Lumières, avec le rationalisme Cartésien auront une influence considérable sur la formation de l'épistémologie constructiviste. Ernst von Glasersfeld, considère que Giambattista Vico (1668-1744) fut le premier « vrai constructiviste » qui en opposition à Descartes qui vise à « cerner pour diviser et séparer », met l'accent sur l'importance de l'action pour la cognition (« *Verum ipsum factum* » : « Le vrai est le faire même »). Néanmoins, pour Tom Rockmore²⁸ Kant tient une place capitale dans la naissance et la formation du constructivisme pour lequel, « la révolution copernicienne de Kant est constructiviste de part en part ». Le constructivisme philosophique « fut inventé par Hobbes, repris et corrigé par Giambattista Vico, et encore découvert à nouveau de façon indépendante par Kant ». À la suite de Kant, il cite parmi les penseurs constructivistes « des idéalistes allemands comme Fichte, Hegel, et Marx, des « hégéliens » tels Cassirer, Croce et Collingwood et des pragmatistes américains, tels que Peirce et Dewey ». Au XIX^e siècle c'est l'empirisme et surtout la philosophie pragmatiste, de l'école américaine (fin XIX^e-début XX^e siècle) fondée par Charles Sanders Peirce (1839-1914), qui confortera les thèses constructivistes, avec les travaux de deux autres grandes figures du pragmatisme que sont William James (1842-1910) et John Dewey (1859-1952).

27. Ernst von Glasersfeld, « Pourquoi le constructivisme doit-il être radical ? », 2004.

28. T. Rockmore, « Hegel et le constructivisme épistémologique », *Revue de Métaphysique et de Morale*, 2007/1, no 53

Le philosophe allemand Hans Vaihinger (1852-1933), dans sa Philosophie des Als Ob (philosophie du « comme si »), défend l'idée que nous ne pouvons percevoir que des phénomènes, à partir desquels nous construisons des modèles de pensée fictionnels auxquels nous accordons une valeur de réalité. Le xx^e siècle marquera le tournant scientifique du constructivisme avec les thèses du physicien allemand Max Planck (1858-1947). Le constructivisme scientifique influencera plus tard l'expérimentalisme cybernétique, et notamment les travaux des Conférences Macyaux auxquelles ont participé Norbert Wiener (1894–1964), un des fondateurs de la cybernétique, Gregory Bateson (1904–1980) et son ouvrage de référence Vers une écologie de l'esprit, 1972 ; Heinz von Foerster (1911–2002), mais aussi le constructivisme de Jean Piaget (1896–1980), qui est le premier à utiliser l'expression « épistémologies constructivistes » (au pluriel) en 1967 dans Logique et connaissance scientifique, un texte majeur pour l'épistémologie. Jean Piaget est « la figure de proue du constructivisme et de la rupture avec les idées conventionnelles sur l'acquisition des connaissances ». Herbert Simon (1916–2001) nommera avec raison ces déclinaisons scientifiques du constructivisme comme « sciences de l'artificiel » en qualité de nouvelles sciences (cybernétique, sciences cognitives, sciences de la décision et de l'organisation) qui, du fait de l'abstraction de leur objet (information, communication, décision), ne trouvent pas leur place dans l'épistémologie classique avec la méthode expérimentale et la réfutabilité. Dans le domaine de la communication mais aussi dans le domaine de la science psychologique, Ernst von Glasersfeld (1917–2010) élaborera une forme de constructivisme qu'il qualifiera de « radical », alors que Paul Watzlawick (1921-2007), figure de proue de l'École de Palo-Alto se fera le promoteur de la Nouvelle communication, publie en 1981 l'ouvrage collectif L'invention de la réalité qui comprend notamment des articles de Ernst von Glasersfeld et de Heinz von Foerster. La pensée complexe d'Edgar Morin s'inscrira aussi dans le cadre de ce courant constructiviste, qu'il qualifie d'approche « coconstructiviste » alors que son œuvre qu'est la Méthode deviendra une source de premier ordre pour le constructivisme et la connaissance de la connaissance en général.

Dans *Le Discours de la méthode* (1637), Descartes constate que lorsqu'il plonge un bâton dans l'eau, celui-ci lui apparaît déformé. En découle d'ailleurs le fameux doute « cartésien » : si mes sens me trompent parfois, comment être sûr qu'ils ne me trompent pas toujours ? Ce questionnement n'est pas neuf : le philosophe antique grec Platon le pousse à l'extrême avec sa théorie des Idées, selon laquelle le monde « sensible » (celui que nous percevons) n'est pas le monde « réel », mais bien une vaste « tromperie ». Pour lui, tout cela relève de l'apparence, au contraire du monde des Idées.

Pour Kant, moins « radical » que Platon, la réalité est perçue et construite par la raison. Selon Kant, nous ne percevons que les phénomènes, c'est-à-dire les choses appréhendées par notre système perceptif et cognitif, les « images » du réel réalisées par le filtre de nos sens, de notre entendement, la structure de notre raison, et pas les noumènes, c'est-à-dire les choses en elles-mêmes, telles qu'elles existent indépendamment de nous. La connaissance implique une activité de l'esprit. Autrement dit, selon Kant, notre entendement ne peut percevoir que des phénomènes du monde, c'est-à-dire des états du monde selon une sorte de « préformatage » par la raison et les sens, et non les choses qui existent en tant que telles, indépendamment de la connaissance. Nous construisons notre connaissance du monde en lui appliquant des catégories telles que l'espace, le temps ou la causalité. Pour Kant, le monde existe en dehors de nos perceptions. Cependant, dans une certaine mesure et en forçant le trait, le monde que nous percevons n'est pas exactement celui qui existe en tant que tel. En somme, la cognition suppose une sélection, une transformation et une catégorisation de l'information. Nos représentations sont le fruit d'une activité cognitive.

Dans le domaine de la psychologie de la connaissance, le constructivisme suppose selon Jean Piaget²⁹ que la connaissance ordinaire se construit progressivement chez l'enfant dans une interaction avec le réel et avec la participation du symbolique, par un jeu d'assimilation, la réalité, étant toujours une construction évolutive et fluctuante dans le temps et l'espace. Gaston Bachelard³⁰ démontrera que la science construit ses objets qui ne sont pas des choses présentes d'évidence, et qui s'inscrivent toujours dans un projet plus large qui les modifie au fil des avancées théoriques et de l'évolution des méthodes. Ainsi Bachelard affirmera que « dans les sciences : "Rien ne va de soi. Rien n'est donné. Tout est construit" », dans *La Formation de l'esprit scientifique* en 1938. Selon, Ian Hacking³¹ il y aurait trois grandes familles de constructivisme, avec des approches épistémologiques particulières : le constructivisme mathématique (de Luitzen Egbertus Jan Brouwer) ; un constructivisme philosophique développé notamment par des auteurs tels que Nelson Goodman, et que Ian Hacking appelle, avec Goodman, le « constructionnalisme ». D'autres philosophies plus continentales, comme la phénoménologie de Husserl, peuvent être rapprochées de cette forme de constructivisme philosophique ; un constructivisme sociologique, développé notamment par des sociologues des sciences, comme Michel Callon,

29. Jean Gaston Bachelard, *La formation de l'esprit scientifique*, 1938. Piaget, *Psychologie et épistémologie*, Paris, Denoël, 1970.

30. Article : La philosophie de la mécanique quantique de Gaston Bachelard1 (redalyc.org)

31. Ian Hacking, *Entre science et réalité. La construction sociale de quoi ?*, Paris, La Découverte, 2001, p. 72-74.

et que Ian Hacking appelle le « constructionnisme ». Il fait également référence à une théorie sociologique de la connaissance lancée par Peter L. Berger et Thomas Luckmann dans l'ouvrage classique *La construction sociale de la réalité* (1966).

Le constructivisme sociologique apparaît dans les années 1960 en opposition au réalisme social, selon lequel les individus, les groupes sociaux, les traits anthropologiques sont définis par certaines caractéristiques objectivables qui seraient indépendantes des circonstances³². Contrairement à l'école réaliste sociale, le constructivisme sociologique considère que ce sont les dynamiques sociales ou les acteurs sociaux, au travers leurs narratifs et de leurs actions, qui produisent les faits sociaux, ce qui aboutit à une historicité et une relativisation de ceux-ci aux circonstances. Bien sûr, si l'on pratiquait une forme extrême de constructivisme, on aboutirait comme le relativisme, à un déni de réalité absolu, aboutissant à nier l'existence autonome des référents concrets autonomes. Sur le plan social, Le constructivisme social (parfois nommé constructionnisme social ou socioconstructivisme) est un courant de la sociologie contemporaine popularisé par Peter L. Berger et Thomas Luckmann dans leur livre *The Social Construction of Reality* (1966)³³ qui développent des arguments théorisés auparavant par Émile Durkheim s'appuyant eux-mêmes sur une tradition philosophique plus ancienne. Cette approche constructiviste envisage la réalité sociale et les phénomènes sociaux comme étant « construits », c'est-à-dire créés, institutionnalisés et, par la suite, transformés en traditions. Le constructivisme social se concentre sur la description des institutions, des actions en s'interrogeant sur la manière dont ils construisent la réalité. Dans son œuvre *Choses dites*, le sociologue Pierre Bourdieu³⁴ propose de donner à sa théorie sociologique le nom de « structuralisme constructiviste » ou de « constructivisme structuraliste »[39], affichant par là sa volonté de dépasser l'opposition fréquente en sociologie entre le structuralisme (qui affirme la soumission de l'individu à des règles structurelles) et le constructivisme (qui fait du monde social le produit de l'action libre des acteurs sociaux). Il faut rappeler aussi qu'aux États-Unis, le constructivisme social a souvent été associé au postmodernisme et aux « *Cultural Studies* ». On retrouvera plusieurs dérivés, de déclinaisons du constructivisme social dans les « *Cultural studies* », l'anthropologie sociale et culturelle et les Études de genres. En effet, le constructionnisme dans le cadre des Études de genre en opposition à l'essentialisme, repose sur sur l'idée selon laquelle les différences constatées entre hommes et femmes sont

32. Jean-Louis Le Moigne, *Les épistémologies constructivistes*.

33. Peter L. Berger et Thomas Luckmann, *La Construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2012 (3^e éd.). Édition originale : *The Social Construction of Reality*, New York, Doubleday, 1966.

34. Pierre Bourdieu, *Choses dites*, Minuit, 1987, p. 147.

pour une grande part construites par un conditionnement social, c'est-à-dire qu'il n'existe pas d'essence féminine ou masculine, mais seulement un sexe biologique n'influant pas, ou très peu, sur la personnalité. Il va de soi qu'au cours de son évolution, la théorie constructiviste s'est vue critiquée et reprochée de faire le lit du relativisme, de contradictions internes, et de manquer de cohérence. D'autre, par les objets sociaux dont traite l'approche constructiviste se différencient selon leur nature. Ainsi Hacking et Pinker³⁵ s'entendent pour dire que ces objets peuvent être décrits comme faisant partie de ce que John Searle appelle la « réalité sociale ». Ils sont « subjectifs d'un point de vue ontologique » (ontologically subjective) mais « objectifs d'un point de vue épistémologique » (epistemologically objective).

Systemisme et hypermodélisation : L'hybris du constructivisme

Jean-Louis Le Moigne³⁶ parle de « science de l'ingénieur » à propos du constructivisme en sciences sociale. Selon le Moine, il n'existe pas de réel en soi, d'essences, il n'existe que des réalités multiples instrumentales, opératoires que l'activité des acteurs du monde crée et complexifie en permanence. Les outils de compréhension, d'interprétation de cette réalité instrumentale sont les sciences de modélisation, systémique, cybernétique, informatique, gestion des organisations. Parmi les acteurs se trouvent les scientifiques, les ingénieurs, les humains de toutes sortes et finalement, les non-humains. Nous avons repris nous-mêmes, sans grande originalité il faut le dire, la comparaison entre la construction d'une fourmilière ou d'une termitière et celle de l'édifice imposant des technosciences occidentales, pour montrer qu'il n'a avait pas de différences fondamentales dans les processus mis en œuvre, et dans les relations entretenues avec ce que l'on appellera la réalité³⁷. Sur ce thème, on lira aussi un article de l'auteur « Comparaison scientiste de la ruche d'abeille et de la gestion des sociétés humaines³⁸ ». On peut toujours, à fin d'efficacité, maintenir la croyance « en l'existence d'un réel en soi », mais il ne s'agira alors que d'un « réel voilé » dont on mesure mal l'interaction avec le réel instrumental³⁹. Le constructivisme considérant que le réel reste insaisissable, aboutit

35. Ian Hacking, *Entre science et réalité : La construction sociale de quoi ?*, Paris, La Découverte, 2001

36. Jean-Louis Le Moigne, *Les épistémologies constructivistes*. Ibid.

37. Jean-Paul Baquiast et Alain Cardon. *Entre Science et intuition - La conscience artificielle*, Editions Automates Intelligents, avril 2003.

<http://www.admiroutes.asso.fr/automates/collection/entresetint.htm>

38. <http://ns3833.ovh.net/~mcxapc/docs/reperes/edi37.pdf>

39. Alexandre del Valle estime que « Le phénomène qui pousse l'être humain à négliger le réel et à lui préférer une pseudo-réalité fortement ancrée et intériorisée a été également étudié aux États-Unis, du point de vue idéologico-politique, par le mouvement de la sémantique générale (*general*

à une fétichisation du modèle, à une sorte d'hybris systémiste et de modélisation, qui s'autogénère et s'autofonde avec le processus de complexification infini. Ainsi, le modèle étant un outil qui ne doit pas être confondu avec le réel, car « la carte n'est pas le territoire » (Alfred Korzybski)⁴⁰. En effet, le monde observé ne saurait être mis en équations ou décrit complètement. Ainsi, Edgar Morin présente dans le court article « Pour une réforme de la pensée⁴¹ », les éléments sur lesquels peut s'appuyer une modélisation systémique complexe : « La pensée complexe est une pensée qui cherche à la fois à distinguer – mais sans disjoindre – et à relier. D'autre part, il faut traiter l'incertitude. Le dogme d'un déterminisme universel s'est effondré. L'univers n'est pas soumis à la souveraineté absolue de l'ordre, il est le jeu et l'enjeu d'une dialogique (relation à la fois antagoniste, concurrente et complémentaire) entre l'ordre, le désordre et l'organisation. » « La pensée de la complexité se présente comme un édifice à plusieurs étages. La base est formée à partir de la théorie de l'information, de la cybernétique et de la théorie des systèmes et comporte les outils nécessaires pour une théorie de l'organisation. Vient ensuite un deuxième étage avec les idées de Von Neumann, Von Foerster, Atlan et Prigogine sur l'auto-organisation⁴². À cet édifice, j'ai voulu apporter des éléments supplémentaires, notamment, trois principes que sont le principe dialogique, le

semantics), fondé à Chicago en 1938, par le comte Alfred Korzybski (« AK »), dont l'ouvrage *Science and Sanity* (1933) est le texte fondateur. Korzybski analyse dans cet essai le langage totalitaire du national-socialisme et démontre que la maîtrise des mots permet de transformer les représentations dans le psychisme. L'auteur a particulièrement étudié le rôle du langage dans les processus perceptuels et identitaires. D'après lui, nos représentations sont limitées comme la pensée par la structure du langage. Certaines capacités d'abstraction sont impossibles pour certains peuples primitifs, non pas à cause de leurs gènes mais de la structure et du degré d'évolution de leur langage. La sémantique générale enseigne que toute représentation linguistique néglige la plus grande partie de la réalité (« La carte n'est pas le territoire ; le mot n'est pas la chose définie »). Chaque langage reflète ainsi dans sa propre structure celle du monde (représentations), telle que l'ont présumée ceux qui ont développé ce langage. Nos représentations et perceptions sont par conséquent conditionnées par la structure linguistique et les valeurs inhérentes au contexte culturel dans lequel nous avons grandi. Réciproquement, nous projetons dans le monde, la plupart du temps inconsciemment, la structure du langage que nous employons, et donc les représentations qui s'y rattachent » (vr. art. « Guerre des représentations et virus sémantiques » Alexandre del Valle, *Géoeconomie* 2009/4 (n° 51). <https://www.cairn.info/revue-geoeconomie-2009-4-page-119>.

40. Alfred Korzybski, *La carte n'est pas le territoire : Prolégomènes aux systèmes non aristotéliens et à la sémantique générale*, Éclat, 2007, Collected Writings 1920-1950, Institute of General Semantics, 1990.

41. « Forum MCX - Edgar Morin, Pour une réforme de la pensée, archive sur archive.mcxapc.org (consulté le 6 mars 2018)

42. Heinz von Foerster, Margaret Mead, Hans Lukas Teuber (éds), *Cybernetics, Circular Causal and Feedback Mechanisms in Biological and Social Systems : Transactions of the Sixth Conference*, March 24-25, 1949, New York, N.Y. (actes de la 6^e « conférence Macy »), Josiah Macy, Jr. Foundation, 1950,

principe de récursion et le principe hologrammatique. » À la suite de Shopenhauer selon lequel « le monde est ma représentation », mais est aussi « ma volonté » mais aussi de Kant, l'épistémologie constructiviste considérant la réalité objective, le réel en soi comme un horizon indépassable. La réalité est conçue et vécue comme une représentation, alors que l'objectivité se voit remplacée par une intersubjectivité. Cette position est justifiée notamment par les travaux de Mioara Mugur-Schächter avec ce qu'elle appelle une Méthode de Conceptualisation Relativisée (MCR)⁴³, qui étend le regard issu de la physique quantique aux autres disciplines.

Transposé sur le terrain de la géopolitique, le constructivisme ou géoconstructivisme, consiste à appréhender l'espace, le territoire concret, non pas comme le médium et l'espace du vivre ensemble particulier d'une communauté humaine soudée par une même histoire, une culture et une identité commune, mais plutôt, comme un « dispositif », « une potentialité abstraite » ; une représentation du réel, le produit d'un système perceptif sur lequel il est possible d'influer. Une analogie entre le dessin de René Magritte – *La trahison des images* (1929) – évoquant le « ceci n'est pas une pipe » et la phrase de Alfred Korzybski, fondateur de la « sémantique générale » « la carte n'est pas le territoire », illustrerait très bien cette distorsion constructiviste du réel dans le domaine de la géopolitique. D'autre part ce n'est pas par hasard que le géoconstructivisme fait appel aux dispositifs de guerres de représentations, qui sont à la fois sémantiques – cognitifs et informationnels. L'approche et le discours constructiviste permet donc d'élaborer un formatage mental conforme aux intérêts géopolitiques à un moment donné et dans un contexte précis. En effet, la guerre des représentations⁴⁴ est une guerre mentale, symbolique, une guerre de préparation des consciences visant à mobiliser les troupes amies et à démobiliser les troupes ennemies. Une guerre totale qui vise à inhiber l'ennemi et à le discréditer avant le début du combat sur le terrain matériel. Elle a pour objectif de détruire son adversaire sans tirer un coup de feu, en ternissant son image, en le freinant dans son action et en sapant son moral et sa légitimité. Ses armes sont les mots, les images et les informations. La puissance militaire peut paraître parfois inefficace face aux attaques représentationnelles, de sorte qu'« avant que le chef n'ensanglante sa lame, le pays ennemi s'est rendu ». La guerre des représentations

43. Quantum Mechanics versus a Method of Relativized Conceptualization, in Quantum Mechanics, Mathematics, Cognition and Action, Proposals for a Formalized Epistemology, M. Mugur-Schächter and Alwyn Van Der Merwe eds., Kluwer Academic, 2002

44. Guerre des représentations et virus sémantiques Alexandre del Valles *Géoeconomie* 2009/4 (n° 51).

<https://www.cairn.info/revue-geoecconomie-2009-4-page-119>.

est en ce sens « une guerre totale, c'est-à-dire que la propagande, l'action sur les populations, la contagion idéologique, y jouent leur rôle, dans la mesure où les armes psychologiques sont supérieures aux armes militaires » écrit Jacques Ellul⁴⁵. L'expression même de guerre des représentations a été forgée dans les années 1990 par l'épistémologue et stratégeste français Arnaud Aaron Upinsky⁴⁶. Pour ce dernier, il s'agit d'une « guerre dans laquelle la victime ne parvient pas à se représenter ». La guerre des représentations renvoie à la définition de la géopolitique donnée par le géographe français Yves Lacoste, comme rivalités de pouvoir autour de territoires et d'affrontements de représentations (visions du monde) antagonistes. Les représentations géopolitiques désignent « l'ensemble des idées et perceptions collectives d'ordre politique, religieux ou autre qui anime les groupes sociaux et qui structure leur vision du monde⁴⁷ ». Elles sont déployées par chaque belligérant afin d'émouvoir, de légitimer et de justifier les buts de guerre de son camp (conquête d'un territoire ou de ressources qui s'y trouvent, contrôle des approvisionnements énergétiques, élimination d'un groupe humain, prosélytisme, impérialisme, guerre de « reconquête », etc.), et de déculpabiliser le passage à l'acte violent et souvent la destruction du camp ennemi.

L'espace géopolitique entre ingénierie et sacralité

Parallèlement à la dé-essentialisation et la dé-réalisation du territoire, le processus constructiviste d'inversion géo-ontologique n'a pu qu'aboutir qu'un à une appréhension et une démarche purement instrumentale et modéliste de l'espace. Ainsi, on assiste successivement à une inversion géo-ontologique de la territorialité, en tant que projet modélisable et d'ingénierie continu, en tant que résultat d'un long processus de désacralisation et de sécularisation de l'espace, de l'herméneutique traditionnel du territoire. En effet, en matière géopolitique, la re-théologisation des visions et des stratégies politiques passent par la classification et la réduction de l'espace « rival » « hostile » « polymogène » à une « zone chaotique », à une zone soumise à un traitement de l'ingénierie sociale. L'ensemble de l'espace mondial reste sujet à une modélisation et à un formatage géoconstructiviste croissant. Cette grille de lecture et de traitement binaire voire manichéenne du pouvoir dans les relations internationales en vient à classer, selon un mode discriminatoire et dogmatique, les cartes géopolitiques selon une gradation des menaces et de la nature des régimes politiques hostiles en place : les « États parias », les

45. Jacques Ellul, *Propagandes*, Armand Colin, Paris, 1962, p. 210

46. Arnaud-Aaron Upinsky, *Le syndrome de l'ortolan*, éditions du Bief, Paris, 2019.

47. Pascal Lorot, François Thuau, *La Géopolitique*, Clefs Politique, Montchrestien, 2002

« États voyous », « les États désobéissants », qui deviennent des zones de guerre, des zones d'ingénierie paragouvernementale, alors que les zones de marchés émergents deviennent des zones d'ingénierie financière globales. À ce titre R. Cooper parle de « zones chaotiques préhistoriques et prémodernes⁴⁸ », dans lesquelles les pouvoirs de la postmodernité démocratique sont appelés à intervenir pour imposer la paix, la stabilité et la démocratie de marché, et cela toujours au nom de ce vieux fond religieux d'absolutisation du projet et du modèle sociopolitique occidental. À ce titre, cette classification n'est pas sans rappeler la géographie sacrée et biblique qui fait référence aux terres barbares, « terres d'impies ». La constitution et l'émergence d'un seul et unique peuple « *demos* » global reste encore un lointain projet, dans la mesure où il se heurte à la pluralité ethnique, anthropologique et culturelle des « de moi », des peuples singuliers, qui s'inscrivent dans de longues continuités historiques, organiques spatiotemporelles. Les projets habermasiens d'un « patriotisme constitutionnel », le projet Kantien de « paix perpétuelle » ainsi que l'universalisme wilsonien incarné par la Société des Nations, souffrent d'une grave carence constructiviste et mécaniciste, car ils procèdent de cette croyance irrationnelle en la séparation du *demos* de l'ethnos, afin de soustraire l'identité à l'histoire et ouvrir la voie vers une forme d'identité postnationale déconnectée de toutes références territoriales et historiques. Avec ce phénomène de re-théologisation de la politique, la démocratie de marché impérative et conquérante prend les formes d'une « *demoi-cracy* » détachée d'un pôle territorial et organique légitimant, pour constituer une sorte de matrice néo-impériale expérimentale. À ce titre il semblerait plus sage, dans ce processus de globalisation de la démocratie, d'éviter les écueils d'une contrainte verticale d'uniformisation imposée d'en haut et du « dehors » et, comme le préconise Nicolaidis, appliquer une approche dialogique horizontale entre États souverains, qui se reconnaissent dans le modèle d'une « *démo-krateo* » participative et ethno-différentialiste, qui conjugue des intérêts similaires et complémentaires.

La sécularisation et la théologie ont entretenu pendant des décennies des relations incestueuses, s'étant mutuellement imprégnées. D'autres penseurs, Jürgen Moltmann ou Jean-Baptiste Metz, ont reconnu le phénomène de sécularisation du religieux en reconnaissant dans la Croix de Jésus un symbole politique. Nombreuses sont les analyses sociologiques de C. Schmitt, Giorgio Agamben et de M. Foucault sur la biopolitique, qui voient dans la théologie chrétienne la source structurante du pouvoir étatique moderne. Hans Blumberger mettra l'accent sur une certaine

48. Robert Cooper, *The Breaking of Nations: Order and Chaos in the Twenty-First Century* (Atlantic Press, 2003), and *The Post-Modern State and the World Order* (Demos, 2000).

puissance d'auto-affirmation de la modernité pour la libérer de l'emprise théologico-politique. La question de la sécularisation-religion et le dilemme contemporain relatif à la (dé-) sécularisation⁴⁹ ont imprégné les travaux d'Augustin, d'Eusèbe de Césarée, de Maïmonide, de Averroès, des auteurs conservateurs comme de Maistre, Bonald, Donoso Cortés et les philosophes de la contre-Révolution, en passant par Spinoza et au xx^e siècle des philosophes tels que Löwith, Strauss, Benjamin, Voegelin et Vattimo. La réflexion sur la Shoah et Auschwitz réhabilitera dans le champ épistémologique et philosophique la théologie politique, surtout lorsque celle-ci s'applique à la nature eschatologique et nihiliste des régimes totalitaires. Le sociologue allemand Hans Joas dans *La foi en tant qu'option* (« *Glaube als Option* »)⁵⁰ juge la laïcité et la sécularisation sociale compatibles avec la religion, en pariant sur le rôle intégrationniste et social de la foi en tant que choix individuel et option. Il constate aussi que l'idée de sécularisation et de progrès s'est cristallisée et a évolué à travers plusieurs phases : après s'être imposée en tant que modèle social en Europe occidentale dans les années 1950 et 1960, elle a évolué à travers la théorie de la modernisation occidentale présentée aux États-Unis comme le modèle historique. Le regain du religieux dans le domaine social et politique réapparaît selon lui et de façon paradoxale à l'époque de la postmodernité où règne un certain polythéisme des valeurs, à l'époque de « la fin des grands récits » qu'annonçait Lyotard, fin d'époque à laquelle Hans Joas ne veut pas croire. Joas enfin voit dans le phénomène de l'auto-transcendance individuelle et collective une manifestation du religieux social, qui, déconnectée d'un unique centre théologique de référence, permet le foisonnement et l'affirmation d'identités multiples. Ainsi la laïcité et le processus de sécularisation seraient selon lui un phénomène contingent issu d'un contexte social et historique précis. Tout comme la religion Joas affirme que la sécularisation n'est pas une nécessité impérieuse et irréversible.

La sécularisation contemporaine est multidimensionnelle, car si elle est surtout comprise dans le sens politique (la séparation de l'Église et de l'État), elle tire sa légitimité pratique du domaine sociologique et surtout idéal. En effet, elle a coïncidé avec le vaste phénomène du « désenchantement du monde » et le déclin des croyances religieuses traditionnelles. Avec la relativisation niveleuse des croyances et le relativisme épistémologique (la religion est une affaire privée et équivaut à n'importe quel autre

49. Jose Casanova, *Public Religions in the Modern World*, 1994 ; E. Stiglitz, *La Grande Désillusion*, Paris Fayard, 2002.

50. Hans Joas, *Die Kreativität des Handelns*, Frankfurt, Suhrkamp, 1992 ; trad. française : La Créativité de l'agir, traduit de l'allemand par Pierre Rusch (titre original : *Die Kreativität des Handelns*, 1992), Paris, coll. Passages, Cerf, 1999

choix), la sécularisation a permis d'insérer la pensée théologique et religieuse dans le domaine profane. Et par une sorte d'inversion, le profane est devenu sacré. C'est ce que le sociologue Wendrock a constaté lorsqu'il démontre que le concept de « volonté générale » rousseauiste coïncide avec le concept théologique de la « volonté générale de Dieu » que l'on attribue aux jansénistes. Les idées séculières de justice, d'égalité, de salut et de libération sont consubstantielles à l'idée de démocratie, et constituent de même des reliquats de la pensée théologique. Certains auteurs, comme Rémi Brague, critiquent la sécularisation des idées, afin de démontrer que seul le christianisme est en mesure de conserver la cohérence de la morale sociale. Charles Taylor⁵¹ dans *A Secular Age* affirme que « le christianisme s'accommode de la sécularisation sans perdre sa substance, son message transcendantal ». Il n'est pas certain, d'autre part, que comme le soutient Kolakowski les religions garantissent contre le projet d'un « accomplissement terrestre radical et absolu », car certaines idéologies ultra-séculières comme le marxisme et a-religieuses contiennent comme l'a démontré le philosophe Mihael Riklin les matrices quasi religieuses d'une pensée sotériologique en tant que promesse d'une utopie communiste réalisée, à savoir l'accomplissement de la société communiste sans classe. Tous les totalitarismes modernes de droite et de gauche ont emprunté à la religion l'idée de salut et d'émancipation. Le projet totalitaire reste donc éminemment « religieux » dans sa forme et ses buts, tout en empruntant les moyens de persuasion et de coercition sécularisés (la soumission passive, l'internalisation et le conditionnement). De sorte que le projet global d'une humanité uniforme consumériste unifiée par le marché et la communication mondiale prend la forme d'un projet religieux séculier, qui par le biais de la promesse de la société planétaire du bonheur et du bien-être matériel généralisé entend « sortir de l'histoire » tout comme la religion se présente comme un message « transhistorique ». Le projet global politique, économique et culturel, contient les germes d'une re-spiritualisation du politique, car contrairement aux thèses « *endistes* » d'un Fukuyama ou d'un Gauchet⁵², il ne s'agit pas d'une « sortie de religion » qui marquerait le destin de l'Occident, mais bien au contraire d'un besoin de religion, besoin qui se fait de plus en plus sentir sur les marges paupérisées et la périphérie globale, qui réclame plus de justice et d'égalité.

Le géoconstructivisme un nominalisme géopolitique ?

On se souvient de la querelle philosophique entre l'école nominaliste dans la scolastique et le problème des universaux. La doctrine philosophique nominaliste

51. Charles Taylor, *A Secular Age*, Harvard University Press, 2007.

52. Gauchet, Marcel, *The Disenchantment of the World*, 1985 (tr. 1997)

considérerait que les concepts sont des constructions humaines et que les noms qui s'y rapportent ne sont que conventions de langage. Les êtres ne sont pas intrinsèquement porteurs des concepts par lesquels nous les appréhendons. Le nominalisme s'opposait à toute forme d'essentialisme pour lequel les objets naturels sont intrinsèquement porteurs d'une essence idéale qui les transcende. L'idée, ou les concepts, ont une existence indépendante qui préexiste aux objets auxquels ils se rapportent. Il s'oppose aussi au réalisme. Pour les réalistes, les objets du réel peuvent être connus de manière générale, par abstraction notamment : les représentations mentales et concepts généraux correspondent à une réalité extérieure (une « essence »).

Le nominalisme ou l'occamisme, du nom de Guillaume d'Ockham, principal penseur de cette école de scolastique tardive, qui a inspiré des auteurs variés comme Thomas Hobbes, Pierre Gassendi, George Berkeley, William James, David Hilbert, Ludwig Wittgenstein, Rudolf Carnap, Nelson Goodman, eu une grande influence sur l'empirisme et le pragmatisme. Le constructivisme nominaliste repose sur l'idée que l'on n'a pas besoin du réel⁵³, en en par voie de conséquence il engendre un relativisme ontologique absolu. La réalité ne représentant qu'une construction, qu'une « illusion » de notre mental, l'ensemble des catégories objectives du monde extérieur, espace, géographie, cultures, identités, histoires disparaissent par le jeu infini de déconstruction et de construction mental/social, le réel étant continuellement inventé et réinventé.

Selon Berger et Luckmann, auteurs du livre « La construction sociale de la réalité⁵⁴ », la réalité est une construction sociale consistant en un compromis constamment remis à jour entre les membres d'une société. Dans cette perspective, la réalité n'existant pas fondamentalement en soi, l'individu et plus globalement la société, sont constamment menacés par ce que Berger et Luckmann nomment « l'anomie »⁵⁵. Ainsi, « Toute réalité sociale est précaire. Toutes les sociétés sont des constructions

53. Ernst Von Glaserfeld, in Watzlawick, P., *L'invention de la réalité, contributions au constructivisme*, 1988, plus radical, va même jusqu'à affirmer que ce que l'on appelle la réalité n'est qu'une construction de l'esprit, et que « la connaissance ne reflète pas une réalité ontologique objective, mais la mise en ordre et l'organisation d'un monde constitué par notre expérience ».

54. Berger et Luckmann, *La construction sociale de la réalité* (3^e éd.), 2012.

55. *The social ethos of the Corinthian correspondence: Interests and ideology from 1 Corinthians to 1 Clement*. Bloomsbury Publishing. (p. 39), représentant pour l'anthropologue Ernest Becker « l'insoutenable vérité, le vide de sens terrifiant et le chaos caractérisant l'existence humaine en ce monde », (Carveth, D. (2004). *The melancholic existentialism of Ernest Becker*, Free Associations, 11 (59), 422-429.

en face du chaos » (Berger et Luckmann, 2012, p. 176). Cependant, ce discours de légitimation constructiviste en tant que processus continu de création de sens basé sur le compromis, et qui serait un rempart contre ce chaos de l'anomie, ne suffit pas à fonder un authentique *nomos*, c'est à dire, un ordre, une structure, une organisation qui elle dans une perspective schmittien préexiste dans l'enracinement tellurique et les continuités identitaires et historiques qui s'y rapportent. Cette inversion de sens qui légitimerait un *Nomos* constructiviste faustien base sur la somme des interactions interindividuelles, le constructivisme est au contraire générateur d'anomie, dans la mesure ou la relativisation et la subjectivisation à outrance des relations sociales conduit à l'individualisme social, décomposent irrémédiablement les liens sociaux, les solidarités collectives, les structures narratives traditionnelles et objectives qui préexistent aux individus. Et c'est aussi la raison pour laquelle le nominalisme constructiviste va de pair avec le libéralisme individualiste, puisque l'individu atomisé, auto-fondé et isolé, s'est émancipée de toutes autorité et de principe supérieur extérieur. Le constructivisme repose sur le mythe de l'individu ordonnateur du réel, alors que l'anomie généralisée des sociétés individualistes et libérales démontrent au contraire que ce sont les liens sociaux, l'identité, l'histoire et une culture commune qui fondent le lien social et communautaire, un principe ordonnateur supérieur aux individus membres de cette société. La seule somme des volontés individuelles n'est pas suffisante à fonder le lien social, d'instituer un « vivre ensemble » permanent et solide.

Nominalisme financier et nominalisme géopolitique

Le constructivisme en géopolitique, loin de se replier sur une posture purement théorique et scientifique universitaire, a bel et bien imprégné une praxis néoréaliste géostratégique très souvent belliqueuse et néo-impériale. On se souvient de l'influence qu'a exercé l'idéologie néoconservatrice (*"The project of the new american centrury"*), sur le discours civilisationnel et messianique de l'administration Bush, et qui a légitimé l'exportation *manu militari* de par le monde entier, du droit de la démocratie libérale de marché, qui repose depuis ses origines sur la pensée nominaliste. Pour arracher le pouvoir au monarque de droit divin, il a bien fallu que ses remplaçants se déclarent aussi sages et informés que lui. La représentation du peuple par ses élites incarnant par définition la sagesse infaillible. La république était nominalement parfaite puisqu'elle s'imposait sans aucune alternative réelle comme le régime qu'elle a remplacé. Toutes les lois, toutes les décisions et tous les jugements élaborés par les procédures du pouvoir représentatif sont réputés strictement véritables dans une réalité nécessairement objective et juste.

Ainsi cette posture géopolitique nominaliste et constructiviste consistera à refuser a priori la possibilité d'une différence entre la réalité géopolitique, religieuse, sociale et culturelle sur le terrain, et le discours sur la réalité (discours messianique de la nécessité d'impérieuse d'exporter dans le monde le sacrosaint modèle de la démocratie libérale de marché au niveau mondial). Ici il n'est plus question de neutralité axiologique scientifique, d'intersubjectivité communicationnelle et de respect de la pluralité des acteurs propre au constructivisme scientifique et spéculatif, mais bien l'affirmation et la promotion inconditionnelle d'une nouvelle vérité révélée par un une nouvelle intelligence constructiviste et ordonnatrice. En effet tout comme le remarque Pierre Sarton du Jonchay « Le nominalisme divise la réalité entre les sachants. En dehors de son domaine délimité de compétence, le sachant est réputé ne rien savoir. La conséquence est triple : quasiment personne ne peut revendiquer une connaissance intégrale des réalités qui le concernent ; la mise en cohérence de toutes les réalités individuelles est précaire et approximative ; la liberté individuelle est plus nominale que réelle. Le nominalisme morcelle la réalité entre les individus et à l'intérieur des individus. L'écart entre le discours et la réalité est non mesurable. Les pouvoirs sont concentrés mais n'ont pas prise sur la réalité objective véritable. En l'absence de sujets en communication réelle de subjectivité, le champ de la réalité reste divisé et non collectivement intelligible ni accepté.⁵⁶ »

Il constate aussi plus loin la concomitance entre le nominalisme géopolitique géo-constructeur, et le nominalisme financier ultralibéral dans lequel, la finance déréglementée est dispensée de nommer ses activités en dehors du périmètre physique de l'État de droit nominal. La même démesure et le possibilisme constructif sans fin sont vérifiables sur le plan géopolitique, tout comme l'est la déréglementation financière qu'a été la création nominale d'un ailleurs financier (*off shore* chez les anglo-saxons). Il convient aussi de remarquer que la thèse de la la destruction créatrice proche de la doctrine du chaos constructeur » géopolitique, a été empruntée à Schumpeter qui est un éminent représentant du nominalisme financier qui détruit la réalité humaine. C'est ce qui fait dire à Pierre Sarton du Jonchay⁵⁷ : « La destruction schumpétérienne n'est pas créatrice. Le nominalisme confond le discours et la réalité. S'il est nécessaire de nommer la réalité pour lui accorder un prix, le prix ne fait pas la réalité. Le nominalisme financier qui fonde aujourd'hui

56. <https://www.pauljorion.com/blog/2011/06/18/revenir-dans-la-realite-par-pierre-sarton-du-jonchay/>

57. <https://www.pauljorion.com/blog/2011/07/12/sortir-du-piege-nominaliste-par-pierre-sarton-du-jonchay/>

l'émission monétaire fait croire que la répétition du prix dans plusieurs comptes bancaires augmente d'autant la réalité de l'objet sous-jacent. Cette répétition n'a pas d'autre conséquence que de multiplier les droits sur un même objet à l'insu de son propriétaire légitime. »

Modélisation systémique complexe : une approche anomique des relations internationales

Afin de mieux comprendre l'approche constructiviste dans le domaine géopolitique avec ces retombées catastrophiques dans le domaine de la praxis, il convient de mettre en exergue le modèle systémique complexe qui est au cœur de la modélisation géoconstructiviste. Se fondant sur les thèses d'Edgard Morin avancées dans son article « Pour une réforme de la pensée » : Cette modélisation part du principe que le modèle est par essence un outil qui ne doit pas être confondu avec le réel, car « la carte n'est pas le territoire » (Alfred Korzybski). En effet, en vertu de cette modélisation, il n'y pas de territoires et d'espaces prédéfinis et observables, point de morphogenèse historique et identitaire voir religieuses des territoires, et le monde observé, et par extension un espace territorial donné, ne saurait être mis en équations ou décrit complètement.

Edgar Morin dans son article « Pour une réforme de la pensée » explique : « La pensée complexe est une pensée qui cherche à la fois à distinguer – mais sans disjoindre – et à relier. D'autre part, il faut traiter l'incertitude. Le dogme d'un déterminisme universel s'est effondré. L'univers n'est pas soumis à la souveraineté absolue de l'ordre, il est le jeu et l'enjeu d'une dialogique (relation à la fois antagoniste, concurrente et complémentaire) entre l'ordre, le désordre et l'organisation. » Et plus loin : « La pensée de la complexité se présente [...] comme un édifice à plusieurs étages. La base est formée à partir de la théorie de l'information, de la cybernétique et de la théorie des systèmes et comporte les outils nécessaires pour une théorie de l'organisation. Vient ensuite un deuxième étage avec les idées de Von Neumann, Von Foerster, Atlan et Prigogine sur l'auto-organisation. À cet édifice, j'ai voulu apporter des éléments supplémentaires, notamment, trois principes que sont le principe dialogique, le principe de récursion et le principe hologrammatique. » Bref, les entités, les espaces territoriaux avec els organismes vivants, les peuples, les ethnies, les communautés humaines vivant sur ces espaces, donnees, ne sont plus définis et appréhendés par les référents identitaires enracinés dans une *nomos* historique et territorial donne, mais constitueraient des espaces neutres et expérimentales en perpétuel mouvement, et changement soumis au jeu de régulation, d'autoproduction et d'auto-organisation.

La position constructiviste intègre en une série de formules synthétiques des éléments qu'elle puise dans la tradition culturaliste aussi bien que dans la phénoménologie et dans la sociologie de la connaissance. En cela, le constructivisme s'oppose au naturalisme, si l'on veut bien entendre à travers ce dernier terme, la doctrine qui soutient que les phénomènes existent avant même que d'être catégorisés et indépendamment de tout travail de catégorisation. Défini de cette façon, le naturalisme s'inspire du physicalisme et du causalisme. Dorothy Pawluch et Steve Woolgar ont proposé une critique incisive de cette attitude qu'ils dénomment le « charcutage ontologique » (*ontological gerrymandering*) et qui permet au chercheur de renvoyer les représentations des acteurs au monde de la construction sociale, tout en revenant pour lui un ancrage permanent dans la connaissance objective des faits⁵⁸.

L'a-nomos géoconstructiviste

Cette déstabilisation programmée de longue date du Moyen Orient et dont les conséquences chaotiques sont toujours à l'œuvre à l'heure actuelle en Syrie, en Irak avec la question kurde et l'implication régionale de la Turquie et de la Russie, démontre plus d'une fois comment la démarche géoconstructiviste sur le plan pratique, est profondément non seulement a-polaire, mais destructrice de toute forme de *Nomos*, en tant qu'ordre préexistant et préétabli enracinée dans les continuités historiques, les traditions culturelles, juridiques et géopolitique singulières. Au *nomos* ordonnateur préexistant, ce géoconstructivisme substitue l'atomisation destructurante généralisée, laquelle aboutit inéluctablement à l'anomie géopolitique, qui n'est pas l'état naturel du monde, mais son contraire, un chaos induit et généré par l'atomisation et la destruction des structures, sociales, culturelles et étatiques autochtones. On pourrait presque dire que le géoconstructivisme constitue une démarche profondément anomique, puisqu'il s'oppose à toute forme ordonnatrice préexistante, dans un sens schmittien⁵⁹, le *Nomos* (correspondant au *physis*, la « nature », la culture depuis Aristote et les présocratiques) s'opposant au *thesis* (la loi du législateur, le constitue la force ordonnatrice du droit issue de la jurisprudence, de la tradition) et qui préexiste à la loi. Chaque peuple, chaque civilisation, a son propre « *Nomos* », un cadre culturel et normatif propre du « vivre ensemble, révélateur de « règles de juste conduite », presque inconscientes et inintentionnelles, ne pouvant être formulées et modifiées de façon constructiviste *a posteriori*. Dans

58. Pawluch (D.), Woolgar (S.), « Ontological Gerrymandering : The Anatomy of Social Problems Explanations », *Social Problems*, 1985. Le charcutage ontologique est la posture standard dans la quasi-totalité des études consacrées à la « construction médiatique » des faits sociaux.

59. Carl Schmitt, *Le Nomos de la Terre*, Paris, PUF, 2001

ce *Nomos*, l'autorité qui lui est propre est obéie parce qu'elle fait appliquer une loi présumée exister en dehors d'elle et fondée sur l'opinion diffuse de ce qui est juste, et qui varie selon les cultures, les traditions et les religions. Au *Nomos* ordonnateur, l'approche géoconstructiviste qui s'est illustrée par la mise en application catastrophique de la doctrine du « *Nation Building* », avec la transposition du modèle occidental de la démocratie de marché au Moyen Orient, sera inéluctablement génératrice d'anomie, qui est le propre de l'absence de *nomos* (ordre, structure). Sous prétexte d'apporter la liberté, la démocratie de marché et la paix, la plupart des pays musulmans qui ont été les cibles et le laboratoire des plans géoconstructivistes américains, ont été victimes d'une anomie programmée, caractérisée par une désintégration des normes sociales préexistantes, qui assuraient tant bien que mal l'ordre et la paix sociale.

En effet, les civilisations, les peuples, les territoires ne constituent pas des éléments mécaniques interchangeables, indifféremment modulables et transposables, à l'image d'un *perpetuum mobilum*, dans l'espace et le temps. Ils sont le fruit d'une longue morphogenèse territoriale et une politogenèse historique séculaires, de sorte qu'ils renvoient plus à la dynamique organique de l'arbre qu'à la logique mécanique, « l'esprit de fabrique » ou de « l'horloge » propre au constructivisme mécaniciste des Lumières. En effet, toutes les civilisations, les communautés nationales et religieuses ont leur propre *Nomos*, leur propre culture géopolitique, et leur propre manière de penser, et de percevoir l'espace. Le *Nomos* de la civilisation indienne est étroitement lié à la conception géopolitique et spatiale du « cercle des rois » décrit dans le livre IV de l'Arthashastra, qui représente structure la théorie d'un système interétatique. D'après cette théorie, et au niveau stratégique, tous les états du monde se divisent au sein des cercles concentriques et leurs relations dépendent de forces ou des proximités géographiques. Le « *Nomos* » du monde musulman pluriel, correspond lui à la projection d'une géopolitique de l'*Umma al Islamiyya*, entre géocentrisme religieux et géo-démographie. En vertu de ce *Nomos*, l'ethnocentrisme musulman diviserait l'espace en anneaux concentriques définis par les critères juridico-religieux et dont on retrouve le noyau à La Mecque. 869. À propos de la Kaaba et du territoire sacré de *Haram* (qui comprend les villes sacrées, la Mecque et la Médina), le géocentrisme islamique englobe une variété de territoires dont l'affiliation et la loyauté islamique sont progressivement affaiblies. Le *Nomos* musulman prend en compte aussi cette dichotomie fondamentale à la fois territoriale et religieuse : le *Dar al Islam* (Territoires de l'islam) et le *Dar al Harb* (territoires de guerre et de conquêtes des terres sous domination des non-croyants). Cependant, selon Jean Paul Charnay, le géocentrisme islamique est affaibli par la projection géopolitique religieuse de

l'« *Umma al Islamiyya* », en tant que communauté des croyants du monde entier, laquelle constitue bien une entité démographique et non géographique dotée d'une dynamique d'expansion planétaire. « Ainsi, le monde musulman Uma (*Umma al Islamiyya*) est davantage une masse démographique qu'un ensemble territorial et l'on peut donc parler d'un type de géo-démographie. Les masses démographiques musulmanes représenteront 30 % de la population globale en 2025 avec une tendance à la croissance de la même population, allant du Nigéria à l'Indonésie. Cependant, en raison de la diversité des traditions religieuses (sunnites et chiïtes), il ne peut encore être question d'une vision géopolitique mondiale musulmane, d'un « *Nomos* musulman global ». » À ce titre, la projection géopolitique du califat islamique mondial constitue bien un projet utopique, car les particularismes doctrinaux et ethniques du monde musulman ont empêché l'unité de l'islam.

Les Chinois ont d'abord interprété la géopolitique comme une projection spatiale du monde, alors que Kautilya présentait pour la première fois le modèle géopolitique des « cercles royaux » comme une représentation cohérente du monde. Le « *Nomos* » du monde chinois se fonde sur la philosophie chinoise de l'espace, le temps étant conçue comme un « ensemble et une succession de batailles », tandis que l'espace est « un ensemble complexe de domaines » et que le temps et l'espace sont des catégories indissociables qui forment un « ensemble organisé hiérarchiquement dans les deux dimensions et tournant autour du centre ». L'idée d'un centre est cruciale dans la géopolitique chinoise et « si partout il y a des centres, c'est bien la Chine, qui occupe la place du milieu ». Le centre détermine les positions, les attributs et les rituels géopolitiques au niveau schématisé, la projection tardive de l'univers chinois prend la forme des cinq carrés incrustés (le carré est un symbole de l'espace tandis que le cercle est un symbole de la durabilité et du temps). La place centrale représente le royaume ou l'empire chinois, les trois autres places ont le statut de vassaux. La pensée stratégique de la Chine populaire et communiste, en particulier dans le domaine géopolitique, restera liée à la Chine confucéenne traditionnelle, ce qui peut s'expliquer par la survie constante de la première Antiquité de la civilisation chinoise et de sa tradition impériale. Une telle compréhension de la géopolitique découle de la durabilité de la résistance au temps et des diverses menaces extérieures auxquelles l'empire chinois est confronté, ce qui clarifie l'ethnocentrisme chinois ainsi qu'un certain ensemble de cercles dans les relations internationales. L'enracinement séculaire de tels postulats géopolitiques clarifie également la persistance et l'obstination de la Chine à l'égard du plaidoyer chinois en faveur de la complexité territoriale. Cela explique la persistance de la Chine contemporaine à retrouver « le statut de navire central dans le monde, position centrale perdue au milieu du XIX^e siècle ».

L'effort géopolitique du « recentrage mondial » de la Chine pour « recentrer » explique son intérêt géostratégique pour l'Asie de l'Est en tant que futur moteur et centre de gravité de la domination mondiale chinoise. L'approche géopolitique de la Chine maoïste, bien que manifestement éloignée de la théorie classique des « Trois mondes », est profondément imprégnée de ses projections géographiques.

Privées de Nomos propre, les entités géoconstructivistes peuvent constituer des « topos » désincarnés et neutres, ou des « non-lieux » auxquels fait référence Marc Augé, voir des « hétérotopies », évoqués par Michel Foucault, à savoir des assemblages de réseaux, de relations, des systèmes de relations, qui participent à notre construction du monde. Ces territoires voués au possibilisme expérimentale et constructif, des territoires d'ingénierie militaire sont à l'image d'une véritable hétérotopie mortuaire, « le lieu des morts ». À ce titre, loin de correspondre à des concrétudes inscrites dans le temps et l'espace, dans la continuité historique, ils s'agit au bout du compte comme le note Michel Foucault « d'emplacements sans lieu réel (...) qui entretiennent avec l'espace réel de la société un rapport général d'analogie directe ou inversée. C'est la société elle-même perfectionnée ou c'est l'envers de la société, mais, de toute façon, ces utopies sont des espaces qui sont fondamentalement essentiellement irréels ». Au contraire, le *Nomos* lui renvoie toujours au réel, car il y a « dans toute culture, dans toute civilisation, des lieux réels, des lieux effectifs, des lieux qui sont dessinés dans l'institution même de la société, et qui sont des sortes de contre-emplacements, sortes d'utopies effectivement réalisées dans lesquelles les emplacements réels, tous les autres emplacements réels que l'on peut trouver à l'intérieur de la culture sont à la fois représentés, contestés et inversés, des sortes de lieux qui sont hors de tous les lieux, bien que pourtant ils soient effectivement localisables ». Au bout du compte le modèle géoconstructiviste interchangeable et transposable de la démocratie occidentale de marché, serait l'aboutissement d'une utopie millénariste d'unification planétarisée ; or, comme le remarque Foucault, si toute culture présente des hétérotopies, prenans pourtant des « formes variées », il n'y a pas en outre « d'hétérotopie qui soit absolument universelle »⁶⁰. Dans le domaine de la géopolitique, ce concept Foucauldien d'hétérotopie (s'apparentant par exemple à la haute mer, faisant partie des rares espaces encore dénués de frontières échappant à toute souveraineté) pourrait très bien correspondre à ces territoires d'ingénierie militaire et de géoconstructivisme institutionnel, se référant

60. Conférence de 1967 « Des espaces autres » Michel Foucault, *Dits et écrits* (1984), T IV, « Des espaces autres », n° 360, p. 752-762, Gallimard, Nrf, Paris, 1994 ; (conférence au Cercle d'études architecturales, 14 mars 1967), in *Architecture, Mouvement, Continuité*, n° 5, octobre 1984, p. 46-49. M. Foucault n'autorisa la publication de ce texte écrit en Tunisie en 1967 qu'au printemps 1984.

à des espaces échappant aux relations de pouvoir complexes du jeu politique, mais aussi des espaces affranchis de leur *Nomos* originel, de leur système identitaire structurant organique. Ce serait la projection de lieux délibérément désarticulé, espaces soumis au possibilisme géoconstructiviste sans limites, une sorte de *Terrae nullius* sous contrôle, ou sous protectorat.

Constructivisme et anthropologie démocratique

La conception de l'homme dans la philosophie des Lumières, qui imprégna l'ensemble des innovations juridiques (Code civil), politiques, sociales loin d'être optimiste, au contraire se fondait sur un modèle humain, matérialiste, réductionniste et le plus souvent pessimiste. Cette vision du monde anthropocentrique réduisait l'homme à une machine mue par l'égoïsme⁶¹. Ainsi, Xavier Martin soulignera l'influence des théories de Hobbes sur les juristes du Consulat. « L'absolue souveraineté des égoïsmes, observe-t-il, donc l'impossibilité d'une gratuité proprement dite dans les comportements humains, sont postulés expressément, impérieusement, par l'anthropologie des Lumières, par le jansénisme et les philosophes, par l'idéologie révolutionnaire, et par tous ceux qui, vers 1804, consacrent du temps à théoriser la nature humaine ». Sieyès, le grand légiste des Lumières déclarait dans le fameux *Qu'est-ce que le Tiers État ?* : « Jamais on ne comprendra le mécanisme social si on ne prend pas le parti d'analyser la société comme une machine ordinaire. » Ainsi l'émancipation révolutionnaire devait aboutir à la réduction des hommes et de la société à un statut ontologique de simples rouages. Cette vision de l'homme est non seulement pessimiste (l'homme étant incapable de désintéressement), mais encore réductrice (l'homme étant un animal), matérialiste (le visible étant le seul domaine scientifiquement recevable), utilitariste (la gratuité étant exclue) et sensationniste (l'homme obéissant à des instincts). Cette vision mécaniciste et indifférenciée de l'homme et du monde général, qui glorifiait l'idée d'une unité du genre humain, aboutira à diluer le genre humain dans l'animalité, à une sous-humanisation discriminatoire des peuples insurgés, ceux qui s'opposaient à l'importation du modèle révolutionnaire procédant des Lumières en droite ligne, et légitimait psychologiquement l'extermination. Pierre-André Taguieff avait pu l'écrire : « Le siècle des Lumières est bien celui, effectivement, de la construction intellectuelle du "sous-homme". Vont en faire les frais des minorités très majoritaires : les ethnies exotiques, le sexe féminin, le peuple en général.⁶² »

61. Xavier Martin, *Retour sur un itinéraire. Du Code Napoléon au siècle des Lumières*, 2010, 336 p.

62. <https://www.mostrarcarlocarra.it/151424-Xhebzabyci-naissance-du-sous-homme-au-coeur-des-lumieres/>

La conception mécaniciste et utilitariste du territoire, de l'espace mais aussi des peuples, des communautés ethniques, prend son origine dans cette ontologie et cette anthropologie discriminatoire constructiviste de la modernité des lumières, laquelle avec la constitution de l'individu démocratique comme sortie de la religion, correspond au vaste mouvement de désacralisation et de désenchantement, un processus de délégitimation qui n'est pas sans évoquer une entropie du sens, une usure des croyances et de repères de certitudes.

En ce sens le géoconstructivisme appartient indéniablement à cette « anthropologie démocratique », qui reposant sur le mythe du progrès infini, et le volontarisme révolutionnaire, imposera un devoir de transformation, « d'optimisation » du monde, d'une nature imparfaite et « désenchantée ». Cette même anthropologie démocratique repose sur le postulat nominaliste de l'autonomie inhérente de l'individu, selon lequel l'individu préexisterait à la société qui lui donne forme. « On se sent soi » mais « on est n'importe qui » ! « Les droits de l'homme d'un côté, mais point de sujet autonome pour les exercer. » Le même principe d'autonomie sera appliqué en géopolitique, avec un processus de détachement, d'autonomisation dans les relations internationales, du droit, des institutions politiques et sociales, par rapport au *Nomos*, au droit de la terre différent selon les traditions culturelles et nationales, qui préexiste aux interventions et ingérences extérieures. L'extraterritorialité des normes juridiques supranationales, mais aussi les sanctions et interventions militaires extraterritoriales s'inscrivent dans le droit fil dans cette pensée nominaliste de l'autonomie individuelle préexistante à la communauté souveraine et enracinée. Cependant, cette anthropologie nominaliste se tournera vers une nouvelle religion séculière, la démocratie et les droits de l'homme s'auto-fondants en « nouvelle religion de la sortie de la religion » qui commence avec l'autonomisation de l'Église d'abord (paix de Dieu, monastères, Pape), puis du politique qui, privé de son fondement religieux, est ramené inexorablement à l'autonomie de la société et de l'économie. L'influence et la récurrence des idées, de Voltaire, La Mettrie, Condillac, de Condorcet, d'Holbach et Diderot, révèlent un système de pensée matérialiste, utilitariste et mécaniciste qui imprènera l'ensemble de la société et surtout les manières de percevoir et d'appréhender le fait humain, le fait social, l'altérité, l'espace et la territorialité. Cette anthropologie a la fois mécaniciste et utilitariste, discriminatoire et révolutionnaire influencera plus tard la géopolitique révolutionnaire et impérialistes des guerres napoléoniennes, et plus tard constitueront les bases anthropologies et philosophiques du discours de légitimation des entreprises coloniales, civilisatrices, républicaines, paternalistes et civilisationnelles.

Sotériologie et « rêve unitariste »

La modernité occidentale a marqué le passage d'une interprétation transcendantale et magico-théologique de la politique vers une forme immanente, rationaliste et constructiviste de la politique. Cependant malgré cette mutation épistémologique, les références religieuses subsistent à l'état latent ou manifeste dans la politique contemporaine. À ce titre M. Gauchet remarque que « les trois idoles du libéralisme : nation, progrès et science » reposent sur une extension du religieux dans le domaine politique en tant que nouvelle sotériologie séculière, recherchant le salut dans la société du marché et du bien-être. La parousie linéaire et progressiste vers l'accomplissement du bonheur terrestre et du bien-être matériel et social constitue ici la transposition de la parousie linéaire eucharistique et religieuse. L'avènement de l'« âge organisationnel » qui a préfiguré la refondation d'un monde « sans maître » et qui a tenté d'expurger le domaine du politique des ressorts prémodernes, a par voie de conséquence ouvert la voie à une phase libérale que Marx appellera « l'âge orgiastique ». La séparation de la société de l'État, la disparition des corps communautaires intermédiaires évoqués par F. Tönnies, ainsi que la disparition de la communauté organique au profit de la vision sociétaire et contractuelle (Durkheim), s'inscrivent dans le droit fil de la « déthéologisation et la démythification de l'histoire » depuis l'âge des Lumières jusqu'à nos jours. Les théoriciens de l'État, Jellinek, Esmein et Hauriou ainsi que Carré de Malberg remarqueront que ce passage vers une nouvelle forme d'ordre étatique se fonde sur l'abstraction et l'impersonnalité des structures législativo-administratives (venant parachever les thèses webérienne sur la légitimité légale du pouvoir politique) assurant la continuité et l'efficacité de l'État. Néanmoins la fascination de l'« Unité », le « rêve unitariste », ne disparaîtra pas du domaine politique puisque le globalisme s'évertuera à promouvoir un monde uniforme autocentré, autoréférentiel (le « *One World* »), fondé sur une unité constructiviste et mécanique. Ce rêve unitariste est un des avatars du fameux « désenchantement du monde » webérien en tentant d'unifier l'ethos et le logos politique, l'économiciste et la raison instrumentale avec le discours émancipateur. La nouvelle post-démocratie libérale souffre d'un grave handicap de représentativité et d'organicité, car, en ayant dénaturé les assises organiques de la démocratie moderne ou prémoderne, elle a indéniablement détaché le « *demos* » de la notion de « de moi » porteur de visions singulières du monde et de culture politique spécifique, consacrant le règne de la « politique anonyme ».

Le retour du religieux et la théologie sociétale

Néanmoins le monde contemporain reste confronté au phénomène du « retour du religieux » dans la sphère sociale et politique. Ce phénomène est vérifiable au

niveau global : intégrisme islamique, néoconfucianisme en Chine communiste, l'émergence des « *Asian Values* » et de l'Hindouistan en Inde et en Asie. La redécouverte du religieux en tant que facteur d'intégration individuelle et collective semble jouer un rôle supplétif parallèlement au déclin des idéologies politiques classiques et à la judiciarisation et la technicisation de la politique. Si l'on prend en compte la recrudescence du phénomène religieux en politique aux États-Unis où le fondamentalisme chrétien protestant a toujours fait bon ménage avec la politique et les signes d'une certaine « re-sacralisation » du politique en Russie et dans certains pays européens, on constate que le processus irréversible de la sécularisation du politique est loin d'être fini et l'on assiste paradoxalement à l'avènement d'une société « post-séculaire » caractérisée par un retour du fondamentalisme et d'une instrumentalisation du concept de conflit de civilisation. La sécularisation marquée par un processus d'autonomisation du politique et du domaine social et économique par rapport à la sphère religieuse qui s'est opéré depuis la Révolution française (l'Ancien Régime) et dans le sillage l'*Aufklärung*, a abouti à une neutralisation et une rationalisation du politique qui s'est émancipé du rôle social et organisationnel de l'Église et du religieux. Pour le juriste Carl Schmitt, le catholicisme doit être considéré comme le fondement de l'État moderne dans la mesure où tous les concepts de la doctrine moderne de l'État sont des concepts théologiques sécularisés. La théologie est donc par nature politique et l'Église un corps politique car, qu'elle le veuille ou non, elle ne peut pas ne pas produire des effets sur la structuration de la société et de l'État dans lesquels elle est insérée. Contrairement à Carl Schmitt, le théologien d'origine protestante Érik Peterson se refuse à reconnaître la légitimation théologique d'une forme d'organisation politique justifiant une attitude de « résistance critique ».

Le caractère irréversible d'autonomisation et d'affranchissement du politique de la sphère religieuse semble souvent, comme le souligne le sociologue Jose Casanova, partiellement vrai, car, selon lui, il semblerait légitime de parler d'une sécularisation irréversible de nos sociétés dans le cas des Églises établies (c'est-à-dire officiellement incorporées à l'appareil d'État) lesquelles sont devenues incompatibles avec les États modernes différenciés. Ainsi, « la fusion de la communauté religieuse et de la communauté politique est incompatible avec le principe moderne de la citoyenneté, ce qui rejette toute possibilité de théologie politique ». Néanmoins toujours selon Casanova dans le cas des Églises qui auront accepté ce désétablissement et se seront approprié le cadre et les valeurs fondamentales de la modernité, il existerait la possibilité pour ces religions non établies de jouer un rôle social. Casanova parle de « dé-privatisation » plutôt que de « sécularisation ». Il y aurait donc une place pour

le statut des « religions publiques » pour les traditions religieuses qui auront renoncé à la fusion de la communauté politique et de la communauté religieuse. Dans ce cas, cette transformation implique le renoncement à toute « théologie politique » au sens strict, au profit d'une théologie « sociétale ».

Spatialités des identités collectives

L'espace, le territoire sont néanmoins de puissants vecteurs d'identification individuelle et collectifs, et la territorialité en tant qu'espace politiquement défini, témoignant de sa fluidité, confirme la dimension spatiale de l'identité collective et individuelle. En effet, les spatialités de l'identité confèrent une assise géophysique matérielle, concrète et lisible, mais aussi une assise symbolique avec une construction historique, culturelle et idéelle rattachant étroitement tout sentiment identitaire aux univers symboliques des individus et des groupes qui le formulent et l'expriment. L'individu, même mobile, fait corps avec l'espace terrestre, la spatialité le constitue. Les études de géographie sociale ont montré l'importance des notions d'espace de vie (les cheminements et déplacements réguliers de chacun), d'espace vécu (espaces des pratiques et des imaginaires) et de territorialité (toutes les dimensions du vécu territorial d'un individu) pour la construction de soi, mais aussi de ses rapports sociaux et spatiaux par chaque être humain. C'est en ce sens que l'espace est aussi une forme singulière de corporalité identitaire, le corps formant la base, le support nécessaire de toute identité. Bien sur cette base corporelle ne se conçoit pas en dehors d'un double contexte d'interactions sociales et spatiales. L'espace auquel les sociétés qui l'occupent s'identifient « se cristallise sur des bases d'organisation politique et de gestion des ressources naturelles qui reflètent l'appropriation du territoire ». Parmi les marqueurs symboliques les plus évoqués qui contribuent à décliner la nation dans son identité, quatre revêtent une dimension spatiale indéniable : les monuments (culturels et historiques), les lieux de mémoire, les formes territoriales et les frontières, les paysages emblématiques. Ces marqueurs, ces référents de nature patrimoniale (patrimonialisés) ne se définissent plus, nécessairement, en relation avec une solide tradition historiquement établie. La patrimonialisation et ses fonctions identitaires reposent en grande part sur une « invention (permanente) de la tradition » qui passe par une intense activité de sélection sociale et politique.

Le cas des paysages est particulièrement intéressant. Pour Anne-Marie Thiesse (1999), si nous associons sans hésitation, aujourd'hui, un paysage et un pays (espace d'une nation) dans une visée identitaire, c'est parce qu'un intense travail de codification de la nature, en termes nationaux, a été collectivement accompli, en général au

xix^e siècle⁶³. Cette qualification d'un paysage national s'est le plus souvent opérée sur le mode de la différenciation. Ainsi, se démarquant de l'Autriche et de ses vallées de montagne, la Hongrie a trouvé son identité picturale dans la Puszta, la grande plaine du Danube et de la Tisza, représentée par les peintres et par les poètes comme une vaste mer continentale balayée par le vent... Soit un symbole de liberté. Denis Cosgrove⁶⁴, qui figure comme l'un des porte-drapeaux du nouveau tournant théorique.

Le discours post-national et l'influence de la philosophie de la déconstruction postmoderne, remettront en cause l'interprétation traditionnelle du territoire considéré comme support identitaire ou comme producteur d'identité dans le cadre des analyses géographiques classiques. L'identité du territoire renvoie toujours à des données concrètes d'un espace géographique : sa spatialité, son histoire, son patrimoine, les caractéristiques culturelles partagées de ses habitants. L'identité par le territoire explique l'influence d'un lieu singulier sur la formation d'une identité personnelle : « le lien spirituel avec le sol se crée dans l'habitude héréditaire de la cohabitation » écrivait F. Ratzel (1897). Or c'est bien ce rapport subtil entre « l'inné » et l'« acquis », cette ancrage entre les identités collectives et des entités géographiques, que le nominalisme géoconstructiviste entend remettre en cause, en proclamant que les découpages de l'espace peuvent n'avoir aucune signification identitaire « si ce n'est celle d'une identité construite au nom d'une instrumentalisation politique ». Bien sûr, cette approche réductrice survalorise l'autonomie de l'identité individuelle devenue autoréférentielle, et entend dénier à la conscience spatiale individuelle toute référence à un territoire précis, support et vecteur d'appartenance collective par l'histoire, la langue commune, la culture, la tradition commune. Néanmoins, il semblerait que l'histoire contredise cette vision parfois réductrice et irénique d'un citoyen planétaire, détaché de toute attache territoriale, d'ancrage identitaire, auto-constitué et autosuffisant, puisque que comme le constate S.P Huntington la « dénationalisation des élites » dans le contexte de mondialisation, peut avoir son revers de la médaille et se présente comme un facteur qui peut conduire à un « choc des civilisations », l'identification à un territoire pouvant apparaître comme une solution identitaire alternative au modèle planétariste et globaliste. » On assiste depuis les années 1990, au contraire du discours dominant post-national à un « surinvestissement du local⁶⁵ » comme en témoigne

63. Guy Di Méo. *Le rapport identité/espace. Eléments conceptuels et épistémologiques*. 2008. halshs-00281929 Le rapport identité/espace

64. *ibid.*

65. Emmanuelle Barozet, « De la démobilisation au réinvestissement "local". Mouvements sociaux locaux et territoires au Chili », dans <https://journals.openedition.org/cal/414>

l'échelle géographique très locale à laquelle les individus déclarent leur sentiment d'appartenance mais aussi à une « réinvestissement dans le national » comme en témoigne les diverses revendications identitaires nationales qui se développent dans le monde, du Caucase à l'ex-Yougoslavie, le « patriotisme » américain depuis le 11 septembre etc. La même transformation épistémique, sémantique a touché le concept de territoire qui a été progressivement vidé de son sens politico-historique en tant qu'espace collectif délimité par une frontière, pour « se subjectiviser » ; s'« autonomiser » sous l'influence du discours postmoderne de la mondialité.

Tournant spatial et déconstruction du modèle de l'« État Nation »

L'influence du postmodernisme a largement contribué à la déconstruction des concepts centraux de la géographie traditionnelle conçue comme science de l'espace, tels que le lieu/place, le *topos* et le territoire ou encore espace/*space*. Certains scientifiques tels que Bernard Debarbieux parlent de véritable « tournant spatial » concomitant au « tournant géographique » évoqué par Jacques Lévy⁶⁶ pour décrire cette véritable révolution épistémologique dans les sciences sociales, qui fera de l'espace non plus une catégorie territoriale statique physique et inerte, mais au contraire un cadre spatial intimement lié à la dimension temporelle« dans laquelle s'inscrivent les pratiques et les représentations spatiales d'une société que le produit de ces représentations, l'enveloppe symbolique dans laquelle se dessinent les destins individuels et collectifs. »⁶⁷. Certes les précédents philosophiques à ce « tournant spatial » existent avec les travaux de Heidegger dans *Bâtir, habiter, penser* (1951) qui rendent compte de l'humain en tant qu'être ontologiquement spatial, et ceux du sociologue et philosophe Henri Lefebvre dans le texte *La production de l'espace* (1974)⁶⁸. Bien sûr, de tout temps l'espace et le temps ont été deux dimensions ontologiques inséparables dans lesquels se sédimentent et se structurent la conscience collective et l'ensemble des représentations spatiales d'une société, l'espace constituant « le lieu de la mémoire » évoqué par Pierre Nora⁶⁹. Ainsi : « Parce qu'il exprime un besoin collectif de positionnement entre passé, présent et futur, le territoire est façonné par la mémoire collective. Il est tout autant le cadre spatial dans lequel s'inscrivent les pratiques et les représentations spatiales d'une

66. Lévy Jacques, *Le tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde*, Paris, Belin, 1999.

67. Debarbieux Bernard, « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », *L'Espace géographique* 24/2, p. 97-112, 1995,.

68. Nora P. (dir.), *Les Lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1984-1992. Lefebvre Henri 2000 (1974), *La production de l'espace*, Paris, Anthropos.

69. Debarbieux, *op. cit.*, 105

société que le produit de ces représentations, l'enveloppe symbolique dans laquelle se dessinent les destins individuels et collectifs. » La philosophie postmoderne anglo-saxonne pourtant ira plus loin, en se démarquant de cette dimension ontologique de l'espace, dans le sillage des travaux universitaires des « *urban studies* » aux États-Unis, de l'« *humanistic geography* » puis de la « *radical geography* » en plein essor avec le géographe David Harvey et Doreen Massey, pour faire de l'espace un champ expérimental de déconstruction et de reconstruction sociale. Ce tournant épistémologique aboutira par l'inflation conceptuelle à la consécration du « tout spatial » qui au lieu d'établir des passerelles enrichissantes entre la géographie et les sciences humaines, aboutit le plus souvent à déposséder l'espace de sa raison d'être, de sa fonction et sa dimension originelle pour le transformer en concept générique, fluide et fourre-tout.

La question du tournant spatial, le « *spatial turn* »⁷⁰, s'inscrit dans le foisonnement d'un genre épistémique depuis les années 1980-1990 qui s'est produit dans les sciences sociales ponctué par diverses sortes de « changements de paradigmes, que l'on retrouve sous la formes d'une pluralité de tournants « linguistiques », « culturels », eux-mêmes produits d'un vaste courant déconstructiviste et postmoderne (poststructuraliste, postcolonial...). La question spatiale dans l'histoire des savoirs, et même peut-être plus précisément dans l'histoire des sciences, a été amenée par les travaux de Livingstone et Withers avec des textes des années 1990 mais aussi un peu plus tard avec par exemple le livre de Livingstone en 2003 *Putting Science in its Place. Geographies of Scientific Knowledge* ou celui de Withers en 2007 *Placing the Enlightenment. Thinking Geographically about the Age of Reason*⁷¹. L'idée forte, pour reprendre ce qu'écrit Charles Withers, c'est que différents lieux produisent différentes sortes de savoirs C'est le géographe Edward Soja qui est, entre autres, l'un des premiers à avancer l'idée d'un nécessaire « tournant spatial » dans son essai *Postmodern geographies : the reassertion of space in critical social theory*, publié en 1989⁷², bien que cette « *theory's 'spatial turn'* », fut esquissée par des philosophes comme Michel Foucault et Henri Lefebvre, et par d'autres géographes marxistes.

70. Guldi, Jo. "What is the Spatial Turn?". Scholars Lab - University of Virginia Library. Retrieved 22 October 2014. Cordulack, Evan (17 October 2011). "What is the "Spatial Turn"? A Beginner's Look". College of William and Mary. Retrieved 22 October 2014. Vr. aussi : Qu'est-ce que le « spatial turn » ? Table ronde avec Jean-Marc Besse (CNRS), Pascal Clerc (université de Lyon 2), Marie-Claire Robic (CNRS) organisée par Wolf Feuerhahn et Olivier Orain.

71. Charles. W. J. Withers, *Placing the Enlightenment: thinking geographically about the Age of Reason* University of Chicago Press, 2007.

72. <https://journals.openedition.org/rhsh/674>

David Livingstone, géographe et historien de la géographie, parle d'« espaces du savoir » (“*spaces of knowledge*”), L'expression de « *spatial turn* » devait synthétiser et représenter en quelques sorte l'idée-force de travaux académiques recourant à l'espace pour mener trois opérations intellectuelles interdisciplinaires : « spatialiser l'histoire » (Foucault, Said, Carter...), « localiser la culture » (Geertz, Goffmann, Giddens...), « situer la rationalité » (Casey, Taylor, Haraway...) ⁷³. Cette prolifération de travaux interdisciplinaires et de langages de l'espace seront révélateurs d'une certaine « obsession spatiale » comme l'avait relevé Foucault, alors que le spécialiste de géographie politique John Agnew, dénoncera le « mythe » d'un tournant géographique en sciences sociales.

On relève toutefois que ce nouveau courant largement popularisé par les courants marxistes et postmarxistes dans les sciences géographiques, est fortement imprégné d'antihistoricisme, voulant remettre en cause l'hégémonie du temps sur l'espace dans la pensée moderne et dans les sciences sociales. Le tournant spatial devenait alors le fer de lance de la lutte contre le courant positiviste des années 1950 et 1960 accusé de positivisme, de technocratisme, et de « fétichisation » ou d'« essentialisation » de l'espace. Tout comme Lyotard parlait d'une condition postmoderne dans le domaine de la philosophie et de la sociologie, l'espace, la géographie seraient aussi plongées dans une condition de la spatialité postmoderne, Ainsi, pour les géographes radicaux, il s'agit de déconstruire la proposition que « le temps a annihilé l'espace » et de montrer que la condition contemporaine (*The condition of postmodernity*, comme le dit le géographe marxiste Harvey), est celle d'une mondialisation et d'une communication instantanée qui ne fait que renforcer le rôle de l'espace dans la vie sociale, en particulier dans le redéploiement du capitalisme à ses différentes échelles. Avec Harvey, certains s'appuient sur le concept de « *time-space compression* » ⁷⁴, qui prend acte d'une nouvelle donne caractérisant la postmodernité. Il s'agira avec Henri Lefebvre, de penser et d'insérer dans la vie quotidienne l'espace, de « produire de l'espace » « *production of space* » ou « *spatial organization* ».

L'idéologie du « tout-espace »

La réflexion épistémologique sur le concept d'espace en sciences sociales entamée depuis les années 1960 a abouti à une hyperproduction conceptuelle, une

73. *Revue d'histoire des sciences humaines Débats, chantiers et livres.*
<https://journals.openedition.org/rhsh/674>

74. David, Harvey « Réinventer la géographie », *Actuel Marx* 2004/1 (n° 35).
<https://www.cairn.info/revue-actuel-marx-2004-1-page-15.htm#oif>

inflation de notions et de concepts réduisant l'espace à une forme de substrat, secondaire, soutenant d'autres processus : réalités sociologiques, économiques, historiques, représentations... Cette approche aboutissait néanmoins à une tautologie épistémologique, puisque les processus économiques, sociologiques et historiques prenaient forme dans l'espace et que l'espace était un « lieu » absolu où se réalisait la société. Un espace dans une dimension constructiviste qu'il soit celui des échanges économiques, de la relation sociale plurielle, ou celui de la lutte des classes, est et restera bien un espace. Ainsi, si en vertu d'une approche géoconstructiviste radicale, tout espace est émancipé de son assise géophysique ; si l'espace rejoint une mondialité abstraite, fluide, neutre identitairement. En se libérant du positionnement spatial des cultures (un espace défini de la civilisation occidentale et un espace défini de la civilisation musulmane par exemple), on aboutit alors à une atomisation absolue de la réalité spatiale, puisque cette approche constructivistes et géo relativiste reposerait sur un interactionnisme flou, entre forces et facteurs fluctuants et jamais réellement prédéterminés. Cela conduirait alors à la suprématie de la seule dimension psychosociologique de l'espace qui n'aurait aucune valeur intrinsèque en soi, aucune dimension symbolique narrative historique collective pré-individuelle. L'espace deviendrait signifiant pour l'homme que lorsque qu'il serait approprié par une volonté individuelle, un jeu de forces, d'acteurs ; « l'espace n'existe que par ce qui le remplit ». Seul le lieu, notion fluide se différencierait de l'espace en cela qu'il possède une identité, une appropriation humaine par des représentations.

À l'ère de la mondialisation triomphante, et du processus de dé-souverainisation et de la remise au compte de l'État-nation au nom de la supranationalité, le concept même de territoire considéré comme un espace d'une collectivité nationale délimitée par une frontière précise, le „territoire considéré politiquement“ sur lequel s'exerce une autorité étatique publique souveraine, fait place au concept plus large de la territorialité qui rend compte d'un rapport évolutif et changeant -temporel à la fois existentiel, affectif, citoyen, économique et culturel, qu'un individu ou qu'un collectif noue avec le -les- territoire-s qu'il s'approprie, concrètement et/ou symboliquement. À l'inverse d'une définition étatique, la territorialité entend s'émanciper du cadre étroit des espaces de communautés nationales et sociales précises, pour promouvoir l'idée d'une territorialité intersubjective abstraite et fluide, relevant d'une expérience personnelle de l'espace⁷⁵. En effet, Claude Raffestin (1980)⁷⁶ parle de la « multidimensionalité » du vécu territorial par les membres d'une collectivité,

75. art. « Territorialité », *Hyperge* : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article699>

76. *Ibid.*

par les sociétés. Néanmoins, toute forme de territorialité aussi plurielle et complexe fût-elle, ne peut tout à fait se soustraire de l'existence continue d'un territoire qui au fil du temps, structure les représentations collectives, et l'imaginaire national, la sphère symbolique de ses rapports collectifs individuels spatiaux. Malgré le discours constructiviste qui met en avant les nombreux systèmes d'interactions de processus sur l'espace, le territoire national reste néanmoins un espace symbolique dominant de vie en commun, espace de référence d'appartenance nationale et identitaire, espace d'un un passé et d'une histoire commune.

L'approche géoconstructiviste du territoire et de la territorialité souffre d'une certaine aporie présentiste, voulant soustraire tout espace, territoire donné au passé, au long travail de sédimentation, de morphogenèse et de politogenèse historique qui s'est déroulé sur un espace de communauté de vie au commun, pour l'inscrire dans un rapport autonome, qui peut être la fois existentiel, affectif, citoyen, économique et culturel, qu'un individu ou qu'un collectif noue et développe avec le -les- territoire-s qu'il s'approprie, concrètement et/ou symboliquement. Libéré des contraintes de la légitimité historique territorial ou national, le territoire en tant qu'héritage, patrimonialité commune, céderait la place à une spatialisation de divers systèmes d'actions, qui s'affirmeraient par l'acte d'appropriation, notion centrale de la territorialité constructiviste.

Géoconstructivisme et discours sans-frontériste

L'approche géoconstructiviste dans les relations internationales est le reflet de la société globale contemporaine, dans laquelle le principe de mobilité et de l'impératif de l'illimité ne prennent pas en compte la dimension culturelle des territoires et de la complexité des espaces. Dans une telle perspective d'unification du sacrosaint marché global, les déterminants identitaires et anthropologiques qui s'attachent aux territoires sont le plus souvent oubliés, au profit d'une analyse spatiale faisabiliste, modélisable à outrance, et par le jeu d'un imaginaire spatial scientifique, qui privilégie l'individuel, le spéculatif et le potentiel modélisable au détriment d'un imaginaire collectif renvoyant à l'histoire et la sacralité des lieux. Cette désacralisation du territoire et la neutralisation de la notion d'espace expliquent la promotion de la notion de géographicités qui révélerait les pratiques spatiales issues du jeu d'interactions individuelles sans référence à la morphogenèse territoriale.

On se souvient de la thèse fondamentale de Carl Schmitt selon laquelle tous les principes politiques contemporains sont en réalité des concepts politiques théologiques sécularisés. Cette thèse est confortée par Karl Lowith dans l'ouvrage

d'Histoire et Salut, qui soutient que toute philosophie moderne de l'histoire a ses racines dans la foi biblique en la rédemption et se termine par la sécularisation de ce modèle eschatologique. La dimension sacré d'un territoire, d'un lieu, a connu le même processus de désacralisation qui a affecté la société et le pouvoir politique. Pourtant en dépit de cette vision positiviste et sécularisée, la présence des mythes et des narratifs cosmologiques qui s'attachent à certains contours géographiques, à certains lieux, rendent compte de la force de certaines uchronies territoriales et historiques qui témoignent d'une dimension spirituelle persistante de certains espaces. Au-delà du seul intérêt archéologique et des considérations historico-esthétiques patrimoniales se rapportant aux territoires, la sacralité des lieux et le pouvoir symbolique s'exerçant sur ces lieux rendaient compte d'une légitimité symbolique du corps politique qui était le plus souvent plus durable que la seule légalité politique. On se souvient du célèbre anthropologue et philosophe Claude Lévi-Strauss niait que la révolution française et l'abstraction de l'individualisme puissent être à l'origine d'une nouvelle légitimité en France. On peut se demander si le système démocratique est une négation du principe même du sacré, car le sacré suppose le pouvoir suprême politique venant « d'en haut », alors que la démocratie repose sur la volonté populaire générale « d'en bas ». La sacralité s'exprimait au cours de l'histoire des régimes politiques successifs à travers le pouvoir politique personnel et charismatique et la volonté d'un homme, le roi, alors que la démocratie le plus souvent régime politique impersonnel trouve sa légitimité dans la loi de la majorité. La sacralité est quelque chose d'invisible et d'inaccessible, alors que la démocratie est un système profane prônant une transparence maximale. Néanmoins, en temps de crise, lorsque les États et les nations sont menacés, les dirigeants politiques appellent souvent à « une union, une unité sacrées ». Lorsque des dangers extérieurs menacent la survie des nations, la nation est appelée à défendre la « patrie sacrée » alors que « la mère patrie » est comprise comme un symbole d'origine et un vecteur de communion mystique des générations passées et futures, héritage de l'histoire commune. Au cours de l'histoire et des siècles, la terre a été étroitement liée au sol et à certains lieux de sépulture en tant que sanctuaires sacrés. La Grèce antique attribuait aux bornes, aux frontières une signification autrement symbolique auxquelles étaient attachées des divinités, ainsi Épitermios signifie dieu des frontières (le surnom de Mercure). Selon Lucien Febvre, la perception et la signification des frontières dans le passé étaient étroitement liées au concept du sacré. Hérodote et Thucydide dans les nombreux textes témoignent de la nature sacrée des frontières grecques, ainsi que des limites de la propriété marquées par les statues d'Hermès « Épitermios », le dieu mobile, gardien des portes et des sentiers, conduisant

les âmes à Had. La transition rituelle des « péripôles » de l'Ephèbe⁷⁷ juvénile à la maturité était marquée par des voyages dans les zones frontalières sacrées de la cité.

Intimement liée à l'espace, la sacralité est également en relation significative avec la géopolitique. Ainsi, Mircea Eliade relie le concept de sacralité à la position verticale de la « bipède » dans l'espace à quatre dimensions, supérieur, inférieur, gauche et droit. Il définit le caractère sacré comme une « hiérophanie »⁷⁸ par laquelle il désigne toute manifestation de la sacralité archétypale, qui est identifiée par une représentation spéciale et qui est liée à notre mémoire des ancêtres d'origine.

Les frontières entre le monde Hellénique et l'ancienne Afrique « barbare » ont été marquées et matérialisées par des sanctuaires de forteresses, des châteaux. Dans l'antiquité romaine, les fameuses frontières-limes de l'empire, les *fines imperii* (considérées comme invisibles), les limes germaniques, les limes *syriae* et arabiques, les forteresses de vallum Hadriani et de vallum Antonini possédaient également une connotation sacrée. En effet, avec l'empire romain, le concept de frontière prend une dimension étatique. Avec la construction de l'empire, les Romains organisent un ordre spatial. Le territoire est délimité par des murailles discontinues et des postes sensés marquer la fin de l'espace de l'ordre romain : c'est le limes, une ligne dissymétrique, le finis des espaces indéterminés. Au-delà de cette frontière stratégique, la *pax romana*, soumise à des règles administratives et juridiques, n'est plus assurée. « Rome a créé entre l'idée de la frontière et l'idée d'État un lien de cause à effet ». La conception chinoise de la frontière et de la « grande muraille » a elle aussi une dimension sacrée. Conformément à la représentation dualiste du monde, le mot chinois terre (*kuo*) marque le carré fermé, recouvrant les symboles de « bouche », « haches et lames », « prédateurs » et « défenseurs ». Dans le monde byzantin, les frontières « différentielles » sont identifiées à l'« œcoumène », le monde romano-chrétien témoigne des frontières idéologiques et culturelles qui s'étend à l'est de l'Euphrate et du Caucase. Un tel concept de frontière fait référence à la frontière objective qu'il est impératif d'atteindre, qui est au centre du « mysticisme national » et s'identifie au centre impérial. La conception ottomane des frontières, basée sur la conception de Selduukid, est dominée par les concepts sacrés de « guerre sainte » (Ghaza), de « zones de guerre » (*dar al harb*) et de la sainte loi islamique « charia ».

77. Une hiérophanie est une manifestation du sacré. Le mot est une formation de l'adjectif grec hieros (grec : ἱερός, sacré / sainte) et le verbe phainein (φαίνειν, pour révéler / apporter à la lumière). Eliade soutenait que la religion est fondée sur une distinction nette entre le sacré (Dieu, les dieux, les ancêtres mythiques, etc.) et le profane.

78. Selon Eliade, pour l'homme traditionnel, les hiérophanies s'apparentent aux mythes qui décrivent les « percées du sacré (ou le « surnaturel ») dans le monde ».

La conception russe de la frontière aux XVI^e et XVIII^e siècles, bien que sous l'influence de l'utilisation technique (« slam », « linija », « promesta »), était considérablement sous l'influence de la mission messianique d'expansion panrusse et panslave vers le Pacifique, la Baltique et les Balkans, ainsi que par la conviction de l'unification de tous les orthodoxes slaves dans le royaume mystique de la Troisième Rome (tel que le concevait la pop Philothée de l'empereur Vassilius III en 1515). La sacralité territoriale dans le passé, était intimement associée aux mythes. Une ligne de Midrash traitant le différend entre Caïn et Abel déclare que chacun des fils d'Adam a hérité de la même manière et du même monde. Bruce Chatwin illustre bien deux modes de vie sociale en relation avec le territoire : le nomadisme et le sédentarisme qui se différencient dans leur rapport avec la terre. La sacralité d'une région ou d'un lieu, est étroitement liée à la présence de mythes. Les mythes « historiques » joués à l'époque archaïque et classique, le rôle de mythes « fondateurs » légitimant la conquête, et la colonisation de certaines régions telles que les colonies spartiates en Méditerranée, Tarente et Cyrène, ou le rôle de mythes étiologiques, expliquant l'origine du monde. Des mythes tels que le « retour des Héraclides, le retour de Tyndare, l'Archagetas théra et le Zeus de l'Ammon sont des mythes historiques décrivant les migrations et les fondements des colonies spartiates. D'autres « mythes « constitutifs » rendent compte du « don divin de la terre des ancêtres «établissant» le droit à la terre » en liant la dynastie dirigeante à l'héroïsme de recevoir ce droit. La nécessité des mythes dans les mémoires historiques présuppose l'existence d'événements mythiques : la bataille de Marathon, la mort de Leonidas aux Thermopyles, l'embuscade de Massada, la bataille de Roncevaux, le massacre de Tonypany, le Boston Tea Party, la rébellion de Potemkine. La chorale ne peut être dissociée du culte : par exemple, le culte d'Apollo Carnéios forme une chaîne reliant Sparte, Ther, Cyren, le territoire colonial grec et la Libye.

La généalogie mythologique explique l'origine sacrée des noms de lieux : Lacédémone, Sparte, Haut du Taygete, Rivière Eurotas, Zeus Ammon. En Israël, les noms bibliques impliquant « kathados » représentent un retour d'exil vers la terre promise. La figure fondatrice de la ville de colonie « Archegetés » est essentielle, et l'historien Fustel de Coulanges retrace ce phénomène mythique en affirmant que les Grecs ont créé leurs villes en un jour. La colonisation de la Libye par Sparte a été montrée de manière fabuleuse et symbolique comme un départ vers la région sacrée de « Tenemos » de Zeus Ammon. Les fonctions du chef de la de la colonisation sont symboliquement représentées par le « retour des Héraclides » dans le Péloponnèse. Dans la culture celtique, le lieu sacré était une forêt, le « Tenemos », métaphoriquement dépeinte dans la légendaire forêt bretonne de Broceliande.

Certains mythes sur les frontières ont été légitimés au cours de l'histoire de la colonisation européenne. Le concept « *Hispanidad* », l'« hispanité » fondé par l'écrivain de Ramiro Maetzu fait référence au passé colonial du Royaume d'Espagne en Amérique du Sud. Une telle conception sacrale géopolitique a justifié la grande persécution des « Conquistadores » espagnols en Amérique du Sud, la découverte et l'appropriation de « *terra incognita* » au nom de « mission de civilisation » (la Controverse de Valladolid entre Juan Gines de Sepulveda théologie d'intégration politique Francisco de Vitoria). Le principe « *Hispanidad* » a été utilisé pour créer un grand ensemble sacré géopolitique, Spain America, sous « Empire Civil », « empire civil », conformément à la signification donnée par Juan Gines de Sepulveda, reconnaissant ainsi le concept de frontières œcuméniques du Saint Empire romain germanique dans le cadre de l'aspiration supranationale le rassemblement des nations et des peuples dans la communauté générale des « républicains chrétiens » qui dépasseraient les frontières de l'empire. Il en va de même que le mythe portugais du « cinquième empire » de la paix universelle, créé par les prophéties du poète Bandarra au XVI^e siècle, contre l'occupation espagnole après la bataille des « Trois Rois » culminant dans le mythe mystique du retour du « roi caché » du roi portugais Sébastien I, exécuté en 1578. La sacralité cérémonielle a évolué au cours des siècles sous le règne des Francs, du Saint Empire romain germanique, de la Révolution française, et de la République avec du culte de la « déesse de la raison ». Mircea Eliade explore également tout le système de la géomancie en tant que science de la géographie sacrale, directement issu de la *geomantia* (« la divination par la terre ») qui révèle l'existence depuis, l'Antiquité jusqu'à la Renaissance, de lieux prédestinés et consacrés à la construction de temples et de châteaux sacrés. Ainsi, Castel del Monte de Frédéric II Hohenstaufen, représente un édifice octogonal, semblable à une couronne impériale et orienté vers ciel, alors que les églises gothiques prennent la forme de forts divins. L'architecture sacrale a eu une influence significative tout au long de la Renaissance, ce qui qui s'est manifestée à travers l'évolution des représentations sacrées et symbolique de pouvoir politique. Le château de Chambord, du roi François Ier, est une synthèse entre le château médiéval et le temple de la Renaissance italienne, représentant symboliquement le microcosme néoplatonique. Le château d'Eskorial, construit à l'initiative de Philippe II, roi d'Espagne, a été construit avec l'église au centre comme axe central et exprime le concept de la ville divine. Les réalisations architecturales ont toujours intégré le symbolisme solaire, les cours royales étant considérées comme le temple du soleil. Versailles représente au sens architectural de l'apothéose de la personne divine te sacrée du roi, considérée comme une incarnation divin semblable au dieu Apollon. Le palais de Belvédère,

construit par Lucas von Hildebrandt en l'honneur du prince Eugène Savoy, est également conçu comme une allégorie du temple sacré.

Bien que l'émergence du christianisme ait entraîné la disparition de la sacralité polythéiste païenne, au Moyen Âge, le pouvoir politique tirait sa légitimité de la dimension sacrée selon laquelle le souverain tirait son autorité et sa légitimité de Dieu, ce qui s'est manifesté à travers la monarchie absolue d'origine et de droit divins. Sous l'influence de la Révolution française, l'État et le pouvoir politique se sont progressivement laïcisés. Le pouvoir politique fondait sa légitimité uniquement sur la rationalité et de l'utilité sociale. Cependant, même si la révolution et les Lumières ont aboli toute référence à la sacralité, les nations ont de nouveau cherché des substituts à cette sacralité dans le culte et à la religion de la « patrie » dans le concept politique d'« union sacrée ». Cela est évident en Russie après la démocratisation, lorsque le nouveau gouvernement démocratique a renoué avec les traditions politiques et cérémoniales de Saint-Pétersbourg, par exemple lors de la transmission de la présidence de l'État entre Boris Jelcin et Vladimir Poutine sous le patronage du patriarche Alexis, ou aux États-Unis, où les présidents prêtent serment sur la Bible. En Inde, la sacralité joue un rôle important dans la vie politique et établit un dialogue entre tradition et modernité. Les relations entre la sphère spirituelle, politique, militaire et économique tout comme l'ont montré Louis Dumont et Georges Dumézil étaient le reflet de la stratification et la répartition entre les castes : la caste des Brahmanes porteur de l'autorité spirituelle et religieuse, la caste des guerriers (kshatriya), les producteurs appartenaient à la caste vaishya, alors que les esclaves appartenaient à la caste de la shudra.

Si la question de l'espace touche profondément au domaine anthropologique et philosophique, le concept de frontières et de « limites » jouent un rôle philosophique, scientifique et géographique essentiel dans le processus ontologique de formation existentielle et identitaire. Le tracé et le transfert de frontières sont avant tout un acte géopolitique « par excellence », car ils supposent la délimitation de zones d'exécution de la souveraineté et l'encadrement du politique dans l'espace. Ce processus de formation des frontières représente ce que Michel Foucher a appelé le processus « d'orogénèse ». L'espace-temps est une dimension importante de ce processus, car la frontière consiste tout d'abord poser synchroniquement les « traces » de conjonctures politiques, militaires, économiques et intellectuelles. Bien sûr, La typologie des limites-frontières varie entre « limites naturelles » et « limites artificielles ». Les contours et les limites, même s'ils font partie de la géographie et de la géopolitique étroite, constituent une dimension philosophique des cartes

géographiques. La carte est toujours une projection de l'esprit à travers une certaine image du monde.

Il convient de se rappeler que cette conception subjectiviste et culturelle de la frontière-contact est l'héritière d'un courant de pensée marqué par la toponophilie. On se souvient que les théoriciens post-marxistes Castoriadis et Harvey voyaient déjà dans le territoire et dans la cartographie symbolique un des champs privilégiés de bataille des identités sociales, culturelles qui devaient supplanter les certitudes traditionnelles sur la territorialité souveraine, marquée le limes romain, et de l'existence d'un esprit des lieux (*genius loci* propre à un peuple, un groupe ethnique ou national) – opinion longtemps partagée par les géographes ou par des penseurs conservateurs et nationalistes, la nation sublimant le corps mystique républicain cher à Péguy ou la transposition générationnelle de « la terre et les morts » chère à Barrès. Cette effervescence terminologique et conceptuelle se traduira par une prolifération de notions floues telles que : lieu, emplacement, paysage, milieu, région, topographie, limite, frontière ou confins, qui viendront brouiller davantage les notions classiques géographiques et géopolitiques du territoire et de la frontière. L'engouement pour les études culturelles contemporaines en Occident comme en outre-Atlantique (*cultural studies*) a abouti à une idolâtrie de la notion de toponophilie qui avait été lancée par Gaston Bachelard pour insister sur le vécu subjectif de l'espace et sur les rapports de l'individu aux lieux. Pour Bachelard, les individus établissent des relations signifiantes avec les lieux. (D'après lui, il peut s'agir de saisir les modalités selon lesquelles les êtres humains construisent leurs rapports aux lieux, que ceux-ci soient symboliques ou constitutifs de l'identité – Bachelard 1957). C'est dans la même direction que l'opinion publique en Europe a longtemps été abreuvée par ce même discours cosmopolite globaliste qui imposerait de penser l'Europe, non d'une façon charnelle et différenciée, mais de façon abstraite et constructiviste, en tant que construction intellectuelle : un territoire abstrait conçu, dont certaines régions cartographiques sont volontairement éliminées (comme le remarque bien Hobsbawm, 1997).

La même opération déconstructiviste et désubstantialiste a été opérée par les sociologues modernes qui insistent sur le fait que la frontière n'est pas un fait spatial aux conséquences sociologiques, mais, par contre, un fait sociétal qui prend forme dans l'espace, faisant crédit à la thèse de Georg Simmel, selon laquelle les frontières sont le résultat d'un processus psychique de délimitation ayant comme résultat des territoires, des « régions » ou des « pays » – des espaces culturels représentatifs pour un certain groupe social, qui ne se superposent pas nécessairement sur les limites

politiques et territoriales acceptées. Bien sûr, tout comme Simmel l'a bien remarqué, il y a à la base un acte de volonté, un rôle moteur des communautés dans la formation des limites et des frontières. Il n'en demeure pas moins qu'à force d'élargir le champ sémantique de la notion de frontière à tout processus de délimitation, voire de dispersion, dans le cas des flux migratoires, on finit par évacuer ce qui est à la base de toute structure spatiale élémentaire, à savoir les frontières en tant que discontinuité géopolitique et de marquage, de repère, qui agissent, non seulement comme le soulignent Lévi-Strauss et Lassault sur le réel, mais aussi sur le symbolique et l'imaginaire d'une communauté nationale soudée par la même langue, le même sentiment d'appartenance et une certaine symbolique d'un esprit du territoire, que certains banalisent par le vocable le terroir : la patrie.

Des anthropologues, tels que Lévi-Strauss et Georges Dumézil, ont souligné le rôle fondateur du symbolique, qui institue et structure en tant que vecteurs des identités collectives et individuelles, symbolique qui passe par la fonction de délimitation (l'appartenance à une communauté inscrite dans un territoire qui est le sien). L'histoire et les mythes fondateurs qui président à la formation de toute conscience collective et nationale rendent compte de l'importance symbolique de l'acte de « poser une frontière » qui implique toujours un regard collectif sur « L'autre » et sur « soi ». La frontière qui délimite, enferme ou exclut met en mouvement de puissantes marques d'identité qui déterminent des rapports culturels et de voisinage spécifiques avec l'étranger. On se souvient que l'école française des Annales insistait sur l'équation significative frontière/identité. De même que Lucien Febvre avait analysé l'évolution sémantique du mot frontière comme signe d'une mutation de la réalité historique avec la formation de l'État-nation (Febvre, 1962), alors que le couple frontière/identité est aussi présent dans les réflexions de Fernand Braudel sur *L'Identité de la France*. L'approche déconstructiviste et intellectualisante de la frontière, tout comme l'approche culturaliste et postmoderniste de cette notion ont abouti à une survalorisation des projections intellectuelles (idéologiques et symboliques) au détriment du mode identitaire de penser la frontière arbitrairement taxée de « mode discriminatoire » suspect. Or, la fétichisation contemporaine de prétendues nations périphériques, les identités frontalières et transfrontalières ont conditionné les mentalités, et surtout les pratiques de projection culturelle telles que la littérature et les arts et la politique, à absolutiser et à « ontologiser » l'effacement des frontières ; la pensée post-frontalière qui revendique le nomadisme et la nouvelle figure de proue symbolique du migrant rejoint la promotion de la post-nationalité, en tant que dissolution programmée de la nation au nom d'une unification du monde par le marché et la consommation.

Or, paradoxalement, les discours communautaristes (Chicanos, Afro-Américains, etc.), post-colonialistes, et la théorie de la subalternité (cette théorie a été lancée par le Groupe d'études subalternes – *Subaltern Studies Group*, SSG – ou Collectif d'études subalternes – *Subaltern Studies Collective* –, un groupe de chercheurs sud-asiatiques intéressés par l'étude des sociétés postcoloniales et post-impériales d'Asie du Sud en particulier et du Tiers-Monde en général), qui s'attaquaient à l'impérialisme des élites en renvoyant au contexte hégémonie culturelle au travail du marxiste Antonio Gramsci, sont devenus l'un des leviers du discours d'uniformisation marchande capitaliste qui, pour instaurer et libéraliser le marché mondial, se doit de déconstruire les dernières entraves que constituent les nations, les territoires souverains, les identités enracinées, ainsi que les dernières frontières protectionnistes. La nouvelle narration post-nationale à base de glorification de l'hybridation et de complexification identitaire prône une identité mondiale diasporique et migratoire, qui passe par la construction du sujet Foucauldien par assujettissement aux institutions de contrôle, aujourd'hui à la mise en pratique de la thématique Deleuzienne de la dissémination des identités fluides et mouvantes, des sujets démultipliés le long des lignes de fuite nomadiques. Ainsi, la théorie de la déconstruction se proposait de promouvoir la désoccidentalisation des esprits et des grands concepts du changement du politique par la déconstruction des certitudes métaphysiques en arrachant tous les signifiants politiques régulatrices et structurants à leur champ de référence et de représentation. Seulement à force de déconstruire et d'arracher, la condition du dominé, du subalterne, devient peu à peu l'instrument de répression et la voie du dominant, le subalterne devenant l'angle mort du processus historique contemporain en tant qu'entreprise généralisée de déracinement. La frontière loin d'être une simple séparation géophysique et matérielle, a une signification ontologique et épistémologique pour les individus et les groupes humains. L'être se définit par rapport à l'extériorité du non-être. Une communauté, un monde n'existent que par rapport à l'extérieur., et c'est cette extériorité qui lui attribue leur différenciation, leur singularité.

C'est bien l'illustration allégorique et mythologique du dieu romain Terminus gardien des bornes et des limites, la nécessité d'une limitation à la fois mentale et ontologique mais aussi matérielle et physique. En effet, Dans son étude de l'histoire européenne d'un point de vue téléologique, Husserl se pose la question si la fin de l'autolimitation serait-elle le début ou la fin du monde en même temps ? Serait-ce la fin de notre monde parce qu'il atteindrait sa pleine lune ? Husserl insiste sur le fait de donner la signification nécessaire à mon propre « moi », ce qui implique une autolimitation pouvant être interprétée avec le terme « *Selbstbewusstsein* » (au lieu

de « *beschränkung* », signifiant une barrière qui diminue les horizons), ce qui signifie se connaître. Husserl examine aussi l'esprit européen et le principe de l'autolimitation en laissant la place à la conscience de soi « *Selbstbesinnung* ». Pour Lévi-Strauss, la culture du jeu retrouve ses règles dans la philosophie du tracé et du partage. Le jeu de la vie planétaire se joue avec différents joueurs et la limite constitue une loi qui empêche de manière préventive la destruction et la haine. Des limites vivantes sont toujours nécessaires et impliquent une « rencontre avec le dieu terme », tout comme l'a écrit Ludwig Feuerbach « Le dieu terme se dresse comme gardien à l'entrée du monde », une distinction étant établie dans l'antiquité entre la borne et la limite. Pour Feuerbach la limite a une signification ontologique : « Le dieu Terme se dresse en gardien à l'entrée du monde. Autolimitation : telle est la condition d'entrée. Rien ne se réalise sans se réaliser comme un être déterminé. L'espèce dans sa plénitude s'incarnant dans une individualité unique serait un miracle absolu, une suppression arbitraire de toutes les lois et de tous les principes de la réalité. Ce serait en fait la fin du monde.⁷⁹ » Ainsi la « limite » est d'abord le mouvement de l'intelligence, le pouvoir normatif et réglementaire de la raison souveraine en dernière instance.

Le sans-frontiérisme qui sert les intérêts de l'utopie planétariste et l'industrie humanitariste se fait paradoxalement le fer de lance du capitalisme néolibéral. Prôner la transgression des frontières, le dépassement des limites, l'ouverture à la mondialisation, la déterritorialisation, revient à cautionner le nouveau mythe postmoderne de l'illimitée, la démesure, l'hybris de la logique marchande du marché, le chaos du consumérisme global. Ce discours sans-frontiériste est d'autant plus hypocrite qu'il cache la réalité d'un constat à contre-courant du politiquement correct à savoir que « que le progrès de la société se trouve dans l'effacement des frontières ». Ainsi même si la frontière reste une réalité géophysique et naturelle, sa perception voire sa négation au nom d'un projet sans frontiériste et mondialiste, est souvent le produit d'une certaine idéologie de la territorialité, alors que la frontière-séparation reste tout de même une constante dans les relations internationales. Ainsi, dès 1923, avec l'idée naissante de la Société des Nations, Carl Schmitt évoque l'utopie d'une frontière dégagée des entraves nationales, la *Gestaltlose Weite* (étendue informelle). En réalité « les frontières existent, et existeront toujours, sous une forme ou une autre, parce qu'elles font partie de l'essence même de l'espace terrestre humanisé ». La limite est inséparable de la différence : sans frontière pas de différences et donc absence de territoire. C'est ainsi que, pour Vidal de la Blache, « l'écoumène est

79. Ludwig Feuerbach, « Contribution à la critique de la philosophie de Hegel », 1839.

fragmenté en une infinité de facettes, cernées par des limites [...] qui expriment la diversité des genres de vie, produit du dialogue entre la nature et la culture ». Ce sont les sociétés qui conçoivent, perçoivent et animent les limites de leur territoire et espace. Mais « la frontière au sens géographique et politique n'est finalement qu'un sous-ensemble de l'ensemble des limites » dont la « discontinuité idéologique lui donne dans les représentations que l'on s'en fait, une épaisseur remarquable ».

Un principe qui nie la réalité d'un monde dans lequel « 27 000 kms de frontières nouvelles » ont été dessinées « depuis 1991 ». Ainsi, la frontière, la limite, si elle sépare des territoires distincts et contigus est un vecteur de différenciation ontologique, culturelle et existentielle. Le discours sans frontériste qui légitime l'unification et l'uniformisation du monde dans un vaste marché unique, recèle un économisme qui « déguise une multinationale en fraternité » C'est en ce sens que Régis Debray considère au contraire que la limite, la frontière, constitue un impératif intellectuel et moral. « La frontière est ce qui donne du sens à notre monde. Elle est la première réponse au néant de l'espace et de l'existence. Comment mettre de l'ordre dans le chaos ? En traçant une ligne. En séparant un dehors d'un dedans. "La ville des villes", Rome, est fondée à partir de rien par une limite, le *Pomerium* que trace Romulus dans le sol avec un soc de charrue. La fermeture de la frontière produit des formes de sacralité, autrement dit ce qui a le plus de sens dans nos existences. Le tombeau est fermé, tout comme le sanctuaire qu'on ne peut forcer.⁸⁰ »

Le sans-frontiérisme est donc une idéologie spontanée qui accompagne un économisme globalisé, un technicisme standardisé, un absolutisme généralisé et un impérialisme décomplexé. « Qu'il soit utile de mettre le monde en réseau ne signifie pas que l'on puisse habiter ce réseau comme un monde », écrit Debray.

Le Marché la nouvelle frontière étatsunienne

À l'heure postnationale, la frontière ne fait plus directement référence à un espace précis, un territoire national donné. Le marché absolutisé au nom duquel on dérègle, déterritorialise, libéralise, est devenu, dans le contexte des négociations pour l'installation du grand marché transatlantique (le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI)), la nouvelle et dernière frontière américaine, à la fois un front pionnier capitaliste global et virtuel, un espace financier apatride à conquérir, sans fins ni limites si ce n'est lui-même, un *perpetuum* mobile cinétique autoréférentiel à renouveler et réinventer à l'infini.

80. Régis Debray, *Éloge de la Frontière*, Paris, Gallimard, 2010.

La conception turnérienne de la frontière

On se souvient du rôle majeur qu'a joué dans l'histoire des États-Unis le fameux paradigme de la nouvelle frontière, au point d'en constituer l'origine même du modèle américain basé sur l'esprit colon et pionnier ainsi que l'innovation. Une fois la frontière acquise et dépassée, la frontière qu'elle soit géopolitique, économique, culturelle et technoscientifique se devra être régénérée afin de rendre aux États-Unis leur vigueur passée mais aussi de légitimer leur marche en avant dans le monde. La frontière dans la conception américaine, se différencie substantiellement et philosophiquement de la conception européenne de la frontière conçue en tant que limite (limes) territoriale et constitue une notion spécifiquement américaine qui correspond à peu près au front pionnier des historiens français.

Dès le début de l'occupation du continent au XVII^e siècle, l'avancée vers l'intérieur va amener à la création de ce concept : la frontière, ce sont les terres vierges non encore mises en valeur par les pionniers. Au fil des années, elle recule peu à peu vers l'Ouest jusqu'à sa disparition officielle en 1890... Cette disparition, qui correspond symboliquement aux dernières guerres indiennes ("*frontier wars*" en américain), va créer toute une mythologie dont le western littéraire. La fin du vieil Ouest et de son mode de vie est vécue avec inquiétude par un grand nombre d'Américains qui redoutent la disparition des vertus qui ont fait la force et la grandeur des États-Unis. Il convient de rappeler que dans l'esprit de Jackson Turner dans son étude *La signification de la frontière dans l'histoire américaine*, la frontière revêt une signification à la fois mentale, caractérielle, culturelle et géopolitique, le front pionnier ayant joué un rôle décisif dans la formation du caractère et des valeurs américaines : l'individualisme, le goût de l'action, le pragmatisme dont la spécificité provient en grande partie de cette expérience originale. La conception turnérienne de la frontière souffre dès le début d'une certaine aporie anti-européenne teintée d'exceptionnalisme américain, puisque sa réécriture de l'histoire américaine qui s'articule autour de la Conquête de l'Ouest s'oppose ainsi à l'interprétation de l'« École Teutonique » ("*Teutonic School*") selon laquelle la démocratie américaine trouve son origine dans l'Allemagne médiévale et à l'« *Eastern Establishment* » qui interprète l'histoire américaine en fonction de l'Est, voire de l'Europe.

Rappelons de même que le paradigme frontalier de Turner continuera de jouer un rôle central dans l'exportation du mythe américain et va contribuer à influencer pour les décennies à venir la représentation de l'Ouest cinématographique. Avec la fin de cette frontière pionnière vers 1891, correspondra aussi la décomposition progressive du mythe agrarien et d'une certaine mode de vie sauvage qui trouve son origine

dans la pensée politique de Thomas Jefferson, un des pères spirituels de la nation. La notion de “*frontier*” proprement américaine trouve son expression culturelle et géopolitique dans le concept de « Destinée manifeste » et de l'exceptionnalisme américain. Cela permet aussi d'expliquer les nombreuses ingérences politiques du gouvernement américain ou des interventions militaires dans des États étrangers, notamment lors de la guerre froide. Après la Seconde Guerre mondiale et l'engagement des États-Unis dans le monde, cette notion de frontière substituera dans le discours politique officiel en tant que mythe mobilisateur comme l'emploi de la formule “*New Frontier*” dans le discours électoral de J.F. Kennedy en 1960. La politique de la Nouvelle frontière s'inscrit alors dans le progressisme afin d'éviter au pays de se trouver dans une situation d'isolationnisme. Ainsi, les États-Unis devaient à l'époque surmonter une nouvelle barrière de la crise économique, du chômage, de la ségrégation raciale et des inégalités économiques. La notion de nouvelle frontière servira progressivement de légitimation à l'interventionnisme « civilisateur » ou « humanitariste » américain dans le monde, interventionnisme qui, pour Tommaso Padoa-Schioppa après la fin de la guerre froide, se fera de « façon raffinée » sous la présidence de Bill Clinton, puis de façon plus brutale sous George W. Bush sous la forme ouvertement impériale. La frontière géopolitique américaine, en perpétuelle mouvance et transformation, dans le contexte global de concurrence géoéconomique et énergétique sera instrumentalisée extensivement pour justifier le contrôle des routes maritimes stratégiques et des ressources énergétiques indispensables. C'est dans ce sens que les théoriciens du début du xx^e siècle tel Alfred Zimmern plutôt que d'associer la notion d'empire américain à l'Empire romain se réfèrent plutôt au siècle de Périclès et à l'impérialisme athénien, quand Athènes dut constituer une marine puissante dans le cadre de la ligue de Délos pour sécuriser ses approvisionnements en grains en provenance de la Mer noire. Cette thèse reste vérifiable sur l'échiquier militaire et stratégique des États-Unis dans le monde, au Moyen orient, en Afrique et surtout en Asie.

Libre-échangisme, PTCI et colonisation intérieure de l'Europe

L'histoire a montré que les pays disposant d'une forte puissance ont toujours cherché à étendre leur territoire. Il en a été ainsi pour l'Empire romain, l'Empire russe, l'Empire ottoman, la Chine, mais plus encore pour les empires coloniaux européens tels que l'Empire espagnol de Charles Quint, où le soleil ne se couchait jamais, l'Empire britannique et l'Empire colonial français, que ce soit par les conquêtes napoléoniennes ou la colonisation.

Ainsi, la question de l'existence de l'Empire américain est plus que jamais d'actualité et Adrien Lherm reprend cette idée que les Américains profitent de la

mondialisation sans l'imposer par la contrainte mais par l'hégémonie culturelle et le marché (théorie du *soft power*). À la suite de l'intégration territoriale définitive des territoires américains à la fin du XIX^e siècle, le paradigme de la nouvelle frontière aurait dû disparaître. Ce n'a pas été le cas et après cette date, on se remit à réfléchir sur le rôle qu'avait joué la frontière dans l'histoire et la psychologie collectives des Américains et réactualiser les thèses de Turner pour en faire des instruments de propagande et de « guerre de représentations » dans le monde. Néanmoins si la philosophie et les moyens du néo-impérialisme américain ont changé, privilégiant les stratégies de marché et la politique d'influence culturelle (*“soft power”*), il n'en demeure pas moins que le capitalisme libre-échangiste, qui fut le fer de lance et le paradigme de la domination impériale britannique du XVI^e au XIX^e siècle, aujourd'hui néolibéral et financier repose sur plusieurs stratégies de colonisation interne au niveau global. C'est ainsi que dans son historique *Discours sur le colonialisme*, Aimé Césaire analyse le capitalisme comme une « forme de civilisation qui, à un moment de son histoire, se constate obligée, de façon interne, d'étendre à l'échelle mondiale la concurrence de ses économies antagonistes ». Cette stratégie néocoloniale d'expansion, si, dans le passé, elle s'est manifestée dans les périphéries proches du centre, aujourd'hui on le voit bien, s'étend à des périphéries beaucoup plus lointaines, dans les macro-régions émergentes de l'Asie, au Moyen-Orient mais aussi en Europe.

Dans le cadre de cette stratégie de colonisation interne, tout ce qui n'est pas une valeur d'échange négociable, tout ce qui constitue un obstacle à l'expansion du marché est considéré comme ennemi. Et c'est pourquoi cette logique du marché nécessite la destruction des économies naturelles, et des cultures populaires dans lesquelles elles se sont historiquement enracinées. Bien sûr, afin de légitimer cette colonisation interne, les États-Unis propagent via leurs relais atlantistes un discours, cosmopolite, sans-frontériste et pro-immigrationniste, fondé sur l'universalisme abstrait et la démocratie de marché globale, nouveau front pionnier du grand marché planétaire. Il existe un véritable marché de la frontière lequel combine la construction d'infrastructures, de systèmes d'armes, de renseignements, ainsi que des composantes terrestres, marines et aériennes comme les radars et les drones, un ensemble d'éléments qui appartiennent donc – encore aujourd'hui – à la sphère du militaire. Le marché du frontalier militaire représentait 17 milliards de dollars dans le monde en 2011 et, avec la fin de la guerre froide, la privatisation des marchés de défense, autrefois monopolistiques, a favorisé la conversion des entreprises de défense vers le privé. Il faut ajouter au coût de la construction des murs (de 1 à 6,4 millions de dollars par kilomètre aux États-Unis, par exemple) celui de leur

entretien (environ 6,5 milliards de dollars pour la barrière États-Unis–Mexique sur les vingt prochaines années). On se souvient que le Traité de libre-échange transatlantique (PTCI, initiales anglaises *TTIP*) prévoyait et exigeait le démantèlement des barrières économiques et douanières protectionnistes ainsi que des avantages sociaux, les grandes corporations internationales concluent des accords juteux sur la construction de nouvelles barrières fortifiées. Le PTCI constituait l'ultime étape dans la concrétisation juridique de la marchandisation du monde avec cette possibilité, pour les grandes corporations américaines et internationales, de contourner la réglementation des États en s'appuyant sur un traité de libre-échange conclu par l'État sur le territoire duquel il entend exercer une activité économique : la substitution du *common law* au droit européen continental, la suppression des droits sociaux, l'intégration sécuritaire sous contrôle américain, le mécanisme d'arbitrage qui ressemble plus à des tribunaux spéciaux qui autorisent des multinationales à attaquer des États en justice (connu sous le nom *ISDS*). En outre, le PTCI, qui prônait la libéralisation de ce grand marché, paradoxalement devait être conçu comme une barrière « géoéconomique » une nouvelle frontière atlantiste dans le cadre de la réorientation géopolitique de l'administration obamienne vers la région Asie-Pacifique. L'unification de ce grand marché transatlantique permettrait en effet de bloquer via une politique de *néo-containement* l'accession de la Chine au statut de superpuissance économique globale en Asie-Pacifique et en Afrique.

Les stratégies de déstabilisation sont consubstantielles à la colonisation interne, puisque les guerres internes et les tensions ethniques et religieuses et le paradigme de choc de civilisation Islam/Chrétiens permettent de mieux manipuler et de contrôler. C'est comme si on avait à faire à de nouvelles guerres intra-indiennes à l'intérieur des réserves européennes entre « tribus » autochtones et allogènes, soumises à la colonisation interne.

Le mythe de la nouvelle frontière américaine s'est transformé peu à peu dans un contexte de crise des marchés financiers vers la quête d'un nouvel eldorado financier permettant de réaliser de nouveaux grands profits par les marchés-frontières. En effet, avec la crise des marchés financiers émergents, les États-Unis sont conscients de la nouvelle étape de la mondialisation financière qui se joue actuellement. C'est pourquoi les bourses les plus attractives dans les pays émergents tels que la Tunisie où l'adoption de la Constitution a dopé les échanges, le Liban et la Jordanie, les pays du Golfe stimulés par la reprise des négociations à Genève entre les rebelles syriens et le régime de Bachar el-Assad, Le Pakistan, la Lituanie ou le Vietnam sont devenus les cibles privilégiées par les fonds en action à la recherche de rendement

élevé. Enfin beaucoup d'entre eux ont une monnaie indexée sur le dollar. C'est la raison pour laquelle les centres financiers s'essayent à la finance dite des marchés-frontières dans le jargon de la finance.

La frontière zonale

À l'opposé de la frontière de type européenne et romaine, la frontière zonale renvoyant à la notion de zonalité correspond le mieux au terme turnérien de « *frontier* » désignant « la frange mouvante où se forge la nouvelle société. ». La zonalité en fait correspond le mieux à la logique du marché, puisque dans cette conception la frontière n'a pas de contenu précis, c'est un horizon spatial en perpétuel reconfiguration, lieu mouvant de naissance et de mutation de la nouvelle société américaine et occidentale. La frontière zonale se différencie alors de la forme linéaire de la frontière (qui peuvent se calquer sur les frontières naturelles ou bien résulter d'un tracé artificiel comme certaines frontières dites historiques) correspondant aux notions de « *border* » ou « *boundary* », limite séparant deux états souverains, dont le trace produit des modes d'exclusion définissant l'intérieur/l'extérieur, le dedans/le dehors etc. rendant possible le basculement immédiat d'un espace à un autre. La nouvelle frontière s'inscrit donc dans un processus global de déterritorialisation et dans le contexte du TTIP dans un processus d'extra-territorialisation et d'extrajudiciarisation. En ce sens, loin d'avoir renoncé à la dynamique géopolitique de la frontière, les États-Unis consacrent le marché global en projet politique, économique, culturel, sociétal totale. La frontière-marché est éminemment réticulaire, et s'imbrique étroitement aux réseaux financiers techniques alors que les États sont « conviés » sous la menace de la discipline monétariste (consensus de Washington, FMI, OMC) à mettre en œuvre toutes les modalités nécessaires et sans entraves aux circulations et flux spécifiques du marché, indispensables à la domination de l'oligarchie financière globale. Le processus de relativisation et de dé-« souverainisation » de l'État, issu de la multiplication des interactions à l'échelle mondiale des réseaux financiers et économiques techniques transforment le « fait territorial » en simples « limites gestionnaires ».

La frontière classique cède la place à la frontière gestionnaire sous l'effet des politiques de privatisations et les constructions supra étatiques, qui prennent leur place dans des systèmes de gouvernance mondial, apparaissent ainsi comme des réponses à la nouvelle donne mondiale. Les États ou l'appareil étatique sont relégués aux fonctions de maintenance sécuritaires et la sous-traitance sur le modèle néolibéral, marchand de la gestion de l'espace sociétal qui peut être sous le coup

des inégalités sociales en proie à une territorialité du repli que produit l'hétéronomie sociale, sous certains aspects rappelle une gestion ségrégationniste du territoire (ghettoïsation et phénomène des banlieues).

Cette nouvelle conception de la frontière-marché qui vante les mérites du cosmopolitisme, du métissage généralisé, de la suppression des frontières, constituerait l'aboutissement de cette longue marche obsessionnelle mondialiste visant à unifier le monde par un marché unique rédempteur, traduction de vieux songe messianique américain de paix universelle et d'humanité unifiée.

Du monde fini à l'infini cinétique

Depuis l'antiquité et les nombreux mythes cosmogoniques tels celui de la Théogonie d'Hésiode dont s'inspire Ovide, poète romain, le passage de l'univers infini vers le fini est symbolisé par le passage du chaos à une forme ordonnée des éléments. Le monde n'a pas émergé du néant. Il a été créé à partir d'un état préexistant où tout était amalgamé en « une masse informe et confuse ». Le ciel, la terre, les eaux se faisaient la guerre pour trouver leur propre forme et leur place. Dans le livre II *De rerum natura*, Lucrèce, qui contredit les atomistes grecs et Démocrite qui croyait en l'infini de l'espace, montre que l'Univers ne peut pas avoir de limites. L'ordonnement originel du monde coïncide en la fixation, l'établissement de limites. En effet, selon la plupart des cosmogonies mythiques comme des cosmologies contemporaines, Un dieu, la nature ou le hasard les a séparés et organisés. Chez les Grecs, les systèmes d'Aristote (384-322 av. J.-C.) et de Démocrite (460-370 av. J.-C.) diffèrent. Selon la pensée aristotélicienne, le monde est clos et donc fini, séparé en deux espaces distincts, le supra-lunaire, domaine des dieux et de l'éternité, et le sublunaire, région imparfaite, celle des hommes mortels. Il est représenté comme un emboîtement de sphères. La Terre occupe le centre, sept astres tournent autour d'elle, parmi lesquels la Lune et le Soleil. À la Renaissance, le système héliocentrique proposé par Nicolas Copernic (1473-1543) a du mal à s'imposer contre le système aristotélicien adopté par les autorités religieuses. Le caractère infini de l'Univers est également inenvisageable. Giordano Bruno (1548-1600) est condamné et brûlé à Rome pour avoir défendu une telle conception du monde. Trois astronomes, le Danois Tycho Brahé (1546-1601), l'Allemand Johannes Kepler (1571-1630) et l'Italien Galileo Galilei (1564-1642) permettent de rompre avec la conception aristotélicienne et d'entrer dans la cosmologie moderne.

Comme l'écrit Serge Gruzinski, « mobilisation rime avec mondialisation »¹⁰ ; dès le début du XVI^e siècle, le Monde s'est transformé en un « espace-mouvement »,

pour reprendre un concept Braudélien, mais un espace aux mouvements lents et encore ténus. Un siècle et demi plus tard, cette unification du Monde a progressé. Cette même « mobilisation totale » des ressources humaines, du travail, de la technique (au sens jüngerien du terme) et du capital est vérifiable dans la dynamique du capitalisme libéral contemporain, avec l'idolâtrie de la mobilité et de la vitesse, des processus de délocalisation, déterritorialisation et à travers la stratégie de déréalisation de l'économie réelle au profit de l'économie spéculative transnationale et virtuelle. Les espaces ne peuvent subsister que dans le cadre de cette dynamique cinétique d'une spatialité mondiale en perpétuel mouvement, qui ne tolère plus les espaces enracinés, déconnectés et autocentrés. Le premier facteur de la prise de conscience du rétrécissement du monde, du processus de mondialisation qui tend à contrôler et s'appropriier les surfaces de l'espace terrestre les plus éloignées, qui s'opère au cours du XIX^e siècle est sans doute le sentiment que l'homme a définitivement pris possession du globe dans sa totalité (Palsky 2005) : le globe géant réalisé par James Wyld est une des principales attractions de l'Exposition universelle de Londres de 1851 (plus de dix-huit mètres de diamètre) et *Le Globe* est le titre de la revue publiée par la société de géographie de Genève à partir de 1860. À ce titre, on se souvient de la phrase bien connue de Paul Valéry, « le temps du monde fini commence », tirée d'un ouvrage publié en 1931³⁵. Les années 1920 voient en effet la fin de l'appropriation de l'espace mondial par les États, exception faite de l'Antarctique – les dernières frontières à avoir été tracées dans un « blanc de la carte » étant sans doute celles l'Arabie Saoudite, État officiellement créé en 1932. Entre le début du XIX^e siècle et le début du siècle suivant, le sentiment de finitude du monde semble avoir été récurrent, dans une sorte d'étonnement toujours renouvelé face à un mouvement asymptotique. On n'en finissait pas de finir de découvrir le monde. Au terme de ce processus géo-historique et linguistique, on aboutit, durant la Première Guerre mondiale, à l'apparition du terme « mondialisation », sous la plume de Paul Otlet. Paul Otlet et Henri La Fontaine, deux juristes belges, sont à l'origine de la création, en 1895, de l'Office International de Bibliographie. Mais c'est en archiviste que Paul Otlet s'est confronté à la mondialisation, notamment celle des connaissances. À l'occasion du congrès des associations internationales, tenu à Bruxelles en 1910, Paul Otlet publie un rapport sur *L'organisation internationale et les Associations internationales*, où il développe son analyse sur « l'état actuel de l'organisation internationale » : « L'internationalisme de notre époque n'est pas seulement un système idéal. C'est le résultat d'une convergence de faits et il repose sur un ensemble de réalités. » Selon lui, l'internationalisation résulte du « point de vue géographique », de la prise de possession totale de la planète par l'humanité ;

du « point de vue des communication », des relations rapides et permanentes entre tous les centres habités, par le chemin de fer, les bateaux, le télégraphe, le téléphone, les services postaux, etc. ; du « point de vue économique », du commerce mondial ; du « point de vue intellectuel », des multiples échanges entre universités, académies, associations, notamment à l'occasion de congrès internationaux ; enfin, du « point politique et social », de la pacification de l'humanité et en particulier de l'Europe. Tout ceci, qui souligne bien en quoi cette mondialisation est perçue comme un phénomène total, amène Paul Otlet à l'idée qu'il faut accompagner et même favoriser ce processus d'unification de l'humanité.

Mais Paul Otlet est principalement un visionnaire, un utopiste. Conscient du processus de mondialisation, il anticipe sur la nécessité d'une gouvernance mondiale dont on ne perçoit aujourd'hui que les contours. Cependant après la première et la seconde guerre mondiale, dans le sillage des expériences de gouvernement mondial comme la Société des Nations wilsonienne et l'ONU, mais aussi des grandes tragédies de l'histoire comme Hiroshima et Nagasaki, le mythe progressiste de la course en avant vers la « mondialisation heureuse », semble s'affaiblir laissant la place à un large répertoire critique sur les effets néfastes de la croissance illimitée, la mondialisation économique capitaliste sauvage. Ainsi, dans *La coexistence pacifique*, publié en 1958, François Perroux⁸¹ écrit, dans un paragraphe intitulé *La mondialisation du développement économique* : « Le développement économique du monde, de 1815 à 1914, pour nous qui regardons en amont, et pour ceux aussi qui participaient à l'événement, offre une originalité : ce développement s'est fait par l'expansion d'un seul ensemble politique et économique dominant : Londres, et de ses satellites européens et extra-européens. Londres a misé sur un seul système économique : le capitalisme.⁹² » Au même moment, Edgar Morin termine son *Autocritique* par une longue réflexion sur l'avènement de « l'âge de fer planétaire⁸² ».

Ce qu'il convient de garder à l'esprit, c'est que le fait mondial, la mondialité, le processus de globalisation avec toutes ses nuances sémantiques et épistémologiques, en dépit des progrès scientifiques, des grandes découvertes du xvi^e siècle, l'avènement des technologies de communications qui ont contribué au rétrécissement du monde, reste néanmoins un discours, un narratif spécifique un projet sous forme de « fait social total ». Ainsi, Dans *L'invention du Monde* (2008), Jacques Lévy

81. François Perroux, *La coexistence pacifique*, Paris, PUF, 3 tomes, 1958, p. 21.

82. Edgar Morin, *Autocritique*, Paris, Julliard, 1959, p. 234. (Vr. aussi art. : « Au prisme des mots, La mondialisation et l'argument philologique. *In the prism of the words. Globalization and the philological argument* », Vincent Capdepu, *Cybergéo, revue européenne de géographie*, <https://journals.openedition.org/cybergeog/24903>

considère que la mondialisation est en soi un discours sur le monde. Les deux propositions ne sont pas contradictoires. La mondialisation en tant que discours n'a pas, ou n'a plus de portée eschatologique. On peut même, au contraire, considérer qu'il s'agit d'un discours de l'avènement. Ce qui apparaît au terme de cette étude, qui comme toute réflexion sur la géohistoire de la mondialisation ne peut être qu'une esquisse, c'est qu'indépendamment du processus de mondialisation en lui-même, il existe des moments privilégiés où se met en place un discours sur la mondialisation : à la fin du XIX^e siècle en Europe, pendant la Seconde Guerre mondiale aux États-Unis, et dans les années 1990, oserons-nous dire, dans le Monde., la mondialisation est apparue comme le terme du progrès. L'organisation ultime de l'humanité prise dans sa totalité ; depuis le début des années 1990, fait l'objet de nombreuses critiques considérée par certains comme une menace donnait lieu à la formation d'un discours inversé sur l'anti et la démondialisation.

Néanmoins, le discours sur la « Mondialité » avec son volet géoculturel avec « l'archipellisation et la créolisation du monde » d'Edouard Glissant, avec ses références sans-frontiériste reste le discours de légitimation de l'ordre global néolibéral dominant. La mondialité en tant que matrice idéologique économiciste et constructiviste, repose sur une un système-monde, une conception artificialiste du monde conçu en tant que système d'objets. En effet c'est ce qui fait dire à Jean Vioulac⁸³ que « nous sommes contemporains de la plus profonde mutation qu'ait connue l'humanité depuis le néolithique ». En effet la mondialisation qui coïncide avec un vaste système techno-capitaliste unifié, en perpétuelle mutation, se caractérise par l'uniformisation des cultures, des peuples, des façons de vivre et de penser et leur unification dans un espace-temps commun. C'est en ce sens que la globalisation, (ou mondialisation) constitue un projet spatial et temporel qui coïncide avec l'occidentalisation⁸⁴. À ce titre on se souvient du constat de Raymond d'Abellio dans *L'Assomption de l'Europe* : « L'Europe est stable dans l'espace et la géographie alors que l'Occident est mobile, mouvant. » Il s'agit bien d'un système-monde dans lequel le rôle du marché est prépondérant avec la réification de toutes choses, de tout espace, de tout territoire différencié à sa seule valeur utilitaire et sa valeur marchande d'échange. Le géoconstructivisme en ce sens constitue l'instrument privilégié de ce système- monde techno-capitaliste, puisqu'il permet grâce aux techniques géopolitique d'ingénierie sociale et territoriale de tracer, de déconstruire et

83. Jean Vioulac, *L'époque de la technique, Marx, Heidegger et l'accomplissement de la métaphysique*, Paris, PUF, 2009.

84. Serge Latouche, *L'Occidentalisation du monde*, Paris, La découverte, 1989 ; *La planète uniforme*, Paris, Climats, 2000.

reconstruire et de consolider les contours spatiaux-temporels favorables aux intérêts du Marché.

C'est ce qui explique le développement du gigantisme urbain, la métropolisation croissante de l'espace de vie. En effet le règne de l'illimité et la démesure des proportions dans la construction urbaine illustre deux phénomènes concomitants : la des-ruralisation et la disparition des villages et la croissance de l'urbanisme, un aménagement du territoire qui permet mieux la concentration, la répartition et le contrôle des ressources humaines et sociales et techniques susceptibles de mobilisation. L'urbanisation des pans entiers de la population, (plus de la moitié de la population est devenue urbaine au XXI^e siècle) et des conditions de vie sociale urbaines, favorise l'atomisation et l'anomie générale, la perte des repères communautaires, l'hyper-individualisme, la déstructuration des liens de civilité et de solidarité. La modélisation et le formatage géopolitique de cet espace-temps global et unifié, qui correspond au chaos constructif énoncé par Schumpeter, devrait constituer l'armature nécessaire à la poursuite d'une croissance et d'un consumérisme illimités, avec tous les ravages écologiques, humains et culturels que cela comporte. La prise de conscience de nombreux symptômes de cette crise générale économique, sociale et écologique est révélatrice de ce que Vincent Cheney⁸⁵ appelle « une crise anthropologique : un refoulement de notre dimension symbolique et de notre part de liberté qui pourtant nous spécifient comme êtres humains ».

Discours sur la méthode et pratique

Déconstruction de la guerre « en forme »

L'avènement des hautes technologies, l'omniprésence des médias et de l'information, les conditions d'exercice de la guerre ont changé. Que l'on évoque la guerre globale, « asymétrique », « holistique » ou encore de « quatrième génération », perpétuelle, ou autre néologisme, c'est toujours pour désigner un conflit de type nouveau, et dans une perspective débordante, le moment de la guerre en temps réel ou chirurgical ou moléculaire se dilue dans l'instant conceptuel innovant ; tel que, par exemple, cet affrontement perpétuel et quasi-eschatologique qui nous guette et dont traite la « Quatrième guerre mondiale ». Le champ épistémologique de la guerre classique clausewitzienne fondée sur l'agonalité et la dichotomie schmittienne ami/ennemi, a explosé vers une post-polémologie sociétal de la guerre, ou les guerres de représentations, les approches perceptives et psychologiques prennent

85. Vincent Cheney, *Décroissance ou décadence*, Vierzon, Le pas de Coté, 2014.

le dessus sur les dispositifs disciplinaires de domination coercitive. La guerre en tant que facteur de « complexification », fondatrice de la « ville-mère », éludée par les nombreuses thèses anthropologiques et éthologiques, est aujourd'hui un vecteur de dissymétrie sociétale. La collatéralité du risque et la fluidité de signes de conflits ainsi que la profusion des signes post-confliktuels, ont pris le dessus sur la transparence binaire du front conventionnel. Le théâtre de la guerre est global, voir spatial, univers-al, dans la mesure où l'aspect sociétal de la guerre, et non seulement intra-étatique, dé-substantialise la dimension purement polémologique de la guerre. En fait dans une perspective conceptuelle, on peut dire que le concept de guerre connaît une rupture épistémologique qui exprime un glissement du stade polémologique à un stade sociétal de la guerre. Avec l'apport des thèses de U. Beck sur la sociologie de risque, la guerre (de basse ou de moyenne intensité) n'en finit pas de générer des phénomènes sociétaux qui s'autonomisent dans le domaine du risque et l'herméneutique avec des prolongements environnementaux et sociologiques. La post-confliktualité globale et sociétale s'est transformée en une poussée inflationniste analogue à celle que l'on trouve dans l'interprétation cosmologique par expansion indéfinie, de sorte que la guerre est devenue un pluri-concept inflationniste univers-al omniprésent, qui revêt désormais de plus en plus un caractère polysémique et diachronique. En effet en reprenant le raisonnement de Paul Virilio dans le domaine polémologique, sous l'effet de l'accélération technoscientifique, la guerre actuelle, phénomène cinétique et virtuel, et générateur de risques multidimensionnels finit par s'auto-annuler « par excès immunitaire » (Lyotard) en tant que concept stationnaire et étatique pour entrer dans un champ purement spéculatif et expérimental.

La guerre n'est plus réductible aux analyses stratégiques clausewitzziennes et à la dichotomie guerre défensive/guerre offensive. Cornelius Castoriadis⁸⁶, avait raison lorsqu'il affirmait que La guerre prochaine, c'est-à-dire celle dont la menace fait partie de notre horizon, n'est pas la prochaine guerre, au sens de l'épisode suivant de notre histoire. Néanmoins plutôt que de fustiger la persistance de la guerre dans « l'esprit munichois » consubstantiel aux démocraties parlementaires comme le fait Castoriadis, il faudrait plutôt parler de « liquidité de la guerre » qui se dilue dans l'ensemble des pores de la société contemporaine. Paul Virilio à ce titre estime que : « La guerre pure, ce n'est ni la paix ni la guerre, ce n'est pas non plus, comme on

86. Cornelius Castoriadis, *La prochaine guerre. Devant la guerre*. T. I : *Les réalités*. Art. publié dans la revue *Critique*, Paris, Revue générale des publications françaises et étrangères, T. 37, n° 411-412, août-septembre 1981.

le croyait, la guerre “absolue” ou la guerre “totale”, c’est l’instance militaire elle-même dans sa pérennité ordinaire. L’équilibre de la terreur, la coalition nucléaire, la coexistence pacifique, la dissolution en somme de l’état de guerre et l’infiltration du militaire dans les gestes de la vie quotidienne renouvellent les métamorphoses du chasseur qui, de l’affrontement direct avec l’animal sauvage, l’amènèrent progressivement au contrôle des mouvements de certaines espèces, puis, avec l’aide du chien, à la garde de troupeaux sauvages et, enfin, à la reproduction, à l’élevage. La domestication est l’aboutissement logique de la prédation, l’atrocité, les coups et blessures ou l’effusion de sang sont finalement contraires à l’usage illimité de la violence, la guerre n’est plus directement identifiable au conflit déclaré, à la bataille.⁸⁷ »

Guerre juste vittorienne et « guerre totale » schmittienne

Penser la guerre en termes juridiques suppose de se référer inévitablement aux doctrines de la guerre juste, depuis Augustin jusqu’à Grotius, et surtout à la doctrine de la guerre juste (qu’on appelle aussi théorie de la guerre juste – *Bellum iustum*) développée par Francisco de Vitoria considéré comme le père du droit international contemporain, et l’inspirateur lointain du pacifisme universaliste⁸⁸, qui s’est développé au cours de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle et cristallisé dans la Société des Nations. Au début du XX^e siècle, les juristes internationalistes tout comme Carl Schmitt, font une lecture critique de cette doctrine vittorienne de la guerre juste comme la principale source de légitimation de la guerre totale⁸⁹.

Depuis le XVI^e siècle, les phénomènes de guerre ont été circonscrits dans un cadre juridique autonome, constituant un domaine du droit des gens spécifié en

87. P. Virilio, *Défense populaire et luttes écologiques*, Galilée, 1978, p. 37.

88. Ce pacifisme universaliste a imprégné de nombreux milieux anglo-saxons affairistes dits « philanthropiques » comme la fondation Carnegie, créée en 1910 et dont le but était d’éradiquer la guerre – jugée criminelle par essence et indigne de l’homme, qui a popularisé et publié en anglais les idées juridiques de Vitoria. Un internationaliste belge, Ernest Nys, a lancé en 1910, la renaissance du dominicain, jusqu’à sa publication en 1917, dans les « *Classics of International Law* » édités par Scott, d’une édition des leçons *De indis* et *De jure belli*. Dans le sillage de la première grande conférence de la Paix tenue à La Haye en 1899, Alfred Vanderpol souligne l’actualité de la doctrine scolastique du droit de guerre afin de limiter les conflits armés. Durant la même période, les cours de Camillo Barcia Trelles, élève de Nys, à l’Académie de droit international de La Haye, puis sa conférence à Salamanque en 1925, marquent la véritable percée de Vitoria.

89. Carl Schmitt ne croit pas à l’idéalisme universaliste de Vitoria car selon lui, Vitoria entend par sa doctrine de la guerre juste légitimer la conquête du Nouveau Monde par des arguments et motivations missionnaires issus de la chrétienté médiévale, ce qui toujours selon Schmitt, suppose l’existence d’une instance supranationale concrète (papale) au-dessus des parties en conflit.

jus ad bellum et *jus in bello*. Or l'idée de guerre juste développée par de Vitoria, s'accorde mal avec la conception universaliste aujourd'hui globaliste, d'un espace juridique global et homogène liant les entités politiques mises sur le pied à égalité. Ce que Vitoria n'avait pas prévu à son époque ou le droit des gens réglait les relations interétatiques, c'est que la notion de guerre juste appliquée systématiquement à un ordre mondial géopolitiquement et géoéconomiquement multipolaire disproportionné et discontinu— déjà portrait à ses débuts à l'état latent, un principe discriminatoire d'inégalité entre les États. Ce que Schmitt critique (avec raison) dans la notion de guerre juste vittorienne, et d'ailleurs vérifiable dans le cas Syrien, c'est sa dimension vindicative, qui introduit dans le principe de désignation de l'ennemi, une criminalisation de celui-ci : en effet le belligérant (l'opposition, les islamistes, « l'armée de libération » dans le cas Syrien, acteur non-étatique et asymétrique) mènent une guerre pour une juste cause (la démocratie et les droits de l'homme en Syrie) veut non seulement le changement du régime politique de Bachar el-Assad, mais aussi punir l'ennemi qui a commis une injustice et qui, pour cela, doit être jugé (voir expéditivement liquidé) par celui qui le combat, lequel devient son supérieur à la fois juge et bourreau. Dans le cadre de cette notion de guerre juste, l'ennemi qui a commis une injustice est indéniablement et de façon discriminatoire assimilable à un hors-la-loi. On comprend qu'avec une telle conception discriminatoire il est impossible de maintenir l'opposition issue du droit romain (Cicéron), réitérée dans les doctrines de la guerre juste, entre l'ennemi et le criminel, le brigand ou le pirate. L'enjeu porte sur les limites du *jus in bello* : on le voit bien dans le cas syrien, qu'après une vague de diabolisation de l'ennemi « le régime de Bachar », l'emploi de tous les moyens les plus sordides comme la vindicte populaire et l'exécution des civils est permis, puisque si l'ennemi est un criminel il n'est plus protégé par le droit des gens, et celui-ci tombe dans une zone de non-droit autorisant à employer toutes les violences contre lui.

Non-lieu et dé-symbolisation de la guerre

Lorsque Merleau-Ponty⁹⁰ affirme que « la guerre a lieu », il ne fait que qu'inscrire la guerre dans un champ sociétal et épistémologique caractérisé par l'omniprésence de la guerre. La guerre étant socialement toute-présente, elle n'appartient plus à un territoire donné, à un lieu précis, elle devient la guerre du non-lieu. C'est dans cette perspective que Merleau-Ponty rend compte de la mutation de la perception

90. Beauvoir Simone de, « La phénoménologie de la perception de Maurice Merleau-Ponty », *Les temps modernes*, n° 2 (novembre 1945), p. 363-367.

de la guerre contemporaine, qui ne s'articule plus autour de référents « symboliques » et « métapolitiques mobilisateurs », qui s'illustrent dans l'archétypisation de la figure de l'ennemi et du héros. La perception contemporaine de la guerre pulvérisée par les images médiatiques de guerres « électroniques » et « chirurgicales » en temps réel, est sujette à cette « dé-symbolisation » de la perception, qui tout en accentuant la pulsion thanatique finit par neutraliser la substance réelle de la guerre en tant qu'« acte de violence ». La guerre devient une opération « neutre », une « guerre blanche ». La guerre contemporaine est avant une guerre de perception, une guerre de l'information, une guerre hypermédiatique une « guerre des mots, des signes » très originale, qui nous entraîne hors des sentiers battus, par les signifiants très spécifiques des perceptions, qui nous installe au tréfonds de nos pulsions de voir, refus de voir, acceptations de voir⁹¹.

Situationnisme de la guerre

Une approche situationniste du concept de guerre consisterait à dire telle que l'a ironiquement proféré Guy Debord que « le vrai est un moment du faux », à savoir que la guerre actuelle et réelle est un moment de la guerre informationnelle et virtuelle. Il est vrai que depuis le concept aristocratique des guerres en dentelles, la levée en masse, les guerres de masse napoléoniennes et les guerres totales du XXI^e siècle, le concept de guerre s'est aujourd'hui pluralisé dans une nébuleuse de paradigmes sociologiques, informationnels, et polémologiques plus ou moins hermétiques et flous. La guerre est objet de lectures, d'interprétations, et non pas seulement d'enregistrements ou de chroniques factuelles. Car pour l'appréhender, il faut nourrir une définition, une « vision de la guerre » dont découle une idée de son devenir, une tentative de prospective, voire de prophétie, ou une espérance, projetant généralement sa disparition, son annulation hypothétique. Les lectures sont diverses mais quelques perspectives d'ensemble nous ont été proposées depuis la chute du mur de Berlin. Francis Fukuyama d'abord, avec *La Fin de l'Histoire et le dernier homme*, nous a fait comprendre que la démocratie libérale n'avait plus « aucun rival idéologique sérieux ». Alors que Huntington a au moins eu le mérite de nous rendre compte de la multiplication des conflits locaux et identitaires lesquels développent des fractures géo-civilisationnelles. La seule issue possible dorénavant,

91. Merleau-Ponty Maurice, « Foi et bonne foi », *Les temps modernes*, n° 4 (février 1946), p. 769-782 ; « La guerre a eu lieu », *Les temps modernes*, n° 1 (octobre 1945), p. 48-66 ; « La querelle de l'existentialisme », *Les temps modernes*, n° 2 (novembre 1945), p. 344-356 ; *L'œil et l'esprit*, Paris, Gallimard, 1993 ; *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard, 1945 ; *Sens et non-sens*, Paris, Gallimard (Bibliothèque de philosophie), 1996.

pour les nations du monde entier, est de procéder par rattachement au train de la postmodernité politico-économique (*bandwagoning* à la démocratie de marché) ou de s'enfoncer dans l'isolement archaïsant de « régimes prémodernes ». Les fameuses zones chaotiques de Kaplan. La guerre n'est alors plus d'actualité même si certaines passions permettent de comprendre sa résurgence. Néanmoins la rupture épistémologique de la notion de guerre post-totale ou globale reste visible dans le champ herméneutique : aux anciennes unités de significations molaires (les civilisations) se sont substitués des unités ou des sous-unités de signification moléculaires (zone de ressources, sécurité des oléoducs, passages stratégiques) et des unités d'action qui ne sont plus uniquement étatiques, mais sociétales et non-étatiques. Il faut remarquer, d'abord, que si ce mot est encore largement utilisé dans les médias et les conversations courantes, il n'a plus eu vraiment droit de cité dans les instances politiques nationales et internationales. Au printemps 1999, lors de l'intervention de l'OTAN au Kosovo, alors que les chasseurs et bombardiers français conduisaient des missions offensives chaque jour, le ministre français de la Défense, Alain Richard, répondait par la négative à la question : « Sommes-nous en guerre et contre qui ? » La pluri-conceptualisation de l'idée de guerre au XXI^e siècle témoigne de l'évanescence du motet du concept guerre, au moins en Occident. Il n'existe plus dans la Charte de l'ONU que dans son préambule, comme le grand fléau à éviter dorénavant. Sa résurgence récente est le fait des gouvernants américains comme espèce de la *War on Terror* et de la doctrine revivifiée de la guerre juste.

Mutation pluri-évolutionnaire

La mutation de la perception de la guerre « contemporaine » rend compte d'une transformation de la guerre qui se fonde sur un déroulement « pluri-évolutionnaire » plutôt que révolutionnaire. En effet, durant ces dernières décennies, nous avons assisté à une transition assez lente (mais qui va parfois en s'accélégrant) du paradigme des « anciennes guerres » – centrées autour des États – à des « nouvelles guerres » (appelées par exemple « guerres de la 4^e génération ») – moins centrées autour des États et de plus en plus privatisées. Je crois qu'il n'est pas difficile d'apporter des preuves à cette transformation. La privatisation revêt différentes formes, en particulier celle de groupes armés non-étatiques, c'est-à-dire des groupes de guérilla classiques qui ont maintenant adopté une nouvelle forme dont l'exemple paradigmatique est Al Qaida. Cependant, comme on l'a vu récemment avec les entreprises militaires privées (par exemple en Irak), on a également assisté à une privatisation venant d'une direction opposée, celle des États, avec l'émergence de compagnies privées sous-traitantes. Celles-ci représentent plus qu'une simple évolution du

mercenariat, plus qu'une sorte d'appendice des forces armées. En effet, cette évolution est liée à une perception et une vision toujours plus privatisée de la conduite de la guerre par les militaires eux-mêmes. Dans cette perspective, observez comme l'armée américaine envisage (ou a envisagé) le conflit en Afghanistan : celle-ci a adopté une approche « privée » qui reflète la manière dont les groupes locaux eux-mêmes se battent. En effet, les militaires ont déclaré dès le départ que les stratégies classiques faisant usage de tanks ou de bombardements massifs n'étaient pas adaptées pour gagner cette guerre. La dernière preuve de cette évolution (outre celles que je viens de mentionner) est le « 6^e conflit israélo-arabe » qui a eu lieu en juillet 2006 entre un groupe armé privé, le Hezbollah et l'armée israélienne. Ce conflit a opposé un acteur étatique et un acteur non-étatique et c'est la première fois dans cette région que c'est un tel acteur qui gagne ce conflit.

Si l'on s'intéresse maintenant à une autre question de votre énoncé – celle du droit humanitaire international – on constate qu'au niveau de sa configuration et de sa formulation, celui-ci offre une marge extrêmement restreinte aux groupes armés non-étatiques. Il s'agit là d'un problème dans la mesure où ces groupes jouent un rôle de plus en plus important – voire dominant – tant au niveau qualitatif que quantitatif dans les conflits armés de notre époque. Vous avez ici un ensemble de lois qui codifient et sont basées sur une certaine vision et une certaine pratique de la guerre qui a prévalu pendant plus de 150 ans. Même si la guerre contemporaine fait l'objet d'un hyper-juridiciarisme, les nouveaux acteurs asymétriques et de la guerre « cellulaire » fusionnent de plus en plus le *jus ad bellum* et le *jus in bello* et ils visent les populations civiles pour des raisons de *jus ad bellum*, de sorte que l'arsenal juridique du droit de la guerre et du droit humanitaire international se doit de s'adapter sans cesse.

Emballement-frictions et accélération perpétuelle de la guerre

Par sa nature même, la guerre contemporaine, sociétale et omniprésente, est inélucltable et perpétuelle. Elle reste soumise au double jeu des phénomènes d'« emballement-frictions » et de « l'accélération perpétuelle ». Plusieurs facteurs conduisent au processus « d'emballement-frictions », c'est à dire à la prolongation de la guerre : d'une part les intérêts ; la logique des intérêts conduit à l'hostilité. Ce sont par exemple, les intérêts stratégiques développés par Brezinski (profiter de la position hégémonique des États-Unis pour ne tolérer aucun ennemi ou concurrent) ou encore l'idée d'Emmanuel Todd selon laquelle les États-Unis sont contraints de mener des opérations militaires extérieures pour tenter de préserver cette même hégémonie. La logique de puissance qui génère la logique corrélative presque « collatérale »

d'humiliation des micro-acteurs de la guerre asymétrique. L'idéologie⁹², il s'agit ici de l'idéologie du « zéro mort » ou bien celle de la virilité réaffirmée, alors que du côté des « opprimés » cela peut être la « guerre sainte ». L'idéologie souvent se conjugue avec le jeu de la peur : par exemple, la perception des dangers pousse à l'élimination des 3 T : le danger Terroriste, le danger Tyrannique et le danger Technologique (les ADM). Ainsi, la victoire supposant, dans un cas, l'élimination de l'aléa et, dans l'autre, celui de l'altérité, la guerre contemporaine porte donc en elle les conditions mêmes de sa prolongation et de sa reproduction.

La guerre comme économie du risque

Pour la géostratégie, la guerre ne saurait exister par elle-même. Clausewitz la définit d'abord comme une relation et des ajustements entre la fin politique (Der Zweck) et le but de la guerre (Das Ziel). Elle est la continuation de la diplomatie et de la politique par d'autres moyens. Elle présuppose une intervention dans l'espace inscrite dans le temps déterminé du conflit et de la sortie de la guerre. Avec le xx^e siècle, les conflits armés ont toutefois acquis des formes inédites. La chute du mur de Berlin et l'effondrement du bloc soviétique ont signifié la fin d'un ordre mondial bipolaire établi sur la dissuasion nucléaire. L'hypothèse de l'apocalypse atomique a cédé la place à un univers fragmenté de nouveaux conflits qui dépassent le cadre de l'affrontement entre États-nations. Selon les enjeux stratégiques et géopolitiques régionaux des grandes puissances, les modalités des conflits ne sont guère identiques entre belligérants. « Guerres de pays riches », « guerres de pays pauvres » ou « guerres entre pays riches et pays pauvres » se juxtaposent sur la planète. Témoin des replis communautaires et ethniques, les guerres locales – de la guérilla à la guerre de libération nationale – revêtent une importance nouvelle. La guerre ne pouvant désormais plus être analysée comme la seule relation entre des objectifs recherchés et des résultats acquis, elle est plus que jamais un rapport entre des objectifs et une somme d'effets induits. La guerre n'est plus seulement polémologique, elle devient une « économie du risque ». Teintée d'un fort positivisme, la polémologie postule

92. L'idée de conquête des « cœurs et des esprits » des populations « locales » comprise dans la doctrine militaire américaine, française et britannique. L'enjeu sous-jacent à cette « conquête », celui de la légitimation politique de l'usage de la force militaire passe par la diversification des répertoires d'action militaires (« développement », « action psychologique », etc.) et l'usage théoriquement « mesuré » de la force. Le « retour » de ces doctrines dans les opérations contemporaines de stabilisation et de contre-insurrection en Afghanistan et en Irak, mais aussi sur un certain nombre d'autres théâtres, soulève un certain nombre de problèmes théoriques et pratiques. En effet, ces opérations ne peuvent plus se présenter – comme dans le contexte socio-historique colonial – comme des missions de sécurité intérieure.

une relation directe entre la compréhension des conflits et leur prévention. D'autre part, elle prétend faire de la connaissance le moteur direct du progrès de l'humanité interdit de penser la guerre comme un domaine à part entière du champ du politique et des rapports de force entre groupes sociaux ou entre classes sociales. La polémologie dépolitise l'objet guerre en faisant d'autorité l'impasse sur les stratégies des acteurs qu'ils soient institutionnels ou non, des groupes de pression et des intérêts divergents des groupes sociaux. Bien qu'élaborée en pleine Guerre froide, elle évacue l'analyse des idéologies comme substrat du bellicisme des États-nations. Pour parvenir à ses fins, elle écarte toute étude sociologique des acteurs institutionnels et politiques. En partant de l'hypothèse selon laquelle la dynamique du danger doit être considérée moins du point de vue d'une hypothétique extériorité à la société affectée que de celui de son intériorité. Plus tard, Raymond Aron avait d'abord souhaité que ses travaux soient examinés et débattus dans le champ des sciences politiques américaines. Lorsqu'il s'interroge aujourd'hui sur le terrorisme, René Girard situe ses réflexions dans la continuité des analyses anthropologiques sur le mimétisme et le meurtre collectif contenues dans *La violence et le sacré*. Georges Balandier inscrit la guerre et le terrorisme dans l'affrontement ritualisé tragique et spectaculaire de l'ordre et du désordre. En se consacrant à l'analyse des causes du désintérêt de la sociologie pour l'analyse de guerres, Anthony Giddens a offert à la communauté scientifique de nouvelles pistes pour rendre intelligibles les conflits armés. Ulrich Beck ouvre une brèche importante dans la difficulté de penser la guerre du point de vue sociologique. Au-delà de l'approche polémologique, il situe la guerre dans large contexte des guerres nucléaires, de catastrophes écologiques, d'explosions démographiques, de catastrophes économiques mondiales et autres désastres planétaires...

Plus qu'un risque ordinaire de la modernité, la guerre induit des effets dans le champ environnemental (qui peuvent être de nature matériel, sociale ou psychologique), et elle devient un processus dynamique de crises. Les conditions « sortie » de guerre relèvent de modalités spécifiques de gestion de crise qui doivent intégrer les enjeux de gestion des incidences du conflit au plan social, humain et technologique. L'inflation éditoriale des ouvrages publiés sur la guerre et le terrorisme depuis les attentats du 11 septembre ne saurait masquer l'extrême hétérogénéité de leurs modes d'analyse. Elle témoigne de notre impossibilité présente mais aussi passée à identifier une approche sociologique dominante des conflits armés. Ulrich Beck ouvre une brèche importante dans la difficulté de penser la guerre du point de vue sociologique. À l'opposé de Gaston Bouthoul, soucieux d'en faire un objet singulier, Ulrich Beck propose de la réinsérer dans le champ sociologique au nom de la réalité de son expérience. Au même titre que le risque de pollution appartient à la

société industrialisée, la guerre est à considérer comme une menace civilisationnelle de la société mondiale. Ce postulat d'Ulrich Beck offre à Anthony Giddens les moyens d'incorporer la guerre dans ses analyses sur la globalisation sociétale de la fin du xx^e siècle. Sa typologie des environnements à risques découle d'une nomenclature non exhaustive de menaces dans laquelle il range la possibilité des guerres nucléaires, de catastrophes écologiques, d'explosions démographiques, de catastrophes économiques mondiales et autres désastres planétaires⁹³. L'apocalypse nucléaire est située au sommet de la mondialisation du risque dans l'intensité car elle est porteuse d'une transformation radicale des conditions environnementales. Dans la mesure où elle peut menacer la survie de l'humanité, Anthony Giddens l'a décrite comme le danger potentiel le plus immédiat et le plus catastrophique de tous. En n'étant pas propre à la modernité mais inhérente à toutes les civilisations, la guerre n'a pu être identifiée comme fait social spécifique des sociétés contemporaines. La représentation commune de guerres technologiques entretient l'illusion de guerres maîtrisées du point de vue des techniques mises en œuvre, de « guerres propres » – sans conséquences humaines –, « le zéro mort » – et sans dommages environnementaux apparents. L'abus par les médias de termes euphémiques directement importés du langage expert des stratèges militaires – au rang desquels prennent place « les dommages collatéraux » – conforte l'étrange sensation de « déréalisation » de la guerre déjà mise en œuvre par le refus des acteurs de délivrer à la presse toute image trop réaliste du terrain des hostilités⁹⁴. Parce ce qu'elle s'interroge sur les processus de constitution des catastrophes, mais aussi sur les conditions d'action en situation d'urgence et de défaillances technologiques, la sociologie du risque offre donc un cadre scientifique pertinent pour conduire l'étude des guerres et des conditions de l'action d'urgence en situation de conflit armé. Même si la guerre paraît parfois un épiphénomène pour la sociologie du risque, les évolutions récentes des conflits armés – fragmentation, dissémination, dissymétries, complexification – renvoient précisément à la production d'effets induits tels que la définit la sociologie du risque dans le champ environnemental. La guerre ne peut plus être analysée comme la seule relation entre des objectifs envisagés et des résultats obtenus mais comme un rapport entre des objectifs et une somme d'effets induits plus ou moins calculés, imaginés et imaginables : destruction inexorable du cadre naturel, dissémination

93. Ulrich Beck, *Risikogesellschaft. Auf dem Weg in eine andere Moderne*, Frankfurt am Main, Suhrkamp Verlag, 1986.

94. Patrick Lagadec, États d'urgence. *Défaillances technologiques et déstabilisation sociale*, op. cit., p. 22. Jean Rigal, Épidémies et réactions internationales, Rony Brauman (dir.), *Utopies sanitaires*, Paris, Éditions Le Pommier, 2000.

de pollutions spécifiques, impacts physiologiques... Les conditions de « sortie » de guerre relèvent des modalités spécifiques de gestion de crise qui doivent intégrer, outre les problèmes géostratégiques des enjeux de gestion, des incidences de la guerre au plan social, humain et technologique. En tant qu'analyse de l'action en situation de crise, la sociologie du risque est à même d'aider les opérateurs à agir dans des contextes de conflits armés et à les aider à construire de nouveaux systèmes de conduite du projet qui prennent en considération la multiplicité des interactions et enchaînements entre les catastrophes.

Nouvelle guerre dromologique : de la « blitzkrieg » à la « cyberguerre »

Tout le monde se souvient de la phrase de Paul Virilio : « L'accélération, c'est la guerre. » Notre époque post-futuriste confirme la prophétie de Marinetti : la vitesse, c'est la violence dans tous les domaines. P. Virilio s'attache à démontrer le rôle de la vitesse au fil du temps et ses conséquences sociopolitiques⁹⁵. Sa thèse tient en quelques lignes : au cœur de la science et de la militarisation, la vitesse n'a cessé de bouleverser notre perception des êtres vivants et des machines. Il en donne pour preuve le contrôle totalitaire des populations exercé par la cinématographie et la radio à l'époque du nazisme et du fascisme ou, plus près de nous, celui non moins menaçant de l'informatique, illustré par la tristement célèbre guerre du Golfe. C'est dans ce contexte, que l'on peut constater une transformation parallèle de notre perception de la guerre, dans le sillage de l'évolution des technologies du temps réel, de l'immédiateté et de l'ubiquité.

Ainsi dans le cadre d'une approche virilienne qui privilégie l'économie politique de la vitesse, la guerre contemporaine peut être aujourd'hui interprétée « dromologiquement », c'est à dire en tant que moteur d'accélération de processus sociaux-environnementaux, qui n'ont pas pour seule finalité des buts de guerre stratégiques telle que la « blitzkrieg », comme autant de facteurs qui bouleversent notre rapport au monde et à l'espace-temps. En fait nous sommes passées de la « blitzkrieg » à la « cyberguerre ». Aux sociétés anciennes de l'enfermement carcéral, comme dirait Foucault, ont succédé les sociétés du contrôle dans lesquelles les guerres jouent un rôle policier, contre-insurrectionnel avec des nouvelles stratégies de contre-insurrection contre les « *rogues states* », et des rôles policiers de pacification. La guerre dromologique contemporaine se déroule grâce à l'efficacité de la « procédure silence ». Au Kosovo, l'Otan n'a pu faire une guerre aérienne de coalition que grâce à la

95. Paul Virilio, *Cybermonde, la politique du pire*, Paris, Textuel, « Conversations pour demain », 1996.

« procédure silence » : on présentait aux différents partenaires les objectifs à bombarder en se gardant bien de leur demander leur avis, selon le principe « Qui ne dit rien consent ». Au niveau sociétal, la guerre se légitime grâce à l'acquiescement et au silence complice de la population, des spectateurs passifs devant la terreur dans l'art, l'omnipotence de la violence de l'audiovisuel, qui banalisent le phénomène de la guerre.

Le nouvel autoréférentiel guerrier global

En matière d'interprétation du fait « guerrier », il est toujours difficile d'opérer un point de rupture historique absolu. L'analyse sociologique et pluridisciplinaire de la guerre contemporaine rend compte d'une dialectique de l'inédit et du permanent dont il faut savoir mesurer les termes et circonscrire l'ampleur. En effet, le phénomène de la guerre contemporaine est sujet à la question de la délimitation et de la définition de la « pluralité des guerres ». Le caractère spécifique des guerres d'aujourd'hui reste étroitement lié au contexte international et au mode de comportement sociétal, psychologique et environnemental. Les guerres contemporaines peuvent être mises en perspective dans le cadre de la dialectique du global et du particulier, ou dans celle de la globalisation et de la fragmentation : fragmentation du monde en unités politiques et redoublée par les guerres intra-étatiques et civiles ; universalisation de et par l'idée d'humanité, mais manifestée aussi par le terrorisme transnational hyperbolique. L'aboutissement peut en être la polarisation de la société autour d'un antagonisme principal. De plus, une idéologie de guerre civile contient une conception plus ou moins élaborée de la société (une sociologie explicite ou implicite) qui lie avec rigidité les faits sociaux les uns aux autres et entraîne la nécessité d'un bouleversement total comme sous Pol Pot et Staline qui usèrent de la violence non comme simple moyen mais pour construire la société sur le modèle de l'idéologie. La guerre contemporaine n'est peut-être qu'un nouvel devenir du « fait guerrier » comme étant à la fois symptôme et support de l'accélération généralisée du globalisme néolibéral qui à l'échelle planétaire accouche d'une nouvelle sociologie implicite, qui préside peut-être à la formation de nouvelles grandes unités géopolitiques et « sociétales ». Dans ce contexte, la guerre contemporaine intervient dans la fermentation d'un nouveau « autoréférentiel » agonal, cette fois si diffus, discontinu et protéiforme.

Judiciarisation de la guerre

La doctrine vitorienne tend à renforcer et accélérer le phénomène de judiciarisation de la guerre, car le postulat vitorien d'une égalité des États au plan international

transforme le *jus gentium* en jus inter gentes ce qui revient à dire que les gentes sont désormais perçus comme des entités politiques autonomes investies d'une autorité publique. En conséquence de cette mutation conceptuelle du *jus gentium*, le prince se voit attribuer une compétence législative, vindicative universel, puisqu'il est devenu tour à tour défenseur de sa communauté étatique mais aussi de la communauté mondiale entière. On retrouve cette croyance en l'existence d'une communauté mondiale unique et homogène par l'usage de la notion d'*Orbis* dans les écrits de Vitoria⁹⁶. L'application de la doctrine de la guerre juste vitorienne et l'introduction du concept discriminatoire de guerre et d'ennemi a pour conséquence aujourd'hui de rompre l'unité du peuple et de l'État. La plupart des juristes de l'Ouest parmi lesquels, Hans Wehberg ou Georges Scelle, affirment que les auteurs d'une guerre injuste doivent être poursuivis comme criminels de guerre devant une Cour de justice internationale. Il est possible de mener une action collective contre des États ou des peuples ; mais il est impossible de punir comme criminel un peuple entier, même en admettant l'idée de la responsabilité collective. D'autre part l'accroissement des techniques de la guerre contemporaine et de globalisation des conflits asymétriques, ont pour effet de transformer la guerre conventionnelle en opération de police, qui par voie de conséquence conduit donc à distinguer entre la population et l'État. Au fur et à mesure que le conflit nécessite une action internationale au nom de la justice et pour des raisons humanitaires contre une violation du droit et de la paix, la guerre discriminatoire prend l'allure d'une action pénale dirigée, non contre la population civile (même si elle subit les effets de la guerre), mais contre le gouvernement, de façon que la première se désolidarise du second. Ainsi il en résulte la mutation logique de la guerre interétatique en « guerre civile internationale ».

L'Orbis Vitorien et l'Orbis mondialiste comme nouvel « Theatrum bellum »

L'interventionnisme humanitaire et le devoir d'ingérence, en tant qu'instrument sui generis de la guerre discriminatoire, trouve ses sources dans l'idée qui attribue à l'*orbis* un bien commun ce qui revient à dire que le monde Vitorien devient une autorité législative, une sorte de bien supérieur à sauvegarder, assignant aux princes comme premier devoir la préservation de la communauté mondiale⁹⁷. *A contrario*, le prince qui a subi une injustice et détient dès lors le droit d'exercer un

96. Vitoria, *Commentarios*, II, II, 40, 1, note 3. Sur les occurrences médiévales de cette formule, vr. B. Paradisi, *Il pensiero politico dei giuristi* l'image de l'*Orbis* est de nouveau présente dans le *De potestate ecclesiae* (III, 18) et dans le *De Indis* (III, 2).

97. Conception que l'on trouve dans la *Leçon sur le pouvoir politique* comme dans le *Commentaire de la IIa IIae* de la *Somme théologique* thomiste.

pouvoir vindicatif à l'encontre de l'état coupable a également le devoir de défendre la communauté mondiale, dont les droits ont été atteints. La responsabilité des états est donc étendue, d'une part, dans le sens de la culpabilité (léser un État, c'est aussi léser l'ensemble du monde), d'autre part, dans le sens des devoirs auxquels les princes sont soumis à l'égard de cette communauté. Dans le cadre de cet ordre supra-étatique et universaliste, les princes seront responsables non seulement du bien de leur communauté, mais aussi de celui de la communauté du monde entier. Ils sont investis d'un pouvoir et d'un droit de guerre illimitée dans les moyens et dans le temps à cette fin – afin de protéger l'humanité en vertu de l'autorité supérieure du monde entier, et en vertu du droit naturel en vigueur. Déjà l'on peut déceler dans cette conception, l'idéal universaliste de l'interventionnisme wilsonien, l'internationalisme multilatéraliste normativiste onusien et les rêves d'un gouvernement mondial à la fois arbitre et législateur, puis on le reconnaît aussi dans le messianisme unilatéraliste néoconservateur américain avec la mission universelle des États-Unis en tant que gendarme mondial et avant-garde de la démocratie dans le monde. D'autre part on reconnaît dans les fonctions de l'*Orbis* vitorien qui permet d'étendre la responsabilité de chaque prince pour les injustices commises à l'égard d'une autre entité politique portées atteinte à l'ensemble de la communauté mondiale des états, les fondements des mécanismes juridiques et militaires de solidarité de défense et de sécurité collective.

Régimes discriminatoires et re-« barbarisation » de l'ennemi

Vitoria parle de disproportion guerrière qui conduit à tuer des innocents, donc à mener une guerre injuste. Par conséquent selon lui, aucune guerre n'est juste si elle cause la perte de la nation ennemie⁹⁸. À l'antipode de cette limitation vitorienne donnée aux effets de la violence destructrice de la guerre juste et selon laquelle l'ennemi devrait toujours rester un belligérant et avant tout un État, dans le cas syrien, il semblerait que l'on s'achemine vers l'éradication pure et simple de l'ennemi civil ou militaire, puisque les belligérants insurgés nient l'existence même de l'État syrien qu'ils assimilent au régime politique Assadiste. Il faut néanmoins rappeler qu'à l'intérieur du cadre général Vitorien de la qualification de l'ennemi, il existe plusieurs régimes de l'ennemi qui sont d'emblée et à l'origine discriminatoires, car si les chrétiens peuvent être ennemis mais doivent être préservés comme membres de l'humanité ; les Indiens eux pouvant être défendus comme sujets d'une autorité politique. Les Sarrasins en revanche, parce qu'ils se soustraient à toute conversion

98. *Ibid.*, § 155 ; sauf exception : voir § 22-29 et 54-94, et *Commentarios*, IIa IIae, q. 40, art. 1, §

possible, sont exclus et retirés de l'humanité et donc non soumis aux règles juridiques de la guerre. Ainsi si l'on transpose aujourd'hui au cas Syrien, le modèle Vitorien la discrimination juridique du droit de la guerre juste, on pourrait par un formidable raccourci historique comparer le statut de « paria » d'« exclu » de l'ennemi total punissable et « non-convertible », aux États parias et voyous contemporains qui figurent sur la liste des pays faisant partie ou qui soutiennent l'« Axe du mal », contre lesquels le monde entier est en guerre totale, soit sous la bannière de la lutte contre le terrorisme, soit en vertu du droit d'ingérence humanitaire. Cet ennemi « total » ne peut se repentir et devenir sujet du droit de la guerre et réintégrer la communauté mondiale, il est exclu du champ de l'*orbis* de la démocratie globale et du marché libéral et des règles de la guerre qui limitent l'exercice de la violence à leur égard. Puisque la « guerre juste » est menée au nom du bien contre le mal, au nom de la civilisation (démocratie de marché) contre la barbarie, elle permet l'expulsion épistémologique de l'ennemi hors du champ et la société civile. Cette « rebarbarisation » de l'ennemi savamment orchestrée par les campagnes de diffamation et de diabolisation de l'ennemi, démontre que la guerre discriminatoire se justifie au moyen de la déshumanisation, la démonisation de l'ennemi, par la construction dans l'imaginaire collectif d'une figure barbaresque de l'ennemi ou par l'invention pure et simple d'« atrocités », ou grâce au gonflement et à la lecture unilatérale d'atrocités réellement commises. Qu'on se souviennent des nombreuses campagnes de propagandes et démonisation de l'ennemi lors de la guerre de Sécession, lors de la guerre hispano-américaine, la construction d'atrocités fictives que l'on attribue à l'Allemagne wilhelmienne, mais aussi les nombreux exemples de manipulation et de désinformation sur les atrocités commises lors de la guerre en ex-Yougoslavie, et plus récemment en Irak, Lybie et en Syrie. Ainsi hier comme aujourd'hui, la lecture vitorienne de la guerre juste nous apprend qu'il existe toujours une sphère juridique et politique où le *jus gentium* ne s'applique plus, une sphère de la guerre non réglée, une guerre non civilisée, une guerre d'anéantissement c'est-à-dire une sphère de guerre totale.

Guerre discriminatoire et désignation de l'ennemi

Dans le cadre de la formulation juridique de la guerre, depuis l'Antiquité, d'Augustin jusqu'à nos jours, la question de la qualification et de la désignation de l'ennemi, joue un rôle primordial. D'une part, en indiquant qui fait la guerre, la qualification de l'ennemi indique ce qu'est la guerre : une relation entre des particuliers, entre des particuliers et une autorité publique ou, comme chez Rousseau, une relation d'état à état. Si l'Antiquité distinguait déjà l'ennemi privé (*inimicus*)

de l'ennemi public (*hostis*), les conflits armés contemporains déplacent, voire abolissent ces catégories. D'autre part, la qualification de l'ennemi indique qui est sujet de droit au point de vue international, c'est-à-dire qui (ou quelle entité politique) détient non seulement le droit de faire la guerre, de recourir à la force pour trancher les différends, mais aussi le droit d'être protégé par le droit lorsqu'un tort a été commis en temps de paix, ou dans le déroulement des opérations de guerre. La qualification de l'ennemi définit ainsi le champ d'application du jus ad bellum comme du jus in bello : en déterminant contre qui il est légitime d'exercer la violence. Carl Schmitt distinguait deux types d'ennemi : l'ennemi réel et l'ennemi total, l'hostilité réelle et l'hostilité totale. Selon lui, le second type est une exacerbation, une intensification ou une extension du premier. Si l'on s'en tient à cette dichotomie schmittienne, on ne peut que constater que la discrimination juridico-morale de l'ennemi dans le cas syrien, c'est-à-dire « le régime de Bachar el Assad » et sa criminalisation consécutive, transforme l'ennemi syrien en « entité hostile absolue », hostilité absolue qui permet d'abolir la distinction entre régime et population, ce qui par voie de conséquence transforme la guerre interétatique en guerre civile internationale ou l'ingérence extérieure et « humanitaire » est admise. Les appels à l'intervention extérieure au nom d'un prétendu devoir de « protection des civils » et l'emploi médiatique du paradigme de « guerre à la guerre » sont fallacieux car : en déclarant la belligérance, et en mettant « hors la loi » le régime syrien, les tenants de la doctrine de la « guerre juste » (celle menée contre l'agresseur au nom de la paix ou des droits de l'homme) sont conduits à criminaliser leurs adversaires. L'argument du droit humanitaire et du devoir de protection des civils très en vogue dans les milieux bellicistes de la communauté internationale, trop souvent visent à entériner les rapports de forces en présence sur le terrain, et à légitimer juridiquement une ingérence extérieure qui trop souvent sert les intérêts économiques et militaires d'une stratégie de domination. Il s'agit ici d'un moyen de justification des guerres très fécond de nos jours et qui le plus souvent se transforment en « guerre totale » et qui font de l'ennemi un criminel à anéantir. À ce titre Carl Schmitt remarquait que : « Si le concept d'humanité exclut le concept d'ennemi parce que l'ennemi lui-même ne laisse pas d'être un homme, le fait que certaines guerres soient menées au nom de l'humanité ne constitue pas une réfutation de cette vérité simple, mais seulement un renforcement de la signification politique. Quand un État combat son ennemi au nom de l'humanité, ce n'est pas une guerre de l'humanité mais bien plutôt une de celles où un État donné affrontant l'adversaire cherche à accaparer un concept universel pour s'identifier à celui-ci, comme on abuse d'autre part de la paix, de la justice, du progrès et de la civilisation en les revendiquant pour soi tout

en les déniaient à l'ennemi.⁹⁹ » Les guerres les plus inexpiables sont ainsi livrées par ceux qui veulent supprimer la polarité ami-ennemi et transformer la belligérance en police internationale contre des coupables.

Démonisation médiatique de l'« ennemi total »

La disproportion et la partialité médiatique avec lesquelles sont traitées la question de la désignation de l'agresseur ou pour mieux dire la diabolisation des forces loyales au régime Assadiste, démontre plus d'une fois à quelle point la communauté internationale exploite pertinemment le flou juridique des textes internationaux quant à la désignation de l'agresseur¹⁰⁰. En effet, aucune législation internationale, ni le Pacte Briand-Kellog¹⁰¹, ni la Charte, ni la Résolution 3314 (XXIX) adoptée le 14 décembre 1974 par l'Assemblée générale des Nations Unies, ne contiennent de définition précise de l'agresseur. En effet, il est pour le point étonnant que des opérations subversives armées de déstabilisation que mènent quotidiennement l'armée de libération Syrienne contre le régime d'El-Assad, sont interprétées comme des actes de légitimes défense et par conséquent se voient attribuées la qualité d'« agressé ».

99. Vt. art. Philippe Lavodrama, Serge-Alain Yabouet-Bazoly, « L'instrumentalisation du droit international comme source d'insécurité juridique et de vulnérabilité pour les Droits de l'Homme. L'exemple de l'embarco ». <http://membres.multimania.fr/generis/reflexions/lavodrama97-2.html>

100. Dans le cadre de la formulation juridique de la guerre, depuis l'Antiquité, Augustin jusqu'à nos jours, la question de la qualification et de la désignation de l'ennemi, joue un rôle primordial. D'une part, en indiquant qui fait la guerre, la qualification de l'ennemi indique ce qu'est la guerre : une relation entre des particuliers, entre des particuliers et une autorité publique ou, comme chez Rousseau, une relation d'état à état. Si l'Antiquité distinguait déjà l'ennemi privé (*inimicus*) de l'ennemi public (*hostis*), les conflits armés contemporains déplacent, voire abolissent ces catégories. D'autre part, la qualification de l'ennemi indique qui est sujet de droit au point de vue international, c'est-à-dire qui (ou quelle entité politique) détient non seulement le droit de faire la guerre, de recourir à la force pour trancher les différends, mais aussi le droit d'être protégé par le droit lorsqu'un tort a été commis en temps de paix, ou dans le déroulement des opérations de guerre. La qualification de l'ennemi définit ainsi le champ d'application du *jus ad bellum* comme du *jus in bello*.

101. La création de la Société des Nations, et sa vision universalisante du droit international depuis le pacte Briand-Kellog de 1928 ne feront qu'accentuer le caractère abstrait de la qualification juridique de l'ennemi, correspondant au processus de déterritorialisation du droit, et l'invention constructiviste et mécaniciste d'un régime de sécurité collective opposant guerre injuste (d'agression) et guerre juste (de résistance collective à l'agresseur). Il va de soi qu'à cette nouvelle forme de guerre discriminatoire va se calquer une nouveau « régime d'ennemi » caractérisé par sa faculté d'agression et par conséquent a sa capacité de criminalisation. Bien sûr dans ce nouvel ordre mondial universalisant, seul une minorité de nations s'est octroyé le droit de poser les critères de désignation de l'ennemi, et de définition de la légalité et de la légitimité politique (C. Schmitt, « Du rapport entre les concepts de guerre et d'ennemi » (1938), *La notion de politique*) et de juger de la légitimité internationale, privant les ainsi les États d'une prérogative centrale de leur souveraineté.

Le droit international reste muet à propos de la définition des « révolutions spontanées » (les trop fameuses révolutions colorées) sur les techniques de révolutions organisées et générées, les opérations de subversions et de soulèvement qui en droit comme en fait peuvent constituer une forme d'agression contre le pouvoir légal étatique et politique en place. Le même droit international reste flou quant à la qualification juridique de la subversion, les attentats terroristes, l'intervention étrangère en cas de guerre civile, l'occupation avec l'accord d'un gouvernement fantoche.

La qualification et la légitimité juridique de guerre de libération nationale, à laquelle fait référence la Résolution 3314¹⁰² en prenant en compte un élément essentiellement subjectif – le motif du recours aux armes – non seulement ne correspond à aucune véritable définition de l'agresseur mais ne peut s'appliquer dans le cas syrien car le cas des guerres de libération nationale s'applique à des opérations de guerres, d'insurrections armées contre un occupant étranger, ce qui n'est pas le cas ici où le conflit armé oppose des syriens, mais ne peut avoir d'effets juridiques concrets car il doit se fonder sur des éléments objectifs (cette résolution ne lie pas le Conseil de Sécurité) et vérifiables. D'autre part si l'on s'en tient à la genèse du conflit syrien, il serait loisible de constater que le crime d'agression stipulé dans l'article 5 alinéa 2 du statut de la Cour pénale internationale (l'adoption du Statut de la Cour pénale internationale, le 17 juillet 1998, n'a pas davantage résolu cette difficulté. En effet, les États ne sont pas parvenus à s'entendre sur une définition du crime d'agression, ni sur les modalités d'exercice de la compétence de la Cour à cet égard) : « La Cour exercera sa compétence à l'égard du crime d'agression quand une disposition aura été adoptée conformément aux articles 121 et 123, qui définira ce crime et fixera les conditions de l'exercice de la compétence de la Cour à son égard. Cette disposition devra être compatible avec les dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies. » Or cet article est inapplicable en l'espèce, car le crime d'agression peut être indifféremment attribué aussi bien au soulèvement armé et illégal du camp de l'opposition au régime d'Assad, qu'à la répression armée du régime légal en place.

La démonisation de l'ennemi dans le cas syrien, à savoir les forces loyalistes du régime d'Assad, résulte d'une assimilation fallacieuse de l'État syrien responsable de la répression d'une insurrection armée que l'on peut tenir de légitime ou non à une entité étatique et juridique « hors-la-loi », voire à un État paria, un « *rogue state* », un État voyou. Cette assimilation qui procède d'une interprétation discriminatoire

102. Résolution 3314 (XXIX) 1974, « Définition de l'agression », Résolutions adoptées par l'Assemblée générale au cours de sa vingt-neuvième session, vol. I, Ass. Gle., Documents officiels, vingt-neuvième session, supplément n° 31 (A/9631), p. 148-150.

du « *jure in bello* » tend à assimiler et interpréter la responsabilité internationale de l'État Syrien, à la responsabilité pénale du délinquant. En effet, dans tout État régi par le droit, le délinquant reste sous l'empire et sous la protection du droit pénal, quelle que soit la gravité du délit qui lui est imputé. Dans ce cas d'espèce, le régime Syrien est criminalisé et par voie de conséquence déchu de toute protection légale puisqu'il est d'ores et déjà placé « hors la loi », ce qu'aucun ordre juridique ne saurait tolérer. L'intransigeance et l'obstination belliqueuse de la communauté internationale, neutralisent et excluent toute possibilité de solution politique négociée, voire d'arbitrage politico-juridique, si ce n'est la reddition *manu militari* du pouvoir en place ou sa destruction armée pure et simple. Il s'agit ici pour l'ensemble de la presse et les agences d'informations « *mainstream* » qui ont été engagées en première « ligne de front » en qualité instruments de guerre psychologique et informationnelle de tromper, criminaliser, diaboliser, en vue d'éliminer, le « régime de Bachar El Assad », lequel entrave la stratégie de domination géopolitique et stratégique dans la région. À ce titre les événements et les enjeux en Syrie sont éminemment géopolitiques et non pas humanitaires. C'est l'opinion du politologue Gérard Chaliand¹⁰³ qui explique que la toile de fond du conflit syrien reflète avant tout : « l'exacerbation du conflit artificiel sunnite /chiite avec d'un côté pour les sunnites l'Arabie Saoudite, le Qatar, l'Union européenne, les États-Unis et Israël et de l'autre, les chiïtes, c'est-à-dire les Alaouites aidés par l'Iran. Le but de la manipulation est de casser l'Iran et de réduire le Hezbollah. » On peut parler à juste titre de « libanisation » de la Syrie. En effet la déstabilisation de ce pays entre dans le cadre du projet de démembrement du monde arabe sur des bases ethniques, tribales ou confessionnelles inspiré du Plan Yinon de 1982¹⁰⁴. Pour son cas il est prévu de reconstituer les fédérations, du temps du mandat français, créées par le général Gouraud en 1920, c'est-à-dire les États de Damas, d'Alep, Alaouites et Druzes qui furent un échec. Dans le cadre de cette dynamique discriminatoire de diabolisation de l'ennemi, et la réduction délibérée de l'ensemble de l'État syrien, (pouvoir politique, armée et fonction publique) au seul « régime personnel de Bachar Al Assad », se développe une inversion paradoxale avec la transformation de l'« ennemi » en « criminel » et des « rebelles, des insurgés » (les soi-disant opposants au régime et « révolutionnaires pacifistes ») en « amis » homogènes et respectables et juridiquement reconnus par la communauté internationale. Néanmoins la vérité sur le terrain est tout autre, et les témoignages se multiplient sur le sort de la population syrienne dans les zones de conflits où le plus souvent les civils sont en fait les victimes d'attentats de « groupes armés » qui continuent, malgré la

103. Intervention sur le plateau de « C dans l'air » du 14 juin 2012.

104. Voir http://fr.wikipedia.org/wiki/Plan_Yinon

trêve, dans les villes de Hama, Idlib, Deraa, Halab et les environs de Damas où l'on enregistre des dizaines d'attentats et d'assassinats des forces de l'ordre et de citoyens. La dernière mission des observateurs de la « Ligue arabe » a échoué devant les pressions et les tentatives de leur faire dire ce qu'ils déclarent n'avoir pas vu c'est-à-dire « les massacres des populations par l'armée » mais avoir constaté ce que le États-Unis et le camp occidental ne veulent pas que le monde sache c'est-à-dire « le massacre des civils (hommes femmes et enfants), des policiers, des militaires, des intellectuels, des hommes de culte ainsi que les destructions des infrastructures économiques, sociales, culturelles et sanitaires » par des « groupes armés » qui, selon les sources de nombreux analystes, recevraient l'appui du Qatar, l'Arabie Saoudite et la Turquie.

D'autre part, si l'on s'en tient sur le plan théorique à l'application du concept Schmittien de « la guerre discriminatoire », force est de constater que nous avons sur le plan pratique et sur le terrain, la transposition empirique de la théorie de l'application discriminatoire du droit de la guerre, qui postule la possibilité de séparer les droits des obligations qui en découlent, toutes les obligations restant à la charge de l'État agresseur qui n'aurait aucun droit, alors que la victime de l'agression bénéficierait de droits illimités sans être soumise à aucune obligation. En effet si nous prenions à la lettre cette théorie, et l'appliquions à l'épisode du lynchage public des fonctionnaires civils syriens qui ont été tour à tour défenestrés en toute impunité internationale pour le seul crime d'exercer leur profession publique, on pourrait se poser a contrario la question de l'obligation de protection de la personne humaine qui s'imposent à l'ensemble des belligérants sans discrimination. D'autre part il s'agit là encore d'une grave violation du droit humanitaire internationale en vertu duquel il existe une distinction entre combattants et non-combattants, principe qui a pour objet essentiel de protéger la population civile, mais lequel protège également l'adversaire dans la mesure où les personnes civiles savent qu'elles ne pourront se livrer à des actions hostiles sans compromettre l'immunité qui les protège. Il est pour le moins surprenant de constater avec combien de perfidie, de bémol et de retenue, les médias occidentaux anti- ont rapporté l'effroyable exécution publique de civils, livrés à la vindicte populaire, et en se gardant de qualifier ces actes de crimes de guerres par excellence.

Légitimité des représailles et de la vindicte populaire

Ici l'on voit bien que l'application dévoyée et discriminatoire du droit humanitaire tend à légitimer une forme de représailles : à défaut de pouvoir saisir ceux qui se sont rendus personnellement responsables d'avoir soi-disant préparé, déclenché

ou dirigé une guerre d'agression, on se rabat sur de pauvres fonctionnaires civils, sur le service sanitaire et hospitalier. Or il convient de rappeler que de ce point de vue, toutes les dispositions des Conventions de Genève et des Protocoles additionnels à ces Conventions qui interdisent les représailles dirigées contre des militaires blessés ou malades, des membres du personnel sanitaire des armées, des naufragés, des prisonniers de guerre, des personnes civiles ou des biens civils et font également obstacle à une application différenciée du droit international humanitaire. On le voit bien et appliquée au cas Syrien, et quelles que soient les intentions géostratégiques, morales ou juridiques qui ont pu l'inspirer, la théorie de l'application discriminatoire des lois et coutumes de la guerre conduit en pratique au même résultat que la conception selon laquelle la guerre d'agression échappe à toute réglementation, c'est-à-dire à la guerre sans frein, une généralisation de la guerre préventive, de la guerre d'intervention humanitaire, à l'ensemble de la planète. Faute d'assurer un traitement d'égalité entre belligérants, l'instrumentalisation de la guerre discriminatoire et de la théorie discriminatoire du droit humanitaire tendent à annuler la guerre en tant qu'ensemble d'équilibres entre droits et obligations ; et à légitimer l'unilatéralisme juridique, l'interventionnisme et l'ingérence armée à « tous azimuts », les guerres de conquêtes, et l'anarchie. Paradoxalement, et en dépit des siècles d'efforts afin de « policer » et d'équilibrer juridiquement le droit de la guerre dans le sillage de Grotius et de Francisco de Vittoria, les cas d'interventionnisme humanitaire en Lybie, en Syrie, semble orienter la communauté internationale vers la réhabilitation régressive de la « guerre hobbesienne », la guerre comme illustration de l'État de nature, la guerre de « tous contre tous » (*Bellum omnium contra omnes - erga omne*), une conception qui légitime le droit du plus fort.

Guerre irrégulière et hybridation des figures de l'ennemi

Cette volonté de soustraire d'un cadre juridique précis et équilibré dans lequel s'inscrirait les activités de guerre, résulte de documents militaires stratégiques américains, qui consacrent l'importance stratégique de « l'irrégularité de la guerre », et placent sur un pied d'égalité la guerre irrégulière et la guerre conventionnelle classique. Ainsi en témoigne durant l'administration Obama, une directive d'importance stratégique du Pentagone de 12 pages qui a été signée par le vice-secrétaire à la Défense, Gordon England, et qui déclare que « la guerre irrégulière est stratégiquement aussi importante que la guerre traditionnelle », tout en affirmant la nécessité d'« améliorer les compétences (du Pentagone) en matière de guerre irrégulière ». Ainsi la notion de « guerre irrégulière » contre des insurgés et des terroristes, est mise au même plan que la « guerre conventionnelle » entre États.

La « nouvelle guerre irrégulière » s'applique aux conflits qui recouvrent les activités de contre-terrorisme, de contre-insurrection, ainsi que les « opérations de stabilité » dans des « pays fragiles », désormais définies comme une « mission clé ». La directive préconise de « maintenir des capacités permettant au département de la Défense d'être aussi efficace en matière de guerre irrégulière qu'en matière de guerre conventionnelle¹⁰⁵ ». Cette directive formalise un changement stratégique déjà largement amorcé sur le terrain bien avant l'inauguration du nouveau président Obama, suite à un inventaire militaro-logistique et à la lumière des leçons tirées depuis 2001 des conflits en Irak et en Afghanistan. « Cela codifie les rôles et les responsabilités », a commenté un porte-parole du Pentagone, Bryan Whitman. Cette réorientation avait déjà été formulée à l'été 2008 dans un document officiel intitulé « Stratégie de la défense nationale », approuvé par le secrétaire à la Défense, Robert Gates. « À l'avenir, gagner la guerre irrégulière contre les mouvements extrémistes et violents sera l'objectif central des États-Unis », soulignaient les auteurs de ce rapport. La stratégie contre-insurrectionnelle et la réactualisation des méthodes du guide des pratiques contre-insurrectionnelles (*Counter-Insurgency Guidance*) remise au goût du jour par le général Petraeus, expliquent depuis la guerre en Irak et en Afghanistan, le glissement sémantique et épistémologique de la guerre irrégulière vers la guerre discriminatoire, dans laquelle « l'irrégularité de l'ennemi » justifie une approche polémologique discriminatoire, non seulement pour les critères de définition de l'ennemi, mais aussi quant à l'emploi des moyens de violences et d'agression irréguliers. Car si l'on s'en tient à une interprétation extensive de nouveau concept de guerre irrégulière, il va de soi que le camp occidental-américain s'est au-delà des conventions et textes internationaux sur le droit de la guerre, arrogé le privilège exorbitant de définir unilatéralement ce qui dans un contexte géopolitique historique donné, est susceptible, en fonction bien sûr des intérêts géostratégiques et économiques conjoncturels du moment, d'être qualifiée de terroristes, d'insurgés, ou de contre-insurgés. En effet la communauté internationale et les documents stratégiques États-Uniens disposent d'une vaste panoplie d'épithètes et de critères qui disqualifient et excluent certains types d'États en dehors de la sphère classique du droit de la guerre, et contre lesquels il est autorisée de s'insurger même avec des moyens irréguliers et violents : certains États sont qualifiés de pseudo-États car ils ne constituent pas institutionnellement au regard de la communauté internationale des États reconnus et ne contrôlent pas l'ensemble de leur territoire, les États voyous (Rogues states), les États « réactionnaires » (*Backlash*), les États hors la loi (*outlaw*), les États « paria », les États qui suscitent de l'inquiétude (*countries of concern*). Bien avant, la rhétorique néoconservatrice de

105. Vr. art., « Les États-Unis, une nouvelle milice mondiale », www.cesa.air.defense.gouv.fr.

l'administration américaine sous George W. Bush et de ses « États-voyous », Carl Schmitt parlait d'« État-brigand »¹⁰⁶. Mieux, dès 1937, il décrit la présente époque : « Lorsqu'on exerce des sanctions ou des mesures punitives de portée supra-étatique, la "dénationalisation" de la guerre entraîne habituellement une différenciation interne à l'État et au peuple, dont l'unité et la cohésion subissent un clivage discriminatoire imposé de l'extérieur, du fait que les mesures coercitives internationales, à ce qu'on prétend du moins, ne sont pas dirigées contre le peuple, mais seulement contre les personnes se trouvant exercer le pouvoir et leurs partisans, qui cessent par lui-même de représenter leur État ou leur peuple. » D'autre part et en marge de toute considération sur la légalité, c'est aujourd'hui un secret de polichinelle que certains États ont recours à des opérations secrètes et illégales qu'on désigne les opérations « *False flags* » qui par l'intermédiaire de désinformation et de manipulation médiatiques, de diversion, et de subversion, placent des déformations délibérées de la vérité utilisée comme tactique de propagande pour faire accepter à l'opinion internationale une version officielle des « faits ». On note aussi avec le transformation épistémologique de la guerre interétatique en guerre discriminatoire, un glissement vers l'euphémisation du discours belliciste qui entend extirper du vocabulaire la notion de guerre, pour lui supplanter les expressions « maintien de la paix », « défense des populations civiles », « lutte contre la dictature et pour la démocratie et les droits de l'homme » qui permettent de recueillir plus facilement l'assentiment de l'opinion publique internationale aux buts de guerre que l'on présente comme « juste ».

L'ensemble de ces catégories hybrides et par essence dérogoire au droit international public, recouvrent les entités étatiques qui sont accusées de violation des règles et traités internationaux, de violation interne des droits de l'homme et des droits de minorités, et les entités qui soutiennent ou sponsorisent le terrorisme international et la prolifération d'armes destructions massives. Or, on a bien vu que de nombreux États comme l'Irak et la Lybie sont passés d'hier du statut d'État légitime et respectable avec il était de bon escient de conclure des accords commerciaux juteux, au statut d'État voyou, « à abattre », et contre lesquels il est devenu légitime de recourir à la subversion interne, et à l'intervention militaire externe, en violation du principe général du droit international de la non-ingérence et du respect de la souveraineté étatique et de l'intégrité territoriale. Il va de soi que dans ce contexte conceptuel et méthodologique extrêmement pragmatique et extensible, un État légal peut être tour à tour requalifié en État illégitime ou illégal, un groupe terroriste requalifié et recyclé en groupe d'insurrection légitime, comme le montre bien la réactivation

106. Vt. Carl Schmitt, *Guerre discriminatoire et logique des grands espaces*, Paris, Krisis, 2011.

pour le compte des États-Unis des cellules terroristes salafistes et d'Al Quaida en Lybie, qui sont devenues en un tour de passe -passe des alliés respectables des forces d'opposition au régime de Kadhafi. Le nouveau discours géopolitique postmoderne dominant ainsi que les guerres de représentations auxquels on assiste depuis la fin de la guerre froide, permettent à la puissance hégémonique américaine de formater, de modeler à sa guise et cela en dehors de la sphère du droit international, les territoires des États et des régimes politiques qu'elle juge indésirables, illégitimes, déloyaux ou subversifs, voir non-obéissants: ainsi le territoire des « États voyous » sont requalifiés en zone sujette à la machine de guerre, les « États manqués » (*"failed states"*) en zone d'activité paraétatiques, les zones d'États instables mais économiquement riches, en zone de d'ingénierie financière globale. Le journaliste Robert Kaplan parle à juste titre de chaos global et d'ingénierie paraétatique et géopolitique, comme source d'anarchie globale¹⁰⁷.

Désordre mondial, linéariste et fluxiste

Dans le sillage de la pensée schmittienne, on comprend alors que c'est précisément sur le cas Syrien (et avant l'Irak, l'Irak, la Lybie) et sur cette dérive vers la forme discriminatoire de la guerre que se cristallise un nouvel ordre ou plutôt le désordre mondial lequel implique une dissolution de toute structure géopolitique ferme et concrète, et favorise l'avènement d'un droit fluide, adaptable, interchangeable, mobile et aux contours mal définis. En effet lorsque que Schmitt affirme que « tout ordre concret, toute communauté concrète ont des contenus locaux et spatiaux spécifiques¹⁰⁸ », il anticipe la substitution progressive depuis la Société des Nations Wilsonnienne en 1919 jusqu'à nos jours, à cet ordre « tellulocratique » inter-étatique, ancrée et concret, d'un ordre international « linéariste » et « fluxiste » anglo-saxon, qui abolit l'adéquation entre la pensée spatiale et l'ordre juridique, consacre la disparité et l'opposition entre droit international et spatialité géographiques, et génère une pensée juridique hétéroclite et constructiviste, qui s'identifie à l'incohérence et la discontinuité géographique pour privilégier une approche

107. Robert Kaplan, *The coming anarchy, Shattering dreams of the post cold war*, Random House, 2000.

108. En effet C. Schmitt parle de *Jus publicum europaeum* – cet ordre juridique et territorial concret (*nomos*) défini à partir du XVII^e siècle par les juristes et les politiques comme un équilibre global des souverainetés étatiques européennes pensées à égalité. Dans le cadre de cet ordre inter-étatique, la guerre se fonde sur un principe de non-discrimination car les belligérants s'affrontent en qualité d'égaux, indépendamment de la légitimité et du bien fondé en justice de leurs causes respectives, limitant ainsi les parties en conflit et l'intensité des violences (C. Schmitt, *Le nomos de la terre*, p. 113).

géoéconomique et sécuritaire concentrée sur le contrôle des voies de communication, des routes maritimes, des oléoducs et des passages et des détroits¹⁰⁹.

Universalisme Kantien et Loi du Talion

L'ensemble des thèses positivistes-normativistes, juridico-naturalistes et cosmopolites qui dans le sillage de Grotius, Kant et Pufendorf ont tendu vers la moralisation et la judiciarisation de la guerre, n'ont pas réussi à « humaniser » et rendre plus juste la guerre. En ce sens, les leçons de la pensée antique sur la guerre restent toujours d'actualité. Il convient de se souvenir du sophiste Calliclès dans le *Gorgias*, qui soutient que, dans la nature, la marque du juste est la domination du puissant sur le faible. La justification et la légitimation de la guerre masque dans les faits la dialectique violente et injuste de la fameuse « loi du Talion ». Ainsi, Thrasymaque dans le Livre I de *La République* affirme que la justice n'est « rien d'autre que ce qui profite au plus fort ». Les sophistes plus tard confirmeront cette thèse en affirmant que le droit tel qu'il est fait par les hommes dans les cités, est un droit profondément injuste vis-à-vis du droit naturel qui est, selon ces hommes, le droit du plus fort. Platon même qui consacra la majeure partie de sa vie à lutter contre un tel point de vue, aura énormément beaucoup de difficulté de prouver le contraire, et fera appel à la raison du législateur pour instituer dans la cité un ordre idéal et de justice. En se fondant sur le jus naturalisme et l'application des lois morales tirées de la nature, les juristes naturalistes comme Pufendorf définirent un *jus gentium*, un droit des gens, comme fondement d'un droit international reposant sur la capacité rationnelle et rationalisante de l'homme, dans le cadre de laquelle la guerre n'est autorisée que dans le cas de légitime défense.

Néanmoins en raison du relativisme et le caractère équivoque du concept de légitimité défense qui peut être abusivement interprété par les États se sentant menacés et ayant recours à la guerre, la pensée universaliste Kantienne de la guerre dans *L'Idée d'une histoire universelle* au point de vue cosmopolitique¹¹⁰ va avoir recours

109. Carl Schmitt, *Guerre discriminatoire et logique des grands espaces*, Paris, Krisis, 2011. Carl Schmitt parle de zonisme continental, en mettant en évidence le linéarisme ou le fluxisme de la géopolitique anglo-saxonne et surtout anglaise depuis John Dee et le xvi^e siècle (3). En effet, « l'intérêt vital des routes maritimes, des lignes aériennes (*air-lines*), des oléoducs (*pipe-lines*) est incontestable dans l'empire disséminé des Britanniques. Disparité et opposition, en droit international, entre pensée spatiale et pensée des voies et des routes, loin d'être abolies ou dépassées, ne font que se confirmer (p. 164). Il en ressort que « le mode de pensée juridique qui va de pair avec un empire sans cohérence géographique, dispersé sur toute la planète, tend de lui-même aux arguments universalistes. »

110. Kant, *L'Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*.

http://classiques.uqac.ca/classiques/kant_emmanuel/idee_histoire_univ/Idee_histoire_univ.pdf

afin de sortir de cette impasse relativisante à une conception cosmopolite du droit de la guerre en ayant recours à une instance internationale, une sorte de gouvernement mondial, un super Léviathan moralisateur¹¹¹. En effet, Kant fait appel à un « droit des gens qui soit fondé sur une fédération d'États libres » et arbitre qui serait capable de statuer dans quels cas le recours à la guerre peut être légitime et juste. Kant écrira qu'il faut que les États sortent « de l'absence de lois propres aux sauvages pour entrer dans une Société des nations ». Le projet de paix perpétuelle chez Kant qui repose sur le bien-fondé d'un droit des gens qui règlent les relations des États entre eux et un droit cosmopolitique idéaliste à l'intérieur duquel la guerre n'est plus possible, n'aboutira pourtant pas à moraliser les rapports conflictuels politiques qui sont à la base des dispositifs belliqueux.

Au centre même de l'antinomie de la violence et du droit et de la question de la légitimité juridique de la guerre se trouve l'opposition des réalistes et des idéalistes et la fameuse opposition entre les Machiavélistes selon lesquels on ne doit pas mélanger la politique et la morale (la politique possède une sphère autonome) et les idéalistes kantien pour lesquels il est impératif de moraliser les rapports entre les États pour pouvoir sortir de l'état de nature. Néanmoins en dépit du préjugé courant de l'amoralité des réalistes). Mais il ne s'agit pas là d'une position immorale. La fin est la conservation de l'État. Le fameux précepte « la fin justifie les moyens » n'est pas immoral car la fin ultime qui justifie les moyens est la conservation de l'État¹¹². C'est au contraire la conception cosmopolitique Kantienne, constructiviste et abstraite, qui identifie la fin aux moyens qui doivent être bons, qui dans la pratique et comme cela a été le cas dans les tentatives de transposition forcée du modèle démocratique de marché dans les pays musulmans jugés plus moral que les autres modèles étrangers étatiques et juridiques, qui ont légitimés la mise en mouvement des guerres justes le plus souvent au nom du droit humanitaire, du droit d'ingérence qui sont d'inspiration cosmopolite et kantienne. Kant dans le *Projet de paix perpétuelle*, n'excluait pas la guerre¹¹³. Puisqu'elle aurait pour but de contraindre les hommes à contracter des relations légales et devenir des êtres moraux. Transposée

111. Bien sûr, il existe quelques nuances à ce projet mondial car Kant dans son contexte historique particulier prônait un droit international qui devait être fondé sur une fédération de peuples (*Völkerbund*) et non plus sur l'idée d'un gouvernement mondial (*Völkerstaat*).

112. « Que le prince songe donc uniquement à conserver sa vie et son État : s'il y réussit, tous les moyens qu'il aura pris seront jugés honorables et loués par tout le monde » (*Le Prince*, Ch. XVIII).

113. Supplément, « De la garantie de la paix perpétuelle ». « La guerre n'est que le triste moyen auquel on est condamné à recourir dans l'état de nature pour soutenir son droit par la force (puisque'il n'y a point de tribunal établi qui puisse juger juridiquement). » (*Projet de paix perpétuelle*, Première section)

aux guerres contemporaines menées au nom de la démocratie de marché des droits de l'homme, guerres éminemment kantienne et moralisatrices, il faut reconnaître qu'on aboutit par voie de régression à l'application *in fine* de la loi de Talion, la loi du plus fort, puisque qu'en fin de compte c'est, donc que contrairement à Machiavel et l'école réaliste, la morale ethnocentrique occidental-américaine, la morale du nouvel ordre mondial depuis 1945 est celle qui fonde l'État, ou plutôt dans le cas de la Syrie et des autres « guerres contemporaines justes » déconstruisent les États jugés immoraux pour reconstruire mécaniquement et artificiellement des États vassaux « moraux » conformes à leurs intérêts. Les interventions extérieures pro-démocratiques en Irak, en Lybie qui outre la protection des civils avaient pour but le changement de régime rapportent la preuve du caractère conséquentialiste de la « guerre juste », puisque tous les moyens sont légitimes lorsqu'il s'agit de changer la forme du régime politique. On le voit, que pousse jusqu'au bout de sa logique, la conception cosmopolite Kantienne du droit de la guerre laquelle a inspiré l'idéal mondialiste de la société des nations wilsonienne aboutit en fait à la légitimation cynique des guerres néocoloniales puisque que sous l'égide la morale supérieure des droits de l'homme et de la démocratie universelle ces guerres ont pour but de faire plier les États « désobéissants » au diktat du modèle moralisateur et uniformisateur occidental néolibéral et de les forcer à s'unir dans le cadre des relations juridiques interétatiques, « moralisées », « normativisées », conforme au modèle mondialiste du « plus fort » unique législateur et juge en l'espèce, *Vae victis*.

Paix jüngerienne et Paix perpétuelle Kantienne

Ici il convient de souligner que le projet kantien de paix perpétuelle ne peut s'assimiler aux fondements métapolitiques du projet de « la Paix » de l'écrivain et philosophe allemand Ernst Jünger¹¹⁴ pour lequel la paix (à l'issue de la seconde guerre mondiale) ne devrait pas uniquement se fonder sur la raison humaine et instrumentale, « simple contrat juridique, elle ne sera durable que si elle représente en même temps un pacte sacré¹¹⁵ » (*ibid.*). La paix jüngerienne, c'est un peu la leçon de conduite donnée par les vaincus aux vainqueurs. Sa réflexion transcende l'idéal Kantien de l'alliance pacifique et de la « fédération d'États libres » et révèle les conséquences néfastes de la politique immorale des vainqueurs. Pour Jünger, adepte de la maxime romaine « *si vis pacem, para bellum* » qui lui a coûté ses années de jeunesse, la guerre discriminatoire et totale, dégénère toujours en une autoreproduction d'un ordre capitaliste inégal et injuste. Les conditions de la paix qui doivent conduire

114. Ernst Junger, *La Paix*, La Table Ronde, 1998.

115. *ibid.*

vers « la civilisation » sont déjà présentes dans la forme de la guerre des vainqueurs qui précède la paix. L'issue de toute guerre devrait être guidée par une volonté de justice et être dirigée vers l'ordre et l'assainissement et non vers la vengeance et le chaos. Même les tentatives moralisatrices philosophico-juridiques néokantiennes d'un M. Walzer (*Guerre juste et injuste*)¹¹⁶, Walzer estime que la guerre en effet est un phénomène qui demeure profondément humain, et est une convention façonnée par le libre arbitre humain, qui s'obstine à dénaturiser et réinscrire le phénomène de la guerre dans la sphère morale et sociale, n'aboutiront pas à limiter les excès discriminatoires de la rationalité politique et instrumentale des guerres justes.

On peut constater que tout comme les réalistes avec leur conception uniquement politique de la guerre, qui conduit à défendre la possibilité pour les États de recourir à la « guerre totale » (contre les militaires et les civils), les idéalistes même s'il sont moralisateurs, aussi souffrent de l'influence clausewitzienne pour lequel l'objectif est la victoire totale sur l'ennemi, et qu'en fin de compte, les guerres modernes et contemporaines considérées comme justes aboutissent le plus souvent à légitimer les guerres totales. C'est ce qui fonde la justesse de l'affirmation Kantienne. Dans Le projet de paix perpétuelle lorsqu'il souligne que toute argumentation en faveur de la guerre juste conduit à une « guerre d'extermination ». En effet, déclarer un ennemi injuste suppose au préalable déjà d'avoir une sentence juridique sur laquelle on peut se fonder pour juger. En temps de guerre, c'est toujours l'issue du combat qui décide de quel côté est le droit. Appliquée au cas Syrien mais aussi aux interventions militaires en Lybie, le jusqu'au-boutisme des belligérants « légitimes » (les forces anti-régime Assad) qui prônent un anéantissement total de l'ennemi-ethnie à l'État syrien (au pouvoir politique et militaire en place) son droit, et empêche donc une issue équitable kantienne, à savoir la possibilité de la conclusion d'un traité de paix équitable.

Vers une nouvelle re-théologisation de la guerre ?

Le recours à la guerre afin de justifier sa cause a besoin de recourir au droit. Or la guerre, c'est-à-dire le recours à la violence pour régler un sujet de conflit entre deux États, est justement une sortie du champ de la légalité. Paradoxalement Dans une guerre totale, tous les coups sont permis et rien n'oblige à reconnaître à l'ennemi son humanité. En un mot, en temps de guerre, si l'on suit les réalistes, la morale et le droit cèdent leur place à la politique. Dans la pratique malheureusement la situation de guerre se réduit au politique et aux rapports de forces, qui

116. Michaël Walzer, *Guerres justes et injustes*, Belin, 1999

méconnaissent les considérations de moralité et de justice. Cela revient à méconnaître une dimension fondamentale de l'être humain qui est le principal acteur de la violence : la moralité. Un État qui réalise une guerre dans le souci de sa justesse doit pouvoir justifier que son recours à la violence est légitime eu égard aux objectifs de la guerre et qu'il n'outrepasse pas le degré de violence strictement nécessaire. C'est ainsi que même en temps de guerre, un État doit imposer des limites et des normes de comportements strict à ses soldats, se soucier de traiter correctement les prisonniers et ne pas atteindre à la dignité des vaincus. Par conséquent, une guerre peut être juste, dans la mesure où elle ne devient pas « discriminatoire » et qu'elle ne soit pas totale, c'est-à-dire qu'elle dispose d'une fin qui limite ses moyens, qu'elle ne considère pas la guerre comme étant une fin en soi, mais comme une étape vers la paix imposée. À l'origine, la guerre juste était une théorie théologique chrétienne qui devaient amender la morale chrétienne pacifiste pour permettre le recours à la violence soit dans la lutte contre les hérésies, soit pour justifier l'engagement des hommes dans la les guerres de croisades. Rappelons en effet que la morale chrétienne insiste sur le caractère sacré de la vie et donc interdit au croyant de tuer son prochain. Cette justification théologico-politique est par exemple le fait de Thomas d'Aquin qui tente de justifier les conditions de la guerre « sainte » pour cautionner l'engagement des chrétiens dans les croisades. Or, de nos jours le principal handicap de cette théorie de la guerre juste dans son acceptation théologique est que cette morale est très relative, limitée et relative à l'Église chrétienne. Or, il ne faut pas oublier que la théorie thomiste de la guerre sainte a profondément influencé l'idée de guerre juste discriminatoire contemporaine, dans laquelle la *praxis* et l'exégèse utilitariste a dévoyé son esprit et la lettre car dans la théorie thomiste la « guerre « sainte » doit avoir pour but d'établir une paix sans haine, sa cause doit être juste, elle doit être déclarée par une autorité légitime et doit exclure le mensonge¹¹⁷. En se fondant sur le précédent libyen, certains membres de la communauté internationale pour justifier l'intervention extérieure en Syrie, invoquent la « responsabilité de protéger » (R2P) de la « communauté internationale », or, il convient de rappeler que ce principe interventionniste qui a été créé *ad hoc*, ne figure nullement dans le corps juridique du droit international public et implique uniquement une obligation morale et non une obligation juridique et politique. Trop souvent l'idéologie humanitariste qui se pare de ce que Raymond Aron appelait « des mots d'ordre grandioses et vagues¹¹⁸ » a servi de caution pour les entreprises néo-impérialistes et les crimes commis au nom de la « raison d'État » et « intérêts géostratégiques

117. Saint Thomas d'Acquin, *Somme contre les Gentils*, II, II., 40.

118. R. Aron, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-lévy, 1968.

supérieurs ». D'autre part il convient de distinguer l'intervention dite humanitaire, dont le but est de faire obstacle à des massacres imminents, et l'intervention extérieure légitimée par le souci d'un renversement de régime indésirable, qui constitue une ingérence évidente et une violation du principe de la souveraineté étatique d'un pays membre de la communauté internationale. Force est de constater qu'avec la résurgence des guerres discriminatoires au nom du droit d'ingérence humanitaire, l'on assiste à une re-théologisation du droit de la guerre, re-théologisation politique du phénomène de guerre qu'avait précisément dévoilé et démythifié Carl Schmitt dans sa critique de la théologie politique.

La spectralité des conflits contemporains ou la géographie introuvable

L'importance que l'on attribuait jadis à la géographie physique classique afin d'expliquer la nature d'un conflit semble aujourd'hui insuffisante voir inadaptée. On se souvient certes de la belle leçon de la pensée stratégique antique lorsqu'Hérodote au ^v^e siècle parlait de la configuration de la géographie du champ de bataille afin de trouver « un terrain fortifié par la nature ». Bien sûr, aujourd'hui dans un monde globalisé, et de plus en plus déterritorialisé, l'apport de la géographie afin de déceler et de déterminer les facteurs et les causes des conflits s'avère toujours utile. Il existe certes encore à l'ère des conflits asymétriques et des nouvelles guerres de Quatrième génération une spatialisation géographique des conflits armés du ^{xxi}^e siècle que l'on pourrait répertorier voir dessiner en fonction des zones polymogènes de concentration des conflits, en insistant sur la fréquence et la durée des conflits : Afrique sahélienne et subsaharienne, Moyen Orient, Pakistan (conflits indo-Pakistanaï), le sous-continent indien et l'Afghanistan, le golfe arabo-persique, l'espace postsoviétique et l'espace eurasien (le « trou noir » des Balkans occidentaux de Z. Brzezinsky), les fameux arcs de crise qui caractérisent la permanence des tensions. La nouvelle contemporanéité de l'espace global postmoderne n'ignore pas non plus les pesanteurs géographiques des espaces « forts » et des « lieux » d'importance géostratégique à forte potentialité polémologique : les espaces frontaliers, l'espace maritime, les passages maritimes, les détroits (un bon exemple de permanence des conflits est l'actuel conflit entre la Chine et le Japon en mer de Chine autour des îles de l'Archipel Senkaku/Dyanou), les canaux, les routes fluviales, l'espace océanique (l'océan Arctique et l'océan Pacifique, l'océan Indien). Il convient de rappeler que le nombre de conflits a augmenté, mais ce qui caractérise le contexte conflictuel contemporain, c'est la transformation de la nature des conflits qui même si ils prennent souvent le caractère de guerres civiles inter-ethniques ou ethno-confessionnelles visent non plus le seul contrôle d'un

territoire, mais le contrôle du pouvoir qui s'insère dans le cadre d'une dialectique moins territorialiste et plus géoconstructiviste de déstabilisation/chaos/répression/renversement des rapports de pouvoir. D'autre part la question du représentable et des limites de l'imaginaire polémologique dans le cadre de la conflictualité contemporaine a largement modifié les codes socioculturels de l'épistémologie guerrière classique et a généré une nouvelle manière de penser le rapport entre la violence conflictuelle et sa représentation autrement qu'en termes de reproduction mimétique mais de façon heuristique.

Conflits et société du risque

Le raisonnement géographique met en relief les rapports de force et les rivalités de pouvoir sur les territoires. Pourtant et plus précisément depuis la fin du monde bipolaire en 89 et l'apparition d'une nouvelle reconfiguration géopolitique multipolaire du monde, le conflit ou les conflits en tant que dispositif polémogène exprimant une rivalité autour d'un espace ou d'un objet semble échapper à la seule logique de la géographie physique classique. Le conflit devient de plus en plus une sorte de géographie culturelle, identitaire et obsidionale comme l'affirme dirait F. Thual¹¹⁹ pluri-dynamique qui s'autonomise et restructure l'ordre territorial à tel point que les nouvelles formes de conflits asymétriques voire virtuels informationnels, cognitifs transforment sans cesse les structures et les moyens postmodernes de régulation des conflits. La pluralité des enjeux et des jeux de pouvoir en présence sur un territoire donné modifie et fabrique des structures de territoires sui generis. La mutation du concept de territoire s'est accompagnée d'une mutation épistémologique du concept de conflit dans la pensée stratégique classique. L'apparition des NIT, des nouvelles technologies de communications, l'importance stratégique des villes-mégalopoles (phénomène de métropolisation et de clusterisation urbaine), des villes-États, des zones portuaires, tout comme l'apparition des nouvelles formes de conflictualité terroristes, asymétriques, la militarisation accrue du cyberspace et l'importance accrue des cyberconflits sont autant de phénomènes qui ont bouleversé la grille de lecture classique des conflits. La prolifération des risques liée à la « société du risque » d'Ulrich Beck¹²⁰, dans laquelle nous vivons, le changement climatique, les nuisances technologiques, les flux migratoires, le nouvel environnement global caractérisé par l'enchevêtrement des flux et d'une économie de réseaux, de même que les phénomènes extrêmes d'accélération, de vitesse et de

119. François Thual, *Le Désir de territoire*, Elippses, 1999.

120. Ulrich Beck, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier, 2001.

mobilité évoqués par l'urbaniste Paul Virilio¹²¹, tendent à tisser une nouvelle trame de conflits dés-spatialisés, « accidentels », périphériques et « moléculaires ». La société de risque comme dans un mouvement irréversible engendre fatalement une société de conflits. Cette nouvelle forme de conflit sociétal et accidentelle n'est plus perçue et pensée en termes d'issue et de finalité (compromis, accord, désaccord) mais en terme de gestion : résolution, pacification et assainissement.

Guerre de fronts et nouvelle conflictualité diffuse

Les conflits contemporains ne sont plus réductibles à la seule localisation géographique des frontières. Bien sur les conflits frontaliers et transfrontaliers persistent d'une manière vivace dans les régions Caucasiennes de l'espace ex-soviétique et de l'Afrique subsaharienne, le Moyen-Orient, pourtant la tendance est à la diminution des conflits frontaliers. La nature de la localisation géographique des conflits postmodernes reste directement liée à la nature des menaces asymétriques plus diffuses, moins identifiables dont l'efficacité dépendra surtout de la perception et de la représentation symbolique qu'en font les médias à l'échelle global. En effet, la binarité et le manichéisme symbolique qui caractérisaient la conflictualité bipolaire de la guerre froide, en tant que « guerre des blocs » et de « fronts », a laissé la place à une conflictualité fluide, opaque, diffuse, protéiforme, « globalisée » et pluridimensionnelle qui s'étend à diverses menaces et domaines de la sécurité, la santé publique, la démographie incontrôlée, l'immigration et le problème des réfugiés, le réchauffement climatique et les menaces naturelles et biologiques sans compter sur les menaces de prolifération des armes légères.

Technodéterminisme et approche diachronique de la conflictualité sociétale.

Bien sûr afin de mieux répondre à cette nouvelle forme de conflictualité, les États et les organisations internationales mettent en place de nouvelles formes de stratégies qui cumulent les méthodes douces de dissuasion et de persuasion (*Softpower and policy*) et les méthodes répressives plus conventionnelles (*Hardpower*). D'autre part aujourd'hui la grille d'analyse du phénomène polémologique s'est transformée au fur et à mesure de l'émergence de nouvelles formes de conflictualité et de guerres : « guerre économique », « guerre cognitive », « infoguerre ou guerre d'information », la « guerre en réseau », « opérations basées sur les effets », « guerres de représentations », de sorte que l'herméneutique classique du phénomène conflictuel jadis fondée sur le dualisme ennemi/ami, territoire/acteurs en présence s'est lourdement

121. Paul Virilio, *Vitesse et Politique : essai de dromologie*, Paris, Galilée, 1977.

complexifiée. Bien sûr si l'on s'accorde à dire que la conflictualité, ou bien l'agonalité, constituent une constante fondamentale et permanente de la condition humaine et de la vie des États, les stratégies, les méthodes et les techniques de la conflictualité tout comme l'a si bien montrée Colin Gray sont évolutives et modifient la nature des conflits. Ainsi au-delà de la thèse qui soutient un certain déterminisme technologique, il convient de constater que l'apparition des nouvelles technologies de communication et d'information, l'Internet, les satellites, le fameux « cyberspace » a favorisé l'avènement d'une conflictualité plus diffuse et irrégulière c'est-à-dire une conflictualité sociétale, qui ne s'insère plus dans les schémas rigides et conventionnels des guerres interétatiques. Bien sûr l'argument iréniste que la guerre est un phénomène obsolète demeure encore mal fondé, car l'actualité de tous les jours démontre combien, en dépit de la globalisation des échanges, de la démocratisation des sociétés, de la maîtrise des armements, le rôle régulateur et préventif des institutions internationales, combien la guerre et la conflictualité reste encore des phénomènes vérifiables et vivaces et constitutifs de l'essence historique des sociétés humaines. Même les avancées de la technologie militaire, tout comme « révolution dans les affaires militaires » (RMA), n'ont pas abouti à la supériorité du bloc occidental-américain et à l'éradication des conflits asymétriques, le terrorisme en tant que « guerre des pauvres » qui grâce à des moyens rudimentaires peuvent résister à toute une armée dotée de moyens militaires sophistiquées. Les lacunes et le réductionnisme de l'interprétation technodéterministe de la conflictualité résultent de l'absence d'une approche holiste et diachronique qui pensent chaque conflit en qualité de phénomène belligène sui generis, qui s'inscrit dans une culture spécifique et un contexte (ou des contextes) une contingence sociopolitique singulière¹²². Trop souvent l'on oublie que toute approche guerrière et conflictuelle unilatéraliste et déterministe crée une conflictualité collatérale souvent non identifiable immédiatement en temps réel. C'est pourquoi il convient d'accorder une place particulière aux guerres de représentations, et à l'approche perceptive car toutes les cultures nationales, locales et ethno-religieuses appréhendent différemment les stratégies conflictuelles et les guerres auxquelles elles sont confrontées.

Localisation géographique des conflits et non-lieux

La géographie en tant que concept et discipline semble aujourd'hui à elle seule insuffisante et parfois équivoque pour définir l'essence des conflits contemporains. Renvoyant à l'idée de trace « graphein » et à l'analyse spatiale des phénomènes

122. Vt. Colin Gray, *Res Militaris*, vol.1, n°1, Autumn/ Automne 2010 4.

naturels et humains. La seule approche territoriale, c'est à dire la localisation précise sur la terre du conflit ne saurait à elle seule appréhender la nature et la dynamique intrinsèque d'un conflit, d'autant plus qu'au-delà de la seule science de la terre, on parle aujourd'hui d'une spatialité extraterritoriale (l'espace) voir virtuelle (le cyberspace, l'hypertexte). Tout comme l'on relève qu'il existe un certain langage sémiologique de la terre (l'étude des signes et des traces) et une orogénèse du territoire des frontières (comme l'a si bien étudié Michel Foucher), il existe une morphogénèse complexe de la conflictualité contemporaine qui, au-delà du seul ancrage géographique dans le lieu (géo), s'inscrit le plus souvent aujourd'hui et plus particulièrement dans le cas du terrorisme et de la guerre asymétrique dans le « topos » des non lieux : les ports, les aéroports, les cinémas, les places publiques, des lieux de transits. Marc Augé parlait à juste titre de non-lieux¹²³ pour qualifier les contours du milieu sociétal occidental qui se constitue d'espaces interchangeable de réseaux, de moyens de transport, des grandes chaînes hôtelières, des supermarchés où l'être humain reste anonyme, dans lesquels l'homme en perpétuel mouvement, gestation et transit. Il s'agit de lieux communs : voies rapides, échangeurs, aéroports, chaînes hôtelières aux chambres interchangeables, grandes surfaces ou stations-service, camps de transit des réfugiés... non-lieux qui constituent la trame de la « sur-modernité ». Les attaques terroristes contre les civils dans l'espace de ces non-lieux constituent à eux seuls, avec leur imprévisibilité, leur caractère incontrôlable, leur « instantanéité » ; leur « potentialité d'accidentalité meurtrière », et leur « vitesse de propagation terrifiante » une nouvelle forme de conflictualité « sur-moderne » qui ne s'ancre plus dans les topos géographiques et anthropologiques précis, identifiables et classiques. Ainsi le réel européen moderne qu'intégrait encore les lieux anciens et identitaires, a subi une mutation ou plutôt une migration sémiotique vers l'Occident sur-moderne hyper-signalétique caractérisé par trois excès fondamentaux que sont l'excès événementiel, l'excès spatial, et l'excès d'individualisation et, d'autre part, par la multiplication de l'expérience des non-lieux comme le métro, le supermarché ou l'autoroute. La conflictualité contemporaine semble prendre les traits de l'espace occidental anonyme, désincarné, désarticulé qui n'a pas de centre et de foyers précis, privée de « sanctuarisation » indénifiable, mais elle constitue une conflictualité de « l'entre-deux » partagé entre plusieurs identités, intérêts. La nouvelle conflictualité s'inscrit dans « ce lieu commun planétaire » (du latin *locus*, lieu, *loci* au pluriel) et communes (communs) ce réseau global regroupant et rassemblant une communauté nomade de signes, de repères, d'émotions, d'affects et d'imaginaires communs, en dépit des différents codes culturels et sociaux. Il s'agit

123. Marc Augé, *Non-lieux, introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Le Seuil, 1992.

d'une conflictualité dont la propagation et le succès émotionnel en terme de guerres psychologiques et de représentation symboliques reste directement liées la philosophie dominante de l'« instantanéité », du « présentisme et du bougisme surabondant et de l'omniprésence médiatique qui pulvérisent ces non-lieux d'informations, d'images chocs surabondantes au temps réel.

Complexes belligènes et zones d'incertitudes

Les fameux « complexes belligènes » collectifs et les situations déclenchantes proposées par le père de la Polémologie Gaston Bouthoul et Louis Weiss, ne sont plus concentrées à un seul lieu géographique mais dispersées et disséminées dans plusieurs lieux à la fois dépassant le seule dialectique centre-périphérie. Il ne s'agit plus d'aborder le phénomène de conflictualité dans le cadre d'une grille de fréquence ou de baromètre des conflits violents mais de prendre en compte la démultiplication croissante des phénomènes de risques et leur impact sur la création de zones d'incertitudes conflictuelles. Il s'agit ici de déceler les conditions psychologiques et matérielles dans lesquelles naissent les zones d'incertitude conflictuelle. En effet les conflits contemporains ne sont pas uniquement identitaires, économiques ou militaires mais peuvent résulter d'une zone d'incertitude, c'est à dire d'une faille belligène dans les règles, de défaillances sociotechniques, de pressions économiques et sociales, de processus discriminatoires, lesquels génèrent un dysfonctionnement d'organisation sociale ou territoriale. La stratégie appropriée à ce type de conflit consisterait dans le pouvoir de contrôle, la maîtrise de cette zone d'incertitude. Certes il reste encore des variables de schémas explicatifs anthropologiques et socio-culturels qui peuvent interpréter la nature de certains conflits contemporains. C'est ainsi que l'opposition entre sociétés chaudes et sociétés froides de l'anthropologue Lévi-Strauss me semble encore pertinente pour la transposer au cas d'opposition entre une certaine conflictualité chaude et néocoloniale de type Étatsunien et une conflictualité froide asymétrique, ethno-confessionnelle et identitaire. Pour Lévi-Strauss, les sociétés chaudes correspondent ainsi à un modèle de développement qui comprend les grandes sociétés modernes, et qu'il fait remonter à l'apparition des « grandes cités-états du bassin méditerranéen et de l'Extrême-Orient¹²⁴ ». Ce type de sociétés est éminemment prométhéen et constructiviste car elles s'efforcent de produire du changement, de construire une histoire cumulative et finalement d'exporter leur modèle progressiste, tout comme le font les États-Unis sous la bannière de la civilisation occidentale, du progrès, de la démocratie de marché et de la liberté.

124. Claude Lévi-Strauss *Anthropologie structurale* 1958, trad. Claire Jacobson, Brooke Grundfest *Structural Anthropology*, Schoepf, 1963.

Au contraire, les sociétés froides, souvent « pauvres » voire « primitives » sont le plus souvent antihistoriciste voire a-historique car elles résistent au changement historique et à toute modification de leur structure sociale religieuse et culturelles statiques, qu'on lui impose du dehors. C'est le cas des nouvelles formes de résistance djihadistes islamistes, des mouvements identitaires ethno-confessionnels. À ces modèles de sociétés correspondent d'une part, une conflictualité chaude qui prédomine dans le monde entier avec son hégémonie culturelle et médiatique et militaire laquelle en dépit d'une stratégie néo-impériale militaire conventionnelle, multiplie les stratégies de contre-insurrection et de guerres irrégulières¹²⁵ et une conflictualité froide résistante subversive, identitaire et défensive, qui néanmoins s'est adaptée à l'extrême mobilité et la dynamique des moyens techniques et militaires de la conflictualité chaude.

Genèse diachronique, synchronie et collatéralité du conflit

L'importance du facteur technologique, de l'information toute-puissante et des phénomènes de vitesse propre aux ^{xx}e et ^{xxi}e siècles a d'autre part fondamentalement modifier la perception et la représentation des conflits. Les causes et les effets des conflits contemporains sont aujourd'hui malgré leur effet de soudaineté et d'imprévisibilité éminemment synchroniques, car ils revêtent au-delà de la seule causalité classique polémologique, des traits géoculturels, sociologiques, géopolitiques et géoéconomiques. Pourtant une lacune persiste dans l'analyse, l'herméneutique des conflits qui restent trop souvent de nature diachronique qui privilégient l'explication ponctuelle, événementielle, l'instantanéité, l'immédiateté, le court terme. Ce type de synchronisme conflictualiste tend à favoriser le situationnisme donné d'un conflit, sans prendre en compte la genèse souvent complexe et multiforme du conflit. L'approche diachronique privilégie l'insertion des conflits dans une interprétation holistique qui intègre les pondérables de la durée, les changements, les facteurs socio-psychologiques, culturels, géographiques. On s'intéresse davantage à un domaine, afin de mieux pouvoir décrire les changements dans le temps. Tout conflit porte en lui un pouvoir polémogène synchronique qui s'inscrit dans l'instant présent, avec des effets dévastateurs qui se comptent souvent par seconde et par minute, dont l'extension et l'inscription dans le champ herméneutique restera cependant diachronique c'est-à-dire plus complexe, pluridimensionnel et fatalement plus long. Aujourd'hui toute forme de conflits en raison de la vitesse d'amplification et de retransmission médiatique, qu'il soit de forme locale,

125. Vr. Jure Vujic. « Les États-Unis, nouvelle milice mondiale », *Revue Eurasia* n° 4,03/2009.

tribale, ethno-confessionnelle, interétatique ou irrégulier, engendre fatalement des effets collatéraux dont la perception et la gestion appartiennent à l'histoire globale. C'est à ce titre qu'il serait préférable d'interpréter les conflits contemporains dans le cadre d'une approche néo-braudeliene et systémique qui prendrait en compte l'interaction du poids culturel religieux et historique du local dans le cadre d'un temps long, et d'autre part l'influence et le rôle joué par les institutions politiques et économiques du moment donné, le système économique et le niveau technologique qui s'inscrivent dans le temps présent global. Afin de mieux comprendre la genèse d'un conflit contemporain il conviendrait donc de reconstituer la trame des flux temporels et événementiels qui permettent de mieux décrypter les interactions entre acteurs et territoires, mais aussi de déchiffrer les processus cognitifs et analytiques par l'étude du changement de paradigmes d'une période à une autre et d'un conflit à un autre.

Approche heuristique et lecture générationnelle du conflit

À la fin de la guerre froide et dans le sillage des thèses irénistes néokantiennes et fukuyamienne sur la prétendue fin de l'histoire et sur le caractère obsolète de la guerre (voir la démarche prospectiviste de Philippe Delmas et le « passéisme guerrier » de John Mueller¹²⁶) sont apparues de nouvelles grilles de lectures du phénomène conflictuel qui dépassent les typologies classiques bipolaristes ou tripolaristes (conflit interétatique, intra-étatique ou infra-étatique), et privilégient le champ heuristique des conflits de nouvelle génération, qui transcendent les cadres géographiques et polémologiques classiques depuis la période Westphalienne jusqu'à la guerre froide. À ce titre, l'approche heuristique telle que la définit Michel Fortmann¹²⁷ qui aurait pour but de « décrire et analyser ce phénomène avec plus de précision dans le temps et dans l'espace » (ibid.), constitue un apport considérable à la compréhension des conflits contemporains, car elle dépasse le seul cadre de référence spatiale géographique pour insérer la conflictualité dans le temps¹²⁸ dans le champ de l'intensité (la guerre limitée et la guerre totale) et de l'extension territoriale et la collatéralité de la guerre (les phénomènes d'embrasement en chaîne, l'extension des zones polémogènes aux zones voisines). L'approche heuristique permet d'autre part d'appréhender les dispositifs et des attitudes à mi-chemin entre

126. Philippe Delmas, *Le bel avenir de la guerre*, Paris, Gallimard, 1995.

127. Michel Fortmann, « Guerre », dans Thierry de Montbrial et Jean Klein (dir.), *Dictionnaire de stratégie*, Paris, PUF, 2006, p. 278).

128. J.-B. Duroselle parle de guerres courtes et de guerres longues, Vr. Jean-Baptiste Duroselle, *Tout empire périt. Théorie des relations internationales*, Paris, Armand Colin, 1992, p. 230-251.

la guerre ouverte et le conflit latent, larvé, sporadique voir psychologique dont la convergence permettrait d'évoluer en guerre ouverte : à ce titre Dufour et Vaïsse¹²⁹ parlent de guerres non ouvertes qui se manifestent par des actions d'hostilités, de guerre psychologiques, économiques et d'intoxication informationnelle. La lecture générationnelle privilégie la classification polémologique en termes évolutifs et de génération. Kalevi Holsti considère que la guerre depuis l'avènement du système westphalien a connu une évolution entre les guerres de plusieurs générations. Les guerres de première génération (après 1648) sont des guerres institutionnalisées/professionnalisées (1648-1792). Avec les guerres de la Révolution française et suivant la bataille de Valmy, les guerres deviennent totales avec la levée de masses/les citoyens en armes (1792-1945)¹³⁰. Cette approche a permis de constater que depuis la Seconde Guerre mondiale, la guerre contemporaine est entrée dans un processus de désinstitutionnalisation. Certains analystes parlent de l'émergence des conflits de troisième type/génération. À ce titre, Ghassan Salamé¹³¹ parle de guerres moléculaires et autres guerres du troisième type dans le caractère diffus ne peut s'insérer dans le cadre théorique des conflits à basse intensité. Ainsi l'on peut identifier dans le cadre de cette démarche pluridimensionnelle différents types de conflits : les conflits infra-conflits, les micro-conflits, les médio-conflits, les macro-conflits, les hyper-conflits et les ultra-conflits alors que Raoul Girardet met l'accent sur les modalités et les dispositifs conflictuels (une guerre peut être conventionnelle, révolutionnaire ou subversive¹³²). Après le 11 Septembre et dans le cadre de la nouvelle philosophie techniciste de la RAM (Révolution dans les Affaires militaires des années 1990¹³³), l'analyse du phénomène conflictuel s'est uniquement concentrée sur les techniques et les manières de conduites de la nouvelle guerre asymétrique¹³⁴.

129. Jean-Louis Dufour et Maurice Vaïsse, *La guerre au XX^e siècle*, Paris, Hachette, 1993, p. 10.

130. Vr. Alevi J. Holsti, *The State, War, and the State of War*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p. 19-40.

131. Ghassan, Salamé, « Les guerres de l'après-guerre froide », Marie-Claude Smouts, *Les nouvelles relations internationales, Pratiques et théories*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, p. 296.

132. Jean-Louis Dufour, Maurice Vaïsse, *La guerre... , op. cit.*, p. 10.

133. Vr. Martin Shaw, *The Western Way of War*, Malden, Polity Press, 2005. Eric L. Haney et Brian M. Thomsen (dir.), *Beyond Shock and Awe. Warfare in the 21st Century*, New York, Berkley Caliber, 2007. Wesley K. Clark, *Winning Modern Wars. Iraq, Terrorism, and the American Empire*, New York.

134. À ce titre S. Lind, Keith Nightengale, John F. Schmitt, Joseph W. Sutton et Gary I. Wilson, ont élaboré tout un corpus exhaustif de typologies pour expliquer les nouvelles transformations dans la conduite de la guerre au lendemain des attentats du 11 septembre, et son évolution vers la guerre asymétrique. (Voir aussi William S. Lind, Keith Nightengale, John F. Schmitt, Joseph W. SUTTON et Gary Wilson, "The Changing Face of War: Into the Fourth Generation," in *Marine Corps Gazette*, October 1989, p. 22-26.)

La guerre asymétrique postmoderne devient alors la nouvelle guerre de quatrième génération, la fameuse 4GW¹³⁵ (consulté le 15 mai 2007) qui au-delà des considérations de mobilité, de tactique inhérents aux guerres modernes classiques privilégie les groupes non-étatiques (terroristes, groupes criminels) qui à l'aide de tactiques asymétriques créent la confusion du côté des forces conventionnelles. Cette génération conflictuelle dite « insurrectionnelle » qui aurait émergé suivant la Deuxième Guerre mondiale, aujourd'hui suscite de la part des États l'élaboration et l'application de stratégies guerrières contre-insurrectionnelles¹³⁶.

Guerre symbolique et stratégie de représentation

Les guerres contemporaines sont aussi et surtout des guerres symboliques de représentation et médiatico-sémiologiques, car les stratégies de représentation consistent non seulement à analyser et répertorier des conceptions et les perceptions que peut avoir un individu ou un groupe d'individus par rapport à un sujet, un acteur belligérant (agent hostile) mais aussi à modéliser et orienter l'opinion publique en faveur de telle ou telle cause. Les axes d'analyses géopolitiques des conflits contemporains ne sauraient à eux seuls se limiter à l'analyse diatopique et multiscalaire (l'analyse d'une situation et d'un conflit à différentes échelles cartographique (analyse multiscalaire) sur des temps longs (plusieurs époques) et doivent indéniablement intégrer des approches pluri-heuristiques qui au-delà des pondérables de la seule géographie politique, intègrent et déchiffrent les facteurs de complexification et d'accélération des phénomènes conflictuels contemporains.

C'est pourquoi compte tenu du caractère complexe et diffus des conflits contemporains, en plus de l'approche cartographique multiscalaire, une analyse spectrale (voir multispectrale) conviendrait davantage afin d'interpréter, voir de prévenir l'émergence de conflits dérivés ou transférables. En effet, il est rare comme dans le passé, qu'un conflit de type asymétrique soit localisable dans un unique espace-temps continu et exsangue, dans la mesure où la forme visible et violente est le plus souvent un des aspects d'une guerre multidimensionnelle dont le centre de gravité est mouvant et souvent délocalisé et délocalisable. Une approche holistique permettant d'insérer les conflits dans une grille de lecture d'ensemble permettrait ainsi de dégager quels sont les enjeux conjoncturels à court et à long termes, les variables psychologiques identitaires et économiques, et les causes voulues ainsi

135. voir Harold A. Gould et Franklin C. Spinney, *Fourth-Generation Warfare is Here*, October 15, 2001, disponible sur internet : http://www.d-n-i.net/fcs/gould_spinney_4GW.htm.

136. voir Thomas X. Hammes, *The Sling and the Stone. On War in the 21st Century*, St-Paul, Zenith Press, 2006.

que celles qui sont autonomes et imprévisibles. La spectralité permet de traiter les manifestations d'un conflit comme des signes qui sont fonctions de variables temporelles et de variables d'espaces données à un moment donnée. L'analyse spectrale des conflits contemporains permettrait de mieux comprendre ces signes dans le domaine des fréquences-temps et fréquences-espaces et ainsi de découvrir et percevoir des constantes dans le domaine des transferts et des dynamiques territoriales de conflit. En effet, compte tenu de l'interdépendance conflictuelle du monde global, les conflits sont de plus en plus difficilement isolables. Par exemple il existe des territoires de haut degré polémogène en raison de la concentration de dispositifs identitaires, pluriethniques ou bien des zones mouvantes d'immigration et de réfugiées ou le mouvement de réfugiés et de populations périphériques peuvent engendrer des conflits en cascade et menacer la stabilité régionale ou internationale. La gestion des conflits tout comme la gouvernance devient de plus en plus complexe et globale et nécessite un traitement spectral. En effet dans le cadre d'une analyse spectrale de géopolitique, un système territorial (micro-régional, macro-régional ou global) crée et un certain nombre de signaux et de paramètres qui permettent d'analyser en termes d'*input* et d'*output* la valeur polémogène d'une zone territoriale donnée. L'interdépendance et la superposition des conflits asymétriques requiert une équation différentielle qui traitera les conflits en termes sinusoïdal, c'est-à-dire en termes de contagion, de transfert, d'amplification et de déphasage.

La boîte à outil

L'immense majorité des auteurs de stratégie militaire ou de politique internationale s'accorde pour reconnaître le brouillage actuel des codes et des cadres traditionnels du conflit collectif armé. Guerres interétatiques, de prédation, civiles, asymétriques, irrégulières, terrorisme, tout succède à tout, se chevauche, se mélange, pour disparaître dans le grand fourre-tout du générique « instabilité ». Dans le cadre de cette nouvelle polémosphère confuse et plurielle car globale, la théorie et la stratégie de la contre-insurrection qui a été expérimentée en Irlande du Nord, puis adaptée et appliquée au Moyen Orient, en Irak et Afghanistan, est peu à peu devenu le fer de lance doctrinal et praxéologique de la lutte globale contre le terrorisme de l'ensemble de la communauté internationale au-delà de toutes divergences idéologiques et politiques.

Contre-insurrection et stratégie contre-subversive

Le conflit nord-irlandais que les autorités britanniques aiment à appeler « troubles », a été et restera un « terrain d'expérience » fécond de la répression

antiguérilla. En effet, le cadre de réflexion stratégique et les réponses politiques, militaires, sociales comme sécuritaires britanniques à la crise irlandaise opèrent d'une stratégie globale de guerre contre-subversive. L'un de ses maîtres d'œuvre de la théorisation de cette stratégie contre-subversive est Frank Kitson, responsable militaire de Belfast et auteur de Opérations de faible intensité – subversion, insurrection et maintien de l'ordre¹³⁷. L'axe le plus visible de cette stratégie est la militarisation des opérations de maintien de l'ordre. L'armée obtient un rôle de police tandis que de nouvelles technologies et tactiques sont introduites : gaz CS, gaz CN, déplacement des populations, balle en caoutchouc, en plastique, saturation des ghettos, défoliant, fichage de la population, char... À plusieurs reprises, les SAS, le MI5 et le MI6 tentent de déstabiliser les groupes armés des deux camps, dans une optique de stratégie de tension, en créant de fausses organisations, en jouant sur les dissidences au sein des mouvements républicains et loyalistes ou encore en empêchant des rapprochements entre ces deux tendances.

Les autorités britanniques agissent en permanence de manière illégale à plusieurs niveaux dans leur lutte contre les républicains. Le gouvernement est souvent accusé d'avoir mis en place une politique du « tirez pour tuer » (*shoot-to-kill*). Les assassinats de civils comme de membres de partis politiques et de groupes paramilitaires se multiplient dès le début des années 1970. C'est encore un secret de polichinelle qu'ils sont le fait des services secrets ou des SAS ou encore de loyalistes ou de gangsters à leurs soldes, comme le révèle l'arrestation en 1973 de Kenneth Littlejohn. L'historien et journaliste Conn Hallinan¹³⁸, va plus loin en affirmant que l'Irlande du Nord est un modèle de conquête impériale transposable à l'Irak. Le parallèle entre Israël et l'Irlande, la Palestine, l'Afghanistan et l'Irak, ne paraît étrange que si l'on oublie que l'Irlande a bel et bien été le laboratoire du colonialisme britannique. La législation britannique ségrégationniste en Irlande tels que les Statuts de Kilkenny, en 1367, qui interdisaient le « bavardage » avec les autochtones, les Lois pénales de 1692 qui déniaient aux catholiques tout droit civique, tout comme aujourd'hui les lois israéliennes récemment interdisent aux Palestiniens mariés avec des Arabes israéliens d'acquérir la citoyenneté (une mesure directement inspirée des lois de 1692). Les lois d'exception en Irak et en Afghanistan ne sont que la partie visible d'une vaste stratégie d'expérimentation contre-insurrectionnelle au Moyen Orient. En effet, deux généraux américains qui se sont distingués en Irak, le

137. Vt. John Bowyer Bell, "The Escalation of Insurgency: The Provisional Irish Republican Army's Experience, 1969–1971", *The Review of Politics*, vol. 35, no 3, juillet 1973).

138. Vt. <http://www.tlaxcala.es/pp.asp?reference=2232&lg=fr>

général James N. Mattis du Marine Corps (corps des Marines) et le général David H. Petraeus de l'*US Army* (armée de terre), chacun en charge de l'entraînement et du commandement doctrinal de son armée, témoignent de la transposition de la stratégie irlandaise de contre-insurrection en Irak et au Moyen-Orient, stratégie bien sur réadaptée et revisitée en fonction du contexte local, culturel, et technomilitaire. Les dits généraux ont récemment fait circuler la première version d'un manuel de « contre-insurrection¹³⁹ ». D'autre part, Robert Fisk révèle que David Petraeus, le commandant des forces américaines à Bagdad, a préparé un plan consistant à transformer Bagdad en une gigantesque prison, en enfermant le tiers des quartiers de la ville dans des clôtures, et où les allées et venues seraient rigoureusement contrôlées. Le plan prévoit également le déploiement de cinq brigades mécanisées, soit 40 000 hommes, aux alentours de la capitale.

La contre-insurrection est devenue le nouveau paradigme sécuritaire de l'ordre néolibéral global. Le traitement sémantico-symbolique de « l'insurgé » et la question de la légitimité de la lutte insurrectionnelle sont évacués au profit du maintien de l'ordre établi pur et simple. À ce titre la contre-insurrection est devenue le nouveau mode opératoire de gestion et de surveillance des nouveaux rapports de dominance néocoloniaux géopolitiques et sociétaux. Dans une perspective sémantique et philosophique, il semblerait que le devenir de l'individu et des peuples est insurrectionnel, alors que l'avenir de l'ordre établi est contre-insurrectionnel. Le signifié contre-insurrectionnel « légal », « étatique », « pacificateur », « civilisateur » « raisonnable », « impérieux » et « centripète », prend le dessus sur le signifiant insurrectionnel, « chaotique », « asymétrique », « imprévisible », « irrationnel », « centrifuge » et « subversif ».

La nouvelle stratégie de la guerre irrégulière

Lorsqu'un « empire colonial » n'a plus les moyens matériels, financiers et psychologiques de continuer son expansion territoriale et prendre le risque de se désagréger sous les coups du phénomène « de sur-extension impériale » défini par Paul Kennedy, alors l'empire se rétracte provisoirement et redéfinit ses objectifs politiques et géostratégiques militaires dans le monde. C'est ce qui s'est passée avec l'Empire romain et c'est ce qui semble se passer avec l'empire Étatsunien avec la nouvelle administration Obama. En panne de légitimité internationale, enfoncée dans le borbier Irakien, la politique belliciste impériale de l'ex-administration Bush vilipendée par une opinion américaine internationale grandissante, l'Amérique

139. (FM 3-24 Draft[1]disponible sur <www.fas.org/irp/doddir/army/fm3-24fd.pdf>)

d'Obama en proie à une grave crise économique et financière intérieure semble ne plus avoir les ressorts financiers et psychologiques de persister dans l'application militaire du « chaos contrôlé » ou « chaos constructif » en Irak et au Moyen orient. Marquant donc une pause stratégique, sans pour autant renier ses objectifs impérialistes et géoconstructivistes dans le monde, la nouvelle administration tente de redéfinir la notion de guerre, qui marque un glissement conceptuel de guerre préventive vers la notion de « guerre irrégulière ». Le clin d'œil obamien aux musulmans, les déclarations de réconciliation à l'égard de l'Iran et de la question palestinienne s'inscrivent dans le droit fil de cette nouvelles stratégie néodétentiste.

Une directive d'importance stratégique du Pentagone de 12 pages vient d'être signée par le vice-secrétaire à la Défense, Gordon England, qui déclare que « la guerre irrégulière est stratégiquement aussi importante que la guerre traditionnelle », et affirme la nécessité d'« améliorer les compétences (du Pentagone) en matière de guerre irrégulière ». Ainsi la notion de « guerre irrégulière » contre des insurgés et des terroristes, est mise au même plan que la « guerre conventionnelle » entre États.

La « nouvelle guerre » s'applique aux conflits qui recouvrent les activités de contre-terrorisme, de contre-insurrection, ainsi que les « opérations de stabilité » dans des « pays fragiles », désormais définies comme une « mission clé ». La directive préconise de « maintenir des capacités permettant au département de la Défense d'être aussi efficace en matière de guerre irrégulière qu'en matière de guerre conventionnelle ».

Parmi les missions assignées dans cette directive de douze pages, Washington doit notamment s'efforcer de renforcer les capacités militaires des pays partenaires, soutenir les nations menacées par des adversaires « irréguliers » ou encore « créer un environnement stable et sûr dans les États fragiles » afin d'empêcher la formation de sanctuaires extrémistes.

Cette directive formalise un changement stratégique déjà largement amorcé sur le terrain bien avant l'inauguration du nouveau président Obama, suite à un inventaire militaro-logistique et à la lumière des leçons tirées depuis 2001 des conflits en Irak et en Afghanistan. « Cela codifie les rôles et les responsabilités », a commenté un porte-parole du Pentagone, Bryan Whitman.

Cette réorientation avait déjà été formulée à l'été 2008 dans un document officiel intitulé *Stratégie de la défense nationale*, approuvé par le secrétaire à la Défense, Robert Gates. « À l'avenir, gagner la guerre irrégulière contre les mouvements extrémistes et violents sera l'objectif central des États-Unis », soulignaient les auteurs de ce rapport.

Dans la revue *Affaires étrangères*, datée de janvier/février, M. Gates défend cette nouvelle stratégie, désapprouvée par certains militaires qui s'inquiètent d'un déclin potentiel de la suprématie conventionnelle de l'armée américaine à l'heure de la montée en puissance militaire de pays comme la Chine ou la Russie. « Nous ne devons pas nous focaliser sur la préparation à de futurs conflits conventionnels au point de négliger de fournir toutes les capacités nécessaires pour gagner le type de guerre menée actuellement par les États-Unis », écrit-il, en recommandant d'y consacrer un budget suffisant.

Un rapport du commandement inter-forces américain sur les défis militaires des vingt-cinq prochaines années, publié jeudi, avertit également que les États-Unis devront sans doute faire face à un vaste spectre de conflits. « D'ici les années 2030, les forces armées américaines se retrouveront presque certainement engagées au combat, soit dans un conflit régulier ou dans une série de guerres de contre-insurrection », estime ce rapport, qui suggère de se tenir prêts à combattre sur les deux fronts.

« Les difficultés d'entraînement à des menaces de type conventionnel et nucléaire ne doivent pas mettre au second plan la nécessaire préparation pour mener une guerre irrégulière, comme cela s'est produit après la guerre du Vietnam », période à laquelle les États-Unis ont arrêté de se préparer à la contre-insurrection pour privilégier une approche traditionnelle, en pleine période de guerre froide.

Théorie du "counter insurgency"

La stratégie militaire durant l'intervention militaire Etasunienne en Irak ainsi que l'impact psychologique de la fermeture du camp Guantanamo étaient destinés à calmer les ardeurs pacifistes de l'opinion politique internationale, ainsi que d'amadouer l'opinion publique musulmane par une stratégie de séduction vis à vis de la population locale irakienne.

Après plusieurs années et quelques milliers de victimes, le climat est très différent. L'augmentation de la violence en Irak et en Afghanistan a entraîné une profonde remise en question de l'efficacité de la démarche tactique américaine. De plus, malgré un budget militaire d'une ampleur sans précédent, les troupes et l'équipement adaptés au combat terrestre ont fait défaut du fait des lourdes dépenses engagées dans de vastes systèmes très sophistiqués. Beaucoup ont estimé que le renversement réussi des régimes taliban et irakien avait créé un vide dans l'ordre public, vite rempli par des insurgés politiques et de violents criminels, et que les efforts pour attaquer les rebelles à l'aide d'une puissance de feu supérieure ne

faisaient que renforcer l'opposition aux occupants. Le 10 janvier 2007, le président Bush annonçait une nouvelle stratégie militaire pour l'Irak appelée "*the surge*" (« la montée en puissance »).

Cette nouvelle stratégie n'impliquait pas seulement un accroissement des effectifs : il s'agissait surtout d'un profond changement en termes de stratégie et de tactique, fondé sur une approche centrée sur la population locale. La « nouvelle doctrine » du général Petraeus insistait par-dessus tout sur la protection des civils, qui devait primer sur les démonstrations de force – un revirement radical dans l'utilisation traditionnelle des forces américaines. L'accent est désormais mis sur la sécurité locale et sur une approche qui part du terrain, plutôt que sur la technologie et la puissance de feu. Dans le guide des pratiques contre-insurrectionnelles (*Counter-Insurgency Guidance*), le général Petraeus donne les instructions suivantes : « Mettez-vous au service de la population et assurez sa sécurité », « vivez au contact de la population locale », « promouvez la réconciliation », « marchez », « nouez des relations avec la population », « utilisez l'argent comme une arme », « responsabilisez vos subordonnés ».

Néanmoins il ne faut pas se laisser duper, car avec ce temps de « pose stratégique », les États-Unis entendent prendre de l'avance en ce qui concerne ce qu'on appelle communément les guerres « asymétriques » du futur, à supposer qu'elles ne soient pas déjà engagées comme celle d'Afghanistan où l'armée américaine, avec ses alliés, tente sans succès jusque-là de réduire une insurrection ou plus clairement une opposition armée. Ce qui n'est pas une guerre de type conventionnel. En possession d'une position hégémonique incontestée, les États-Unis ont mené quatre guerres interétatiques de types conventionnels majeures depuis l'effondrement de l'Union Soviétique, les deux guerres contre l'Irak (celle de 1991 et celle de 2003), celle contre la Serbie (1999) et celle contre l'État taliban (2001-2002). En outre, ils ont recouru à la force en Somalie (1992-1993), en Bosnie (1995) et menacé d'intervenir en Haïti (1996). Contrairement à de nombreuses prophéties insistant sur l'existence d'interdépendances multiples conduisant à la disparition progressive des conflits armés classiques, la guerre conventionnelle est donc loin d'être morte. La redéfinition conceptuelle américaine de « guerre irrégulière » n'est un épiphénomène conceptuel et pragmatique d'une « guerre impériale globale » étasunienne en panne de moyens financiers et de « ressort offensif » et de légitimité internationale. Ainsi, la théorie de l'équilibre de l'offensive et de la défensive est susceptible d'éclairer l'incitation des États-Unis à marquer une pause dans la stratégie « préemptive » et d'entamer une phase défensive de « guerre irrégulière ». L'efficacité

d'une posture offensive américaine est largement critiquée et remise en cause par de l'élite politique américaine et la communauté internationale. En d'autres termes, les conditions « matérielles » a elles seules ne facilitent mais ne déterminent pas une attitude américaine offensive. D'autres facteurs plus subjectifs, comme l'opinion publique nationale et internationale, l'identification avec les pays européens et la confiance accordée dans la coopération contre le terrorisme jouent également un rôle. Tous les réalistes s'accordent cependant sur l'idée que la suprématie incite l'« hégémon » à multiplier ses revendications adressées à la communauté internationale. Il semble que l'hypothèse de la « guerre par inflation » étasunienne des revendications hégémoniques qui éclairait partiellement les confrontations armées dans l'après-guerre froide, semble aujourd'hui obsolète ou les forces américaines engagées dans le monde sur plusieurs fronts ne semble plus gérer leur situation stratégique d'hégémon. L'image que les dirigeants américains ont de leur nation – *chapel of the hill ou manifest destiny* – détermine ainsi en grande partie la définition conceptuelle de « guerre juste », « guerre contre le terrorisme » et leur préférence pour des interventions extérieures ou leur rejet de celles-ci. D'autre part, l'usage de la force est également inhibé par l'identité organisationnelle de l'armée américaine, plus attachée à l'ethos du combattant héroïque qu'au référentiel du soldat « polyvalent » assurant des missions de miliciens d'opération de maintien de l'ordre et pouvant assumer des tâches plus civiles lors des opérations du maintien de la paix. Enfin la réticence de l'armée à consentir des pertes lors des opérations militaires limite l'ardeur interventionniste des États-Unis. L'administration Obama anticipe sur de nouveaux foyers d'insurrections et entend les reclasser sous ce label de guerres insurrectionnelles ou guerres terroristes dans l'espoir de cimenter l'Alliance américaine qui est impliquée dans le conflit en Afghanistan. La guerre en Tchétchénie, par exemple, semble maintenant être perçue aux États-Unis comme une offensive au moins partiellement terroriste, impliquant des supporters de Ben Laden dans un combat visant à renverser le pouvoir russe. Les conflits dans le monde islamique s'intensifient, depuis les Philippines et l'Indonésie jusqu'au Maghreb. De nouvelles guerres pourraient bien être en gestation dans toute cette immense zone. Cette constellation conflictuelle internationale s'ajuste mal avec la doctrine de la *Domination à tous les Niveaux (Full Spectrum Dominance)*, qui était la doctrine militaire officielle des États-Unis durant ces dernières années. Cet objectif de force commune du futur, annonçaient-elles dans leur *Vision commune 2020* publiée en juin 2000, s'accomplira à travers la domination à tous les niveaux – la capacité des forces américaines, opérant unilatéralement ou en combinaison avec des partenaires et des

services spéciaux multinationaux, à défaire n'importe quel adversaire et à contrôler n'importe quelle situation à travers une gamme complète d'opérations militaires.

Le maintien de la domination dépend du maintien de la supériorité dans le domaine de la technologie militaire, mais aussi de l'« information » militaire. Le modèle de la domination à tous les niveaux implique que les forces américaines soient capables de conduire des opérations promptes, durables et synchronisées dans tous les domaines – espace, mer, terre, air et information. Dans le même ordre, il convient de préciser la signification du programme de « défense anti-missiles », qui est en réalité une opération d'invasion militaire de l'espace. Il est devenu de plus en plus évident que la raison pour laquelle les États-Unis ont répudié le traité ABM (anti-missile balistique) n'était pas de prévenir les attaques de missiles sur leur territoire, mais de faciliter le développement de la technologie militaire américaine dans l'espace, ce qui implique de nouvelles expérimentations de grande ampleur dans les techniques du laser, le perfectionnement du système de collecte d'informations basé sur l'espace, et la capacité de détruire les satellites « ennemis » qui pourraient être en train de récolter leurs propres renseignements. L'application directe de telles doctrines dans le champ terrestre selon les thèses de Zbigniew Brzezinski, revient plus d'une fois à constater que domination de l'Eurasie comme la première étape vers une domination globale. Lorsque Alexandre le Grand conquiert les Perses, il apprend que leurs rois gardaient les amphores d'eau du Nil et du Danube comme des preuves de leur maîtrise du monde. Les États-Unis d'Obama n'ayant plus les ressorts matériels et financiers d'appliquer la doctrine de domination totale semble s'acheminer vers un remake de la doctrine Weinberger (aussi connue sous le nom de doctrine Powell)¹⁴⁰ contre le terrorisme et les insurrections reposant sur le principe de rationalisation des choix et objectifs ainsi que d'une analyse préalable des coûts et de bénéfices des opérations

Si l'on s'applique à faire un raccourci historique de quelques siècles, alors on pourrait tirer un savant et audacieux parallèle entre la notion de guerre irrégulière et le processus de formation de milice armée chargée des opérations irrégulières et contre insurrectionnelles. Il convient de rappeler qu'historiquement la milice américaine, héritière des milices anti-indienne de la Nouvelle Angleterre et des milices

140. Malone, Jim, "What will 'Powell Doctrine' foreign policy mean?" *Journal of Aerospace and Defense Industry News* 23 Jan. 2003. "Powell Doctrine". Rosen, Ruth. "Whatever Happened to the Powell Doctrine?" *San Francisco Chronicle* (qtd. in the History News Network 3 March 2003). Alain De Neve et Joseph Henrotin, «Sea Power 21 et la nouvelle vision stratégique de l'US Navy», *Stratégie*, n°89, 2008.

britanniques de Cromwell, est une institution qui est née lors de la révolution Américaine au XVIII^e siècle avec George Washington.

En effet, il convient de rappeler qu'après la Révolution américaine, d'une loi nationale sur la milice soulève d'énormes débats. En 1784, Georges Washington, Alexander Hamilton, le baron Friedrich Wilhelm von Steuben et Henry Knox préparent un plan pour améliorer l'efficacité de la milice du pays. Ils soutiennent que l'utilisation de la milice est sécuritaire et nécessaire et se justifie par la distance séparant les États-Unis des armées européennes et par la pauvreté des ressources de l'État, incapable de maintenir une armée permanente. Ainsi il semble aujourd'hui comme hier, et pour les mêmes raisons financières et matérielles, de repli stratégiques, que les États-Unis se livrent à en redéfinition de la notion de guerre en réhabilitant l'institution d'une milice mondiale chargés de maintenir la « pax americana » et l'ordre dominant dans le monde entier, se livrant ainsi au jeu dangereux de pyromanes-pompiers. Faut ils rappeler qu'a ce jeu les États-Unis ont une longue expérience milicienne de financement et de support de forces paramilitaires engagées en Amérique latine : au Salvador avec Le groupe ORDEN (les « escadrons de la mort », officiellement aboli en octobre 1979), En 1954, des mercenaires entraînés par la CIA au Honduras et au Nicaragua renversent, avec l'aide de l'aviation américaine, le gouvernement de Arbenz. Dans les années 1960, les États-Unis entraînent l'armée du Guatemala à la contre révolution. Au Nicaragua les américains apportent alors leur soutien financier et militaire aux contras basés au Honduras et dénoncent les élections. Le même « topo milicien » contre-insurrectionnel est aujourd'hui utilisé en Irak et en Afghanistan, où l'armée américaine soustrait les sales besognes aux forces collaborationnistes autochtones irakiennes et afghanes. Néanmoins les Étatsunis devront compter sur les risques des effets en retour (blowback) imprévus qui se rapportent se réfère aux effets négatifs imprévus de l'engagement des États-Unis dans des guerres outre-mer. Par exemple, l'entraînement par les États-Unis d'exilés cubains et de fanatiques islamiques afghans pour combattre le communisme a abouti à constituer des gangs de trafiquants de drogue hautement organisés, qui ont commencé par approvisionner les marchés des États-Unis et de l'Europe, pour passer ensuite à des activités terroristes, certains en venant même à attaquer des cibles aux États-Unis. Parfois, les alliés stratégiques des États-Unis et leurs protégés anticommunistes se sont retournés contre eux, dans plusieurs cas après avoir équipés et entraînés par la CIA.

Il semble que la milice etatsunienne va devoir compter sur l'adhésion des populations autochtones, pour légitimer leurs opérations de « Nation building ». Hillary

Clinton ne contredira pas sa collègue sortante Condoleeza Rice qui a récemment publié un article dans la revue *Foreign Affairs*. « En 2000, écrit-elle dans cet article, je me suis opposée à ce que les États-Unis et surtout l'armée américaine jouent un rôle dans le nation-building. En 2008, il apparaît de façon totalement claire que nous allons nous occuper du nation-building pendant de longues années. » Rice est toujours d'avis que ce n'est pas le rôle de l'armée, mais insiste cependant sur le besoin d'apporter un « gage à la population » en Afghanistan, ce qui consiste, selon elle, à « faire face aux besoins essentiels de sécurité, de services, de maintien de l'ordre public et d'amélioration des conditions économiques ». Néanmoins force est de constater que propager le rêve américain à base de coca-cola, et de démocratie de marché chez les descendants du code Hammourabi et les adeptes de la charia ou vieux peuples indo-européens comme les Ossètes, sera plus difficile qu'empoisonner avec du whisky les crédules indiens sioux parqués dans les réserves.

Il est vrai que les Amérindiens d'hier insurgés contre la bannière étoilée et armés de flèches ne sont plus les indiens de Mésopotamie et d'Afghanistan armés cette fois-ci de *stingers*, et que la milice mondiale américaine subira assurément des revers importants sur le terrain, car plus d'une fois, l'administration étatsunienne en dépit du replâtrage conceptuelle de « guerre irrégulière », n'a pas encore tiré les leçons de la guerre au Vietnam et les enseignements de la théorie des contextes. Plus d'une fois elle devra méditer sur l'expression de Mao Zedong du « guérillero dans la population, comme un poisson dans l'eau » qui devient claire et intelligible dans sa largeur et sa profondeur dans le cas Irakien ou Afghan. En effet, une guérilla conquérante greffée aujourd'hui sur un réseau terroriste de type religieux (comme c'est le cas au Moyen-Orient) est celle qui correspond à une réponse appropriée au contexte socio-politique et à l'environnement physique. En effet, la guerre et la guérilla sont des formes de communication dans laquelle sont immergées différentes parties prenantes. C'est une forme de relation orienté vers un certain but.

L'arme des révolutions de couleurs

Depuis une dizaine d'années, le monde a vu apparaître le phénomène des « révolutions de couleurs » lesquelles, derrière les aspirations légitimes d'une société civile victime des pratiques de corruption et très souvent spoliée des droits et des libertés publiques élémentaires, sont censées désigner des révolutions populaires spontanées et pacifiques. Malheureusement, derrière ce vernis idéaliste et officielle, cette pratique qui n'a rien de spontané, cache le plus souvent des tentatives d'ingérence visant à fomenter des coups d'État soft contre des régimes jugés indociles à

l'égard de puissances globales voir néocoloniales comme par exemple des États-Unis. Début novembre 2003, les élections législatives géorgiennes donnent vainqueur le parti du président Edouard Chevardnadze. Le scrutin a été entaché de fraudes en tous genres : bourrages d'urnes, faux électeurs... La contestation s'organise. Par milliers, les opposants au vieux satrape géorgien manifestent quotidiennement dans les rues de Tbilissi. C'est dans ce contexte que Chevardnadze convoque la nouvelle chambre. Le 22 novembre, Mikhaïl Saakachvili force l'entrée du Parlement avec ses partisans armés de fleurs.

Les exemples ne manquent pas : on se souvient en 2003, « La révolution des roses » en Géorgie fomentée par le chef de l'opposition, Saakachvili pro-occidental, sous la pression de laquelle le président Chevardnadze est chassé du Parlement et a dû démissionner et Saakachvili sera investi président de Géorgie. Un scénario similaire de changement de régime se déroulera en Ukraine, à la fin de l'année 2004, sous l'appellation de « révolution orange ». Contestant la régularité du second tour de l'élection présidentielle, qui voit s'affronter Viktor Ianoukovitch, le dauphin du président en exercice, et le pro-occidental Viktor Iouchtchenko, l'opposition se mobilise massivement. La pression populaire est telle que la Cour suprême invalide les résultats du scrutin. Un « troisième tour » est organisé au terme duquel Ianoukovitch est contraint de s'incliner face à son rival. Quelques mois plus tard, la contagion révolutionnaire atteint Bichkek dont le régime corrompu et népotique s'effondre à son tour en mars 2005. C'est le terme de « révolution des tulipes » qui s'impose dans les médias. Après la Géorgie et l'Ukraine, le Kirghizistan est le troisième pays à sortir de l'orbite de Moscou en moins de dix-huit mois. Au même moment, au Liban, les manifestations massives qui ont succédé à l'assassinat du premier ministre Rafic Hariri (février 2005), aboutissent à la fin de l'occupation du pays par les troupes syriennes. C'est la « révolution du Cèdre ». L'ensemble de ces mouvements ont, pour points communs, d'être populaires, pacifiques et pro-occidentaux. L'origine des « révolutions de couleurs » comme méthode de déstabilisation et de changement de régime, apparaît en Serbie en octobre 2000, lorsqu'un mouvement étudiant, *Otpor*, joue un rôle décisif dans la chute de Milosevic. Ce mouvement s'inspire des techniques de contestation non-violente théorisées par le politologue américain Gene Sharp, fondateur de l'*Albert Einstein Institution*, dans un petit ouvrage à la notoriété planétaire : *De la dictature à la démocratie* (1993). Ce manuel du parfait révolutionnaire pacifique, traduit dans une trentaine de langues, est considéré par certains militants pour la démocratie comme une véritable bible. Ayant mis en pratique avec succès les recettes préconisées par Sharp, *Otpor* crée à Belgrade un « Centre pour l'action et les stratégies non violentes appliquées »

ayant pour but de dispenser des stages d'action civique à des dizaines de jeunes « combattants de la liberté » envoyés par des ONG américaines comme le *National Endowment for Democracy (NED)*, le *National Democratic Institute (NDI)*, *Freedom House* ou l'*Open Society Institute*. Bénéficiant du même type de financement, les activistes *d'Otpor* se rendent eux aussi dans les pays sur le point de basculer¹⁴¹.

Les États-Unis ne se cachent pas de financer, à travers ce réseau d'ONG, des programmes de formation à l'action civique et à la prévention des fraudes électorales ou encore de soutenir la liberté de la presse, les droits de l'homme et la lutte contre la corruption. « L'aide au développement ne peut réussir que si elle s'appuie durablement sur des réformes démocratiques et l'aide aux forces réformistes sur une longue période, peut-être des décennies » pouvait-on lire dans un rapport de l'Agence des États-Unis pour le Développement international (*USAID*) en 2002. Adossée à la conviction que les démocraties ne se font pas la guerre entre elles, l'idée d'un lien intime entre économie de marché, développement et démocratie libérale est en effet au cœur de la doctrine de sécurité américaine. Comme le rappelle Suzanne Nossel, théoricienne du *smart power*, « la Stratégie de Sécurité nationale [énoncée par Georges W. Bush en 2002] s'engage non seulement à lutter contre le terrorisme et à « anticiper » les menaces, mais aussi à « travailler activement pour apporter l'espoir de la démocratie, du développement, du marché et du libre-échange aux quatre coins du monde¹⁴² ». Dans le monde issu de la fin de la Guerre froide, les États-Unis font coïncider leurs intérêts stratégiques à long terme avec le soutien aux transitions démocratiques. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'ils encouragent les aspirations démocratiques là où elles se manifestent.

Pour les analystes critiques et les ennemis démonisés de ces révolutions de couleurs, de Moscou à Caracas et de Téhéran à Damas, il s'agit d'opérations subversives totalement artificielles, planifiées et générées de l'extérieur. Elles ne seraient que le produit d'une « ingénierie sociale » (*social engineering*) mise en œuvre par Washington. Ainsi, l'auteur américain Webster G. Tarpley dénonce les « révolutions colorées, nouveau nom des coups d'état traditionnels de la CIA du type « le peuple au pouvoir » John Laughland, numéro deux de l'Institut de la Démocratie et de la Coopération (IDC), un *think tank* installé à Paris, parle également de « coups d'État colorés ». « En réalité, estime-t-il, ce sont des opérations très organisées, souvent

141. <https://tempspresents.com/2015/05/15/les-revolutions-de-couleurs-coups-detat-fabriques-ou-soulevements-populaires/>

142. Suzanne Nossel, « *Smart Power* », *Foreign Affairs*, mars-avril 2004.

URL : <http://www.foreignaffairs.org/20040301faessay83211/suzanne-nossel/smart-power.html>

prises en scène pour les médias et habituellement créés et contrôlés par les réseaux transnationaux d'«ONG» qui sont des instruments du pouvoir occidental.¹⁴³ »

Ces critiques que l'on catalogue très abusivement dans les thèses conspirationnistes s'appliquent au « mouvement vert » iranien de 2009 que les « printemps arabes » (2011), les protestations post-électorales de décembre 2011 en Russie, les manifestations d'opposition à Hugo Chavez ou à Nicolas Maduro au Venezuela, le mouvement ukrainien « *Euromaidan* » (2013-2014) ou la « révolte des parapluies » à Hong Kong (2014). Le domaine de la révolution colorée a même récemment été étendu jusqu'au « printemps de Pékin » (1989) Certains analystes comme Thierry Meyssan, sur le site du Réseau Voltaire, vont plus loin et considèrent que « le soulèvement de Tiananmen était la première tentative de la CIA d'organisation d'une « révolution colorée ». Le théoricien de ce mode de subversion, Gene Sharp, et son assistant Bruce Jenkins, dirigeaient personnellement à Pékin les manifestations ». Thierry Meyssan considère que la révolution islamique iranienne de 1979, qui vit la chute d'un régime allié des États-Unis, loin d'être « colorée », est au contraire « une source d'inspiration pour un nombre considérable de mouvements populaires et révolutionnaires ».

La lutte d'influence géopolitique que se livrent Russes et Occidentaux en Eurasie et surtout en Ukraine est indéniable. En octobre 2014, lors de la dernière conférence de Valdaï, Vladimir Poutine accuse à mots à peine voilés les États-Unis d'ingérence en Ukraine : « Au lieu du dialogue global mais civilisé que nous proposons, ils en sont venus à un renversement de gouvernement ; ils ont plongé le pays dans le chaos, dans l'effondrement économique et social, dans une guerre civile avec des pertes considérables. Pourquoi ? (...) Pourquoi ont-ils fait ça ? Dans quel but ? (...) Apparemment, ceux qui fomentent constamment de nouvelles «révolutions colorées» se considèrent comme de «brillants artistes» et ne peuvent tout simplement pas s'arrêter. »

La stratégie du changement de régime

La stratégie du « changement de régime » (*Reboot the regime*) consiste à affaiblir de l'intérieur et remplacer un régime gouvernemental par un autre. L'utilisation du terme date de 1925. Cette méthode changement de régime peut viser à remplacer tout ou partie du système de dominant de l'appareil administratif ou de la bureaucratie le plus critique de l'État vise. Le changement de régime peut être le produit délibéré de la force extérieure, comme dans le cas guerre. Il s'agit d'une stratégie

143. <https://tempspresents.com/2015/05/15/les-revolutions-de-couleurs-coups-detat-fabriques-ou-soulevements-populaires/>

militaire pour imposer un changement de régime en vainquant un ennemi et en remplaçant par la force. Un changement de régime peut avoir lieu aussi par le biais de changements, de pressions et d'influences internes causés par une révolution, un coup d'État ou une reconstruction suite à la faillite d'un État. Le changement de régime peut être le fruit de la transition démocratique d'un régime politique totalitaire à un autre (démocratique), notamment par le biais d'une action politique ou militaire concertée, comme lors de la Seconde Guerre mondiale en Italie, en Allemagne et au Japon (également connu sous le nom de « puissances de l'axe »). Le terme a été popularisé par les récents présidents américains. Ronald Reagan avait précédemment appelé à un changement de régime en Libye, demandant à la CIA (*Central Intelligence Agency*) de travailler à la réalisation de cet objectif. Bill Clinton et George W. Bush ont régulièrement utilisé ce terme en référence au régime de Saddam Hussein en Irak. Le changement de régime peut être le résultat d'une révolution ou d'un coup d'État. La révolution russe, le coup d'État birman de 1962, la dissolution du bloc de l'Est en 1990 en sont des exemples consommés.

La destitution d'un régime par un État étranger, peut être réalisé par des moyens secrets, comme lors de l'invasion du Panama par les États-Unis en 1989 ou par une action militaire directe. La guerre entre États peut aussi aboutir à un changement de régime imposé par les étrangers aux perdants, comme ce fut le cas en Allemagne et au Japon en 1945. Les changements de régime imposés par des puissances étrangères sont parfois utilisés par les États comme un outil de politique étrangère. Il y a eu plus de quarante changements de régimes imposés par des forces étrangères entre 1915 et 2004. Outre les utilisations de cette notion en relations internationales, le terme « changement de régime » peut également être utilisé dans un sens plus général, en particulier dans les travaux universitaires, pour faire référence à un changement d'institutions politiques ou de lois affectant la nature du système dans son ensemble. Par exemple, la fin du système de Bretton Woods était considérée comme un changement de régime dans le système international, de même que l'abrogation de la limite de vitesse obligatoire aux États-Unis. Les changements de régime sont souvent considérés par les spécialistes des sciences sociales comme des occasions idéales de faire des expériences sur le terrain. En science politique, le concept de « *Roll back* » est la stratégie qui consiste à imposer un changement aux grandes orientations politiques d'un État, généralement en remplaçant son régime au pouvoir. Cela se différencie avec la stratégie du « *containement* » ce qui consiste à contenir l'expansion géopolitique de cet État. La stratégie du « *Roll back* » a échoué en Corée en 1950 et à Cuba en 1961, mais elle a été appliquée avec succès lors de l'invasion de Grenade en 1983. Les dirigeants politiques des États-Unis ont discuté

de l'utilisation de cette stratégie lors du soulèvement de 1953 en Allemagne de l'Est et lors de la Révolution hongroise de 1956, mais elle s'y oppose pour éviter le risque d'une intervention soviétique ou d'une guerre majeure. Lorsqu'elle est dirigée contre un gouvernement établi, la stratégie du « *Roll back* » est parfois appelée « changement de régime ».

Le terme de « *Roll back* » a été popularisé dans les années 1940 et 1950, mais il est en fait beaucoup plus ancien. Certains Britanniques, opposés à l'oppression des Russes contre la Pologne, ont proposé en 1835 une coalition qui serait « unie pour refouler dans ses steppes et abandonner la vague de la barbarie russe ». Le romancier et historien militaire écossais John Buchan en 1915 en fait état dans les guerres amérindiennes. La stratégie du « *Roll back* » a toutefois gagné beaucoup de terrain dans les années 1980, en particulier contre l'Union soviétique, alors que l'administration Reagan, encouragée par *The Heritage Foundation* et d'autres conservateurs influents, commençait à armer des mouvements tels que les Moudjahidines en Afghanistan, les *Contras* au Nicaragua et dans d'autres mouvements appartenant à des mouvements armés anticommunistes, l'Angola, le Cambodge et d'autres pays, et a lancé une invasion réussie de la Grenade en 1983. Le « *Roll back* » peut impliquer l'utilisation d'opérations secrètes (*Covert operations*) mais aussi des effets collatéraux, les « *Blowback* » qui désignent les conséquences inattendues, les effets secondaires indésirables ou les répercussions d'une opération secrète qui s'abattent sur les responsables des opérations. Pour les civils qui subissent le contrecoup des opérations secrètes, cet effet se manifeste généralement par des actes de violence politique « aléatoires » sans cause directe et discernable ; parce que le public – au nom duquel l'agence de renseignement a agi – ignore les attaques secrètes effectuées et qui ont provoqué une contre-attaque contre lui. Les opérations secrètes sont des opérations militaires destinées à dissimuler l'identité du sponsor-commanditaire et visant à créer un effet politique pouvant avoir des implications dans les domaines militaire, du renseignement ou de l'application de la loi (*law enforcement*) affectant soit le marché interne, la population d'un pays.

Ces opérations visent à réaliser secrètement les objectifs de leur mission sans que quiconque sache qui a parrainé ou mené l'opération, ou dans certains cas, sans que quiconque sache que l'opération s'est même déroulée. Selon, Andrew Korybko¹⁴⁴.

144. "Regime Reboot" and the Macedonia Protest Movement. Balkan Megaprojects Pave Way for Grand Eurasian Free Trade Area.

<https://www.globalresearch.ca/regime-reboot-and-the-macedonia-protest-movement-balkan-megaprojects-pave-way-for-grand-eurasian-free-trade-area/5535462>

La stratégie du changement de régime “*Regime Reboot*” des États-Unis peut avoir trois dimensions et poursuivre trois objectifs stratégiques interdépendants en soutenant la Révolution de couleur : le *Regime Tweaking*, modification du régime ou adoption de concessions gouvernementales sans changement immédiat du chef de l'État et/ou du parti au pouvoir ; le *Regime Change*, un changement de régime ou le renversement des autorités légitimement élues et démocratiquement par des moyens « constitutionnels » (Brésil) ou inconstitutionnels (Ukraine) ; et le *Regime Reboot*, un redémarrage du régime, ou une modification de la constitution (par exemple *via* un « fédéralisme d'identité », fonctionnant dans de nombreux cas actuels comme une partition interne) afin de réécrire complètement les « règles du jeu ».

L'arme humanitaire

La fin de la Guerre froide a permis une vaste mutation du discours humanitaire qui s'est progressivement transformé en discours légitimant du droit d'ingérence. Dès 1989 c'est au Soudan – aujourd'hui comme hier laboratoire des expérimentations humanitaires – qu'un gouvernement autorise pour la première fois l'acheminement de l'aide dans une région tenue par les rebelles. Les gouvernements éthiopiens et angolais lui emboîtent bientôt le pas. En 1990, au Kurdistan irakien, ce sont les forces de la coalition qui découpent une « zone protégée » au sein d'un pays souverain. Les technologies de l'aide humanitaire continuent de faire des progrès. Leurs mécanismes de financement sont devenus plus transparents et plus soumis au contrôle de la société civile. Il y a notamment de plus en plus de professionnels africains. Mais l'action humanitaire est toujours dominée par les organisations occidentales qui bénéficient de leur proximité avec les sources de financement. La mondialisation philanthropique suit la même trajectoire que la mondialisation économique : elle a une portée planétaire et ses centres de décisions sont situés dans les riches métropoles. Ses mécanismes de contrôle démocratique s'apparentent à un talk-show télévisé avec un public en studio, mais au moins trouve-t-on aujourd'hui quelques Africains dans ce public, surtout grâce aux réseaux d'ONG.

La promesse d'un « Nouvel ordre mondial » a, semble-t-il, une dimension humanitaire. Sur le terrain, pourtant, le scepticisme est de mise. Les humanitaires reconnaissent en effet que leur principal défi réside moins dans « l'accès » aux victimes ou la récolte des ressources que dans la possibilité de donner aux populations en détresse les moyens de résoudre leurs problèmes. Autrement dit, ils ont conscience que l'aide humanitaire peut engendrer autant de problèmes qu'elle en résout, en particulier lorsqu'elle est distribuée sans tenir compte des besoins locaux. Il s'agit donc de savoir si l'affaiblissement du principe de souveraineté étatique, au

prétexte que son application est un frein à l'humanitarisme, va réellement libérer des populations pauvres et vulnérables, ou s'il va simplement conforter le pouvoir d'institutions dispensées de rendre des comptes aux populations qu'elles aident. Les Marines américains qui prennent d'assaut une plage de Mogadiscio en décembre 1992 se présentent comme l'avant-garde de « l'internationale humanitaire » alors que dans les faits ils constituent déjà « les troupes de choc de l'impérialisme » humanitariste et philanthropique. On a là les signes précurseurs de la confusion semée par l'humanitarisme dans les clivages politiques habituels. Le génocide au Rwanda et ses retombées souligneront encore davantage les contradictions de la doctrine humanitariste, lorsque la plupart des centres de décisions « humanitaristes » se sont délibérément « désintéressés » de ce génocide, moins intéressant sur le plan de leurs intérêts géostratégiques. L'épisode du cyclone Katrina sur les côtes du golfe du Mexique, a montré combien la stratégie humanitariste peut être sélective. Certains ont parlé à juste titre d'une « chronique de la catastrophe annoncée ». Encore aujourd'hui une zone d'ombre subsiste sur la défaillance de l'État américain dans le secours des sinistrés de ce cyclone. Il est vrai que la majorité des victimes était d'origine afro-américaine, de situation sociale défavorisée. Pourtant, les États-Unis ont des systèmes d'alerte performants comme l'observatoire d'Hawaï pour la détection des tsunamis dans tout l'Océan Pacifique. L'organisation donne un signal qui se répercute en cascade vers les secteurs vitaux de tous les pays riverains. De sorte qu'il est peu probable que des opérations d'évacuation n'ont pas pu être mis en place à temps. En conséquence, Michael Brown, le patron de la Fema, a donc démissionné de son poste. Cette agence fédérale chargée de gérer les situations d'urgence avait, on le sait, mis toute son énergie et ses budgets vers la lutte contre le terrorisme et avait abandonné sa mission de prévention des catastrophes naturelles.

En effet, selon un scénario cher à de nombreux donateurs, il appartient aux humanitaires d'apporter le salut à de malheureuses victimes. Trop souvent les humanitaires eux-mêmes succombent à cette vision fantasmagorique. Mais ce scénario est extrêmement puissant et semble être ce qui fait le lien entre libération armée et aide étrangère. Ce discours du « Salut » plonge ses racines dans la charité chrétienne et entre en résonance avec la vision « exceptionnaliste » du monde répandue aux États-Unis. C'est peut-être ce qui unit démocrates interventionnistes et missionnaires chrétiens : tous croient à la force transformatrice du pouvoir.

L'adoption de la nouvelle doctrine « humanitariste » au lendemain des attentats du 11 septembre 2001 par la droite américaine est devenue un facteur déterminant de l'humanitarisme international lorsque l'administration républicaine s'est

convertie à un interventionnisme agressif. Les raisons de la conversion du gouvernement américain sont multiples : sécurité nationale, revanche, défense des intérêts du capitalisme métropolitain (industrie pétrolière y compris), idéologie libertarienne et évangélisme chrétien. La nouvelle doctrine est largement inspirée des thèmes salutaires et messianiques chrétiens-protestants. Les justifications humanitaires ne jouent ici qu'un rôle accessoire. En effet, selon un scénario cher à de nombreux donateurs, il appartient aux humanitaires d'apporter le salut à de malheureuses victimes. Trop souvent les humanitaires eux-mêmes succombent à cette vision fantasmatique. Mais ce scénario est extrêmement puissant et semble être ce qui fait le lien entre libération armée et aide étrangère. Ce discours du « Salut » plonge ses racines dans la charité chrétienne et entre en résonance avec la vision « exceptionnaliste » du monde répandue aux États-Unis. C'est peut-être ce qui unit démocrates interventionnistes et missionnaires chrétiens : tous croient à la force transformatrice du pouvoir. Si l'Afghanistan a constitué un banc d'essai relativement peu périlleux pour le nouvel interventionnisme – puisque personne, en particulier à gauche, n'était prêt à soutenir les Talibans – l'occupation de ce pays est néanmoins significative car pour la première fois, la préoccupation humanitaire s'est alignée sur un problème majeur de sécurité nationale pour de grandes puissances occidentales. C'est toutefois la guerre en Irak qui va s'avérer décisive, ou l'idéologie humanitariste a servi d'appoint à la doctrine du « *pré-emptive strike* », et légitimé l'action militaire préventive en Irak. Au fondement de cette position se trouve l'affirmation selon laquelle croire à la liberté et aux droits humains impose le devoir de les promouvoir partout où c'est possible, quitte à renverser des tyrans en violant les principes de souveraineté nationale et d'égalité entre États souverains. Cette position constitue la meilleure illustration de la doctrine de la nouvelle solidarité occidentale. La mission qu'elle définit est noble et relève indéniablement d'une dynamique révolutionnaire.

L'idéologie du « tout humanitaire » a permis le développement de la « charité business ». L'économie globale est humanitaire, la diplomatie aussi. Du reste, d'aucuns parlent d'ores et déjà de « guerre humanitaire », d'autres de « faucons humanitaires ». On ne l'oubliera jamais que l'opération « *Restore Hope* » en Somalie fut une opération « militaro humanitaire. L'humanitarisme s'apparente aux soins palliatifs, une sorte d'accompagnement à la mort non pas d'un individu mais de milliers d'êtres humains. L'hypermédiatisation de l'humanitaire conforte les stratèges du marketing humanitaire de combat. Maintenant, on les trie au tamis médiatique : Le Darfour plutôt que le Sud-Kivu en République démocratique du Congo ou la Somalie. C'est le triomphe de la communication... « Au Darfour, aujourd'hui, un

enfant meurt toutes les cinq minutes », on retrouve là paradoxalement le même « catastrophisme », les mêmes techniques de communication que les tiers-mondistes misérabilistes que stigmatisait naguère Pascal Bruckner dans son essai *Le Sanglot de l'homme blanc*. Le cannibalisme humanitaire, c'est fini. Tout n'est pas humanitaire. Le protocole compassionnel cohabite avec l'humanitarisme marketing de sorte que l'écrivain congolais Boyla Baenga parle « cannibalisme humanitaire ».

La méthode contre-terroriste, entre risque léthal et syndrome sécuritaire

Les nouveaux contours (le plus souvent flous et mouvants) de la géopolitique du terrorisme contemporain résultent de la conjonctions de deux phénomènes : d'un part, d'un terrorisme asymétrique et déterritorialisé encore perçu en tant que « guerre du pauvre » qui se complexifie dans le cas de l'intégrisme islamiste par son caractère religieux-eschatologique et par des pratiques terroristes cumulant les moyens rudimentaires et archaïques avec les technologies militaires de pointe, et d'autre part le phénomène de la guerre globale contre le terrorisme (*Global War On Terror*) laquelle menée en grande partie par les États-Unis depuis le 11 septembre avec la coalitions des alliés occidentaux revêt les traits d'un phénomène polémogène parfois contradictoire, puisqu'il entend cumuler les stratégies conventionnelles et les stratégies contre-terroristes, irrégulières et contre-insurrectionnelles, des nouvelles guerres dans lesquelles l'adversaire n'est pas clairement nommé et identifiable puisque toute la population civile est potentiellement terroriste, et dont l'issue, le lieu, la durée ne sont pas préalablement définis. La guerre au terrorisme implique la mise en œuvre de moyens de coercition et d'investigations de plus en plus subtils et sophistiqués dans le champ sociétal, et plus qu'une logique de front elle s'inscrit dans une dynamique polymorphe de transversalité, voire de réticularité. En effet, les phénomènes de cyber-terrorisme et la nouvelle stratégie sécuritaire depuis les attaques contre Charlie hebdo qui visent à accroître la surveillance sur les réseaux d'Internet, annoncent une nouvelle forme de géopolitique anti-terroriste virtuelle et réticulaire, en tant que nouvel espace polémogène digital, avec des acteurs non-étatiques et paraétatiques numériques. En effet, il convient de rappeler que *via Twitter, LiveLeak, Snaptchat* ou *Facebook*, de nombreux réseaux sociaux de l'Internet sont utilisés par les organisations salafiste-djihadistes pour déployer « leurs campagnes de relations publiques » dans le cadre de ce que l'on peut appeler le néo-Califat digital ou le cyber-djihadiste. Outre l'alliance militaire, les États-Unis ont par ailleurs annoncé lundi 27 octobre la création d'une cyber-coalition réunissant des pays occidentaux et des pays musulmans. Cette initiative vise à protéger les individus potentiellement menacés par les djihadistes sur le Net et dans le monde

réal. L'autre but de l'opération est de faire barrage à l'expansion de l'idéologie des terroristes islamistes sur les réseaux sociaux.

Le syndrome sécuritaire qui modifie les perceptions individuelles et collectives de la menace terroriste omniprésente et souvent médiatiquement sur-amplifiée, et qui tend à traiter les citoyens en tant que menace potentiellement nuisible, pourrait très bien à long terme effacer la ligne de démarcation classique entre ennemi/ami (*Hostis, inimicus*) et déboucher sur un modèle hobbesien de société hautement conflictuelle, fortement polarisée et agonale, ou régnerait la guerre permanente « de tous contre tous ». En effet, c'est la généralisation de ce soupçon belliciste au niveau sociétal, qui justifie l'exceptionnalisme juridique, qui en l'absence de désignation précise de l'ennemi en tant qu'antagonisme réel, pourrait très bien transformer la guerre contre le terrorisme en une forme de guerre totale, et par voie de conséquence entrainer la dissolution du politique au sens schmittien du terme. Puisque l'ennemi terroriste est partout, omniprésent à l'intérieur et à l'extérieur, cela exclurait de le penser sous angle politique intensif dans le sens où une relation sociale devient politique du fait d'une intensification extrême d'un antagonisme préexistant : En effet dans la conception schmittienne, la discrimination de l'ami et de l'ennemi apparait comme le critère spécifique du politique, qui s'applique formellement à une relation, c'est-à-dire « au plus haut degré d'intensité d'union (*Verbindung*) ou de désunion (*Trennung*), d'association ou de dissociation¹⁴⁵ ».

Post-mortalité sociale et risque léthal du terrorisme

Le terrorisme en tant que risque léthal, imprévisible et omniprésent, remet en cause la perception et la représentation de la mort dans la société contemporaine. En effet, dans la mesure où notre société techno-scientiste (par le biais de la biomédecine) s'efforce d'effacer progressivement la mort dans notre culture en l'excluant de l'espace public, la violence terroriste subite et émotionnellement choquante, bouleverse notre rapport ambigu avec la mort dans sa dimension symbolique, à la fois ontologique et sociale. En effet, avec la retransmission médiatique des scènes terrifiantes d'exécutions morbides et la mobilisation commémorative et compassionnelle pour les victimes des attentats, le terrorisme événementiel contemporain s'inscrit dans cette nouvelle « société post-mortelle¹⁴⁶ », dans laquelle la mort a été en quelque sorte soustraite dans son inexorabilité et congédiée de la réalité. La

145. Emmanuel Tuchscherer "Carl Schmitt's decisionism : theory and rethoric of war"; Spu. <http://mots.revues.org/15642>

146. Céline Lafontaine, *La société post-mortelle*, Seuil, Paris, 2014.

violence terroriste imprévisible, surgissant de nulle part et frappant dans la proximité spatiale de nos foyers, redevient une dimension sociale inhérente à la sphère privée. Le terrorisme étant l'une des matrices contemporaines de la « société du risque mondialisé » telle que la conçoit Ulrich Beck (avec les changements climatiques et la crise financière)¹⁴⁷ re-questionne notre rapport à la catastrophe en tant que « perception de la catastrophe future dans le présent », une catastrophe qui à l'opposé des autres risques imprévisibles (comme la catastrophe naturelle), se caractérise par son intentionnalité, sa volonté meurtrière qui en tant que risque, brouille les repères sociaux et spatiaux. Le spirale terrorisme/contre-terrorisme et le durcissement des législations anti-terroristes, ouvrent la voie non seulement à une forme de psychose collective, mais aussi à ce que Beck appelle l'obsession de « simuler le contrôle de l'incontrôlable ». La tentation de tout contrôler, la généralisation de la surveillance de l'Internet, du téléphone, la vidéosurveillance, peuvent dégénérer vers une forme de « totalitarisme sécuritaire ». À ce titre, les récentes mesures sécuritaires annoncées par l'UE semblent rejoindre le modèle américain sécuritaire du « *Patriot Act* » de l'après-11 Septembre. Il convient de rappeler que la principale force du terrorisme global est avant tout psychologique, puisqu'il s'attaque avant tout au lien social, la peur et le repli sécuritaire entraînant par voie de conséquence une crise de confiance sociétal. Or, la solidarité et la confiance mutuelle constituent l'armature de la vie en communauté. « Sans la confiance des hommes les uns envers les autres, la société tout entière se disloquerait », estimait naguère Georg Simmel.

Mythe du progrès et syndrome sécuritaire

Le mythe de la sécurité est en train de se fondre dans les images de catastrophes mais aussi dans les scènes de carnages terroristes de Kaboul à Paris. Tout comme le progrès technique a été défié par la modernité en tant que mythe social prométhéen, dominant et salvateur, le mythe de la sécurité tend à justifier et banaliser au nom d'une rationalité ordonnatrice et répressive la violence terroriste, ce qui revient à normaliser la dimension létale du terrorisme en tant que mise en danger permanent. Plus qu'un traitement purement sécuritaire le terrorisme global en tant que risque social global, requiert ce que Beck appelle une « réflexivité politique et sociétal ». En effet les actes « terroristes » qu'il soient individuels ou collectifs, échappent à l'approche quantitative, ce qui revient à dire qu'en dépit de leur similarité (dans le cas de la méthodologie des attaques suicides), il reste dans l'espace-temps, singuliers

147. Ulrich Beck, *La société du risque*, Coll. Alto, Aubier, 2001

dans leurs nature, leurs nombre et leurs fréquences. Le terrorisme contemporain est par essence une forme de risque et d'insécurité non quantifiable. C'est plutôt la différenciation entre risques quantifiables et insécurité non quantifiable, entre risque et conscience du risque, qui en vient à s'estomper. C'est cette universalisation-globalisation de l'insécurité et de dangers de second ordre, et l'omni-conscience publique de ce risque, parce que mis en scène par les mass media, qui créent cette différence. Dans la société du risque globalisé, il s'agit en conséquence de l'obsession de contrôler et de simuler le contrôle de l'incontrôlable à tous les niveaux, dans la politique, dans le droit, dans la science, dans l'économie, dans la vie quotidienne.

Hybridation et non-linéarité des stratégies anti-terroristes

La quasi-totalité des approches stratégiques militaires engagées dans une guerre contre des acteurs irréguliers, a évolué dans le sens d'une longue adaptation à la stratégie et aux techniques des techno-guérilla irrégulières : depuis la stratégie de la « guerre des trois blocs », inventé par le général Charles Krulack qui suppose exige une forte décentralisation du commandement et des opérations de bataille hautement létale d'intensité moyenne, en passant par la « Révolution dans les Affaires Militaires » La RMA (*Revolution in Military Affairs*¹¹) énoncée après la chute de l'URSS (même si ses origines sont plus lointaines), jusqu'à la guerre de quatrième génération qui correspondrait à la révolution de l'information, qui serait en mesure de mobiliser des populations entières dans le cadre d'un antagonisme couvrant l'ensemble des domaines : politiques, économiques, sociaux, culturels, et dont l'objectif serait l'influence sur l'opinion et le système mental et organisationnel de l'adversaire (la fameuse guerre d'influence, les guerres de représentations et le “*soft-power*” de Joseph Nye). On peut dire que la guerre conventionnelle régulière s'est transformée par la force des choses et sous la pression du besoin d'adaptation stratégique en un guerre irrégulière. Cette guerre serait présentée comme globale et granulaire (allusion à la taille et à la multiplicité de formes ou de motivations des groupes engagés dans le conflit) car elle est le fruit des puissances souvent étatiques à haute technologie et des acteurs asymétriques transnationaux ou infranationaux éparpillés sous formes de groupes religieux, ethniques. Il est intéressant de constater que c'est la Russie poutinienne qui semble, en tant qu'acteur étatique, être engagée dans une guerre non-linéaire comme le souligne Nathan Dubovitsky, guerre éminemment hybride qui cumule une palette de moyens divers : démonstration de force (les grandes manœuvres à la frontière), action clandestine (envoi de forces spéciales), ouverture diplomatique (rencontre de Normandie et de Minsk avec le président ukrainien), action humanitaire (le convoi de camions), utilisation de supplétifs

(les « volontaires » qui combattent avec les séparatistes), chantage économique (livraison de gaz, boycott des produits agricoles de l'UE, contrat du Mistral), guerre médiatique (à l'usage de l'opinion publique intérieure), influence politique (avec les souverainistes et l'extrême-droite en Europe de l'Ouest), action politico-militaire sur le terrain, un *“leading from behind”* à la russe, (diriger depuis l'arrière, selon le concept américain inventé pour la guerre en Libye). La non-linéarité rend compte de la complexité et de la fluidité des acteurs, des enjeux et des moyens et remet en cause les schémas explicatifs classiques en matière de stratégie militaire. Jean-Marie Guéhénno, président de l'International *Crisis Group*, qui fut le maître d'œuvre du Livre blanc de la défense de 2013 qualifie cette non-linéarité qui est à l'œuvre en Ukraine de « guerre hybride¹⁴⁸ ». La guerre non linéaire serait ainsi une réponse aux menaces hybrides terroristes et asymétriques qu'incarnent l'État islamique en Syrie mais aussi le terrorisme djihadiste en Europe.

Face à la capacité d'adaptation et la fluidité stratégique des techno-guérillas, les États engagés dans la guerre contre le terrorisme se doivent de repenser leur culture stratégique dans le sens d'une plus forte flexibilité et rapidité tactique. En effet, le terrorisme contemporain éminemment pluriel, revêt les formes et les modes d'organisation de la techno-guérilla qui se place ontologiquement dans une perspective de fluidification des espaces terrestres en essayant de se départir, notamment au travers de ses choix en stratégie des moyens, de tout ce qui peut la « dé-fluidifier ». En effet plutôt que d'utiliser des techniques lourdes et conventionnelles, il s'agira pour les acteurs étatiques de développer une « proto-stratégie spatiale », au niveau des communications (téléphones par satellites), voire du renseignement (de *Google Earth*, à l'achat sous de faux noms d'images commerciales)¹⁴⁹. La stratégie contre-terroriste contemporaine au gré des expériences historiques successives, semble s'acheminer vers l'abandon du concept de guerre régulière (respect des règles et mise en œuvre de moyens technologiques), de la « guerre en forme » de types clausewitzien ou de vittorien, pour de plus en plus évoluer vers une hybridation accrue du mode de guerre en soi, qui combine des moyens de coercitions et de combat militaires et non-militaires, l'emploi de forces supplétives et autres proxys. Face à un ennemi asymétrique et irrégulier, mouvant et fluide, qui s'organise sous forme de techno-guérilla,

148. Voir article : Jean-Dominique Mercher, La guerre non-linéaire du président Poutine dérouté les occidentaux.

<http://www.lopinion.fr/blog/secret-defense/guerre-non-lineaire-president-poutine-deroute-occidentaux-16021>

149. Voir Joseph Henrotin, *La techno-guérilla et la guerre hybride. Le pire des deux mondes*, Coll. « La pensée stratégique », Nuvis, Paris, 2014,

la guerre contre-terroriste se fait caméléon et se calque sur le moyens asymétriques et irréguliers de l'ennemi. Une directive d'importance stratégique du Pentagone a été signée en 2009 par le vice-secrétaire à la Défense, Gordon England, qui déclare que « la guerre irrégulière est stratégiquement aussi importante que la guerre traditionnelle », et affirme la nécessité d'« améliorer les compétences (du Pentagone) en matière de guerre irrégulière ». Ainsi la notion de « guerre irrégulière » contre des insurgés et des terroristes, est mise au même plan que la « guerre conventionnelle » entre États. Cette nouvelle stratégie n'impliquait pas seulement un accroissement des effectifs : il s'agissait surtout d'un profond changement en termes de stratégie et de tactique, fondé sur une approche centrée sur la population locale. La « nouvelle doctrine » du général Petraeus insistait par-dessus tout sur la protection des civils, qui devait primer sur les démonstrations de force – un revirement radical dans l'utilisation traditionnelle des forces américaines. L'accent est désormais mis sur la sécurité locale et sur une approche qui part du terrain, plutôt que sur la technologie et la puissance de feu. La « nouvelle guerre » (codifiée guide des pratiques contre-insurrectionnelles (Counter-Insurgency Guidance) s'applique aux conflits qui recouvrent les activités de contre-terrorisme, de contre-insurrection, ainsi que les « opérations de stabilité » dans des « pays fragiles », désormais définies comme une « mission clé ». La directive préconise de « maintenir des capacités permettant au département de la Défense d'être aussi efficace en matière de guerre irrégulière qu'en matière de guerre conventionnelle¹⁵⁰ ». Parmi les missions assignées dans cette directive de 12 pages, Washington doit notamment s'efforcer de renforcer les capacités militaires des pays partenaires, soutenir les nations menacées par des adversaires « irréguliers » ou encore « créer un environnement stable et sûr dans les États fragiles » afin d'empêcher la formation de sanctuaires extrémistes. Cette directive formalise un changement stratégique déjà largement amorcé sur le terrain bien avant l'inauguration du nouveau président Obama, suite à un inventaire militaro-logistique et à la lumière des leçons tirées depuis 2001 des conflits en Irak et en Afghanistan.

Mutations ontologiques de la notion de guerre

La stratégie militaire contre-terroriste américaine semble miser sur la robotisation progressive des opérations militaires. C'est dans cette perspective que le programme « *Futur Combat Systems* », en cours de 2003 à 2009 visait justement à la mise en place progressive de telles avancées au sein de l'armée qui devra compter moins d'hommes et davantage de robots. Paul Scharre, Directeur du *20YY Warfare*

150. www.cesa.air.defense.gouv.fr

Initiative du « Centre pour une Nouvelle Sécurité Américaine » rendait public, au cours de l'année 2014, un rapport intitulé *Robotiques sur le champ de bataille, l'arrivée de la nuée (Robotics on the Battlefield - The Coming Swarm)*, en vertu duquel « des équipes de robots interconnectés vont changer la manière de faire la guerre pour les États-Unis et d'autres pays ». Dans un futur proche, des « nuées de systèmes robotisés vont créer des changements considérables dans le cadre d'opérations militaires ». Ainsi, la guerre par cyborgs-soldats interposés ouvre bien sûr de nombreuses questions éthiques quant à la légitimité d'une capacité de décision donnée à des machines, mais aussi soulève la question d'un danger de perte de contrôle sur ces cyborgs soldats qui atteindraient bientôt un certain degré d'intelligence artificielle et d'autonomie de décision. La guerre contre le terrorisme use aujourd'hui des technologies robotiques militaires de plus en plus sophistiquées parmi lesquelles les fameux drones, avions sans pilotes, qui servent d'appareils de reconnaissance et parfois d'attaque contre les sites terroristes. Les drones téléguidés et sans pilotes, inaugurent une nouvelle ère dans la signification et l'ontologie de la guerre. Cette guerre « sans soldats » robotisée, se transforme en quelque sorte en jeu vidéo où les principaux acteurs sont des machines volantes dans le cadre d'une guerre devenue soi-disant « propre et chirurgicale ». Néanmoins, il a été démontré que les drones loin d'être précis, causent de nombreuses pertes civiles collatérales dont l'impact dévastateur et psychologique reste moindre pour des opérateurs à distance situés à des milliers de km. Ainsi nous assistons à un double jeu de surreprésentation médiatique et de démonisation à l'égard d'un terrorisme sanguinaire et archaïque avec les scènes de décapitation et l'opacité des images brouillées d'un jeu vidéo de guerre propre où les victimes sont totalement déshumanisées et invisibles.

La perception et le traitement du terrorisme en tant que risque polymogène implique une remise en cause de l'ontologie et de la conceptualisation même de la guerre. En effet, dans la mesure où le terrorisme dans sa forme postmoderne, constitue un risque inhérent aux sociétés contemporaines, la guerre contre le terrorisme deviendrait une violence armée nécessaire et légale et légitime, au même titre que la lutte contre les autres menaces : activités criminelles, dangers technologiques, catastrophes naturelles. La pluralité d'acteurs asymétriques non-étatiques armés, la prolifération des milices et des groupes djihadistes et salafistes tout comme la frontière floue entre terrorisme politico-religieux et criminalité organisée, sapent le fondement classique de la notion de guerre, principalement axée autour de la dichotomie militaire/civil, ami/ennemi, paix/guerre, fronts. Les nouvelles formes de guerres asymétriques, « hybrides » et non-linéaires cumulent les moyens militaires et civils, la subversion psychologique et la guerre informationnelle, et délèguent souvent les

opérations de guerre à des groupes paramilitaires alliés voir à des armées privées (comme c'est le cas dans le conflit russo-ukrainien). Dans ce contexte, les frontières entre terrorisme, guerre conventionnelle et guerre « *proxy* », opérations de pacification, guerres subversives et secrètes, guérillas et terrorisme du pauvre, tendent à s'effacer et à s'effondrer. La guerre globale contre le terrorisme apporte de nouvelles contradictions à cette transformation épistémologique de la guerre, puisque que la « guerre globale au terrorisme » proclamée par les États-Unis et la notion de « guerre préemptive » autorisent une intervention armée hors frontières contre des groupes terroristes ou contre des dictatures susceptibles de posséder des armes de destruction massive. Le terrorisme global dans sa forme asymétrique avec une pluralité d'acteurs acteurs non-étatiques ou sub-étatiques, ainsi que l'apparition de nouvelles représentations idéologiques de l'ennemi et de l'ami, comme l'image du fort et du faible, ont profondément bouleversé les grilles d'interprétation classiques des critères polémogènes : la volonté, la létalité, les symboles et la technique. Le brouillage des buts avérés et cachés des opérations de guerre, l'acceptation du terrorisme en tant que risque légal inhérent aux nouvelles technologies militaires (drones, missiles) et la confusion des dispositifs symboliques voire uchroniques en tant que motivations guerrières, favorisent l'émergence d'une hybridation générale des conflits armés. La guerre contre le terrorisme du fait de sa complexité et de son hybridation croissante, aboutit à la liquidation définitive de la « guerre en forme » avec ses codes et ses règles, ses buts précis, un ennemi identifiable, un front visible et une issue résultant d'un éventuel traité ou d'un armistice. Les États qui combattent, qui sont en guerre contre le terrorisme n'ont plus le monopole sur la production des représentations idéologiques et politiques, puisque les groupes armés religieux et intégristes comme c'est le cas pour l'ISIL produisent une nouvelle forme d'idéologie politique aux promesses eschatologiques et conquérantes planétaires. Le califat déterritorialisé, le plus souvent digital et virtuel, devient un vecteur de regroupement et de mobilisation idéologique. Dans le cas de l'État islamique on a affaire à une para-guerre politico-religieuse planétaire, privée de territorialité, de durée définie et de violence quantifiable.

L'arme migratoire et la fin des nations

La crise migratoire, le spectacle quotidien et tragique des noyades de masse des migrants, l'hypocrisie et l'incapacité des élites occidentales à prendre des mesures efficaces face à ce problème. Néanmoins, le caractère brutal et massif de ce phénomène migratoire chaotique qui prend les dimensions d'un exode, devraient inciter à la réflexion et à la prudence sur les causes réelles de l'afflux massif de migrants sur les rives de la Méditerranée. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : selon les chiffres

du Haut-Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies (HCR), ce sont près de 224 000 réfugiés et migrants qui sont arrivés en Europe via la Méditerranée entre janvier et juillet de cette année. Les Syriens constituent le groupe le plus important parmi ces arrivants (34 %), suivis par les Érythréens (12 %), les Afghans (11 %), les Nigériens (5 %) et les Somaliens (4 %). On estime qu'un demi-million et un million de migrants qui tenteront de rejoindre cette année les côtes européennes. Bien sûr on ne peut que compatir avec les réfugiés syriens et Libyens, qui ont été chassés de leur foyer par l'intervention militaire des forces atlantistes en Libye et la volonté de renverser le régime de Bachar el Assad en Syrie.

Néanmoins, face à cet exode, il convient de réfléchir sur le rôle déstabilisateur et déstructurant de l'arme migratoire, qui pour la « Vieille Europe » pourrait signifier à long terme la transposition pur et simple sur son sol de la géopolitique Étatsunienne de balkanisation et de fragmentation ethno-confessionnelle qui est en œuvre au Moyen Orient, politique qui a généré une situation chaotique dans laquelle a vu le jour le pseudo-Califat de l'État islamique soutenu par les alliés occidentaux, l'Arabie Saoudite et le Katar. La bombe démographique avec un taux de natalité exponentielle que représenterait la quantité massive des flux migratoires d'immigrées de l'Afrique subsaharienne et du Maghreb, pourraient bien à long terme « libaniser » les États européens, lesquels seraient confrontés à une communautarisation voire une ghettoïsation accrue des populations allogènes, créant les conditions favorables à l'éclatement de potentielles véritables guerres inter-ethniques. Une Europe-continent affaiblie de l'intérieur et en déstabilisation permanente se devrait de supprimer ses frontières et les derniers soubresauts de souveraineté économique et politiques, ce qui faciliterait l'installation du nouveau Partenariat *transatlantique* de commerce et d'investissement (PTCI) ou grand marché transatlantique, alors que les grandes entreprises multinationales puiseraient abondamment dans la main d'œuvre immigrée à bon marché tout fraîchement installée sur le sol européen. La transposition sur le continent européen du scénario du choc de civilisations entre Islam et Occident servirait les intérêts des puissances de l'Argent. Il va de soi que cette migration massive quand bien même fût-elle contrôlée, changera indubitablement à long terme la structure ethnique et démographique de la Vieille Europe qui semble incapable de résoudre et d'assainir les problèmes déjà existants d'absorption et d'intégration culturelle et sociales des populations extra-européennes qui résultent des flux migratoires précédents des années 1980 et 1990. Il ne faut pas oublier que la démographie est une donnée constante, de même qu'une arme redoutable dans les conflits contemporains. En effet, même si ses conséquences se font, pour la plupart, à long terme, elle ne peut être négligée d'un point de vue

méthodologique, dans la mesure où elle est désormais une nouvelle arme utilisée dans les tensions géopolitiques mondiales. « La structure démographique – densité de population, masse, composition par âge et par sexe, taux d'accroissement – est en effet considérée comme un des paramètres conditionnant la violence collective. » Le même argument est développé par Jean du Verdier dans son ouvrage. L'auteur évoque la célèbre déclaration de Boumediène à l'ONU en 1974, il y a 40 ans : « Un jour, des millions d'hommes quitteront les parties méridionales et pauvres du monde pour faire irruption dans les espaces accessibles de l'hémisphère nord, à la recherche de leur propre survie. » Bien sûr l'immigration massive à laquelle on assiste a pour cause non pas seulement la pauvreté et la misère économique, mais la guerre qui avait pour but le démantèlement planifié de la Libye, de l'Irak et de la Syrie, qui s'inscrit donc dans une relation de cause à effet. Comme l'a si bien récemment déclaré Kader A. Abderrahim chercheur associé à l'Iris, spécialiste du Maghreb et de l'islamisme : « La crise migratoire est en relation directe avec l'intervention franco-britannique de 2011. On ne peut pas provoquer la guerre et s'étonner ensuite du désordre.¹⁵¹ » L'ampleur et la convergence des flux migratoires ainsi que les directions majeures qui s'étendent du Sud au Nord et d'Ouest en Est, les axes migratoires Libye / Maghreb-Afrique Subsaharienne / Méditerranée méridionale / Europe / Italie, Grande-Bretagne-France, Afghanistan-Irak-Somalie-Turquie / Europe de l'Est-Roumanie, Bulgarie, Hongrie-Serbie-Allemagne, ressemblent plus à un déplacement de population qu'à des flux migratoires discontinus classiques. Il ne faut pas oublier que les instances internationales et les centres financiers et économiques de décisions mondialistes réfléchissent uniquement en terme quantitatif, en chiffres et en valeur ajoutée, la démographie, la structure des populations de même que les identités et les différences culturelles ne sont pensées et traitées qu'en termes économiques, et doivent servir les impératifs et la dynamique dé-régulatrice du marché mondial unifié. Ainsi, il faut rappeler que l'ONU parle ouvertement de migrations de remplacement. C'est ainsi que la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales a publié un rapport intitulé « Migration de remplacement : est-ce une solution pour les populations en déclin et vieillissantes ? ». Le concept de migration de remplacement correspond à la migration internationale dont un pays aurait besoin pour éviter le déclin et le vieillissement de la population qui résultent des taux bas de fécondité et de mortalité. Dans chaque cas on considère différents scénarios pour la période 1995-2050, en mettant en relief l'impact que différents niveaux d'immigration auraient sur la taille et le vieillissement de la population

151. <http://francais.rt.com/opinions/5889-libye-crise-migratoire-expert>

Post-nationalité et « Dissémi-Nation » migratoire

Et pourtant, tout porte à croire et en dépit de l'échec des politiques intégrationnistes, du modèle de la multiculturalité, que depuis des décennies on a conditionné les esprits, et préparé l'opinion publique européenne, à penser en terme et de post-nationalité, de gestion migratoire et de catastrophe migratoire humanitaire, d'hybridation migratoire culturelle et identitaire. Ce discours post-national est aujourd'hui réactivé à des fins géopolitiques et d'ingénierie sociale, puisant ses sources dans le discours post-colonial classique chère à Franz Fanon, Edward Said, qui s'est attaqué dans les années 60-70 aux modes de perception et aux représentations dont les colonisés ont été l'objet. En effet sous l'influence de la pensée poststructuraliste, néomarxiste et déconstructiviste, dont les chantres le plus connus sont Foucault, Derrida et Deleuze (la fameuse théorie française qui sous l'appellation de *French Theory* influencera considérablement les élites universitaires américaines, par le biais des *cultural studies* et les *Subaltern studies*), les élites atlantistes mondialistes eu Europe ont participé en grande mesure à la légitimation du discours post-national et pro-migratoire. La mode ambiante de la post-nationalité, l'apologie des vertus bénéfiques des brassages et des hybridation culturelles ont profondément modifié dans le mental occidental, le rapport et la perception du rôle de la frontière, dont la fonction de limite et de séparation a été systématiquement dénigrée, au profit de la conception « frontière contact », lieu d'hybridation et d'échanges et rencontres culturelles. Cet état d'esprit irénique explique les déclarations irresponsables des élites européennes face la vague migratoire massive, qui puisent dans le registre droit-de-l'homme et humanitariste, sur l'impératif d'accueillir en Europe les flots d'immigrés qui traversent le tunnel de la Manche ou piétinent les barrières de protection frontalières. Cette posture qui oublie trop souvent que la majorité des flux migratoires ont des causes et des motivations essentiellement économiques, sociales et pécuniaires, explique aussi la volonté dominante de discréditer voir de démoniser les propositions de renforcement et de contrôle aux frontières en fustigeant l'« Europe forteresse », les projets de constructions de murs en Hongrie taxés de modèles ségrégationnistes. Le discours globaliste et post-national corroboré par la pensée culpabilisatrice de la post-colonialité estime que la nation, en tant que référence d'appartenance nationale et historique serait une entité désuète, une catégorie territoriale inadaptée et historiquement consommée, qui devrait laisser la place à de nouvelles constructions trans-territoriales, hybrides et fluides aux contours mal définis. La dissémination et la dispersion migratoire à l'échelle planétaire constituerait le fer de lance de cette entreprise de liquidation de la nation, en tant qu'entité ethnique et linguistique enracinée, vecteur

d'appartenance nationale et historique. Souvenons-nous de l'influence qu'exerça le concept de dissémination de J. Derrida en tant qu'outil de déconstruction sur la pensée postcoloniale de Homi Bhabha dans les années 1990, qui forgera le concept de « Dissémi-Nation », afin de proposer un nouveau lieu global sans frontières, dans lequel se cristalliserait et se formerait de manière quasi spontanée par le jeu de la dispersion migratoire. Ce jeu de mot de la « Dissémi-Nation » n'est pas si anodin et abstrait comme on pourrait le croire, et l'on peut légitimement se poser cette question : l'Europe n'est-elle pas en voie de se transformer en « Dissémi-Nation », après qu'on ait liquidé et décimé la Nation en tant que cadre de la chose publique et espace du vivre-ensemble citoyen ? La nouvelle « Dissémi-Nation » serait un condensé d'espaces intermédiaires, qui évoluerait sans frontières précises au gré des migrations de multitudes chaotiques, et qui permettrait une production de nouvelles « altérités », pensée qui influencera de nombreux théoriciens de la post-colonialité, comme Gayatri Spivak ainsi que la théorie de la subalternité. Quand bien même ces extrapolations conceptuelles semblent parfois abstraites et farfelues, et l'on est en droit de se demander si le concept de « Dissémi-Nation » n'est pas en train de voir le jour, par l'intermédiaire de la liquidation de la souveraineté politique et territoriale de l'État ? La prolifération, la dispersion et l'exportation des masses considérables de migrants extra-européens ressemblent bien à un processus de dissémination migratoire, qui a long terme pourrait bien déstructurer et déstabiliser de ce qui reste encore des vieilles nations européennes. La dissémination migratoire faisant ainsi le jeu de la stratégie du « grand remplacement » évoquée par Renaud Camus. La dissémination migratoire massive serait alors une arme de décimation interne et massive de la nation.

Déconstruction de l'idée de frontière

Il convient de se rappeler que cette conception subjectiviste et culturelle de la frontière contact, est l'héritière d'un courant de pensée marqué par la tophophilie. On se souvient que des théoriciens postmarxistes Castoriadis et Harvey voyaient déjà dans le territoire et dans la cartographie symbolique un des champs privilégiés de bataille des identités sociales, culturelles qui devaient supplanter les certitudes traditionnelles sur la territorialité souveraine, marquée le limes romaine, et de l'existence d'un esprit des lieux (*genius loci*) propre à un peuple, un groupe ethnique ou nationale) – opinion longtemps partagée par les géographes ou par des penseurs conservateurs et nationalistes, la nation sublimant le corps mystique républicain cher à Charles Péguy ou la transposition générationnelle de « la terre et les morts » chère à Maurice Barrés. Cette effervescence terminologique et conceptuelle se traduira par

une prolifération de notions floues telles que : lieu, emplacement, paysage, milieu, région, topographie, limite, frontière ou confins, qui viendront brouiller davantage les notions classiques géographiques et géopolitiques du territoire et de la frontière. L'engouement pour les études culturelles contemporaines en Occident comme en outre-Atlantique (*Cultural studies*) ont abouti à une idolâtrie de la notion de topophilie, qui avait été lancée par Gaston Bachelard, pour insister sur le vécu subjectif de l'espace et sur les rapports de l'individu aux lieux. Pour Bachelard, les individus établissent des relations signifiantes avec les lieux. D'après lui, il peut s'agir de saisir les modalités selon lesquelles les êtres humains construisent leurs rapports aux lieux, que ceux-ci soient symboliques ou constitutifs de l'identité (Bachelard 1957). C'est dans la même direction que l'opinion publique en Europe a longtemps été abreuvée par ce même discours cosmopolite globaliste qui imposerait de penser l'Europe non d'une façon charnelle et différenciée, mais de façon abstraite et constructiviste, en tant que construction intellectuelle : un territoire abstrait conçu, dont certaines régions cartographiques sont volontairement éliminées (comme le remarque bien Hobsbawm, 1997).

La même opération déconstructiviste et désubstantialiste a été opérée par les sociologues modernes qui insistent sur le fait que la frontière n'est pas un fait spatial aux conséquences sociologiques, mais par contre, un fait sociétal qui prend forme dans l'espace, faisant crédit à la thèse de Georg Simmel, selon lequel les frontières sont le résultat d'un processus psychique de délimitation ayant comme résultat des territoires, des « régions » ou des « pays » – des espaces culturels représentatifs pour un certain groupe social, qui ne se superposent pas nécessairement sur les limites politiques et territoriales acceptées. Bien sûr tout comme Simmel l'a bien remarqué, il y a à la base un acte de volonté, un rôle moteur des communautés dans la formation des limites et des frontières. Il n'en demeure pas moins qu'à force d'élargir le champ sémantique de la notion de frontière à tout processus de délimitation, voire de dispersion dans le cas des flux migratoires, on finit par évacuer ce qui est à la base de toute structure spatiale élémentaire : à savoir les frontières en tant que discontinuité géopolitique et de marquage, de repère, qui agissent non seulement comme le soulignent Levy Strauss et Lassault sur le réel, mais aussi sur les symboliques et l'imaginaire d'une communauté nationale soudée par la même langue, le même sentiment d'appartenance, et une certaine symbolique d'un esprit du territoire, que certains banalisent par le vocable de terroir, de patrie. Des anthropologues, tels que Lévi-Strauss et Georges Dumézil, ont souligné le rôle fondateur du symbolique, qui institue et structure en tant que vecteur des identités collectives et individuelles, symbolique qui passe par la fonction de délimitation (l'appartenance à une communauté

inscrite dans un territoire qui est le sien). L'histoire et les mythes fondateurs qui président à la formation de toute conscience collective et nationale rendent compte de l'importance symbolique de l'acte de « poser une frontière » qui implique toujours regard collectif sur « l'autre » et sur « soi ». La frontière qui délimite, enferme, ou exclut met en mouvement des puissantes marques d'identité qui déterminent des rapports culturels et de voisinage spécifiques avec l'étranger. On se souvient que l'école française des Annales insistait sur l'équation significative entre frontière / identité. De même que, Lucien Febvre avait analysé l'évolution sémantique du mot frontière, comme signe d'une mutation de la réalité historique avec la formation de l'état-nation (Febvre 1962), alors que le couple frontière / identité est aussi présent dans les réflexions de Fernand Braudel sur *L'identité de la France*. L'approche déconstructiviste et intellectualisante de la frontière tout comme l'approche culturaliste et postmoderniste de cette notion, ont abouti à une survalorisation des projections intellectuelles (idéologiques et symboliques) au détriment du mode identitaire de penser la frontière arbitrairement taxée de « mode discriminatoire » suspect. Or, la fétichisation contemporaine de soi-disant nations périphériques, les identités frontalières et transfrontalières, ont conditionné les mentalités et surtout les pratiques de projection culturelle, telles que la littérature et les arts, la politique à absolutiser et à ontologiser l'effacement des frontières, la pensée post-frontalière qui revendique le nomadisme et la nouvelle de figure de proue symbolique du migrant rejoint la promotion de la post-nationalité, en tant que dissolution programmée de la nation au nom d'une unification du monde par le marché et la consommation.

Or, paradoxalement les discours communautaristes (Chicanos, Afro-américains etc.), post-colonialistes et les théories de la subalternité (Cette théorie a été lancée par le Groupe d'études subalternes (*Subaltern Studies Group*, SSG), ou Collectif d'études subalternes (*Subaltern Studies Collective*), un groupe de chercheurs sud-asiatiques intéressés par l'étude des sociétés postcoloniales et postimpériales d'Asie du Sud en particulier, et du Tiers Monde en général.) qui s'attaquaient à l'impérialisme des élites en renvoyant au contexte hégémonie culturelle au travail du marxiste Antonio Gramsci, sont devenus l'un des leviers du discours d'uniformisation marchande capitaliste, qui pour instaurer et libéraliser le marché mondial, se doit de déconstruire les derniers entraves que constituent les nations, les territoires souverains, les identités enracinées, ainsi que les dernières frontières protectionnistes. La nouvelle narration postnationale à base de glorification de l'hybridation et de complexification identitaire prône une identité mondiale diasporique et migratoire, qui passe par la construction du sujet Foucauldien par assujettissement aux institutions de contrôle, aujourd'hui à la mise en pratique de la thématique deleuzienne de la

dissémination des identités fluides et mouvantes, des sujets démultipliés le long des lignes de fuite nomadiques. Ainsi, la théorie de la déconstruction se proposait de promouvoir la désoccidentalisation des esprits et des grands concepts du changement du politique par la déconstruction des certitudes métaphysique en arrachant tous les signifiants politiques régulatrices et structurants à leur champ de références et de représentation. Seulement à force de déconstruire et d'arracher, la condition du dominé, du subalterne devient peu à peu l'instrument de répression et la voie du dominant, subalterne devenant l'angle mort du processus historique contemporain en tant qu'entreprise généralisée de déracinement.

Dissémination, contagion des idées et nouvelle anthropologie

La dissémination et la contagion des idées ont toujours précédé les grands bouleversements sociaux et politiques. Et c'est la raison pour laquelle la légitimation des bienfaits de l'immigration massive et du brasage multiculturel, s'est opérée par un changement des représentations mentales des populations autochtones et leur rapport visa vis de leur identité et leur rapport avec l'autre, l'étranger. Comme le souligne L'anthropologue Dan Sperber proche du courant néo-darwinien, l'évolution culturelle dans le domaine des idées obéit à une logique de diffusion qui rappelle celle des épidémies. En effet, selon Sperber, les idées et les représentations se disséminent et se répandent par une sorte de contamination, par contagion (le titre de son livre est *La contagion des idées*). Ce changement idéal des représentations mentales collectives, qui corrélativement contamine et modifie le champ sociétal, s'articule autour « d'attracteurs culturels » qui sont souvent les porte-paroles, les relais de la nouvelle pensée dominante, les diffuseurs de nouveaux pseudo-paradigmes fantasmagoriques tout comme l'idéologie nomadiste. En effet, L'usage métaphorique des sociétés nomades ainsi que l'éloge du déracinement, de l'errance en vogue dans le monde culturel et des arts, dans médias *mainstream*, les sciences sociales et la philosophie dominante, qui vante les mérites du vagabondage, de l'exil, de l'esprit artiste, du flux, de la pensée ou de la raison nomade, constitue les trames idéologiques de la « nomadologie », fer de lance de cette véritable révolution anthropologique qui devait préparer sur le terrain des idées et de l'esprit l'acceptation indolore des grands bouleversements psychologiques, démographiques et ethnoculturels en Europe. Cette nomadologie, bien qu'elle puise ses sources dans l'orientalisme occidental du XIX^e siècle, s'affirme depuis les 1970-1990, c'est-à-dire dans le contexte intellectuel post soixante-huitarde, suite à l'avènement du postmodernisme, de la déconstruction de la raison et de la métaphysique (occidentale) et de l'universalisme-cosmopolitisme triomphant, la mode de l'écologie et la nouvelle philosophie. En effet, la

nouvelle narration nomadiste devait se substituer à la fin des « grands récits » (les Lumières, des grandes idéologies de la modernité, marxisme, Hégélianisme) et qui devait fournir un modèle alternatif à la pensée dominante, grâce à l'apport d'une anthropologie nomadologique suspecte qui fera l'apologie et la promotion dans le contexte global des sociétés nomades en général, et plus particulièrement les sociétés de chasseurs-collecteurs, sont ainsi présentées par Pierre Clastres comme un rempart contre l'État (*La société contre l'État*, 1974) ou par Marshall Sahlins comme la première forme de la « société d'abondance » (M. Sahlins, *Âge de pierre, âge d'abondance*, 1976). La pensée libéral-libertaire deviendra un véritable laboratoire d'idées pour cette nouvelle révolution anthropologique par la diffusion des revues telles que *Libre* dirigée par Marcel Gauchet, des réflexions de Jean Duvignaud, Paul Virilio et Georges Pérec sur la « ville nomade » dans la revue Cause Commune de 1972 ou du numéro emblématique de cette même publication consacrée au thème des Nomades et Vagabonds (1975). Sans oublier évidemment le livre-phare de la *Nomadologie*, *Mille Plateaux* de Gilles Deleuze et Félix Guattari qui paraît en 1980.

Cette pensée « désirante » et « nomade » sera célébrée plus tard par Chatwin avec *Songs Lives* (1986) Kenneth White avec *L'Esprit nomade* (1987), Jean Borreil, naguère collaborateur de la revue *Les Révoltes logiques*, dirigée par Jacques Rancière, avec *La raison nomade* (1993) ou bien encore Jacques Attali avec *L'homme nomade* (2003), livre dans lequel cette figure est représentée par le marché, la démocratie et la foi. La même éloge de l'errance se retrouve dans de nombreux mythes et récits bibliques dans lesquels est recyclé le grand mythe, cher au XIX^e siècle, du Juif errant, sans feu ni lieu (Voir *Du nomadisme : vagabondages initiatiques* (2006) de Michel Maffesoli qui est ainsi articulé autour des thèmes du « juif errant », des « villes flottantes » et d'Hermès, tandis que plus récemment, *Le siècle juif* (2009) de Yuri Slezkine met en scène l'opposition entre « apolliniens » sédentaires et « mercuriens » nomades fonctionnels). Il serait inutile de s'étendre sur le caractère fantasque et stéréotypé de cette pensée constructiviste, très souvent déconnectée du réel et des rapports avec les sociétés nomades « réelles », lesquelles n'existent jamais sous la forme de l'errance et de l'isolement. En fait, loin du caractère utopique et purement incantatoire de nomadisme, la diffusion de ces nouvelles formes de représentations sociétales devait servir de levier de déracinement (par les processus d'acculturation/déculturation) et d'uniformisation marchande parla promotion de l'individu, comme élément central des sociétés contemporaines pour les besoins du capitalisme tardif en tant qu'acteurs de production totalement flexibles et disponibles, mobiles tout comme le sont les chasseurs-cueilleurs et nomades dans les sociétés primitives. En effet, l'idéologie néo-libérale et le nouveau capitalisme de séduction mis en exergue par

Michel Cloucart, instrumentalisera avec succès l'anthropologie libertaire des sociétés nomades en transposant sur l'individu et le monde du travail caractéristiques de sociétés passées et/ou exotiques en y appliquant les nouvelles pratiques "new age" tels que les coach-chamanes, la sophrologie et le «développement personnel».

La dissémination est le propre de la démarche postmoderne qui dans l'optique Derridienne serait destinée à interrompre et empêcher la totalisation, s'insurgeant contre l'idée de centre et de totalité, préférant le réseau et de dissémination, par l'effacement des repères normatifs et leur remplacement par une logique en apparence fluide mais opératoire. Sur le plan social et politique, la dissémination des processus dissolvants migratoires, s'emploie à déconstruire de l'intérieur une société structurée par la verticalité de l'institution politique au profit de l'économique. La dissémination migratoire est le reflet de cette même postmodernité qui se fonde sur une réalité discontinue, fragmentée, archipélagique, modulaire où la seule temporalité est celle de l'instant présent, où le sujet lui-même décentré découvre l'altérité à soi, où à l'identité-racine, fait place l'identité-rhizome, le métissage, la créolisation, tout ce que Scarpetta désigne, dans le champ esthétique par le concept d'« Impureté ». les philosophes postmodernes (notamment Foucault et Agamben) qui ont souligné l'importance des relations de pouvoir dans la formation du discours d'une époque, sont devenus sans le savoir et sans vouloir le reconnaître les allocataires et les propagateurs de cette nouvelle forme de discours dominant et selon Alex Callinicos ont « contribué à créer l'atmosphère intellectuelle dans laquelle celle-ci pouvait s'épanouir » devoir post-humain dans lequel l'arme de la dispersion différenciée migratoire, a pour but de liquider la réalité nationale, est instituer le règne du « sujet sans intériorité ».

Conclusion

En guise de conclusion, et si l'on fait le bilan depuis la chute du Mur de Berlin, des nombreuses entreprises belliqueuses et déstabilisatrices géoconstructivistes de par le monde, on constate que le géoconstructivisme tant que méthode et approche géopolitique, correspond le mieux au stade avancé de la démocratie postmoderne et globale. Il en serait en quelque sorte à la fois, le bras armé (combinaison de soft et de *hardpower*) et sa caisse de résonance chaotique.

Avec la globalisation et le phénomène institutionnel de la supranationalité dans l'ordre international, on voit apparaître une nouvelle forme de démocratie globale qui, contrairement aux contours territoriaux et ethno-nationaux bien définis de l'État-nation de la modernité, transcende le concept de la souveraineté étatique

et de la territorialité comme fondement de la démocratie moderne classique. La démocratie n'est plus le vecteur ni le lieu privilégié de la place publique nationale, la Polis et l'Agora grecques, car en se globalisant et en se déterritorisant, elle transfère le débat public et la sphère publique à un autre niveau transnational et global qu'illustrent si bien les vocables suivants : *global market place*, *global communications* et *global civil society*.

D'autre part sur le plan du pouvoir politique, la nouvelle « gouvernance globale » impose une dynamique transnationale de dialogue, de négociation et de résolution des conflits. Néanmoins les critiques restent vives à l'égard de cette forme contemporaine de gestion politique suspectée de vouloir instaurer une nouvelle forme de « pouvoir planétaire », de « gouvernement mondial » et d'être l'instrument privilégié de l'uniformisation néolibérale économique et financière. La gouvernance globale serait en quelque sorte l'incarnation d'un « Léviathan mondial », dont les ressorts néo-spirituels et théologiques du gouvernement mondial proviendraient de la constitution d'Anderson et des textes fondateurs du messianisme universaliste étatsunien. Parallèlement au développement de cette gouvernance globale s'accroît le pouvoir planétaire de la « médiacratie » et l'emprise des mass-médias, conjuguée à celle de l'industrie de l'Entertainment, la société de spectacle débordante, les stratégies de séduction de Lyotard constituent aujourd'hui les piliers de ce qu'Habermas nomme « la servitude volontaire » et de la re-féodalisation sociale.

Il semblerait qu'en dépit de son voile techno-scientiste et hyper-rationaliste, la démocratie politique globale constitue en fait un véritable laboratoire de l'esprit, comme l'appelait Julien Benda, dans lequel on s'efforce de générer, sur des fondements constructivistes et séculiers et paradoxalement néo-théologiques, une nouvelle forme d'identité globale, un « readymade d'identité » consommable, jetable et interchangeable comme symbole d'un processus d'« acculturation globale ». L'argument iréniste du déclin de la conflictualité et de l'éradication de la guerre semble être un leurre face à la montée des extrémismes et ethno-confessionnels en Europe occidentale et dans le monde entier et l'intensification des dispositifs identitaires et guerriers à l'échelle globale. La « raison instrumentale » déifiée par les Lumières et la sécularisation moderne d'aujourd'hui semblent constituer dans leur forme radicale le levier le plus puissant d'un processus de re-théologisation de la politique globale. En effet, lorsque Habermas opposait la « raison supranationale » à la « passion nationale » dans le cadre de la construction européenne, il ne se doutait sans doute pas que le fondamentalisme séculier ou « sécularisé » contemporain et l'idolâtrie néolibérale du marché engendreraient à l'échelon mondial la volonté

d'imposer manu militari le modèle de la démocratie de marché, et, avec l'interventionnisme botté de type Wilsonien des États-Unis en tant que « gendarme bienveillant du monde », une nouvelle forme d'irrationalité supranationale, reflétant un certain Eros globaliste démesuré. Ici les rôles sont inversés : la figure dionysiaque et érotique du national qui coïncide à la période prémoderne selon Joseph Walter semble céder la place à une postmodernité globalisante, qui, loin d'être synonyme d'une civilisation policée et mesurée sous la forme d'un néo-humanisme rénové, revêt les formes de l'« hybris » polémogène d'une néo-impérialité théologique conquérante. L'ensemble du projet des Lumières, qui s'est répandu en Europe occidentale et de par le monde entier du XVIII^e siècle jusqu'à nos jours, avait pour objet principal de « séculariser » la politique afin d'en extraire les éléments religieux, absolutistes et théologiques. Carl Schmitt constata à merveille, dans la Théologie politique, que l'ensemble des principes politiques modernes contemporains constituent des concepts théologiques sécularisés. En effet, l'expansionnisme parfois violent de ce que l'on appelle le fondamentalisme du marché et l'intégrisme séculier génère en quelque sorte les nouvelles formes de replis identitaires et ethnoconfessionnels sous forme d'intégrisme national et religieux.

La déstabilisation programmée de longue date du Moyen Orient et dont les conséquences chaotiques sont toujours à l'œuvre à l'heure actuelle en Syrie, en Irak avec la question kurde et l'implication régionale de la Turquie et de la Russie, démontre plus d'une fois comment la démarche géoconstructiviste sur le plan pratique, est profondément non seulement apolaire, mais destructrice de toute forme de « *Nomos* », en tant qu'ordre préexistant et préétabli enracinée dans les continuités historiques, les traditions culturelles, juridiques et géopolitique singulières. Au « *nomos* » ordonnateur préexistant, ce géoconstructivisme substitue l'atomisation destructurante généralisée, laquelle aboutit inéluctablement à l'anomie géopolitique, qui n'est pas l'état naturel du monde, mais son contraire, un chaos induit et généré par l'atomisation et la destruction des structures, sociales, culturelles et étatiques autochtones. On pourrait presque dire que le géoconstructivisme constitue une démarche profondément anomique, puisqu'il s'oppose à toute forme ordonnatrice préexistante, dans un sens Schmittien¹⁵², le *Nomos* (correspondant au physis, la « nature », la culture depuis Aristote et les présocratiques) s'opposant au thesis (la loi du législateur, le constitue la force ordonnatrice du droit issue de la jurisprudence, de la tradition,) et qui préexiste à la loi. Chaque peuple, chaque civilisation, à son propre « *Nomos* », un cadre culturel et normatif propre du « vivre ensemble,

152. Carl Schmitt, *Le Nomos de la Terre*, Paris, PUF, 2001

révélateur de « règles de juste conduite », presque inconscientes et inintentionnelles, ne pouvant être formulées et modifiées de façon constructiviste *a posteriori*. Dans ce *Nomos*, l'autorité qui lui est propre est obéie parce qu'elle fait appliquer une loi présumée exister en dehors d'elle et fondée sur l'opinion diffuse de ce qui est juste, et qui varie selon les cultures, les traditions et les religions. Au *Nomos* ordonnateur, l'approche géoconstructiviste qui s'est illustrée par la mise en application catastrophique de la doctrine du « *Nation Building* », avec la transposition du modèle occidental de la démocratie de marché au Moyen Orient, sera inéluctablement génératrice d'anomie, qui est le propre de l'absence de *nomos* (ordre, structure). Sous prétexte d'apporter la liberté, la démocratie de marché et la paix, la plupart des pays musulmans qui ont été les cibles et le laboratoire des plans géoconstructivistes américains, ont été victimes d'une anomie programmée, caractérisée par une désintégration des normes sociales préexistantes, qui assurant tant bien que mal l'ordre et la paix sociale.

En effet, les civilisations, les peuples, les territoires ne constituent pas des éléments mécaniques interchangeable, indifféremment modulables et transposables, à l'image d'un *perpetuum mobilum*, dans l'espace et le temps. Ils sont le fruit d'une longue morphogenèse territoriale et une politogenèse historique séculaires, de sorte qu'ils renvoient plus à la dynamique organique de l'arbre qu'à la logique mécanique, « l'esprit de fabrique » ou de « l'horloge » propre au constructivisme mécaniciste des Lumières et à la mécanique destructrice du constructivisme géopolitique. ■

Bibliographie et articles consultés

Adler A., *Le rapport de la CIA : Comment sera le monde en 2020 ?*, Robert Lafont, 2005.

Alevi J. Holsti, *The State, War, and the State of War*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996,

Andréani et P. Hassner (dir.), *Justifier la guerre ? De l'humanitaire au contre-terrorisme*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2005.

Aron, Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1968.

Augé, Marc, *Non-lieux, introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Le Seuil, 1992

Augustin, *Quaestiones in Heptatechum*, IV, 10 ; Isidore de Séville, *Étymologies*, XVIII, 1, repris par Gratien dans la Cause 23 du *Décret*.

Vanderpol A. *La guerre devant le christianisme*, Paris, 1911 ; *La doctrine scolastique du droit de la guerre*, Paris, 1919.

Barcia C. Trelles, « Francisco de Vitoria et l'école moderne du droit international », *Recueil des cours de l'Académie de droit international*, vol. 17, n° 2, 1927

Barthélémy J., « François de Vitoria », *Les fondateurs du droit international*, Paris, 1904.

Bachelard G., 1957, *La poétique de l'espace*, P.U.F., Paris.

Beck Ulrich, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Éditions Aubier, 2001

Callinicos, A., *Against Postmodernism: a Marxist critique* (Cambridge: Polity Press), 1991.

Clark Wesley K., *Winning Modern Wars. Iraq, Terrorism, and the American Empire*, New York.

Cloarec Vincent, Henry Laurens, *Le Moyen-Orient au XX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2005.

Cusset Francois, French Theory, Foucault, Derrida, Deleuze et Cie, *Les mutations de la vie intellectuelle aux États-Unis*, La Découverte, 2003.

Cicéron, *De officiis*, III, 29. Voir aussi *Philippiques*, IV, chap. 6,

Cooper R., *The Postmodern State and the World Order*, Londres, Demos, 1996; 2000.

Delmas P., *Le bel avenir de la guerre*, Paris, Gallimard, 1995.

Duroselle Jean-Baptiste, *Tout empire périra. Théorie des relations internationales*, Paris, Armand Colin, 1992.

Dufour Jean-Louis, et Maurice Vaïsse, *La guerre au XX^e siècle*, Paris, Hachette, 1993, p. 10.

Fèbvre Lucien, *Pour une histoire à part entière*, Paris, Sevpen, 1962.

Finkielkraut A., « Carl Schmitt et la question de la guerre », dans *Philosophie et modernité*, 2009.

Forget P., « Liens de lutte et réseaux de guerre », dans *Krisis*, n° 33, « La guerre ? », avril 2010.

Gauchet M., 2007, *L'Avènement de la démocratie*, Paris, Gallimard, Bibliothèque des sciences humaines.

Ghassan, Salamé, « Les guerres de l'après-guerre froide », dans Marie-Claude Smouts, *Les nouvelles relations internationales, Pratiques et théories*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, p. 296.

- GÉRÉ, François, 2002, *Pourquoi les guerres ? Un siècle de géopolitique*, édition Larousse en collaboration avec Courrier International, Paris,
- Haney L. Eric et Brian M. Thomsen (dir.), *Beyond Shock and Awe. Warfare in the 21st Century*, New York, Berkley Caliber, 2007.
- Hammes, Thomas X. *The Sling and the Stone. On War in the 21st Century*, St-Paul, Zenith Press, 2006.
- Homi Bhabha, *Nation and Narration* et *The location of culture*, New York, Routledge, 1990, 1994.
- Haggenmacher P., « Mutations du concept de guerre juste de Grotius à Kant », *La guerre, Cahiers de philosophie politique et juridique de l'Université de Caen*, n° 10, 1986.
- Hertoghe Alain, *La Guerre à outrance. Comment la presse nous a désinformés sur l'Irak*, Calmann-Lévy, 2003.
- Junger E., *La Paix*, La Table Ronde, 1998
- Kaplan R., *The coming anarchy, Shattering dreams of the post cold war*, Random House, 2000.
- Mérad A., *Le Califat, une autorité pour l'Islam ?*, Paris, Desclée de Brouwer, 2008.
- Nadeau C. et J. Saada, *Guerre juste, guerre injuste. Histoire, théories, critiques*, Paris, PUF, 2009.
- Rahal Anoubekr, *Le Califat, de sa naissance à son abolition*, Alger, Entreprise Nationale du Livre, 1992.
- Renard, Jean-Pierre (dir.), *Le géographe et les frontières*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- Said E. *Orientalism: Western Conceptions of the Orient*, London: Penguin. (1978).
- Taylor, Charles. *A Secular Age*, Harvard University Press. (2007)
- Schmitt C., *La notion de politique*, trad. M.-L. Steinhauser, Paris, Flammarion, 1992.
- Schmitt C., *Guerre discriminatoire et logique des grands espaces*, Paris, Éditions Krisis, 2011.
- Schmitt C., Du politique « Légalité et légitimité » et autres essais, Pardès, 1990.
- Shaw Martin, *The Western Way of War*, Malden, Polity Press, 2005.
- Simmel Georg, *Über soziale Differenzierung : soziologische und psychologische Untersuchungen*, Leipzig, Duncker und Humblot, 1910.
- Stiglitz E. *La Grande Désillusion*, Paris Fayard, 2002.
- Jose Casanova, *Public Religions in the Modern World*. (1994
- Stiglitz E., 2002, *La grande désillusion*, Paris Fayard.

Verdier Pierre, *Le Défi démographique* (paru aux éditions Muller), note de Novopress, 2012.

Walzer Michael, *Guerres justes et injustes* (1977, 1992), trad. S. Chambon et A. Wicke, Belin, 1999.

Articles

Kant E., *L'Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*, voir article : http://classiques.uqac.ca/classiques/kant_emmanuel/idee_histoire_univ/Idee_histoire_univ.pdf

Excerpts from “Colin Powell, ‘U.S. Forces: The Challenges Ahead,’” Foreign Affairs Winter 1992 (qtd. in). Krauthammer, Charles. “What Happened to the Powell Doctrine?” Washington Post 20 Apr. 2002.

Malone, Jim. “What will ‘Powell Doctrine’ foreign policy mean?” Journal of Aerospace and Defense Industry News 23 Jan. 2003. “Powell Doctrine.” Wikipedia.

Rosen, Ruth. “Whatever Happened to the Powell Doctrine?” San Francisco Chronicle (qtd. in the History News Network 3 March 2003).

Alain De Neve et Joseph Henrotin, « Sea Power 21 et la nouvelle vision stratégique de l'US Navy », *Stratégique*, n°89, 2008.

Henrotin J., « Techno-guérilla et révolution dans les affaires militaires », *Défense & Sécurité Internationale Hors-Série*, n°3, juin-juillet 2008.

Wasinski, Christophe, “‘Post-Heroic Warfare’ and Ghosts—The Social Control of Dead American Soldiers in Iraq”, *International Political Sociology*, Vol.2, N°2, June 2008, pp. 113-127.

Tanguy Struye de Swielande, « Les nouveaux guerriers », *Le Petit Journal*, octobre 2007, partie 1.

William S. Lind, Keith Nightengale, John F. Schmitt, Joseph W. Sutton et Gary Wilson, “The Changing Face of War: Into the Fourth Generation,” in *Marine Corps Gazette*, October 1989.

Harold A. Gould et Franklin C. Spinney, *Fourth-Generation Warfare is Here*, October 15, 2001, disponible sur internet : http://www.d-n-i.net/fcs/gould_spinney_4GW.htm.

Michel Fortmann, « Guerre », dans Thierry de Montbrial et Jean Klein (sous la direction de), *Dictionnaire de stratégie*, Paris, PUF, 2006.

Gray Colin, *Res Militaris*, vol.1, n°1, Autumn/ Automne 2010 4.

Articles : Washington relance son projet de partition de l'Irak » ; « Jihadisme et industrie pétrolière » ; « ÉIIL : Quelle cible après l'Irak ? », par Thierry Meyssan, *Al-Watan/Réseau Voltaire*, 16, 23 et 30 juin 2014.[2] "Israel accepts first delivery of disputed Kurdish pipeline oil", par Julia Payne, Reuters, 20 juin 2014.

Fahd Andraos Saad, *Mondialisation.ca*, 21 juillet 2013, <http://www.mondialisation.ca/la-syrie-dans-le-chaudron-des-projets-gaziers-geants/5343462>

Édouard Rix, *La stratégie de l'Anaconda*, <http://fortune.fdesouche.com/335901-la-strategie-de-lanaconda>

<http://iremam.cnrs.fr/legrain/califat.pdf>, L'idée d'un Califat universel et Congrès islamique face à la revendication de souveraineté nationale et aux menaces d'écrasement de l'empire ottoman.

Article Renaud Girard, <http://www.lefigaro.fr/vox/monde/2014/07/04/31002-20140704ARTFIG00215-califat-irakien-le-reve-de-l-oumma-est-il-realiste.php>

Aimé Césaire, *Discours sur le colonialisme, Présence africaine*, Paris, 2004.

Frederick Jackson Turner *The Frontier In American History*, publié par Henry Holt and Company, 1935, New York.

Gregory H. Nobles *American Frontiers, Cultural Encounters And Continental Conquest*, Edition Hill and Wang, 1997.

M.Foucher, *Fronts et frontières. un tour du monde géopolitique*. Paris, Fayard, 1991.

Alfred Zimmern, 1911, *The Greek Commonwealth* Politics and Economics in Fifth Century Athens, Oxford, reprint 1977.

Article « Mondialisation du marché de la frontière fortifiée. Beau paradoxe, non ? », *Courrier international*, novembre 2011.

Article : RFI, <http://www.rfi.fr/emission/20140206-nouvelle-frontiere-marches-financiers-pays-developpement>

Hans Joas, *Die Kreativität des Handelns*, Frankfurt, Suhrkamp, 1992 ; traduction française : *La Créativité de l'agir*, traduit de l'allemand par Pierre Rusch (titre original : *Die Kreativität des Handelns*, 1992), Paris, coll. Passages, Les éditions du Cerf, 1999.

Laborde C., 2007, *Some reflections on European Civic Patriotism*, in Simon Piattoni and Riccardo Scartezzini (éd.), *European Citizenship : Theories, Arenas, Levels*, Edward Elgar.

Lacroix J., 2002, *For a European Constitutional Patriotism*, *Political Studies*, vol. 50.

Magnette P., 2006. *Au nom des peuples : le malentendu constitutionnel européen*, Paris : Les éditions du Cerf.

- Markell P., 2000. *Making affect safe for democracy ? On 'constitutional patriotism*, Political Theory, vol. 28, n° 1, february.
- Muller, J.W., 2004, *Europe : le pouvoir des sentiments. L'euro-patriotisme en question*, La République des idées, avril-mai.
- Nicolaidis K., 2006, *Notre Dèmoi-cratie européenne : La constellation transnationale à l'horizon du Patriotisme Constitutionnel*, Politique Européenne, n° 19, printemps.
- Rambour Muriel, 2005. *Postnationalisme et intégration politique communautaire. Réflexions sur l'avenir de l'État-nation face à la construction européenne*, Lille, Atelier national de reproduction des thèses.
- Tassin E., 1994, *Identités nationales et citoyenneté politique*, Esprit, janvier.
- Gauchet Marcel. *The Disenchantment of the World*, (1985/tr. 1997).
- Martin David. *A General Theory of Secularization*, New York: Harper & Row. (1979).
- Crouch C., 2004, *Post-democracy*, First Edition.
- Ferry J. M., 2002. *La référence républicaine au défi de l'Europe*, Pouvoirs, n° 100.
- Habermas J., 1989. *A kind of settling of damages*, in WEBER N. S. (éd), *The New Conservatism. Cultural Criticism and The Historians'Debate*, Cambridge : Polity Press.
- Habermas J. 2000, *Après l'État-nation*, Paris, Fayard.
- Habermas, J., Derrida, J., 2003. *Europe : plaidoyer pour une politique extérieure commune*, Libération, 31 mai et 1er juin.
- HELD S., 1997. *Globalization and cosmopolitan democracy*, Peace Review
- Rémi Brague, *Pour une métaphysique de base » in Regards sur la crise. Réflexions pour comprendre la crise et en sortir*, ouvrage collectif dirigé par Antoine Mercier Paris, Hermann Editions, 2010.
- Globalisation et deficit de legitimité démocratique: faut-il souhaiter une démocratie cosmopolitique ?*, Francois Boucher, Université Laval, archives Phares, volume 7, 2007.
- Jan-Werner Muller *Europe : Le pouvoir des sentiments: l'euro-patriotisme en question*, La République des Idées, 2008.
- Ingolf Pernice, Franz Mayer, *De la constitution composée de l'Europe*, Walter Hallstein-Institut, *Revue trimestrielle de droit européen* 36, 2000.
- Review: Marcel Gauchet, *L'Avènement de la démocratie*, Paris, Gallimard, Bibliothèque des sciences humaines, 2007 ; vol. I, *La Révolution moderne*, 207 p., 18,50 € et vol. II, *La Crise du libéralisme*.

Article "Hybrid tactics: neither new nor only russian" (www.iss.europa.eu/uploads/media/Alert_4_hybrid_warfare.pdf).

Joseph Henrotin, *La techno-guérilla et la guerre hybride. Le pire des deux mondes*, DSI n°108, 10/2014.

Jure Georges Vujic, *Revue géostratégiques : la nouvelle carte spectrale des conflits : une géographie introuvable* - Académie de Géopolitique de Paris (academiedegeopolitiquedeparis.com).

Jure Georges Vujic, *Revue géostratégiques : L'avenir de la guerre contre-terroriste entre risque létal et syndrome sécuritaire*, Académie de Géopolitique de Paris (academiedegeopolitiquedeparis.com).

Jure Georges Vujic, *Revue géostratégiques*: <http://www.academiedegeopolitiquedeparis.com/le-conflit-syrien-et-la-guerre-discriminatoire-a-la-lumiere-des-enseignements-de-carl-schmitt-et-francisco-de-vitoria-2/>

Jure Georges Vujic, Polemia.com: Le marché, la nouvelle frontière américaine, Polémia (polemia.com).

Beck U., *Risikogesellschaft. Auf dem Weg in eine andere Moderne*, Frankfurt am Main, Suhrkamp Verlag, 1986.

Lagadec P., *États d'urgence. Défaillances technologiques et déstabilisation sociale*, *op. cit.*, p. 22.

Jean Rigal, *Épidémies et réactions internationales*, in (sous la dir. de Rony Brauman), *Utopies sanitaires*, Paris, Éditions Le Pommier, 2000.

Beauvoir Simone de, « La phénoménologie de la perception de Maurice Merleau-Ponty », *Les temps modernes*, n° 2 (novembre 1945).

Merleau-Ponty Maurice, « Foi et bonne foi », *Les temps modernes*, n° 4 (février 1946), p. 769-782, « La guerre a eu lieu », *Les temps modernes*, n° 1 (octobre 1945), p. 48-66. « La querelle de l'existentialisme », *Les temps modernes*, n° 2 (novembre 1945), p. 344-356, *L'oeil et l'esprit*, Paris, Gallimard, 1993, *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard, 1945, *Sens et non-sens*, Paris, Gallimard (Bibliothèque de philosophie), 1996.

Virilio Paul, *Cybermonde, la politique du pire*, Paris, Textuel, « Conversations pour demain », 1996.

Challiant Gérard, « Le stade ultime du terrorisme », *Le Monde*, 18 septembre 2001, repris dans G. Chaliand, *L'Arme du terrorisme*, Louis Audibert, 2002.

Mosse George, *De La Grande Guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes* (1990), trad. E. Magyat, Hachette, 1999.

Derrienic Jean-Pierre, *Les Guerres civiles*, Presses de Sciences Po, 2001.

Roger Caillois, « Le vertige de la guerre » (1951), dans *Bellone ou la pente de la guerre* (1962), Fata Morgana, 1994.

Walker R.B.J., « L'international, l'impérial, l'exceptionnel », *Cultures & Conflicts*, n° 58, 2005.